This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

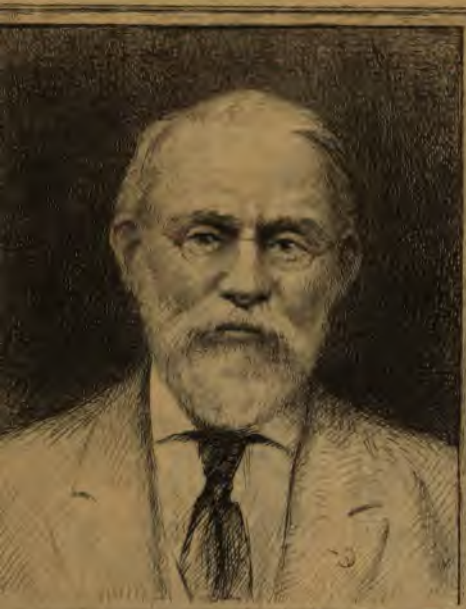

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.M267
A2
v.4

# ANNUAIRE

# DU DÉPARTEMENT

# DE LA MANCHE.

*Quatrième année.* — 1832.

A SAINT-LO,
de l'Imprimerie de J. Elie, rue des Prés.

MDCCCXXXII.

Dunning
Nijhoff
7-15528
15088



# Avertissement.

*La préface de mon second volume explique les lacunes que l'on remarquera dans celui-ci, et fait connoître mon intention de les remplir tôt ou tard. Je me dispenserais donc de cet* Avertissement, *si je n'avais pas à prévenir sur une erreur qui se trouve à la page* 101. *Il y est dit que nos Comités d'instruction primaire sont au nombre de sept. On en compte huit, et c'est le canton de Granville qui forme le huitième.*

*L'impossibilité d'envoyer les épreuves aux auteurs des divers morceaux que renferme cette 4.e année, a fait commettre quelques fautes d'impression. Parmi celles que nous avons reconnues, voici les principales :*

P. 66, l'*Oir* et la *Sée* sont en caractères ordinaires, et *Bouanne* en italiques : ce doit être le contraire. — P. 67, lisez 1 dans la colonne des châteaux pour la commune d'Isigny.—P. 68, supprimer l'* de Mesnil-Thébault et l'ajouter à Mesnil-Tove.—P. 70, *Airou* lisez *Airon*.—

P. 71, *Sée* et *Sée-la-Blanche* doivent être en italiques. —P. 74, lig. 4, lisez 74 au lieu de 14; lig. 26, *Louis XI* au lieu de *Louis IX*; lig. 29, 1475 au lieu de 1415.—P. 186, lig. 11, *Cantagello* lisez *Cantagallo*.— —P. 188, dernière ligne, *le* propriétaire lisez *la* propriétaire. — P. 235, lig. 23, *Bouillot* lisez *Bouillon*. — P. 238, lig. 33, au *pont* de Cherbourg lisez au *port* de Cherbourg.

N. B. *Les communications et renseignemens relatifs à l'Annuaire doivent me parvenir avant le 1er septembre. Les personnes dont les noms seraient tronqués ou les titres et dignités omis par ignorance, sont priées de m'envoyer, pour la même époque, les rectifications qu'elles désirent. Les lettres et paquets doivent être adressés à* M. Julien Travers, éditeur, rue Dame-Denise, à Saint-Lo.

*Ce qui n'est pas affranchi reste à la poste.*

# Calendrier pour 1832.

## JANVIER.

N. L. le 3, à 3 h. 22 m. du m.
P. Q. le 11, à 1 h. 0 m. du m.
P. L. le 17, à 4 h. 8 m. du s.
D. Q. le 24 à 5 h. 13 m. du s.

Les jours croissent d'une h. 4 m.

1 *D. La Circoncision.*
2 lundi S. Basile.
3 mard Ste Geneviève.
4 merc S. Tite, évêq.
5 jeudi S. Edouard.
6 vend *Epiphanie.*
7 same S. Aldric.
8 1 *D.* S. Lucien.
9 lundi S. Pierre, év.
10 mard S. Guillaume.
11 merc S. Hygin.
12 jeudi S. Arcade.
13 vend Bap. de N. S.
14 same S. Hilaire, év.
15 2 D. S. Maur, abbé.
16 lundi S. Paul, erm.
17 mard S. Antoine.
18 merc Ch. de s. P. à R.
19 jeudi S. Confest.
20 vend S. Fabien.
21 same Ste Agnès.
22 3 *D.* S. Vincent.
23 lundi S Jean.
24 mard S. Timothée.
25 merc Conv. s. Paul.
26 jeudi S. Paul, év.
27 vend S. Julien, év.
28 same S. Charlemagne.
29 4 *D.* S. François.
30 lundi Ste Bathilde.
31 mard Ste Honorine.

## FÉVRIER.

N. L. le 1 à 10 h. 25 m. du s.
P. Q. le 9 à 11 h. 22 m. du m.
P. L. le 16 à 3 h. 18 m. du m.
D. Q. le 23 à 0 h. 32 m. du s.

Les jours croissent de 1 h. 32 m.

1 merc S. Sever.
2 jeudi PURIFICATION.
3 vend S. Blaise.
4 same S. Isidore.
5 5 D. Ste Agathe.
6 lundi S. Vaast.
7 mard S. Romuald.
8 merc S. Etienne.
9 jeudi Ste Apoline.
10 vend Ste Scholastique.
11 same S. Séverin.
12 6 *D.* Ste Eulalie.
13 lundi S. Lézin.
14 mard S. Valentin.
15 merc S. Faustin.
16 jeudi Ste Julienne.
17 vend S. Siméon.
18 same S. Sylvin.
19 *D. Septuagésime.*
20 lundi S. Eucher.
21 mard S. Pepin.
22 merc S. Baradot.
23 jeudi Ste Syrenne.
24 vend S. Mathias.
25 same S. Martial.
26 *D. Sexagésime.*
27 lundi S. Nestor.
28 mard S. Romain.
29 merc S. Firmin.

Epacte..... XXVIII.
Lettre Dominic. AG

QUATRE-TEMPS. Mars 14, 16 et 17; Juin, 13, 15 et 16; Septembre, 19, 21 et 22; Décembre, 19, 21 et 22.

## MARS.

N. L. le 2 à 3 h. 23 m. du s.
P. Q. le 9 à 7 h. 22 m. du s.
P. L. le 16 à 3 h. 31 m. du s.
D. Q. le 24 à 8 h. 50 m. du m.

Les jours croissent de 1 h. 49 m.

1 jeudi S. Aubin.
2 vend Ste Simplicie.
3 same Ste Cunégonde.
4 *D. Quinquagésime.*
5 lundi S. Drausin.
6 mard Ste Colette.
7 merc *Les Cendres.*
8 jeudi S. Jean-de D.
9 vend S. François.
10 same S. Doctrovée.
11 1 *D. Quadragésime.*
12 lundi S. Pol.
13 mard Ste Euphrasie.
14 merc *Quatre-Temps.*
15 jeudi S. Longin.
16 vend S. Cyriaque.
17 same S. Patrice.
18 2 *D. Reminiscere.*
19 lundi S. Joseph.
20 mard Ste Nicette.
21 merc S. Lucipin.
22 jeudi S. Paul, év.
23 vend S. Victorin.
24 same Ste Catherine.
25 3 *D.* ANNONCIATION.
26 lundi S. Ludger.
27 mard Ste Eutiche.
28 merc S. Gontran.
29 jeudi Ste Eustase.
30 vend S. Rioult.
31 same S. Guy.

## AVRIL.

N. L. le 1 à 5 h. 11 m. du m.
P. Q. le 8 à 1 h. 59 m. du m.
P. L. le 15 à 4 h. 10 m. du m.
D. Q. le 23 à 4 h. 22 m. du m.
N. L. le 30 à 3 h. 49 m. du s.

Les jours croissent de 1 h. 40 m.

1 4 *D. Lætare.*
2 lundi S. François.
3 mard Ste Cunegonde.
4 merc S. Ambroise.
5 jeudi S. Vincent.
6 vend S. Prudent.
7 same S. Hégésipe.
8 5 *D. La Passion.*
9 lundi Ste Marie Eg.
10 mard S. Macaire.
11 merc S. Eustorge.
12 jeudi S. Jules.
13 vend S. Marcelin.
14 same S. Tiburce.
15 6 *D. Les Rameaux.*
16 lundi S. Paterne.
17 mard S. Anicet.
18 merc S. Eleuthère.
19 jeudi S. Garnier.
20 vend S. Marcel.
21 same S. Anselme.
22 *D.* PAQUES.
23 lundi S. Georges.
24 mard S. Beuve.
25 merc S. Clet.
26 jeudi S. Marc.
27 vend S. Anthime, év.
28 same S. Vital, mart.
29 1 *D. Quasimodo.*
30 lundi S. Eutrope.

Indiction Rom. 5.

Le Printemps arrivera le 20 mars, à 2 h. 20 m. du soir.

## MAI.

P. Q. le 7 à 8 h. 15 m. du m.
P. L. le 14 à 5 h. 33 m. du s.
D. Q. le 22 à 9 h. 29 m. du s.
N. L. le 30 à 6 h. 5 m. du m.

Les jours croissent de 1 h. 18 m.

1 mard S. Philippe.
2 merc S. Athanas.
3 jeudi Inv. de la ste Cr.
4 vend Ste Monique.
5 same Pie V.
6 2 *D. S. Jean P. L.*
7 lundi S. Stanislas.
8 mard S. Désiré.
9 merc S. Grégoire.
10 jeudi S. Antonin.
11 vend S. Mamert.
12 same S. Epiphane.
13 3 *D.* S. Gervais.
14 lundi S. Pacôme.
15 mard S. Isidore.
16 merc S. Regnobert.
17 jeudi Ste Restitue.
18 vend S. Venant.
19 same S. Yves, prêtre.
20 4 *D.* Ste Pétronille.
21 lundi S. Hospice.
22 mard Ste Julie.
23 merc S. Didier, év.
24 jeudi S. Donat.
25 vend S. Urbin.
26 same S. Philippe.
27 5 *D.* S. Evroult.
28 lundi *Rogations.*
29 mard S. Maximin.
30 merc S. Félix.
31 jeudi ASCENSION.

## JUIN.

P. Q. le 5 à 3 h. 8 m. du s.
P. L. le 13 à 7 h. 53 m. du m.
D. Q. le 21 à 11 h. 23 m. du m.
N. L. le 28 à 7 h. 8 m. du m.

Les jours croissent de 17 m.

1 vend S. Fortuné.
2 same S. Pothin.
3 6 *D.* Ste Clotilde.
4 lundi S. Optat.
5 mard S. Boniface.
6 merc S. Paul.
7 jeudi S. Norbert.
8 vend S. Médard.
9 same S. Prime.
10 *D.* PENTECOTE.
11 lundi S. Barnabé.
12 mard S. Olympe.
13 merc *Quatre-Temps.*
14 jeudi S. Quintin.
15 vend Ste Modeste.
16 same S. Cyr et ste Jul.
17 1 *D.* TRINITÉ.
18 lundi Ste Marine.
19 mard S. Gervais et P.
20 merc *Sac. Cœur de J.*
21 jeudi FÊTE-DIEU.
22 vend S. Paulin, év.
23 same *Vigile-jeûne.*
24 2 *D.* N. de S. Jean-B.
25 lundi S. Prosper.
26 mard S. Jean.
27 merc S. Ladislas.
28 jeudi S. Irénée.
29 vend S. Pierre et P.
30 same Com. de S. P.

Cycle solaire. 2.

L'Été commencera le 21 juin, à 11 h. 38 m. du mat.

## JUILLET.

P. Q. le 4 à 11 h. 42 m. du s.
P. L. le 12 à 11 h. 4 m. du s.
D. Q. le 20 à 10 h. 11 m. du s.
N. L. le 27 à 2 h. 5 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 55 m.

1 3 *D.* S. Martial.
2 lundi Visit de N. D.
3 mard S. Anatole, év.
4 merc Tr. de S. M.
5 jeudi Ste Zoé, m.
6 vend S. Tranquille.
7 same S. Pantin.
8 4 *D.* Ste Elisabeth.
9 lundi Ste Cyrille.
10 mard Ste Félicité.
11 merc S. Benoit.
12 jeudi S. Goualbert.
13 vend S. Clet.
14 same S. Bonaventure.
15 5 *D. La Dédicace.*
16 lundi S. Vital.
17 mard S. Thomas.
18 merc S. Clair.
19 jeudi S. Arsène.
20 vend Ste Marguerite.
21 same S. Victor.
22 6 *D.* Ste Marie Mad.
23 lundi S. Ravend.
24 mard S. Vincent.
25 merc S. Jacques
26 jeudi S. Anne.
27 vend S. Anthuse.
28 same S. Innocent.
29 7 *D* Ste Marthe.
30 lundi S. Ignace.
31 mard S. Germain.

## AOUT.

P. Q. le 3 à 10 h. 58 m. du m.
P. L. le 11 à 2 h. 37 m. du s.
D. Q. le 19 à 6 h. 42 m. du m.
N. L. le 25 à 9 h. 33 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 34 m.

1 merc S. Exupère.
2 jeudi S. Pierre ès L.
3 vend S. Etienne, p.
4 same S. Dominique.
5 8 *D.* S. Afre, m.
6 lundi Tr. de N. S.
7 mard S. Donat, év.
8 merc S. Justin.
9 jeudi S. Romain.
10 vend S. Laurent
11 same Ste Suzanne.
12 9 *D.* Ste Claire.
13 lundi S. Hippolyte.
14 mard *Vigile-jeûne.*
15 merc ASSOMPTION.
16 jeudi S. Roch.
17 vend S. Mamès.
18 same Ste Hélène.
19 10 *D.* S. Louis, év.
20 lundi S. Bernard.
21 mard S. Privat.
22 merc S. Philibert.
23 jeudi S. Chantal.
24 vend S. Barthélemy.
25 same S. Louis, roi.
26 11 *D.* S Ouen.
27 lundi S. Césaire.
28 mard S. Augustin.
29 merc Ste Sabine.
30 jeudi Ste Rose.
31 vend S. Ovide.

Il y aura cette année 2 éclipses de Soleil, la première le 1er février, invisible à Paris, et la deuxième le 27 juillet à 2 h. 30 m. du soir, visible à Paris.

## SEPTEMBRE.

P. Q. le 2 à 1 h. 40 m. du m.
P. L. le 10 à 5 h. 42 m. du m.
D. Q. le 17 à 1 h. 54 m. du s.
N. L. le 24 à 7 h. 17 m. du m.

Les jours diminuent de 1 h. 42 m.

1 same S. Gilles.
2 12*D* S. Lazarre.
3 lundi S. Grégoire.
4 mard Ste. Rosalie.
5 merc S. Bertin.
6 jeudi S. Joachim.
7 vend S. Cloud.
8 same *Nativ. de N. D.*
9 13*D*. S. Gorgon.
10 lundi S. Nicolas.
11 mard S. Patient.
12 merc S. Guy.
13 jeudi S. Aimé.
14 vend. Exalt. de la C.
15 same S. Lubin.
16 14*D*. S. Cyprien.
17 lundi S. Lambert.
18 mard S. Ferréol.
19 merc *Quatre-Temps.*
20 jeudi S. Eustache.
21 vend S. Mathieu.
22 same S. Maurice.
23 15*D*. S. Thècle.
24 lundi S. Gérard.
25 mard S. Firmin.
26 merc Ste Justine.
27 jeudi S. Côme et D.
28 vend S. Céran, év.
29 same S. Michel.
30 16*D*. Ste Sophie.
Nombre d'or. 9.

## OCTOBRE.

P. Q. le 1 à 7 h. 46 m. du s.
P. L. le 9 à 7 h. 45 m. du s.
D. Q. le 16 à 8 h. 43 m. du s.
N. L. le 23 à 6 h. 58 m. du s.
P. Q. le 31 à 4 h. 15 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 45 m.

1 lundi S. Rémi.
2 mard SS. Anges G.
3 merc S. Gérard.
4 jeudi S. François.
5 vend Ste. Aure.
6 same S. Brunot.
7 17*D*. Ste Julie.
8 lundi Ste Brigite.
9 mard S. Denis, év.
10 merc S. Géréon.
11 jeudi S. Nicaise.
12 vend S. Willrid.
13 same S. Géraut.
14 18*D*. S. Caliste.
15 lundi Ste Thérèse.
16 mard S. Gal, abbé.
17 merc S. Cerbonney.
18 jeudi S. Luc, évang.
19 vend S. Aquilin.
20 same S. Caprais.
21 19*D*. Ste Ursule.
22 lundi S. Melon.
23 mard S. Hilarion.
24 merc S. Magloire.
25 jeudi S. Crépin.
26 vend. S. Amand.
27 same S. Frumence.
28 20*D*. S. Siméon et J.
29 lundi S. Quentin.
30 mard S. Léon.
31 merc *Vigile-jeûne.*

L'Automne arrivera le 23 septembre, à 1 h. 48 m. du mat.

## NOVEMBRE.

P. L. le 8 à 8 h. 39 m. du m.
D. Q. le 15 à 4 h. 1 m. du m.
N. L. le 22 à 6 h. 26 m. du m.
P. Q. le 30 à 0 h. 42 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 29 m.

1 jeudi LA TOUSSAINT.
2 vend *Les Trépassés.*
3 same S. Marcel.
4 21 *D.* S. Charles.
5 lundi S. Vigor.
6 mard S. Léonard.
7 merc S. Ernest.
8 jeudi Stes Reliques.
9 vend S. Théodore.
10 same S. Léon, pape.
11 22 *D.* S. Martin, p.
12 lundi S. René, év.
13 mard S. Brice.
14 merc S. Laurent.
15 jeudi S. Eugène.
16 vend S. Eucher, év.
17 same S. Agnan.
18 23 *D.* S. Odon, abbé,
19 lundi Ste Elisabeth.
20 mard S. Edmond.
21 merc Près. de N. D.
22 jeudi Ste Cécile.
23 vend S. Clément.
24 same S. Florentin.
25 24 *D.* S. Pierre.
26 lundi S. Lin, pape.
27 mard S. Vital.
28 merc S. Sosthène.
29 jeudi S. Saturnin.
30 vend S. André.

## DÉCEMBRE.

P. L. le 7 à 8 h. 37 m. du m.
D. Q. le 14 à 0 h. 41 m. du s.
N. L. le 22 à 2 h. 46 m. du m.
P. Q. le 30 à 8 h. 19 m. du m.

Les jours diminuent de 9 m.

1 same S. Eloi.
2 1 *D. Avent.*
3 lundi S. Lucius.
4 mard Ste Barbe.
5 merc S. Sabas.
6 jeudi S. Nicolas.
7 vend S. Ambroise.
8 same *Conception.*
9 2 *D.* S. Léocadie.
10 lundi S. Valère.
11 mard S. Damase.
12 merc S. Sinésius.
13 jeudi Ste Luce.
14 vend S. Gratien.
15 same S. Maximin.
16 3 *D.* Ste Adélaïde.
17 lundi Ste Olympiade.
18 mard S. Ruf.
19 merc *Quatre-Temps.*
20 jeudi S. Philog.
21 vend S. Thomas.
22 same Ste Honorine.
23 4 *D.* Ste Victoire.
24 lundi *Vigile-jeûne.*
25 mard NOEL.
26 merc S. Etienne.
27 jeudi S. Jean, évang.
28 vend S. Innocent.
29 same S. Thomas.
30 1 *D.* S. Ursin, év.
31 lundi S. Sylvestre.

L'Hiver commencera le 21 décembre, à 7 h. 5 m. du soir.

## FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, *roi des Français*, né à Paris le 6 octobre 1773, marié le 25 novembre 1809 à MARIE-AMÉLIE, *reine des Français*, tante de Ferdinand II, *roi des Deux-Siciles*, née le 26 avril 1782.

De ce mariage sont nés :

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH D'ORLÉANS, *duc d'Orléans*, né à Palerme le 3 septembre 1810.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE D'ORLÉANS (*Mademoiselle*), née à Palerme, le 3 avril 1812.

MARIE-CHRISTINE-CAROLINE-ADELAÏDE-FRANÇOISE-LÉOPOLDINE D'ORLÉANS (*Mademoiselle de Valois*), née à Palerme le 12 avril 1813.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, *duc de Nemours*, né à Paris le 25 octobre 1814.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE D'ORLÉANS (*Mademoiselle de Beaujolais*), née à Neuilly le 3 juin 1817.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, *prince de Joinville*, né à Neuilly le 14 août 1818.

CHARLES-FERDINAND-LOUIS-PHILIPPE-EMMANUEL D'ORLÉANS, *duc de Penthièvre*, né à Paris le 1er. janvier 1820.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'OR-

LÉANS, *duc d'Aumale*, né à Paris, le 16 janvier 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, *duc de Montpensier*, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

Sœur du roi des Français.

EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-LOUISE (*Mademoiselle d'Orléans*), née le 23 août 1777.

## COMPOSITION DU MINISTÈRE.

MM.

Périer (Casimir), *président*, à l'Intérieur;
Le baron Louis, aux Finances;
Barthe, à la justice;
Le maréchal Soult, à la Guerre;
Le comte de Rigny, à la Marine;
Le comte Sébastiani, aux Affaires Étrangères.
Le comte Montalivet, à l'Instruction publique et aux Cultes;
Le comte d'Argout, au Commerce et aux Travaux publics.

# ANNUAIRE

# DU DÉPARTEMENT

# DE LA MANCHE.

## TOPOGRAPHIE

Aux détails topographiques que nous avons donnés dans les Annuaires de 1829 et 1831, nous ajouterons le nombre total des maisons qui existent dans la Manche.

D'après le récensement de 1822, le nombre des habitations, par arrondissement, est de :

| | |
|---|---|
| Avranches | 25410 |
| Cherbourg | 15525 |
| Coutances | 34835 |
| Mortain | 17886 |
| Saint-Lo | 26340 |
| Valognes | 25279 |
| TOTAL | 145275 |

Un nouveau récensement a eu lieu en 1831. En voici le résultat :

| | |
|---|---|
| Avranches | 26267 |
| Cherbourg | 15624 |
| Coutances | 36306 |
| Mortain | 18376 |
| Saint-Lo | 26895 |
| Valognes | 25486 |
| TOTAL | 148954 |

## POPULATION DU DÉPARTEMENT,

### SON ÉTENDUE EN HECTARES.

PRIX MOYEN DE L'HECTARE DANS CHAQUE COMMUNE.

DEPUIS quelques années, la population de la Manche était portée à 611206 individus. Le récensement général de 1831 donne un chiffre inférieur de plus de 20000. Qu'on cherche, si l'on veut, des causes savantes à un tel déficit : en voyant le nombre des naissances l'emporter annuellement sur celui des décès, en considérant qu'aucune conscription extraordinaire n'a dépeuplé nos campagnes, qu'aucune émigration n'a fait déserter nos villes, que le choléra n'a point encore sévi, je n'accuse que l'inexactitude des récensemens.

Quoi qu'il en soit, le résultat du dénom-

brement de 1831 va être donné par commune, par canton et par arrondissement.

A côté du total des habitans, on trouvera la quantité d'hectares que contient la commune(1) et le prix moyen de l'hectare. Ce prix moyen est celui que la Commission de péréquation de la Manche a elle-même assigné (sauf les rectifications) aux terreins imposables, non compris les bois, landages (2), terres vaines et incultes, maisons et usines.

Voici la clef des abréviations employées :

p. ——— population.
h. ——— nombre d'hectares que contient la commune.
pm. ——— prix moyen de l'hectare, d'après le travail rectifié de la Commission de péréquation. (3)

## ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

### CANTON D'AVRANCHES.

*Avranches* : p. 7269 ; h. 402 ; pm. de l'h. 126 f. 50 c.

---

(1) Le nombre d'hectares indiqué offre rigoureusement l'étendue de chaque commune, à l'exception des chemins publics, des rivières, étangs, ruisseaux et cours d'eau quelconques.

L'espace occupé par les eaux et par les routes, peut s'évaluer à un cinquantième, environ, de la surface du département.

(2) Sont comprises dans les *landages* toutes les propriétés dont l'évaluation est inférieure à celle de la dernière classe des terres labourables de la commune.

(3) Beaucoup de lecteurs ignorent ce que c'est que la Commission de péréquation. Ils ne seront sans doute pas fâchés de l'apprendre.

*Chavoi* : p. 221, h. 362, pm. de l'h. 49 f. 06 c.

L'article 38 de la loi du 15 mai 1818 porte : « Il sera » présenté, dans la prochaine session des chambres, un » nouveau projet de répartition de la contribution foncière » entre les départemens. Les bases de cette nouvelle ré- » partition seront les résultats déjà obtenus par le cadastre, » les notions fournies par la comparaison des baux des ventes » faites dans diverses localités, et enfin tous les autres ren- » seignemens qui sont au pouvoir de l'administration, et » qui tendent à faire connaître l'étendue du territoire ou la » matière imposable en chaque département. »

L'article 19 de la loi du 31 juillet 1821 est ainsi conçu : « Les bases prescrites par l'art. 38 de la loi du 15 mai 1818 » pour parvenir à l'évaluation des revenus imposables des » départemens, seront appliquées aux communes et aux » arrondissemens par une Commission spéciale qui sera for- » mée dans chaque département. Ce travail servira de ren- » seignemens aux Conseils généraux de département et aux » Conseils d'arrondissement pour fixer en principal les » contingens des arrondissemens et des communes. »

Pour l'exécution des dispositions de ce dernier article, une ordonnance royale du 3 octobre 1821 a prescrit le relevé des baux authentiques et des actes de vente de 1812 à 1821 ; l'examen de ces relevés par des assemblées cantonnales, formées des maires et d'un propriétaire de chaque commune, assistés des agens des contributions directes ; et la fixation des évaluations des communes du département par une Commission de péréquation, composée de trois membres du Conseil général, de deux membres du Conseil de chaque arrondissement et d'un notaire pareillement choisi dans chaque arrondissement.

Une ordonnance royale du 19 mars 1823 prescrivit l'organisation immédiate des Commissions de péréquation dans tous les départemens. Celle de la Manche se réunit le 10 septembre suivant, et se fixa sur les documens que les assemblées cantonnales prendraient pour base de leurs opérations.

Le travail des assemblées cantonnales une fois terminé, la Commission de péréquation s'est réunie de nouveau, le 17 août 1826, pour examiner ce travail avec le plus grand soin. Elle a pris connaissance de tous les baux relevés ; chaque commune a été l'objet d'une décision particulière, et après 24 séances consacrées à cet examen, la Commission est par-

*La Godefroy* : p. 259, h. 351, pm. de l'h. 38 f. 62 c.

venue à arrêter un tableau qui présente, par commune, l'évaluation imposable du département et la nouvelle répartition entre les communes.

D'autres efforts ont été faits, depuis 1826, pour perfectionner le travail de la Commission.

Enfin, voulant améliorer la répartition existante et asseoir la contribution sur les bases posées par la loi, le Conseil général a nommé à cet effet, dans sa session de 1831, une Commission composée d'un membre de chaque arrondissement et de deux membres de la Commission de péréquation ayant voix consultative. Cette Commission nouvelle était chargée d'examiner l'opération entière et d'exprimer son opinion sur la question de savoir s'il y a lieu à appliquer le travail aux arrondissemens et aux communes. Après deux séances employées à un examen approfondi de la marche suivie, des méthodes employées et des règles générales sur lesquelles sont appuyées les décisions, la Commission s'est décidée pour l'affirmative.

Le Conseil général, tout en adoptant les conclusions de la Commission, a cru devoir ajourner la péréquation entre les arrondissemens, fondé sur ces considérations : 1o. Qu'il était utile d'adresser encore un nouvel avis aux communes et de les appeler à prendre connaissance des bases qui ont servi à la fixation du nouveau contingent qui leur sera assigné, afin qu'elles puissent, s'il y a lieu, indiquer les erreurs matérielles qu'elles rencontreraient ; 2o. Que les nouvelles réclamations, s'il en est formé, et celles qui ne seront pas encore instruites, pourront être jugées dans une autre session du Conseil, ce qui permettra d'apporter au projet de répartition les modifications reconnues justes et nécessaires; 3o. Que les communes ayant été ainsi appelées à apprécier les faits qui les concernent et à faire toutes les comparaisons qu'elles jugeront utiles, connaîtront à l'avance les effets de la nouvelle répartition.

Pour remplir ces vues, le Conseil général a décidé que toutes les pièces de l'opération seraient déposées dans les sous-préfectures. Chaque commune peut maintenant (septembre 1831) y examiner spécialement ce qui la concerne : elle trouve, en outre, le projet de la nouvelle répartition pour toutes les communes du département dans un tableau imprimé, qui met à portée de faire des rapprochemens de

*La Gohannière.* : p. 297, h. 363, pm. de l'h. 46 f. 59 c.
*Le Val-S.-Pair* : p. 1045, h. 1063, pm. de l'h. 62 f. 10 c.
*Marcey* : p. 904, h. 643, pm. de l'h. 64 f. 54 c.
*Plomb* : p. 588, h. 789, pm. de l'h. 48 f. 31 c.
*Pontaubault* : p. 344, h. 180, pm. de l'h. 50 f. 12 c.
*Ponts* : p. 661, h. 644, pm. de l'h. 70 f. 33 c.
*St.-Brice* : p. 208, h. 240, pm. de l'h. 58 f. 34 c.
*St.-Jean-de-la-Haize* : p. 780, h. 863, pm. de l'h. 55 f. 83 c.
*St.-Loup* : p. 626, h. 624, pm. de l'h. 48 f. 36 c.
*St.-Martin-des-Champs* : p. 524, h. 629, pm. de l'h. 59 f. 47 c.
*St.-Ovin* : p. 600, h. 652, pm. de l'h. 46 f. 25 c.
*St.-Senier-sous-Avranches* : p. 870, h. 1202, pm. de l'h. 40 f. 04 c.
*Vains* : p. 1266, h. 829, pm. de l'h. 58 f. 07 c.

CANTON DE BRECEY.

*Braffais* : p. 441, h. 567, pm. de l'h. 35 f. 88 c.
*Brecey* : p. 2201, h. 2038, pm. de l'h. 60 f. 70 c.
*Cuves* : p. 901, h. 942, pm. de l'h. 50 f. 95 c.
*La Chaise-Beaudouin* : p. 924, h. 1173, pm. de l'h. 28 f. 03 c.

---

commune à commune. Ce tableau mérite toute l'attention des propriétaires.

*La Chapelle-Urée* : p. 408, h. 446, pm. de l'h. 22 f. 88 c.
*Le Grand-Celland* : p. 1032, h. 1217, pm. de l'h. 30 f. 68 c.
*Le Petit-Celland* : p. 533, h. 640, pm. de l'h. 38 f. 31 c.
*Les Loges-sur-Brecey* : p. 519, h. 514, pm. de l'h. 46 f. 37 c.
*Les Cresnays* : p. 880, h. 953, pm. de l'h. 38 f. 81 c.
*Notre-Dame-de-Livoye* : p. 365, h. 346, pm. de l'h. 44 f. 45 c.
*St.-Eugienne* : p. 142, h. 175, pm. de l'h. 35 f. 74 c.
*St.-Jean-du-Corail* : p. 170, h. 352, pm. de l'h. 19 f. 68 c.
*St.-Georges-de-Livoye* : p. 445, h. 537, pm. de l'h. 49 f. 72 c.
*St.-Nicolas-des-Bois* : p. 314, h. 347, pm. de l'h. 38 f. 27 c.
*Tirepied* : p. 1313, h. 1654, pm. de l'h. 48 f. 93 c.
*Vernix* : p. 391, h. 566, pm. de l'h. 57 f. 90 c.

CANTON DE DUCEY.

*Ceaux* : p. 815, h. 771, pm. de l'h. 44 f. 15 c.
*Courtils* : p. 723, h. 531, pm. de l'h. 47 f. 36 c.
*Crollon* : p. 389, h. 463, pm. de l'h. 38 f. 36 c.
*Ducey* : p. 1736, h. 1077, pm. de l'h. 47 f. 10 c.
*Juilley* : p. 949, h. 1095, pm. de l'h. 39 f. 84 c.
*La Boulouze* : p. 178, h. 211, pm. de l'h. 35 f. 27 c.
*Le Mesnil-Ozenne* : p. 363, h. 452, pm. de l'h. 36 f. 73 c.

*Les Chéris* : p. 459, h. 575, pm. de l'h. 54 f. 34 c.
*Marcilly* : p. 989, h. 857, pm. de l'h. 52 f. 24 c.
*Poilley* : p. 1212, h. 1234, pm. de l'h. 48 f. 73 c.
*Précey* : p. 653, h. 746, pm. de l'h. 42 f. 90 c.
*St.-Quentin* : p. 1665, h. 2617, pm. de l'h. 54 f. 39 c.

CANTON DE GRANVILLE.

*Bouillon* : p. 639, h. 620, pm. de l'h. 55 f. 76 c.
*Donville* : p. 715, h. 316, pm. de l'h. 88 f. 26 c.
*Granville* : p. 7350, h. 84, pm. de l'h. 125 f. 40 c.
*St.-Aubin-des-Préaux* : p. 564, h. 797, pm. de l'h. 57 f. 41 c.
*St.-Nicolas-près-Granville* : p. 2957, h. 763, pm. de l'h. 96 f. 66 c.
*St.-Pair* : p. 1498, h. 1492, pm. de l'h. 59 f. 98 c.
*St.-Planchers* : p. 1348, h. 1161, pm. de l'h. 61 f. 08 c.
*Yquelon* : p. 505, h. 207, pm. de l'h. 111 f. 55 c.

CANTON DE LA HAYE-PESNEL.

*Beauchamps* : p. 728, h. 394, pm. de l'h. 50 f. 57 c.
*Champservon* : p. 449, h. 540, pm. de l'h. 40 f. 70 c.

*Folligny* : p. 531, h. 392, pm. de l'h. 50 f. 60 c.
*Hocquigny* : p. 338, h. 296, pm. de l'h. 44 f. 47 c.
*La Beslière* : p. 345, h. 338, pm. de l'h. 56 f. 23 c.
*La Haye-Pesnel* : p. 963, h. 610, pm. de l'h. 46 f. 91 c.
*La Luzerne* : p. 894, h. 1422, pm. de l'h. 35 f. 40 c.
*La Mouche* : p. 367, h. 433, pm. de l'h. 45 f. 17 c.
*La Rochelle* : p. 789, h. 731, pm. de l'h. 34 f. 20 c.
*Le Luot* : p. 550, h. 825, pm. de l'h. 42 f. 50 c.
*Le Mesnildrey* : p. 406, h. 407, pm. de l'h. 51 f. 86 c.
*Le Tanu* : p. 705, h. 672, pm. de l'h. 45 f. 07 c.
*Les Chambres* : p. 268, h. 405, pm. de l'h. 36 f. 97 c.
*Noirpalu* : p. 232, h. 312, pm. de l'h. 30 f. 67 c.
*St.-Jean-des-Champs* : p. 983, h. 1170, pm. de l'h. 57 f. 05 c.
*St.-Léger* : p. 215, h. 190, pm. de l'h. 51 f. 81 c.
*Ste.-Pience* : p. 559, h. 845, pm. de l'h. 30 f. 56 c.
*St.-Ursin* : p. 453, h. 518, pm. de l'h. 47 f. 45 c.
*Subligny* : p. 602, h. 768, pm. de l'h. 41 f. 80 c.

CANTON DE PONTORSON.

*Ardevon* : p. 480, h. 795, pm. de l'h. 36 f. 00 c.
*Aucey* : p. 745, h. 926, pm. de l'h. 41 f. 33 c.

*Beauvoir* : p. 745, h. 807, pm. de l'h. 37 f. 43 c.
*Boucey* : p. 747, h. 1040, pm. de l'h 47 f. 00 c.
*Curey* : p. 448, h. 552, pm. de l'h. 35 f. 47 c.
*Huisnes* : p. 452, h. 635, pm. de l'h. 38 f. 92 c.
*Les Pas* : p. 387, h. 446, pm. de l'h. 40 f. 67 c.
*Macey* : p. 481, h. 756, pm. de l'h. 36 f. 90 c.
*Moidrey* : p. 314, h. 600, pm. de l'h. 43 f. 47 c.
*Mont-St.-Michel* : p. 390, h. 241, pm. de l'h. 27 f. 78 c.
*Pontorson* : p. 1661, h. 383, pm. de l'h. 71 f. 10 c.
*Sacey* : p. 1364, h. 1490, pm. de l'h. 40 f. 31 c.
*Servon* : p. 796, h. 897, pm. de l'h. 41 f. 46 c.
*Tanis* : p. 558, h. 721, pm. de l'h. 30 f. 27 c.
*Vessey* : p. 1003, h. 1225, pm. de l'h. 42 f. 08 c.

CANTON DE SAINT-JAMES.

*Argouges* : p. 1542, h. 1596, pm. de l'h. 22 f. 45 c.
*Carnet* : p. 1219, h. 978, pm. de l'h. 40 f. 60 c.
*Hamelin* : p. 241, h. 238, pm. de l'h. 44 f. 60 c.
*La Croix-Avranchin* : p. 1049, h. 1046, pm. de l'h. 37 f. 25 c.
*Montanel* : p. 1162, h. 1515, pm. de l'h. 28 f. 73 c.
*Montjoye* : p. 622, h. 730, pm. de l'h. 37 f. 56 c.
*St.-Aubin-de-Terregatte* : p. 1871, h. 2040, pm. de l'h. 43 f. 37 c.
*St-James* : p. 3104, h. 1767, pm. de l'h. 42 f. 84 c.

*St.-Laurent-de-Terregatte* : p. 1435, h. 1590; pm. de l'h. 45 f. 60 c.
*St.-Senier-de-Beuvron* : p. 870, h. 1082, pm. de l'h 43 f. 18 c.
*Vergoncey* : p. 614, h. 753; pm. de l'h. 37 f. 45 c.
*Villiers* : p. 536, h. 769, pm. de l'h. 32 f. 26 c.

CANTON DE SARTILLY.

*Angey* : p. 322, h. 237, pm. de l'h. 52 f. 98 c.
*Bacilly* : p. 1623; h. 1535, pm. de l'h. 51 f. 54 c.
*Carolles* : p. 528, h. 370, pm. de l'h. 42 f. 42 c.
*Champcey* : p. 414, h. 311, pm. de l'h. 57 f. 11 c.
*Champeaux* : p. 547, h. 408, pm. de l'h. 59 f. 88 c.
*Dragey* : p. 894, h. 990, pm. de l'h. 41 f. 03 c.
*Genest* : p. 1010, h. 677, pm. de l'h. 44 f. 62 c.
*Lolif* : p. 1085, h. 1219, pm. de l'h. 55 f. 50 c.
*Montviron* : p. 539, h. 573, pm. de l'h. 49 f. 78 c.
*Ronthon* : p. 560, h. 470, pm. de l'h 58 f. 60 c.
*St.-Jean-le-Thomas* : p. 269, h. 227, pm. de l'h. 62 f. 51 c.
*St.-Michel-des-Loups* : p. 647, h. 1387, pm. de l'h. 20 f. 65 c.
*St.-Pierre-Langers* : p. 964, h. 815, pm. de l'h. 43 f. 38 c.
*Sartilly* : p. 1123, h. 1118, pm. de l'h. 41 f. 88 c.

CANTON DE VILLEDIEU.

*Bourguenolles* : p. 461, h. 745, pm. de l'h. 42 f. 30 c.
*Champrepus* : p. 916, h. 885, pm. de l'h. 37 f. 10 c.
*Chérencé-le-Héron* : p. 769, h. 935, pm. de l'h. 30 f. 00 c.
*Fleury* : p. 1209, h. 1224, pm. de l'h. 47 f. 14 c.
*La Bloutière* : p. 702, h. 913, pm. de l'h. 34 f. 83 c.
*La Lande-d'Airou* : p. 1070, h. 1475, pm. de l'h. 36 f. 83 c.
*La Trinité* : p. 800, h. 895, pm. de l'h. 34 f. 20 c.
*Rouffigny* : p. 456, h. 650, pm. de l'h. 39 f. 80 c.
*Ste.-Cécile* : p. 824, h. 1132, pm. de l'h. 41 f. 30 c.
*St.-Pierre-du-Tronchet* : p. 440, h. 372, pm. de l'h. 40 f. 78 c.
*Saultchevreuil* : p. 840, h. 324, pm. de l'h. 61 f. 18 c.
*Villedieu* : p. 3095, h. 41, pm. de l'h. 81 f. 80 c.

---

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

CANTON DE BEAUMONT.

*Acqueville* : p. 486, h. 560, pm. de l'h. 56 f. 03 c.
*Auderville* : p. 531, h. 416, pm. de l'h. 85 f. 18 c.
*Beaumont* : p. 884, h. 765, pm. de l'h. 43 f. 46 c.

*Biville* : p. 448, h. 853, pm. de l'h. 42 f. 90 c.
*Branville* : p. 123, h. 206, pm. de l'h. 34 f. 90 c.
*Digulleville* : p. 781, h. 761, pm. de l'h. 64 f. 79 c.
*Eculleville* : p. 141, h. 227, pm. de l'h. 56 f. 23 c.
*Flottemanville* : p. 626, h. 1103, pm. de l'h. 43 f. 13 c.
*Gréville* : p. 736, h. 977, pm. de l'h. 59 f. 76 c.
*Herqueville* : p. 316, h. 282, pm. de l'h. 44 f. 12 c.
*Jobourg* : p. 924, h. 974, pm. de l'h. 72 f. 60 c.
*Nacqueville* : p. 638, h. 804, pm. de l'h. 63 f. 62 c.
*Omonville-la-Petite* : p. 637, h. 597, pm. de l'h. 63 f. 41 c.
*Omonville-la-Rogue* : p. 569, h. 414, pm. de l'h. 66 f. 58 c.
*Ste.-Croix-Hague* : p. 669, h. 962, pm. de l'h. 37 f. 10 c.
*St.-Germain-des-Vaux* : p. 1049, h. 620, pm. l'h. 88 f. 85 c.
*Tonneville* : p. 257, h. 375, pm. de l'h. 58 f. 14 c.
*Urville-Hague* : p. 483, h. 301, pm. de l'h. 77 f. 95 c.
*Vasteville* : p. 972, h. 1627, pm. de l'h. 49 f. 70 c.
*Vauville* : p. 680, h. 1610, pm. de l'h. 46 f. 40 c.

CANTON DE CHERBOURG.

*Cherbourg* : p. 18043, h. 451, pm. de l'h. 319 f. 71 c.

CANTON DES PIEUX.

*Benoitville* : p. 615, h. 800, pm. de l'h. 48 f. 64 c.
*Bricquebost* : p. 657, h. 781, pm. de l'h. 41 f. 84 c.
*Flamanville* : p. 1204, h. 680, pm. de l'h. 80 f. 33 c.
*Grosville* : p. 1015, h. 1312, pm. de l'h. 51 f. 75 c.
*Héauville* : p. 617, h. 1027, pm. de l'h. 38 f. 13 c.
*Helleville* : p. 467, h. 564, pm. de l'h. 41 f. 18 c.
*Le Rozel* : p 443, h. 540, pm. de l'h. 38 f. 47 c.
*Les Pieux* : p. 1594, h. 1482, pm. de l'h. 59 f. 12 c.
*Pierreville* : p. 742, h. 987, pm. de l'h. 69 f. 72 c.
*St.-Christophe-du-Foc* : p. 293, h. 340, pm. de l'h. 63 f. 00 c.
*St.-Germain-le-Gaillard* : p. 1103, h. 1334, pm. de l'h. 53 f. 54 c.
*Siouville* : p. 818, h. 617, pm. de l'h. 78 f. 25 c.
*Sotteville* : p. 377, h. 588, pm. de l'h. 57 f. 67 c.
*Surtainville* : p. 1227, h. 1446, pm. de l'h. 38 f. 03.
*Tréauville* : p. 960, h. 1223, pm. de de l'h. 63 f. 97 c.

CANTON D'OCTEVILLE.

*Bretteville* : p. 683, h. 556, pm. de l'h. 66 f. 60 c.
*Couville* : p. 750, h. 824, pm. de l'h. 33 f. 14 c.
*Digoville* : p. 848, h. 881, pm. de l'h. 57 f. 39 c.
*Equeurdreville* : p. 1609, h. 461, pm. de l'h. 99 f. 61 c.
*Hainneville* : p. 932, h. 742, pm. de l'h. 61 f. 10 c.
*Hardinvast* : p. 610, h. 698, pm. de l'h. 34 f. 72 c.
*Le Mesnil-Auval* : p. 626, h. 1302, pm. de l'h. 18 f. 84 c.
*Martinvast* : p. 753, h. 1068, pm. de l'h. 31 f. 68 c.
*Nouainville* : p. 205, h. 336, pm. de l'h. 50 f. 05 c.
*Octeville* : p. 1309, h. 706, pm. de l'h. 79 f. 95 c.
*Querqueville* : p. 924, h. 511, pm. de l'h. 69 10 c.
*St.-Martin-le-Gréard* : p. 314, h. 276, pm. de l'h. 31 f. 80 c.
*Sideville* : p. 484, h. 620, pm. de l'h. 54 f. 48 c.
*Teurtéville-Hague* : p. 1187, h. 1221, pm. de l'h. 59 f. 98 c.
*Tollevast* : p. 855, h. 1116, pm. de l'h. 30 f. 44 c.
*Tourlaville* : p. 3624, h. 3071, pm. de l'h. 72 f. 31 c.
*Virandeville* : p. 799, h. 793, pm. de l'h. 39 f. 10 c.

CANTON DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE.

*Angoville* : p. 89, h. 104, pm. de l'h. 116 f. 34 c.
*Brillevast* : p. 873, h. 888, pm. de l'h. 50 f. 77 c.
*Canteloup* : p. 470, h. 414, pm. de l'h. 65 f. 20 c.
*Carneville* : p. 587, h. 652, pm. de l'h. 51 f. 41 c.
*Clitourps* : p. 502, h. 612, pm. de l'h. 75 f. 33 c.
*Cosqueville* : p. 853, h. 830, pm. de l'h. 91 f. 04 c.
*Fermanville* : p. 1967, h. 1125, pm. de l'h. 56 f. 13 c.
*Gatteville* : p. 1308, h. 938, pm. de l'h. 120 f. 20 c.
*Gonneville* : p. 1338, h. 1486, pm. de l'h. 49 f. 44 c.
*Gouberville* : p. 392, h. 269, pm. de l'h. 108 f. 11 c.
*Le Theil* : p. 1146, h. 1335, pm. de l'h. 46 f. 50 c.
*Le Vaast* : p. 1706, h. 1263, pm. de l'h. 55 f. 85 c.
*Maupertus* : p. 381, h. 323, pm. de l'h. 83 f. 38 c.
*Néville* : p. 422, h. 308, pm. de l'h. 78 f. 27 c.
*Retôville* : p. 305, h. 330, pm. de l'h. 78 f. 05 c.
*St.-Pierre-Eglise* : p. 2212, h. 769, pm. de l'h. 85 f. 24 c.
*Théville* : p. 503, h. 746, pm. de l'h. 78 f. 38 c.
*Tocqueville* : p. 745, h. 565, pm. de l'h. 97 f. 80 c.

*Varouville* : p. 502, h. 402, pm. de l'h. 67 f. 82 c.
*Vrasville* : p. 150, h. 139, pm. de l'h. 99 f. 67 c.

---

## ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

### CANTON DE BRÉHAL.

*Anctoville* : p. 219, h. 208, pm. de l'h. 68 f. 29 c.
*Bourey* : p. 357, h. 353, pm. de l'h. 39 f. 98 c.
*Bréhal* : p. 1732, h. 1315, pm. de l'h. 67 f. 30 c.
*Bréville* : p. 390, h. 676, pm. de l'h. 53 f. 30 c.
*Bricqueville-sur-Mer* : p. 1859, h. 1420, pm. de l'h. 54 f. 07 c.
*Cérences* : p. 2064, h. 2166, pm. de l'h. 58 f. 87 c.
*Chanteloup* : p. 506, h. 406, pm. de l'h. 58 f. 02 c.
*Coudeville* : p. 1002, h. 847, pm. de l'h. 61 f. 88 c.
*Equilly* : p. 575, h. 548, pm. de l'h. 48 f. 44 c.
*Hudimesnil* : p. 1612, h. 1820, pm. de l'h. 44 f. 47. c.
*Longueville* : p. 623, h. 398, pm. de l'h. 75 f. 60 c.
*Le Loreur* : p. 316, h. 314, pm. de l'h. 33 f. 33 c.
*Le Mesnil-Aubert* : p. 508, h. 577, pm. de l'h. 46 f. 87 c.
*La Meurdraquière* : p. 663, h. 737, pm. de l'h. 37 f. 61 c.
*Muneville-sur-Mer* : p. 893, h. 708, pm. de l'h. 59 f. 13 c.

*St.-Sauveur-la-Pommeraye* : p. 629, h. 502, pm. de l'h. 53 f. 30 c.

CANTON DE CERISY-LA-SALLE.

*Beloal* : p. 535, h. 551, pm. de l'h. 56 f. 00 c.
*Cametours* : p. 1264, h. 698, pm. de l'h. 56 f. 21 c.
*Cerisy-la-Salle* : p. 2468, h. 1641, pm. de l'h. 47 f. 31 c.
*Guéhébert* : p. 524, h. 611, pm. de l'h. 52 f. 78 c.
*Montpinchon* : p. 1936, h. 1648, pm. de l'h. 52 f. 36 c.
*N.-D.-de-Cenilly* : p. 1988, h. 2461, pm. de l'h. 45 f. 20 c.
*Ouville* : p. 992, h. 1183, pm. de l'h. 45 f. 01 c.
*Roncey* : p. 1237, h. 1182, pm. de l'h. 55 f. 73 c.
*Savigny* : p. 971, h. 988, pm. de l'h. 47 f. 60 c.
*St.-Denis-le-Vêtu* : p. 1464, h. 1273, pm. de l'h. 57 f. 06 c.
*St.-Martin-de-Cenilly* : p. 677, h. 658, pm. de l'h. 55 f. 23 c.

CANTON DE COUTANCES.

*Bricqueville-la-Blouette* : p. 577, h. 615, pm. de l'h. 83 f. 13 c.
*Cambernon* : p. 1446, h. 1654, pm. de l'h. 50 f. 70 c.
*Courcy* : p. 1161, h. 1110, pm. de l'h. 56 f. 38 c.
*Coutances* : p. 8957, h. 302, pm. de l'h. 132 f. 56 c.
*Nicorps* : p. 479, h. 547, pm. de l'h. 69 f. 40 c.

*St.-Nicolas-de-Coutances* : p. 933, h. 852, pm. de l'h. 80 f. 51 c.
*St.-Pierre-de-Coutances* : p. 209, h. 422, pm. de l'h. 78 f. 38 c.
*Saussey* : p. 906, h. 866, pm. de l'h. 61 f. 69 c.

CANTON DE GAVRAY.

*Gavray* : p. 1838, h. 588, pm. de l'h. 83 f. 01 c.
*Grimesnil* : p. 250, h. 254, pm. de l'h. 45 f. 96 c.
*Hambye* : p. 3684, h. 2876, pm. de l'h. 49 f. 70 c.
*Lengronne* : p. 995, h. 1175, pm. de l'h. 49 f. 12 c.
*La Baleïne* : p. 507, h. 385, pm. de l'h. 33 f. 47 c.
*Le Mesnil-Amand* : p. 644, h. 656, pm. de l'h. 46 f. 34 c.
*Le Mesnil-Bonant* : p. 448, h. 231, pm. de l'h. 26 f. 54 c.
*Le Mesnil-Garnier* : p. 840, h. 905, pm. de l'h. 33 f. 41 c.
*Le Mesnil-Hue* : p. 404, h. 327, pm. de l'h. 42 f. 50 c.
*Le Mesnil-Rogues* : p. 662, h. 460, pm. de l'h. 39 f. 88 c.
*Le Mesnil-Villeman* : p. 980, h. 1042, pm. de l'h. 36 f. 25 c.
*Montaigu-les-Bois* : p. 705, h. 647, pm. de l'h. 40 f. 69 c.
*St.-Denis-le-Gast* : p. 1859, h. 1624, pm. de l'h. 46 f. 00 c.
*Sourdeval-les-Bois* : p. 626, h. 566, pm. de l'h. 29 f. 64 c.

*Ver* : p. 1188, h. 1329, pm. de l'h. 54 f. 34 c.

CANTON DE LA HAYE-DU-PUITS.

*Appeville* : p. 648, h. 1283, pm. de l'h. 76 f. 84 c.
*Baudreville* : p. 371, h. 451, pm. de l'h. 61 f. 41 c.
*Bolleville* : p. 570, h. 606, pm. de l'h. 56 f. 95 c.
*Canville* : p. 586, h. 516, pm. de l'h. 68 f. 14 c.
*Coigny* : p. 435, h. 400, pm. de l'h. 74 f. 83 c.
*Cretteville* : p. 625, h. 664, pm. de l'h. 94 f. 69 c.
*Denneville* : p. 741, h. 811, pm. de l'h. 77 f. 43 c.
*Doville* : p. 743, h. 993, pm. de l'h. 40 f. 89 c.
*Gerville* : p. 312, h. 565, pm. de l'h. 54 f. 71 c.
*Glatigny* : p. 478, h. 486, pm. de l'h. 61 f. 70 c.
*Houtteville* : p. 261, h. 429, pm. de l'h. 91 f. 55 c.
*Lithaire* : p. 1003, h. 1384, pm. de l'h. 51 f. 58 c.
*La Haye-du-Puits* : p. 1082, h. 501, pm. de l'h. 76 f. 37 c.
*Mobecq* : p. 623, h. 782, pm. de l'h. 63 f. 36 c.
*Montgardon* : p. 980, h. 1300, pm. de l'h. 45 f. 82 c.
*Neufmesnil* : p. 389, h. 521, pm. de l'h. 54 f. 13 c.
*Prétot* : p. 1004, h. 787, pm. de l'h. 52 f. 86 c.
*St-Nicolas-de-Pierrepont* : p. 852, h. 785, pm. de l'h. 49 f. 54 c.

*St-Rémi-des-Landes* : p. 674, h. 795, pm. de l'h. 60 f. 94 c.
*St-Sauveur-de-Pierrepont* : p. 587, h. 796, pm. de l'h. 62 f. 91 c.
*St-Symphorien* : p. 444, h. 560, pm. de l'h. 74 f. 07 c.
*Surville* : p. 545, h. 735, pm. de l'h. 54 f. 26 c.
*Varenguebec* : p. 1269, h. 2076, pm. de l'h. 53 f. 46 c.
*Vindefontaine* : p. 1050, h. 815, pm. de l'h. 74 f. 21 c.

CANTON DE LESSAY.

*Angoville-sur-Ay* : p. 749, h. 651, pm. de l'h. 71 f. 54 c.
*Anneville* : p. 441, h. 416, pm. de l'h. 65 f. 71 c.
*Bretteville-sur-Ay* : p. 707, h. 954, pm. de l'h. 61 f. 07 c.
*Créances* : p. 2343, h. 2104, pm. de l'h. 62 f. 48 c.
*Geffosses* : p. 1298, h. 1543, pm. de l'h. 52 f. 82 c.
*Laulne* : p. 714, h. 861, pm. de l'h. 66 f. 86 c.
*Lessay* : p. 1696, h. 2190, pm. de l'h. 49 f. 49 c.
*La Feuillie* : p. 745, h. 1271, pm. de l'h. 45 f. 72 c.
*Millières* : p. 1304, h. 1968, pm. de l'h. 37 f. 67 c.
*Piron* : p. 1738, h. 2727, pm. de l'h. 52 f. 56 c
*St-Germain-sur-Ay* : p. 1061, h. 1414, pm. de l'h. 58 f. 23 c.
*St-Patrice-de-Claids* : p. 516, h. 541, pm. de l'h. 57 f. 91 c.
*Vesly* : p. 1435, h. 1594, pm. de l'h. 77 f. 06 c.

CANTON DE MONTMARTIN-SUR-MER.

*Annoville* : p. 1030, h. 830, pm. de l'h. 68 f. 94 c.
*Contrières* : p. 803, h. 886, pm. de l'h. 73 f. 66 c.
*Hérenguerville* : p. 386, h. 263, pm. de l'h. 58 f. 35 c.
*Hyenville* : p. 335, h. 317, pm de l'h. 97 f. 26 c.
*Lingreville* : p. 1623, h. 895, pm. de l'h. 90 f. 54 c.
*Montchaton* : p. 816, h. 665, pm. de l'h. 52 f. 54 c.
*Montmartin-sur-Mer* : p. 1470, h. 1303, pm. de l'h. 71 f. 32 c.
*Orval* : p. 1290, h. 1185, pm. de l'h. 66 f. 21 c.
*Quettreville* : p. 1846, h. 1538, pm. de l'h. 55 f. 07 c.
*Regnéville* : p. 1825, h. 980, pm. de l'h. 63 f. 95 c.
*Trelly* : p. 1295, h. 1131, pm. de l'h. 67 f. 92 c.

CANTON DE PÉRIERS.

*Baupte* : p. 308, h. 215, pm. de l'h. 96 f. 20 c.
*Feugères* : p. 863, h. 858, pm. de l'h. 63 f. 82 c.
*Gonfreville* : p. 548, h. 865, pm. de l'h. 45 f. 78 c.
*Gorges* : p. 1232, h. 2215, pm. de l'h. 45 f. 89 c.
*Lastelle* : p. 209, h. 388, pm. de l'h. 46 f. 06 c.
*Le Plessis* : p. 726, h. 1072, pm. de l'h. 53 f. 17 c.

*Marchésieux* : p. 1566, h. 1901, pm. de l'h. 62 f. 49 c.
*Ney* : p. 220, h. 242, pm. de l'h. 61 f. 00 c.
*Périers* : p. 2605, h. 1389, pm. de l'h. 67 f. 80 c.
*St-Germain-le-Vicomte* : p. 547, h. 802, pm. de l'h. 70 f. 95 c.
*St-Jores* : p. 807, h. 1234, pm. de l'h. 73 f. 86 c.
*St-Martin-d'Aubigny* : p. 1069, h. 1466, pm. de l'h. 56 f. 95 c.
*St-Sébastien-de-Raids* : p. 647, h. 498, pm. de l'h. 62 f. 12 c.
*Ste-Suzanne* : p. 150, h. 344, pm. de l'h. 53 f. 87 c.

CANTON DE SAINT-MALO-DE-LA-LANDE.

*Agon* : p. 1506, h. 1205, pm. de l'h. 83 f. 59 c.
*Ancteville* : p. 623, h. 749, pm. de l'h. 48 f. 15 c.
*Blainville* : p. 1770, h. 1255, pm. de l'h. 72 f. 80 c.
*Boisroger* : p. 629, h. 510, pm. de l'h. 39 f. 01 c.
*Brainville* : p. 365, h. 308, pm. de l'h. 69 f. 22.
*Gouville* : p. 1597, h. 1212, pm. de l'h. 56 f. 67 c.
*Gratot* : p. 1000, h. 1040, pm. de l'h. 61 f. 10 c.
*Heugueville* : p. 802, h. 646, pm. de l'h. 94 f. 08 c.
*La Vendelée* p. 569, h. 488, pm. de l'h. 51 f. 08 c.
*Montsurvent* : p. 576, h. 807, pm. de l'h. 58 f. 87 c.
*Servigny* : p. 347, h. 385, pm. de l'h. 48 f. 48 c.

*St-Malo-de-la-Lande* : p. 424, h. 385, pm de l'h. 46 f. 91 c.
*Tourville* : p. 1026, h. 865, pm. de l'h. 59 f. 50 c.

CANTON DE SAINT-SAUVEUR-LENDELIN.

*Camprond* : p. 786, h. 603, pm. de l'h. 43 f. 95 c.
*Hautieville-la-Guichard* : p. 1333, h. 1166, pm. de l'h. 49 f. 93 c.
*La Ronde-Haye* : p. 736, h. 642, pm. de l'h. 47 f. 92 c.
*Le Lorey* : p. 1650, h. 1408, pm. de l'h. 59 f. 45 c.
*Le Mesnil-Bus* : p. 990, h. 479, pm. de l'h. 52 f. 84 c.
*Montcuit* : p. 563, h. 373, pm. de l'h. 54 f. 83 c.
*Monthuchon* : p. 679, h. 734, pm. de l'h. 60 f. 08 c.
*Muneville-le-Bingard* : p. 1502, h. 1931, pm. de l'h. 49 f. 52 c.
*St-Aubin-du-Perron* : p. 666, h 728, pm. de l'h. 49 f. 81 c.
*St-Michel-de-la-Pierre* : p. 529, h. 463, pm. de l'h. 44 f. 53 c.
*St-Sauveur-Lendelin* : p. 2091, h. 1575, pm. de l'h. 62 f. 74 c.
*Vaudrimesnil* : p. 551, h. 573, pm. de l'h. 48 f. 29 c.

---

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

CANTON DE BARENTON.

*Barenton* : p. 3106, h. 3008, pm. de l'h.

*Ger* : p. 2612, h. 2460, pm. de l'h. 22 f. 74 c.
*St-Cyr* : p. 2551, h. 2276, pm. de l'h. 45 f. 91 c.
*St-Georges-de-Rouelley* : p. 1667, h. 1634, pm. de l'h. 38 f. 50 c.

CANTON D'ISIGNY.

*Chalandrey* : p. 701, h. 755, pm. de l'h. 43 f. 32 c.
*Isigny* : p. 372, h. 411, pm. de l'h. 43 f. 12 c.
*La Mancellière* : p. 592, h. 731, pm. de l'h. 33 f. 66 c.
*Le Buat* : p. 372, h. 445, pm. de l'h. 41 f. 70 c.
*Le Mesnil-Bœufs* : p. 429, h. 451, pm. de l'h. 32 f. 35 c.
*Le Mesnil-Thébault* : p. 561, h. 649, pm. de l'h. 41 f. 39 c.
*Les Biards* : p. 1164, h. 1034, pm. de l'h. 52 f. 26 c.
*Montgothier* : p. 650, h. 730, pm. de l'h. 40 f. 31 c.
*Montigny* : p. 608, h. 883, pm. de l'h. 33 f. 15 c.
*Naftel* : p. 260, h. 268, pm. de l'h. 50 f. 42 c.
*Vezins* : p. 631, h. 753, pm. de l'h. 49 f. 03 c.

CANTON DE JUVIGNY.

*Bellefontaine* : p. 468, h. 653, pm. de l'h. 25 f. 14 c.
*Chasseguey* : p. 216, h. 298, pm. de l'h. 32 f. 88 c.
*Chérencé-le-Roussel* : p. 953, h. 1206, pm. de l'h. 37 f. 97 c.
*Juvigny* : p. 802, h. 727, pm. de l'h. 26 f. 36 c.
*La Bazoge* : p. 343, h. 566, pm. de l'h. 37 f. 60 c.

*Le Mesnil-Adelée* : p. 424, h. 660, pm. de l'h. 40 f. 18 c.
*Le Mesnil-Rainfray* : p. 748, h. 1124, pm. de l'h. 24 f. 91 c.
*Le Mesnil-Tove* : p. 779, h. 1146, pm. de l'h. 37 f. 11 c.
*Reffuveille* : p. 1200, h. 2281, pm. de l'h. 24 f. 92 c.

CANTON DU TEILLEUL.

*Buais* : p. 1195, h. (1)
*Ferrières* : p. 270.
*Heussé* : p. 848.
*Husson* : p. 1008.
*Le Teilleul* : p. 2511.
*Ste-Marie-des-Bois* : p. 379.
*St-Symphorien* : p. 529.
*Savigny-le-Vieux* : p. 1325.

CANTON DE MORTAIN.

*Bion* : p. 779, h. 948, pm. de l'h. 41 f. 16 c.
*Fontenay* : p. 486, h. 654, pm. de l'h. 39 f. 07 c.
*Le Neufbourg* : p. 452, h. 209, pm. de l'h. 33 f. 46 c.
*Mortain* : p. 2511, h. 4236, pm. de l'h. 57 f. 40 c.
*Notre-Dame-de-Touchet* : p. 1573, h. 1669, pm. de l'h. 41 f. 28 c.

---

(1) Ce canton n'étant pas cadastré, lorsque la Commission de péréquation a fait son travail, la quantité d'hectares imposables est restée inconnue, et le prix moyen des terres n'a pu être établi.

*Romagny* : p. 1561, h. 2812, pm. de l'h. 34 f. 45 c.

*St-Barthélemy* : p. 604, h. 517, pm. de l'h. 28 f. 50 c.

*St-Clément* : p. 1423, h. 2991, pm. de l'h. 17 f. 94 c.

*St-Jean-du-Corail* : p. 648, h. 926, pm. de l'h. 37 f. 26 c.

*Villeskien* : p. 704, h. 1048, pm. de l'h. 37 f. 50 c.

CANTON DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.

*Chevreville* : p. 352, h. 425, pm. de l'h. 47 f. 20 c.

*Lapenty* : p. 1018, h. 1445, pm. de l'h. 42 f. 96 c.

*Le Mesnillard* : p. 742, h. 952, pm. de l'h. 39 f. 80 c.

*Les Loges-Marchis* : p. 1496, h. 1926, pm. de l'h. 35 f. 87 c.

*Martigny* : p. 762, h. 865, pm de l'h. 41 f. 25 c.

*Milly* : p. 798, h. 927, pm. de l'h. 46 f. 03 c.

*Moulines* : p. 518, h. 707, pm. de l'h. 34 f. 74 c.

*Parigny* : p. 1265, h. 1816, pm. de l'h. 50 f. 95 c.

*St-Brice-de-Landelles* : p. 1147, h. 1484, pm. de l'h. 34 f. 96 c.

*St-Hilaire-du-Harcouet* : p. 2789, h. 937, pm. de l'h. 67 f. 22 c.

*St-Martin-de-Landelles* : p. 1947, h. 1901, pm. de l'h. 38 f. 68 c.

*Vitrey* : p. 1485, h. 1629, pm. de l'h. 40 f. 45 c.

CANTON DE SAINT-POIS.

*Boisyvon* : p. 280, h. 378, pm. de l'h. 40 f. 51 c.
*Coulouvray* : p. 1275, h. 1392, pm. de l'h. 22 f. 03 c.
*La Chapelle-Cecelin* : p. 429, h. 512, pm. de l'h. 33 f. 60 c.
*Le Mesnil-Gilbert* : p. 573, h. 770, pm. de l'h. 77 f. 62 c.
*Lingeard* : p. 306, h. 357, pm. de l'h. 24 f. 74 c.
*Montjoie* : p. 950, h. 1411, pm. de l'h. 25 f. 50 c.
*St-Laurent-de-Cuves* : p. 1436, h. 1442, pm. de l'h. 31 f. 90 c.
*St-Martin-le-Bouillant* : p. 858, h. 1216, pm. de l'h. 23 f. 74 c.
*St-Maur-des-Bois*. p. 346, h. 487, pm. de l'h. 23 f. 90 c.
*St-Pois* : p. 800, h. 752, pm. de l'h. 51 f. 47 c.

CANTON DE SOURDEVAL.

*Beauficel* : p. 579, h. 896, pm. de l'h. 29 f. 20 c.
*Brouains* : p. 613, h. 366, pm. de l'h 25 f. 84 c.
*Gathemo* : p. 876, h. 1020, pm. de l'h. 22 f. 99 c.
*Le Fresne-Poret* : p. 1006, h. 894, pm. de l'h. 31 f. 53 c.
*Perriers* : p. 888, h. 913, pm. de l'h. 28 f. 17 c.
*St-Martin-de-Chaulieu* : p. 660, h. 772, pm. de l'h. 23 f. 03 c.
*St-Sauveur-de-Chaulieu* : p. 233, h. 261, pm. de l'h. 34 f. 21 c.
*Sourdeval* : p. 4280, h. 3553, pm. de l'h. 39 f. 83 c.

*Vengeons* : p. 1781, h. 1539, pm. de l'h. 24 f. 36 c.

---

## ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

### CANTON DE CANISY.

*Canisy* : p. 929, h. 608, pm. de l'h. 62 f. 73 c.
*Dangy* ; p. 1210, h. 943, pm. de l'h. 43 f. 49 c.
*Gourfaleur* : p. 655, h. 817, pm. de l'h. 70 f. 62 c.
*La Mancellière* : p. 526, h. 656, pm. de l'h. 48 f. 49 c.
*Le Mesnil-Herman* : p. 248, h. 185, pm. de l'h. 42 f. 36 c.
*Quibou* : p. 2057, h. 1656, pm. de l'h. 55 f. 20 c.
*St-Ebrémond-de-Bon-Fossé* : p. 892, h. 1187, pm. de l'h. 60 f. 48 c.
*St-Martin-de-Bon-Fossé* : p. 766, h. 991, pm. de l'h. 39 f. 68 c.
*St-Romphaire* : p. 897, h. 973, pm. de l'h. 53 f. 09 c.
*St-Samson-de-Bon-Fossé* : p. 633, h. 522, pm. de l'h. 59 f. 81 c.
*St-Sauveur-de-Bon-Fossé* : p. 126, h. 298, pm. de l'h. 26 f. 23 c.
*Soulles* : p. 1132, h. 1451, pm. de l'h. 39 f. 02 c.

### CANTON DE CARENTAN.

*Auvers* : p. 1224, h. 1813, pm. de l'h. 73 f. 23 c.

*Auville-sur-le-Vey* : p. 173, h. 359, pm. de l'h. 86 f. 53 c.
*Auxais* : p. 472, h. 754, pm. de l'h. 67 f. 44 c.
*Beuzeville-sur-le-Vey* : p. 490, h. 834, pm. de l'h. 96 f. 20 c.
*Brévands* : p. 453, h. 886, pm. de l'h. 78 f. 94 c.
*Carentan* : p. 2773, h. 1435, pm. de l'h 122 f. 56 c.
*Catz* : p. 202, h. 270, pm. de l'h. 126 f. 50 c.
*Méautis* : p. 1233, h. 1656, pm. de l'h. 83 f. 22 c.
*Raids* : p. 648, h. 637, pm. de l'h. 66 f. 85 c.
*St-André-de-Bohon* : p. 663, h. 1013, pm. de l'h. 83 f. 01 c.
*St-Côme-du-Mont* : p. 733, h. 1190, pm. de l'h. 104 f. 92 c.
*St-Eny* : p. 1772, h. 2080, pm. de l'h. 81 f. 19 c.
*St-Georges-de-Bohon* : p. 740, h. 1366, pm. de l'h. 78 f. 84 c.
*St-Hilaire-Petit-Ville* : p. 286, h. 943, pm. de l'h. 88 f. 15 c.
*St-Pellerin* : p. 382, h. 424, pm. de l'h. 97 f. 75 c.

CANTON DE MARIGNY.

*Carantilly* : p. 1442, h. 1040, pm. de l'h. 54 f. 52 c.
*Hébécrévon* : p. 1099, h. 1334, pm. de l'h. 52 f. 32 c.
*La Chapelle-en-Juger* : p. 1004, h. 1467, pm. de l'h. 50 f. 70 c.
*Le Mesnil-Amey* : p. 329, h. 271, pm. de l'h. 55 f. 93 c.

*Le Mesnil-Eury* : p. 285, h. 335, pm. de l'h. 64 f. 15 c.
*Le Mesnil-Vigot* : p. 332, h. 314, pm. de l'h. 59 f. 94 c.
*Marigny* : p. 1506, h. 997, pm. de l'h. 61 f. 67 c.
*Montreuil* : p. 642, h. 631, pm. de l'h. 52 f. 69 c.
*Remilly* : p. 860, h. 930, pm. de l'h. 65 f. 83 c.
*St-Ebrémond-sur-Lozon* : p. 95, h. 181, pm. de l'h. 66 f. 96 c.
*St-Gilles* : p. 606, h. 732, pm. de l'h. 60 f. 28 c.
*St-Louet-sur-Lozon* : p. 742, h. 679, pm. de l'h. 50 f. 15 c.

CANTON DE PERCY.

*Beslon* : p. 1051, h. 1684, pm. de l'h. 33 f. 61 c.
*La Colombe* : p. 1053, h. 1410, pm. de l'h. 32 f. 35 c.
*La Haye-Bellefond* : p. 290, h. 276, pm. de l'h. 52 f. 69 c.
*Le Chefresne* : p. 876, h. 1104, pm. de l'h. 31 f. 22 c.
*Le Guislain* : p. 529, h. 523, pm. de l'h. 44 f. 67 c.
*Margueray* : p. 382, h. 454, pm. de l'h. 23 f. 90 c.
*Maupertuis* : p. 484, h. 526, pm. de l'h. 37 f. 30 c.
*Montabot* : p. 794, h. 1129, pm. de l'h. 27 f. 30 c.
*Montbray* : p. 1255, h. 1373, pm. de l'h. 40 f. 87 c.

*Morigny* : p. 322, h. 427, pm. de l'h. 36 f. 21 c.

*Percy* : p. 3182, h. 3611, pm. de l'h. 40 f. 27 c.

*Villebaudon* : p. 417, h. 550, pm. de l'h. 34 f. 07 c.

CANTON DE SAINT-CLAIR.

*Airel* : p. 629, h. 974, pm. de l'h. 79 f. 17 c.

*Bérigny* : p. 722, h. 1175, pm. de l'h. 48 f. 34 c.

*Cerisy-la-Forêt* : p. 2164, h. 1986, pm. de l'h. 56 f. 76 c.

*Couvains* : p. 940, h. 1461, pm. de l'h. 54 f. 75 c.

*La Meauffe* : p. 694, h. 979, pm. de l'h. 59 f. 96 c.

*Moon* : p. 756, h. 938, pm. de l'h. 62 f. 17 c.

*Notre-Dame-d'Elle* : p. 248, h. 278, pm. de l'h. 34 f. 15 c.

*St-André-de-l'Epine* : p. 409, h. 696, pm. de l'h. 44 f. 44 c.

*St-Clair* : p. 722, h. 766, pm. de l'h. 60 f. 48 c.

*St-Georges-d'Elle* : p. 902, h. 859, pm. de l'h. 40 f. 15 c.

*St-Germain-d'Elle* : p. 579, h. 867, pm. de l'h. 44 f. 66 c.

*St-Jean-de-Savigny* : p. 604, h. 724, pm. de l'h. 61 f. 93 c.

*St-Pierre-de-Semilly* : p. 466, h. 489, pm. de l'h. 52 f. 89 c.

*Villiers-Fossard* : p. 789, h. 880, pm. de l'h. 52 f. 32 c.

CANTON DE SAINT-JEAN-DE-DAYE.

*Amigny* : p. 240, h. 358, pm. de l'h. 73 f. 27 c.
*Bahais* : p. 142, h. 272, pm. de l'h. 64 f. 45 c.
*Cavigny* : p. 524, h. 656, pm. de l'h. 74 f. 47 c.
*Esglandes* : p. 513, h. 552, pm. de l'h. 48 f. 03 c.
*Graignes* : p. 1187, h. 1381, pm. de l'h. 56 f. 26 c.
*Le Dezert* : p. 874, h. 1425, pm. de l'h. 61 f. 87 c.
*Le Hommet* : p. 42, h. 83, pm. de l'h. 120 f. 12 c.
*Le Mesnil-Angot* : p. 233, h. 397, pm. de l'h. 88 f. 42 c.
*Le Mesnil-Durand* : p. 560, h. 627, pm. de l'h. 80 f. 75 c.
*Le Mesnil-Véneron* : p. 180, h. 275, pm. de l'h. 79 f. 92 c.
*Montmartin-en-Graignes* : p. 1466, h. 2917, pm. de l'h. 68 f. 60 c.
*St-Aubin-de-Losque* : p. 438, h. 693, pm. de l'h. 72 f. 80 c.
*St-Frômond* : p. 891, h. 1510, pm. de l'h. 107 f. 30 c.
*St-Jean-de-Daye* : p. 302, h. 409, pm. de l'h. 72 f. 54 c.
*St-Marlin-des-Champs* : p. 74, h. 218, pm. de l'h. 107 f. 01 c.
*St-Pierre-d'Arthenay* : p. 695, h. 1366, pm. de l'h. 63 f. 48 c.
*Tribehou* : p. 1118, h. 968, pm. de l'h. 65 f. 53 c.

CANTON DE SAINT-LO.

*Agneaux* : p. 896, h. 661, pm. de l'h. 86 f. 75 c.
*Baudre* : p. 374, h. 364, pm. de l'h. 73 f. 29 c.
*La Barre-de-Semilly* : p. 634, h. 753, pm. de l'h. 68 f. 38 c.
*La Luzerne* : p. 124, h. 191, pm. de l'h. 64 f. 15 c.
*Le Mesnil-Rouxelin* : p. 415, h. 462, pm. de l'h. 65 f. 38 c.
*Rampan* : p. 315, h. 393, pm. de l'h. 61 f. 18 c.
*Sainte-Croix* : p. 752, h. 1153, pm. de l'h. 73 f. 08 c.
*St-Georges-Montcocq* : p. 733, h. 863, pm. de l'h. 77 f. 27 c.
*Saint-Lo* : p. 8421, h. 600, pm. de l'h. 148 f. 54 c.
*Sainte-Suzanne* : p. 500, h. 491, pm. de l'h. 72 f. 38 c.
*St-Thomas* : p. 316, h. 412, pm. de l'h. 70 f. 54 c.

CANTON DE TESSY.

*Beaucoudray* : p. 325, h. 461, pm. de l'h. 31 f. 37 c (1).
*Beuvrigny* : p. 354, h. 656, pm. de l'h. 33 f. 18 c.

---

(1) Pour les communes de *Beaucoudray*, *Fervaches*, *Gouvets et Moyon*, l'arpentage seul étant fait lors du travail de la Commission de péréquation, les prix moyens comprennent l'évaluation de toutes les propriétés indistinctement.

*Chevry* : p. 246, h. 354, pm. de l'h. 40 f. 30 c.
*Domjean* : p. 1300, h. 1607, pm. de l'h. 33 f. 47 c.
*Feroches* : p. 565, h. 473, pm. de l'h. 48 f. 50 c.
*Fourneaux* : p. 239, h. 323, pm. de l'h. 34 f. 80 c.
*Gouvets* : p. 877, h. 1072, pm. de l'h. 31 f. 36 c.
*Le Mesnil-Opac* : p. 386, h. 545, pm. de l'h. 44 f. 46 c.
*Le Mesnil-Rouxit* : p. 393, h. 386, pm. de l'h. 55 f. 36 c.
*Moyon* : p. 1469, h. 2282, pm. de l'h. 34 f. 08 c.
*St-Louet-sur-Vire* : p. 433, h. 718, pm. de l'h. 35 f. 98 c.
*St-Vigor-des-Monts* : p. 1013, h. 1542, pm. de l'h. 44 f. 03 c.
*Tessy* : p. 1536, h. 1538, pm. de l'h. 41 f. 51 c.
*Troisgots* : p. 599, h. 734, pm. de l'h. 43 f. 01 c.

CANTON DE TORIGNI.

*Biéville* : p. 410, h. 505, pm. de l'h. 52 f. 26 c.
*Bretteville* : p. 230, h. 365, pm. de l'h. 52 f. 99 c.
*Condé-sur-Vire* : p. 2164, h. 2406, pm. de l'h. 66 f. 63 c.
*Giéville* : p. 731, h. 1005, pm. de l'h. 47 f. 24 c.
*Guilberville* : p. 1815, h. 2169, pm. de l'h. 41 f. 31 c.
*Lamberville* : p. 314, h. 439, pm. de l'h. 60 f. 23.
*La Chapelle-du-Fest* : p. 222, h. 365, pm. de l'h. 35 f. 63 c.
*Le Perron* : p. 416, h. 451, pm. de l'h. 51 f. 21 c.
*Mantaigu* : p. 125, h. 261, pm. de l'h. 44 f. 03 c.
*Montrabot* : p. 302, h. 379, pm. de l'h. 39 f. 25 c.
*Placy* : p. 508, h. 620, pm. de l'h. 42 f. 93 c.

*Précorbin* : p. 587, h. 703, pm. de l'h. 59 f. 00 c.
*Rouxeville* : p. 652, h. 851, pm. de l'h. 48 f. 04 c.
*St-Amand* : p. 1357, h. 2108, pm. de l'h. 43 f. 23 c.
*St-Jean-des-Baisans* : p. 1190, h. 1305, pm. de l'h. 42 f. 10 c.
*St-Symphorien* : p. 352, h. 379, pm. de l'h. 39 f. 09 c.
*Torigni* : p. 2184, h. 281, pm. de l'h. 122 f. 95 c.
*Vidouville* : p. 381, h. 433, pm. de l'h. 53 f. 98 c.

---

## ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

### CANTON DE BARNEVILLE.

*Barneville* : p. 1083, h. 551, pm. de l'h. 83 f. 36 c.
*Baubigny* : p. 270, h. 634, pm. de l'h. 47 f. 98 c.
*Carteret* : p. 513, h. 433, pm. de l'h. 59 f. 34 c.
*Fierville* : p. 751, h. 717, pm. de l'h. 35 f. 34 c.
*La Haye-d'Ectot* : p. 486, h. 707, pm. de l'h. 46 f. 70 c.
*Le Mesnil* : p. 370, h. 334, pm. de l'h. 55 f. 53 c.
*Le Valdecie* : p. 302, h. 386, pm. de l'h. 37 f. 47 c.
*Les Moitiers-d'Allonne* : p. 1061, h. 1389, pm. de l'h. 38 f. 98 c.
*Ourville* : p. 908, h. 1103, pm. de l'h. 100 f. 18 c.
*Portbail* : p. 1901, h. 2044, pm. de l'h 51 f. 00 c.

*St-Georges-de-la-Rivière* : p. 409, h. 363, pm. de l'h. 62 f. 36 c.
*St-Jean-de-la-Rivière* : p. 301, h. 340, pm. de l'h. 42 f. 12 c.
*St-Maurice* : p. 614, h. 724, pm. de l'h. 46 f. 34 c.
*St-Pierre-d'Artéglise* : p. 389, h. 508, pm. de l'h. 58 f. 80 c.
*Senoville* : p. 473, h. 674, pm. de l'h. 33 f. 40 c.
*Sortosville-en-Beaumont* : p. 605, h. 995, pm. de l'h. 34 f. 64 c.

CANTON DE BRICQUEBÉC.

*Breuville* : p. 513, h. 812, pm. de l'h. 33 f. 17 c.
*Bricquebec* : p. 4255, h. 4983, pm. de l'h. 53 f. 27 c.
*Le Vretot* : p. 1216, h. 1986, pm. de l'h. 35 f. 85 c.
*Les Perques* : p. 341, h. 462, pm. de l'h. 44 f. 46 c.
*Magneville* : p. 803, h. 909, pm. de l'h. 67 f. 37 c.
*Morville* : p. 491, h. 687, pm. de l'h. 70 f. 47 c.
*Négréville* : p. 1217, h. 1579, pm. de l'h. 50 f. 00 c.
*Quettetot* : p. 848, h. 1198, pm. de l'h. 36 f. 48 c.
*Rauville-la-Bigot* : p. 940, h. 1652, pm. de l'h. 18 f. 98 c.
*St-Martin-le-Hébert* : p. 307, h. 205, pm. de l'h. 52 f. 82 c.

*Sottévast* : p. 1104, h. 1041, pm. de l'h. 40 f. 21 c.

CANTON DE MONTEBOURG.

*Azeville* : p. 212, h. 287, pm. de l'h. 66 f. 17 c.

*Ecausseville* : p. 214, h. 502, pm. de l'h. 85 f. 36 c.

*Emondeville* : p. 553, h. 507, pm. de l'h. 94 f. 16 c.

*Eroudeville* : p. 390, h. 467, pm. de l'h. 70 f. 51 c.

*Flottemanville* : p. 373, h. 460, pm. de l'h. 79 f. 82 c.

*Fontenay* : p. 535, h. 777, pm. de l'h. 76 f. 84 c.

*Fresville* : p. 837, h. 1328, pm. de l'h. 85 f. 31.

*Hemevez* : p. 306, h. 411, pm. de l'h. 72 f. 45 c.

*Joganville* : p. 158, h. 274, pm. de l'h. 80 f. 36 c.

*Le Ham* : p. 281, h. 374, pm. de l'h. 94 f. 04 c.

*Lestre* : p. 730, h. 709, pm. de l'h. 70 f. 99 c.

*Montebourg* : p. 2823, h. 559, pm. de l'h. 72 f. 52 c.

*Orville* : p. 353, h. 448, pm. de l'h. 56 f. 38 c.

*Quinéville* : p. 364, h. 436, pm. de l'h. 71 f. 60 c.

*St-Cyr* : p. 381, h. 548, pm. de l'h. 82 f. 41 c.

*St-Floxel* : p. 554, h. 805, pm. de l'h. 76 f. 82 c.

*St-Germain-de-Tournebul* : p. 848, h. 1328, pm. de l'h. 60 f. 17 c.
*St-Marcouf* : p. 752, h. 1308, pm. de l'h. 74 f. 68 c.
*St-Martin-d'Audouville* : p. 322, h. 24[illegible], pm. de l'h. 81 f. 62 c.
*Sortosville* : p. 207, h. 235, pm. de l'h. 69 f. 58 c.
*Urville* : p. 398, h. 486, pm. de l'h. 72 f. 98 c.
*Vaudrainville* : p. 214, h. 292, pm. de l'h. 55 f. 29 c.

CANTON DE QUETTEHOU.

*Anneville-en-Saire* : p. 774, h. 574, pm. de l'h. 148 f. 44 c.
*Auneville* : p. 234, h. 236, pm. de l'h. 53 f. 27 c.
*Barfleur* : p. 2675, h. 575, pm. de l'h. 186 f. 44 c.
*Crasville* : p. 642, h. 691, pm. de l'h. 80 f. 95 c.
*La Pernelle* : p. 580, h. 682, pm. de l'h. 74 f. 10 c.
*Le Vicel* : p. 453, h. 458, pm. de l'h. 57 f. 73 c.
*Morsalines* : p. 523, h. 352, pm. de l'h. 74 f. 55 c.
*Octeville-la-Venelle* : p. 844, h. 664, pm. de l'h. 63 f. 45 f.
*Quettehou* : p. 1812, h. 1566, pm. de l'h. 88 f. 94 c.
*Réville* : p. 2150, h. 1019, pm. de l'h. 102 f. 82 c.

*Ste-Geneviève :* p. 688, h. 476, pm. de l'h. 175 f. 50 c.

*St-Vaast :* p. 3502, h. 584, pm. de l'h. 165 f. 24 c.

*Teurtéville-Boscage :* p. 1752, h. 2084, pm. de l'h. 57 f. 06 c.

*Valcanville :* p. 1176, h. 615, pm. de l'h. 115 f. 81 c.

*Videcosville :* p. 213, h. 244, pm. de l'h. 55 f. 86 c.

CANTON DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.

*Amfreville :* p. 820, h. 875, pm. de l'h. 84 f. 93 c.

*Angoville-au-Plein :* p. 124, h. 544, pm. de l'h. 89 f. 25 c.

*Audouville :* p. 259, h. 614, pm. de l'h. 87 f. 72 c.

*Beuzeville-au-Plein :* p. 108, h. 198, pm. de l'h. 96 f. 60 c.

*Beuzeville-la-Bastille :* p. 352, h. 417, pm. de l'h. 90 f. 62 c.

*Blosville :* p. 401, h. 403, pm. de l'h. 100 f. 90 c.

*Boutteville :* p. 200, h. 176, pm. de l'h. 108 f. 49 c.

*Bruthéville :* p. 334, h. 1090, pm. de l'h. 94 f. 82 c.

*Carquebut :* p. 566, h. 792, pm. de l'h. 103 f. 55 c.

*Chef-du-Pont :* p. 363, h. 363, pm de l'h. 90 60 c.

*Etoqueneauville :* p. 230, h. 336, pm. de l'h. 79 f. 53 c.

*Foucarville* : p. 326, h. 433, pm. de l'h. 105 f. 61 c.

*Gourbesville* : p. 581, h. 784, pm. de l'h. 77 f. 18 c.

*Hiesville* : p. 208, h. 386, pm. de l'h. 98 f. 82 c.

*Houesville* : p. 381, h. 479, pm. de l'h. 66 f. 46 c.

*Liesville* : p. 377, h. 570, pm. de l'h. 67 f. 81 c.

*Neuville-au-Plein* : p. 224, h. 453, pm. de l'h. 77 f. 54 c.

*Picauville* : p. 2137, h. 1811, pm. de l'h. 107 f. 58 c.

*Ravenoville* : p. 601, h. 1127, pm. de l'h. 76 f. 46 c.

*St-Germain-de-Varreville* : p. 318, h. 558, pm. de l'h. 78 f. 48 c.

*St-Martin-de-Varreville* : p. 501, h. 807, pm. de l'h. 70 f. 54 c.

*Ste-Marie-du-Mont* : p. 1398, h. 2379, pm. de l'h. 84 f. 91 c.

*Ste-Mère-Eglise* : p. 1740, h. 1708, pm. de l'h. 106 f. 12 c.

*Sebeville* : p. 139, h. 275, pm. de l'h. 88 f. 36 c.

*Turqueville* : p. 356, h. 495, pm. de l'h. 132 f. 34 c.

*Vierville* : p. 88, h. 357, pm. de l'h. 87 f. 01 c.

CANTON DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

*Besneville* : p. 1487, h. 1692, pm. de l'h. 48 f. 67 c.

*Biniville* : p. 229, h. 287, pm. de l'h. 62 f. 30 c.

*Catteville* : p. 306, h. 442, pm. de l'h. 53 f. 39 c.

*Colomby* : p. 867, h. 1075, pm. de l'h. 69 f. 12 c.

*Crosville* : p. 195, h. 396, pm. de l'h. 58 f. 34 c.

*Etienville* : p. 581, h. 709, pm. de l'h. 83 f. 28 c.

*Golleville* : p. 501, h. 625, pm. de l'h. 63 f. 54 c.

*Hauteville* : p. 280, h. 408, pm. de l'h. 60 f. 22 c.

*La Bonneville* : p. 499, h. 612, pm. de l'h. 69 f. 43 c.

*Les Moitiers* : p. 691, h. 748, pm. de l'h. 60 f. 86 c.

*Néhou* : p. 2626, h. 3638, pm. de l'h. 42 f. 19 c.

*Neuville-en-Beaumont* : p. 207, h. 158, pm. de l'h. 73 f. 65 c.

*Orglandes* : p. 736, h. 899, pm. de l'h. 77 f. 55 c.

*Rauville-la-Place* : p. 952, h. 1155, pm. de l'h. 81 f. 18 c.

*Reigneville* : p. 106, h. 220, pm. de l'h. 34 f. 15 c.

*Ste-Colombe* : p. 325, h. 481, pm. de l'h. 56 f. 62 c.

*St-Sauveur-le-Vicomte* : p. 2836, h. 2507, pm. de l'h. 54 f. 24 c.

*Taillepied* : p. 178, h. 208, pm. de l'h. 47 f. 16 c.

CANTON DE VALOGNES.

*Alleaume* : p. 604, h. 583, pm. de l'h. 83 f. 71 c.
*Brix* : p. 3088, h. 3219, pm. de l'h. 40 f. 70 c.
*Huberville* : p. 360, h. 564, pm. de l'h. 74 f. 72 c.
*Lieusaint* : p. 323, h. 508, pm. de l'h. 79 f. 52 c.
*Montaigu* : p. 1108, h. 1418, pm. de l'h. 46 f. 64 c.
*Saussemesnil* : p. 2011, h. 2065, pm. de l'h. 38 f. 36 c.
*Tamerville* : p. 1363, h. 1870, pm. de l'h. 50 f. 72 c.
*Valognes* : p. 6940, h. 1091, pm. de l'h. 92 f. 73 c.
*Yvetot* : p. 1235, h. 1209, pm. de l'h. 83 f. 92 c.

---

Dans le tableau qui précède, on a vu la contenance de chaque commune, à l'exception des chemins et cours d'eau. Voici, *par canton*, le nombre d'hectares qu'occupent les bois, landes, terres vaines et incultes, maisons et usines.

*Arrondissement d'Avranches.* Avranches 426, Brecey 526, Ducey 438, Granville 703, La Haye-Pesnel 680, Pontorson 301, St-James 1063, Sartilly 434, Villedieu 494.

*Arrondissement de Cherbourg.* Beaumont 4197, Les Pieux 1429, Octeville 2720, St-Pierre-Eglise 2593, Cherbourg 93.

*Arrondissement de Coutances.* Bréhal 1376, Cerisy-la-Salle 616, Coutances 542, Gavray 733, La Haye-du-Puits 3916, Lessay 6289, Montmartin-sur-Mer 890, Périers 711, St-Malo-de-la-Lande 1688, St-Sauveur-Lendelin 730.

*Arrondissement de Mortain.* Barenton 705, Isigny 358, Juvigny 969, Le Teilleul (voir p. 38), Mortain 4758, St-Hilaire-du-Harcouet 1023, St-Pois 925, Sourdeval 547.

*Arrondissement de Saint-Lo.* Canisy 551, Carentan 997, Marigny 286, Percy 615, St-Clair 906, St-Jean-de-Daye 706, St-Lo 186, Tessy 412, Torigni 929.

*Arrondissement de Valognes.* Barneville 3541, Bricquebec 2826, Montebourg 1019, Quettehou 1060, Ste-Mère-Eglise 856, Saint-Sauveur-le-Vicomte 1114, Valognes 1793.

---

En résumé, la population de la Manche est de 110468 âmes dans l'arrondissement d'Avranches, de 75488 dans celui de Cherbourg, de 136847 dans celui de Coutances, de 73571 dans celui de Mortain, de 99250 dans celui de St-Lo, de 95660 dans celui de Valognes. Total 591284.

L'étendue en hectares, non compris les bois, landes, etc., chemins, cours d'eau, etc, est de 499381 : le prix moyen de l'hectare, de 54 f. 99 c. ; celui de la vergée de 10 f. 98 c.

# STATISTIQUE

## DE L'ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Le 4.e arrondissement départemental de la Manche est la seconde partie de l'ancien diocèse d'Avranches et du pays Avranchin : il est situé aux confins de la Basse-Normandie et de l'ancienne province du Maine (maintenant département de la Mayenne).

Ce pays fut érigé en comté, en 913, et devint un des plus considérables de la Normandie. Il possédait alors les villes de Vire, Saint-Lo, Torigni, Coutances, Granville, Avranches, Mortain, Domfront, Condé, Tinchebray, Villedieu, Pontorson et Saint-James. Ses titulaires, au nombre de 38, qui furent les plus grands seigneurs de la province après les ducs dont ils balançaient la puissance, avaient le droit de siéger à l'Échiquier.

Ce comté, que posséda aussi Charles-le-Mauvais, après avoir passé dans plusieurs maisons, fut donné en toute propriété, par François I.er, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier. Il fit partie de la succession de Mademoiselle de Montpensier, qui donna tous ses biens à Philippe de France, duc d'Orléans.

Le comté de Mortain était autrefois une

élection de la généralité de Caen. Il contenait 584 paroisses et 14984 feux ; la châtellenie de Tinchebray ; les 5 sergenteries de Corbelin, de Doissé, de Hallé, de Saint-Martin et de Roussel ; un siège de vicomté et un bureau de traites foraines ; une lieutenance de maréchaussée et des casernes.

L'arrondissement actuel est divisé en huit cantons dont la population est de 73571 habitans, payant 557957 f. 14 c. de contributions. Il s'étend de l'E. à l'O. entre le 3° 1' 50" et le 3° 34' de longitude à l'O. du méridien de Paris ; et entre le 48° 30' 20" et le 48° 52' 45" de latitude septentrionale. Il a pour limites : au N. l'arrondissement de Saint-Lo et le département du Calvados ; à l'E. le département de l'Orne ; au S. ceux de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine ; à l'O. l'arrond.t d'Avranches.

Sa plus grande longueur, prise du hameau de la Borie en Saint-Maur-des-Bois à celui de la Bodinière en Buais, est d'environ 41 kilom. ; sa plus grande largeur, prise depuis le hameau de Saussais en Saint-Georges-de-Rouelley au hameau de la Touche-Durand en Vezins, est de 38 k. 1/2.

Cette contrée peu fertile produit du cidre, du poiré, de l'eau-de-vie et des grains. Il s'y fabrique beaucoup de moyenne et grosse quincaillerie, des objets de fonte, des papiers, droguets, dentelles, etc.

Il y existe des mines de fer, dont deux sont en exploitation ; des carrières de granite gris, vert-bleu ; d'autres de grès, de silex et de quartz, et une de pierres schisteuses ; beaucoup de landes, parmi lesquelles on distingue

la Bruyère-de-la-Justice, celles de Moutons, Bréfelland, etc. Les bois y sont nombreux; on trouve de la marne dans plusieurs endroits.

Au pied de la butte de Brimbal (canton de Sourdeval) prennent leur source les rivières de *Vire*, *Noireau*, *Grenne* et *Sée*. Cette dernière qui sort du village de la Légeardière en Saint-Martin-de-Chaulieu, passe à Sourdeval, Beaufeel, Brouains, Chérencé-le-Roussel, le Mesnil-Adelée, le Mesnil-Gilbert, Cuves, et quitte l'arrondissement pour entrer dans celui d'Avranches, au-dessous de la Semondière. Elle coule de l'E. à l'O.

Ses principaux affluens sont, à droite, et coulant du N. au S. : le ruisseau de *Saint-Martin*, qui prend sa source aux Mines, passe sous l'Incinière, et fait mouvoir les moulins de la Monnerie et de Saint-Martin-de-Chaulieu; les ruisseaux de *la Chesnaye* et de *Dieuseul*, d'*Ardillé*, d'*Oleine*, de *Bois-Herbert*, de *la Beslière*, de *la Hartellière*; la petite rivière de *Glanon*, celle de *la Cordière* et *la Briselle*, qui prend sa source au Mont-Héris, ainsi que le Bieu, quitte ce ruisseau au hameau de Bourrigny en Montjoie, passe au pied du mont Dronet, puis sous Saint-Laurent-de-Cuves où elle reçoit divers ruisseaux qui descendent des hauteurs de Coulouvray; enfin, avant de se joindre à la Sée, marie ses eaux limpides avec celles de *la Fontaine-à-la-Belle*, dans le joli vallon de La Brisolière.

Les affluens sont, à gauche, et coulant du S. au N. : le ruisseau du *Gué-Perroux* ou *Sée-la-Rousse*, la rivière de *Boienne* ou *Bouonne*, qui vient de Saint-Barthélemy et dont

une des sources part de La Forêtrie, l'autre de La Sablonnière; les ruisseaux de *la Souffricière* et du *Chêne-Fourchu* en Mesnil-Tove; ceux du *Valhulin*, du *Valmanchon*, et *la Fieffe-Mariette* en Mesnil-Adelée.

La rivière de *Sélune* (Celn ou Ardée, *Arduruus*, selon La Martinière) prend sa source à la Fontaine-Boudon dans la lande du Bray, en la commune de St-Georges-de-Rouelley: elle traverse les communes de Barenton, N.-D.-de-Touchet, Saint-Jean-du-Corail, Villechien, Lapenty, Milly, Parigny, passe à Saint-Hilaire-du-Harcouet sous un très-beau pont de construction moderne, à Virey, aux Biards, à Vezins, et entre dans l'arrondissement d'Avranches au hameau de Dorrière. Son cours est de l'E. à l'O. Elle a pour affluens, à droite, et coulant du N. au S., les ruisseaux de *la Toulerie* et de *Moissé*; la rivière de *Bourberouge*, qui prend sa source dans la forêt de Lande-Pourrie, et alimente les usines de Bourberouge, arrose ce village, les communes de Bion et de Saint-Jean-du-Corail, et se jette dans la Selune, à la Liserie; la rivière de *Cance*, qui naît auprès de l'ancienne abbaye de Moutons, traverse St-Clément, Le Neufbourg, Mortain, Romagny jusqu'au hameau de la Mazure; le ruisseau de *Gueuche*, qui vient de la Cochardière, reçoit ceux de *Marseines*, de *Ferrecocq*, coule au travers des communes de Romagny, la Bazoge, Milly, et se réunit à la Selune, au-dessous de la Gérardière; l'*Argonce* qui part du Mesnil-Rainfray; baigne cette commune ainsi que celles de Chasseguey, la Bazoge; Fontenay

et Chevreville ; *la Douenne*, qui traverse Chaseguey, le Mesnillard et se jette dans la Selune en Parigny, près le village de la Durie; la petite rivière ou ruisseau *des Etangs*, partant d'Isigny et finissant au-dessous du moulin des Biards ; les ruisseaux de *Maudouet* et *la Passe* en Virey ; celui d'*Isolant* en Vezins ; enfin la rivière d'*Oir*, qui prend sa source à l'Etang-de-la-Foucherie en Reffuveille, passe entre Montigny, Mesnil-Bœufs, le Buat et La Mancellière, au pont d'Oir sous Montgothier, et tombe dans la Selune au village du Val-d'Oir en Saint-Quentin (arrondissement d'Avranches), après avoir reçu dans son cours les ruisseaux de *Montigny*, de *l'Aunay*, du *Buat*, du *Gué-de-la-Mer*, d'*Aubigny*, de *Tocé*, de *Montchouet*, de *Beauxlinges*, de *Vaudouer*, de *Digny* et des *Grains*.

La Selune a pour affluens, à gauche, et coulant du S. au N. : la petite rivière d'*Ardée*, qui passe à Barenton ; les ruisseaux de *Francière*, de *Mesnil-Benoît*, d'*Oissey*, de *Pontossier*, des *Gués*, de *Mencre*, de *Marignan*, de *Baulandre* et de *Bahan* ; l'*Airon*, rivière qui prend sa source dans la Mayenne, reçoit les eaux de la Cambe, du Gué, de la Futaye et de Biguette, arrose Savigny-le-Vieux, Moulines, et passe sous un beau pont à Saint-Hilaire où elle rencontre la Selune ; *le Vauroux*, qui traverse les Loges-Marchis et St-Brice ; les ruisseaux de *la Frogerie*, de *Féburon*, des *Enaudières* et *Bordant* ; enfin *le Lair*, ou *Sehunce*, ou *Lerre*, qui vient de Louvigné (département d'Ille-et-Vilaine), passe à Saint-Brice-de-Landelles, sépare la

commune de Saint-Martin-de-Landelles de celle de la Chapelle-Hamelin, et tombe dans la Selune, vis-à-vis le bois du Roc, entre Saint-Martin et Saint-Laurent.

La rivière de *Grenne*, qui sépare le département de la Manche de celui de l'Orne et coule du N. O. au S. E., a deux sources qui se réunissent au pont de Grenne en Fresne-Poret. Elle a plusieurs affluens parmi lesquels on distingue le ruisseau du *Gué-l'Asnier* qui se réunit à la Grenne, au hameau de la Source; ceux de *Peroux*, de *Bécurbe*, de *la Prévotière* et de *Champ-Sérieux*; enfin la rivière de *Sonce* qui prend sa source en Ger, traverse la forêt de Lande-Pourrie et la commune de Saint-Georges-de-Rouelley.

Ainsi que le tableau dressé pour l'arrondissement d'Avranches (voir l'Annuaire de 1831), le tableau suivant offre dans huit colonnes: 1.° le nom de chaque commune; 2.° sa population; 3.° le nombre de ses hameaux et villages; 4.° le nombre des fermes et habitations isolées; 5.° celui des châteaux; 6.° le nom des moulins et usines; 7.° leur usage; 8.° le nom des cours d'eau qui les alimentent.

*Observations.* Toutes les communes sont agricoles. L'étoile, à la fin du nom d'une commune, indique qu'elle a une branche d'industrie autre que l'agriculture. Le chiffre 2, 3, 4 ou 5 à la suite de quelques noms de moulins, signifie qu'il y a 2, 3, etc. moulins établis dans le même lieu: il n'y en a qu'un partout où les noms sont seuls. Dans la colonne des cours d'eau, les noms en *italiques* indiquent les rivières; les autres, les ruisseaux. A la suite du tableau se trouveront des notes qui sont loin d'être complètes, mais qui donneront cependant quelques lumières sur les lieux les plus importans de l'arrondissement.

| NOMS des COMMUNES. | NOMBRE des Habitans. | Hameaux et villages. | Fermes et habitations isolées. | Châteaux. | MOULINS ET USINES. Leurs NOMS. | Leur USAGE. | COURS D'EAU qui les alimentent. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. | 2. | 3. | 4. | 5. | 6. | 7. | 8. |
| (1) Barenton.* | 3106 | 101 | 15 | 5 | Richard. | Grains. | Ardée. |
| | | | | | Barenton. | *id.* | *id.* |
| | | | | | La Lande. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Neuf-Etang. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Bois. | *id.* | *Sonce.* |
| La Bazoge.* | 343 | 17 | 16 | 1 | Les Vallées. | *id.* | Ganche. |
| | | | | | La Bazoge. | *id.* | Argonce. |

| 1. | 2. | 3. | 4. | 5. | 6. | 7. | 8. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Beaufiel.* | 579 | 22 | 14 | » | Le Chatellier. | Grains. | *Sée.* |
| | | | | | Le Dezert. 2. | *id* | *id.* |
| | | | | | Tresmusset. | Papier. | *id.* |
| | | | | | La Herpinière. 2. | *id.* | Ardillet. |
| | | | | | La Lande. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Les Longschamps. | *id.* | *id.* |
| Bellefontaine.* | 468 | 26 | 11 | 1 | La Souffricière. | Grains. | La Souffricière. |
| | | | | | Bellefontaine. 2. | Papier. | Les Bignes. |
| | | | | | La Patinière des Gués. | *id.* | La *Bouanne.* |
| | | | | | Le Rempart. | *id.* | *id.* |
| (2) Biards (Les).* | 1164 | 46 | 2 | 1 | Le Grand-Moulin. | Grains. | *Selune.* |
| | | | | | Le Petit-Moulin. | *id.* | Petite rivière ou Pont-de-l'Ami. |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bion.* | 779 | 37 | 19 | 1 | Bourberouge. | Fonderie d'objets en fer. | Bourberouge. |
| | | | | | Moulin-à-huile. | Huillerie. | Bion. |
| | | | | | Chavignole. | Grains. | Lamet. |
| | | | | | Petit-M.-d'Alance. | *id.* | Bourberouge. |
| Boisyvon. | 280 | 13 | 6 | 2 | Boisyvon. | *id.* | *Sienne.* |
| Brouains.* | 613 | 13 | 10 | 1 | Pontmorel. | Papier. | *Sée.* |
| | | | | | Pont-à-la-Forge. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Rocher. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Jaunet. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Les Ratisses. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Bois. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Pré-aux-Rues. 3. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Dézert. 1. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Grand-Moulin. 1. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Fosse-Marie. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Fort-Planche. 3. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Brouains. 1. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Brouains. | Grains. | *id.* |
| Buais. | 1195 | 67 | 19 | 1 | Buais. | *id.* | Gué-Gusselin. |

| 1. | 2. | 3. | 4. | 5. | 6. | 7. | 8. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Buat (Le). | 3[illegible]2 | 16 | 4 | » | Rocreuil. | Grains. | L'Oir. |
| Chalandrey. | 701 | 26 | 17 | 2 | Monchos. | *id.* | *Id.* |
| | | | | | Chalandrey. | *id.* | Le Poncel. |
| 3)Chapelle-Cecelin (La). | 429 | 19 | 5 | « | « | « | Beaubourg. |
| Chasseguey.* | 216 | 10 | 4 | 1 | Chassegué. | Grains. | Argonce. |
| Chérencé-le-Roussel. | 953 | 39 | 17 | « | Chérencé. 3. | Papier. | *Sée.* |
| | | | | | Les Jaunières. | *id.* | *id.* |
| | | | | | La Lande. 2. | *id.* | *Bouanne.* |
| | | | | | Le Moulin. 2. | P., grains. | *id.* |
| | | | | | Les Tigeries. 4. | Papier. | Sée. |
| | | | | | Macheret. | *id* | *id.* |
| | | | | | Le Temple. 3.* | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Clos-de-Sée. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Les Grandschamps. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Les Isles. 2. | *id.* | *id.* |
| Chevreville. | 352 | 17 | 6 | « | « | *id.* | Argonce. |
| Coulouvray.* | 1275 | 62 | 10 | 1 | « | *id.* | Pont-Clanon. |
| Ferrières. | 270 | 11 | 10 | « | Ferrières. | Grains. | La Fromentinière. |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Fontenay. | 486 | 27 | 7 | 1 | Fontenay. | Grains | Fontenay. |
| Frêne-Poret (Le). | 1006 | 39 | 13 | « | Le Frêne. | *id.* | Gué-Lasnier. |
| | | | | | Ès Chèvres. | *id.* | |
| | | | | | La Petite-Vallée. | Couteaux. | *id.* |
| Gathemo.* | 876 | 41 | 7 | 1 | L'Ardillé. | Grains. | Gathemo. |
| | | | | | Gathemo. | *id.* | *id.* |
| Ger.* | 2612 | 79 | 15 | 1 | Gué-de-la-Mothe. | *id.* | *La Grenne.* |
| | | | | | Moulin-Rouge. | Huile. | *id.* |
| | | | | | Les Fanièzes. | Grains. | Bécurbe. |
| | | | | | Le Gué-Thibault. | Papier. | *id.* |
| Heussé. | 848 | 42 | 4 | 1 | Ricollet. | Grains. | *Rivière-Noire.* |
| | | | | | Nautrail. | *id.* | *id.* |
| Husson. | 1008 | 45 | 18 | « | Chevrier. | *id.* | *Selune.* |
| | | | | | Husson. | *id.* | *id.* |
| Isigny. | 372 | 17 | 7 | « | Isigny. | *id.* | Les Etangs. |
| | | | | | Les Touches. | *id.* | Pont-l'Ami. |
| Juvigny. | 802 | 24 | 13 | 2 | Juvigny. | *id.* | Gué-Bochin. |
| | | | | | L'Oisilière. | *id.* | Le Bois. |
| Lapenty. | 1018 | 54 | 22 | « | Moulin-Neuf. | *id.* | Roulande. |
| | | | | | Vieux-Moulin. | *id.* | *Selune.* |
| Lingeard.* | 306 | 13 | 6 | 1 | Lingeard. | *id.* | Oleine. |

| 1. | 2. | 3. | 4. | 5. | 6. | 7. | 8. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Loges-Marchis (Les). | 1496 | 67 | 17 | 1 | « | « | » |
| Mancellière (La). | 592 | 25 | 12 | 1 | Le Dézert. | Grains. | *Oir.* |
| Martigny. | 762 | 28 | 4 | « | « | « | » |
| Mesnil-Adelée (Le). | 424 | 21 | 12 | 2 | La Gelinière. | Grains. | *Sée.* |
| | | | | | Foulier. | *id.* | Valmanchon. |
| Mesnil-Bœufs. | 429 | 22 | 3 | 1 | Chansson. | *id.* | *Oir.* |
| Mesnil-Gilbert. | 573 | 29 | 12 | « | Le Mesnil. | *id.* | *Sée.* |
| Mesnillard. | 742 | 29 | 16 | 1 | Le Mesnil. | *id.* | Ouenne. |
| Mesnil-Rainfray. | 748 | 37 | 9 | 2 | Les Siniaux. | *id.* | Argonce. |
| | | | | | La Vallée. | *id.* | *id.* |
| Mesnil-Thébault.* | 561 | 20 | 13 | 1 | Le Fretel. | *id.* | Moulinet. |
| Mesnil-Tove. | 779 | 39 | 15 | 1 | Tove. | *id.* | *Bouanne.* |
| Milly. | 798 | 36 | 13 | 2 | Milly. | *id.* | Argonce. |
| Montgothier. | 650 | 32 | 12 | 1 | La Pilerie. | *id.* | L'Écluse. |
| | | | | | Pehinnière. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Bouverie. | *id.* | Basses-Portes. |
| | | | | | Le Bois. | *id.* | *id.* |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Montigny. | 608 | 29 | 16 | « | « | « | id. |
| (4) Montjoie (St-Michel de).* | 950 | 40 | 19 | « | Basse-Broise. | Huile. | Oleine. |
| (5) Mortain (ville-commune).* | 2511 | 7 | 28 | 1 | La Porte. | Foulon. | *Cance.* |
| | | | | | Corbinière. | Grains. | id. |
| Moulines. | | | | | Lontier. | id. | id. |
| Naftel. | 518 | 26 | 6 | 1 | Bois-Ferrant. | id. | Bois-Ferrant. |
| Neufbourg (Le).* | 260 | 14 | 7 | « | Reffuveille. | id. | Naftel ou Pont-l'Ami |
| | 452 | 3 | 6 | 1 | Lille. | Filature c. | *Cance.* |
| | | | | | La Porte. | Grains. | id. |
| Notre-Dame-du-Touchet. | 1573 | 69 | 38 | 1 | Richard. | id. | id. |
| | | | | | L'Usine-Choisel. | id. | Mérère. |
| Parigny. | 1365 | 41 | 8 | 1 | L'Usine-de-la-Fosse | id. | Mencre. |
| | | | | | Parigny. | id. | Mesnilant. |
| Perriers-en-Beauficel.* | 838 | 30 | 14 | 1 | Mauray. | id. | Douanne. |
| | | | | | Moulin-à-Blé. | id. | Oleine. |
| | | | | | Le Moulin. | Papier. | Ardillé. |
| Reffuveille. | 1200 | 76 | 32 | 1 | Les Champs. | id. | id. |
| | | | | | Le Moulinet. | Grains. | Launay. |
| | | | | | Le Bois. | id. | La Mérère. |
| | | | | | Le Bois-Ambroise. | id. | Le Coudray. |
| | | | | | Signy. | id. | Signy. |

| 1. | 1. | 3. | 4. | 5. | 6. | 7. | 8. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Romagny. | 1561 | 76 | 35 | 1 | Romagny. | Grains. | *Cance.* |
| | | | | | Laferonnière. | *id.* | Marseine. |
| | | | | | La Cochardière. | *id.* | La Cochardière. |
| Saint-Barthélemy.* | 604 | 20 | 6 | 2 | Les Tigeries. 5. | Papier. | Bouanne. |
| | | | | | Moulin-Paille. | Grains. | *id.* |
| Saint-Brice-de-Landelle. | 1147 | 49 | 10 | 1 | Vauroux. | *id.* | Vauroux. |
| Saint-Clément. | 1423 | 83 | 52 | 2 | La Roche. | *id.* | *Cance.* |
| | | | | | La Chénaye. | *id.* | *id.* |
| Saint-Cyr-du-Bailleul. | 2551 | 76 | 23 | 2 | Le Bailleul. | *id.* | Ferelle. |
| | | | | | Francière. | *id.* | Francière. |
| Sainte-Marie-du-Bois. | 379 | 16 | 12 | « | Le Bois. | *id.* | Les Gués. |
| Saint-Georges-de-Rouelley. | 1667 | 73 | 23 | 1 | La Verdière. | *id.* | *Sonce.* |
| | | | | | Le Gué-Salfray. | *id.* | *id.* |
| | | | | | La Fiesse-Jonquet. | *id. à h.* | *id.* |
| (6)Saint Hilaire-du-Harcouet. | 2759 | 23 | 10 | 1 | Prieuré. 4. | *id.* | *Airou.* |
| | | | | | Le Bas-du-Bourg. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | La Lande. 4. | *id.* | *id.* |
| | | | | | A Tan. 3. | *id. à t.* | *id.* |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Saint-Jean-du-Corail. | 648 | 26 | 14 | 1 | Saint-Jean. | Grains. | Bourberouge. |
| | | | | | Chenilly. | *id.* | Le Prise-Pillon. |
| | | | | | Moissé. | *id.* | *id.* |
| Saint-Laurent-de-Cuves. | 1436 | 46 | 8 | « | Cuves. | *id.* | Sée. |
| | | | | | Saint-Laurent. | *id.* | *id.* |
| Saint-Martin-de-Chaulieu.* | 660 | 28 | 9 | 1 | Saint-Martin. | *id.* | Sée la Blanche. |
| Saint-Martin-de-Landelle. | 1947 | 59 | 25 | 2 | Les Hayes. | *id.* | Bordent. |
| | | | | | Le Lair. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Isambart. | *id.* | *id.* |
| Saint-Martin-le-Bouillant. | 858 | 28 | 3 | 1 | Saint-Martin. | *id.* | Le Bieu. |
| Saint-Maur-des-Bois. | 346 | 12 | 2 | « | Les Vallées. | Papier. | *Sienne.* |
| | | | | | La Gannerie. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Vieux-Châtel. | Martinet. | Beaubourg. |
| Saint-Pois.* | 800 | 30 | 3 | 1 | Moulin-Foulon. | Grains.H. | Glanon. |
| Saint-Sauveur-de-Chaulieu. | 233 | 7 | 4 | « | « | « | « |

| 1. | 2. | 3. | 4. | 5. | 6. | 7. | 8. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Saint-Symphorien.* | 527 | 20 | 8 | 1 | Boulard. | Grains. | Boulard. |
| | | | | | Bahan. | *id.* | Bahan. |
| (7)Savigny-le-Vieux. | 1325 | 48 | 17 | « | Labit. | *id.* | *Airon.* |
| | | | | | Le Pré. | *id.* | *Selune.* |
| (8)Bourdeval.* | 4280 | 134 | 41 | 1 | Eron. | *id.* | *Sée.* |
| | | | | | Esson. | *id.* | Sée la Rousse. |
| | | | | | Foulon. | Foulerie. | Sée la Blanche. |
| | | | | | Moutons. | Grains. | Gué-Perroux. |
| | | | | | Rouge. | *id.* | *id.* |
| | | | | | A huile. | Huile. | *id.* |
| | | | | | Du Châtel. | *id.* | *La Grenne.* |
| | | | | | La Thébaudière. 2. | Papier. | Dieurseuil. |
| | | | | | La Brière. 4. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Bednaudière. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Vallées-Durand. 2. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Le Bas. 1. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Vieux-Souis. 2. | *id.* | *id.* |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (9) Tellieul (Le). * | 2511 | 75 | 18 | « | La Haute-Roue. | Grains. | Mont-Benoît. |
| | | | | | Longuève. | *id.* | Pontoner. |
| | | | | | La Réauté. | *id.* | Les Gués. |
| | | | | | Oissey. | *id.* | Oissey. |
| Vengeons.* | 1781 | 44 | 18 | 1 | Tellerie. | *id.* | Die. |
| | | | | | Vengeons. | *id.* | Dieurseuil. |
| | | | | | B.-de-Vengeons. 2. | Papier. | *id.* |
| Vezins. | 631 | 23 | 9 | 1 | « | « | *Selune* et Isolant. |
| Villechien.* | 704 | 32 | 16 | 1 | Bas-Villechien. | Grains. | Marignon. |
| | | | | | La Houssaye. | *id.* | *id.* |
| | | | | | Galard. | *id.* | Rouland. |
| Virey. | 1485 | 53 | 14 | | Grand-Moulin. | *id.* | *Selune.* |

## NOTES.

(1) Barenton, chef-lieu de canton, gros bourg, situé sur la route départementale n.° 14. Il s'y tient 4 grosses foires par an; son commerce consiste en grains, toiles et bestiaux. Les généalogistes anglais font descendre les Barrington de Barenton, où nâquit, le 25 mars 1510, le fameux Guillaume Postel, dont la réputation devenue européenne s'était répandue même en Asie, et qui mourut dans un âge très-avancé.

(2) Les Biards, petite commune agricole, présumée, selon quelques auteurs, avoir été la capitale des Ambibarii, peuple dont parle Jules-César dans ses Commentaires. On y trouve les vestiges d'un vieux château, dont les fondemens semblent, à quelques-uns, être de fondation romaine. Sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, le seigneur des Biards s'appelait Avenel et son nom figure sur plusieurs listes de la conquête.

(3) La Chapelle-Cecelin. Cette commune a donné naissance à Jean Duverger, docteur en droit, qui devint successivement conseiller ordinaire des rois Charles VII et Louis IX en leur grand conseil au parlement de Paris, ensuite président au parlement de Toulouse, enfin président de la cour des aides de Normandie, depuis sa création, en 1415 jusqu'à la mort de Duverger, qui arriva, à Rouen, le 5 février 1484. Ce fut un des plus grands

magistrats de son temps : son amour pour la justice et ses devoirs lui valut le surnom glorieux de *bon président*.

(4) Saint-Michel-de-Montjoie. On assure que cette commune tire son nom de *Mont-Joui*, par corruption de *Jovis*, que devait porter le mont sur lequel elle est entièrement située, d'où découlent l'Airon, le Glanon, ainsi que d'autres petites rivières, et dont le sommet fut consacré à Jupiter, qui y avait un temple. Le terrein mauvais et rocailleux produit peu de grains ; le sol est un ensemble de grès intermédiaire et de granite à grains moyens, composé de feldspath blanc, verdâtre, de mica et de quartz hyalin.

Les trois quarts des habitans de cette commune sont obligés de s'expatrier, pendant une partie de l'année, pour travailler ailleurs comme chaudronniers, fondeurs, etc. ; plusieurs exercent l'état de brocanteurs à Paris, Rouen, etc. ; les autres sont maçons ou tailleurs de pierre.

(5) Mortain, ville, chef-lieu de la sous-préfecture, est située sur un terrein aussi stérile qu'inégal, au milieu de rochers (espèce de quartz très-dur, de très beau granite et grès intermédiaire.) Elle fut bâtie à l'extrémité d'un immense désert et d'une vaste forêt qui en est voisine. (*a*)

---

(*a*) Depuis 40 ans environ, les terreins incultes ont été fieffés par le duc d'Orléans, et presque tous mis en culture et en prairies : il n'est resté en friche que les endroits rocailleux.

On crut long-temps que son nom provenait d'une colonie de Maures, que l'empereur Constance Chlore y envoya, environ vers l'an 260. Mais cette ville se nomme en latin *Moritonium*, *Moretonium* ou *Moritellum* et non pas *Mauritanum*, de Mauritanie, pays des Maures. (*b*)

(*c*) Le premier comte de Mortain fut Mauger, 5.e fils de Richard Ier. Environ deux ou trois ans après la victoire du Val-des-Dunes, remportée contre les habitans du Cotentin et du Bessin, le duc Guillaume qui sentait la nécessité de donner à notre pays des chefs sur lesquels il pût compter, jeta les yeux sur Robert, son frère utérin, qui s'était distingué dans nombre d'expéditions militaires et dont il connaissait l'attachement. Il l'investit du comté de Mortain, au détriment de son frère Guillaume Guerlène (ou Werleng) dont Guillaume était mécontent, et qui, chassé de la Normandie par le duc, se retira dans la Pouille.

Robert mérita cette faveur par de nouveaux

---

(*b*) Le mot *Moritonium* désigne plutôt une contrée fertile en morets ou mourets, petits fruits noirs provenant d'un arbuste à basse tige qui croît en abondance dans les terres maigres et les bois montueux des environs de Mortain. Il est connu des botanistes sous le nom d'airelle, en latin *vaccinia nigra*. Ainsi *mori* viendrait de moret et *tonium* du mot *anglo-saxon* town qui signifie ville.

*Chroniq. normand. Goube. Blondel.*

(*c*) Presque tout ce qui suit est extrait du Précis de M. Louis Du Bois, et des ouvrages de Guillaume de Jumièges, Masseville, Goube et M. De Gerville.

exploits. Tout le Cotentin s'embarqua avec lui pour la grande expédition d'Angleterre, et combattit sous ses ordres à la mémorable bataille de *Hastings*. Il mourut en 1090. Il avait en 1082, fait rebâtir l'église de Mortain, plus belle et plus vaste qu'elle n'était auparavant, et il lui donna le titre de chapelle royale. Cet édifice offrait déjà des ogives antérieures à l'époque que leur assignent les antiquaires anglais.

Son fils Guillaume lui succéda comme comte de Cornwail et de Mortain, et posséda ses grands domaines assez tranquillement sous le règne de Guillaume-le-Roux; mais Robert-de-Courtehense ayant élevé des prétentions à la couronne d'Angleterre, le comte de Mortain, qui prit son parti avec ardeur, partagea aussi sa disgrâce; car Henri I, plus fort et plus adroit que son frère, l'emporta sur lui, et chassa de ses états Guillaume qui y perdit toutes ses possessions.

Quoique réduit à son comté de Mortain et à ses domaines de Normandie, bien faibles en comparaison de ceux dont il avait été dépouillé, il n'en fut pas moins un des fermes soutiens de Robert; mais la lutte était trop inégale.

Le duc fut battu et pris à Tinchebray. Le comte de Mortain partagea son sort; tous deux furent emmenés en Angleterre où celui-ci fut traité avec la dernière rigueur par Henri qui le haïssait personnellement. Tous les biens du comte et tous ses châteaux en Normandie furent confisqués.

Robert-de-Vitré fut fait comte de Mortain par Henri I.er, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Après la mort de ce dernier, son

neveu, *Etienne-de-Blois*, comte de Boulogne, usurpa le trône d'Angleterre et le duché de Normandie, au mépris des droits de la comtesse Mathilde, fille de Henri, veuve de l'empereur Henri V, et mariée depuis au comte d'Anjou, surnommé *Plantagenêt*, lequel, afin de faire rentrer ce pays sous l'obéissance de son épouse, porta ses armes en Normandie, et vint, accompagné seulement de 400 hommes à cheval, assiéger Mortain. La place déjà maltraitée par Henri I.er se rendit, le second jour, et ensuite tout le plat pays suivit son exemple.

Le traité conclu en 1153, entre Henri, fils du comte d'Anjou, et le roi Etienne, donna à Guillaume, fils naturel de ce dernier, le comté de Mortain, dont Etienne, peu avant sa mort, qui arriva le 15 octobre 1154, l'investit entièrement. Guillaume le possédait encore en 1158, quand le roi Henri II l'arma chevalier. Il mourut en 1159 au retour de l'expédition de Toulouse, où il avait accompagné ce roi.

Après sa mort, le roi Henri garda le comté de Mortain où il eut des guerres à soutenir contre les habitans, à la tête desquels étaient les seigneurs de Fougères, ceux de St-Hilaire et de St-James-de-Beuvron. Il les battit à Dol et les fit tous prisonniers.

Peu après, pour satisfaire les habitans de Mortain qui demandaient un chef, il leur en donna un, sous le nom duquel il put continuer à gouverner ce pays. Ce fut Jean, le dernier de ses fils, âgé de 8 ans. (Ce prince, dans tous ses actes, prit le titre de *Comes Moritonii*, jusqu'au temps où il devint à son tour roi d'An-

gleterre). Mathieu-de-Boulogne renonça aux prétentions qu'il avait manifestées sur le comté, en s'arrangeant avec Henri II, vers l'an 1168, au moyen d'une somme d'argent.

Le 20 juillet 1189, Richard IV confirma son frère Jean-sans-Terre dans la possession du comté de Mortain, apanage alors fort important.

En 1204, Philippe-Auguste qui venait de s'emparer de la Normandie, nomma XII.e comte de Mortain Renaud-de-Dammartin, comte de Boulogne, fils de Mathieu, et petit-fils du roi Etienne. Ce nouveau comte, qui fit rebâtir le château et le fortifia de tours, ne répondit pas à l'attente du roi de France. Il entretint des intelligences avec ses ennemis, entra dans la ligue qui se forma contre Philippe, et combattit contre lui à Bouvines, où il fut fait prisonnier. Le roi de France, en 1212, avait pris Mortain après un siège de quatre jours.

Philippe donna le comté de Mortain à son fils, le comte de Clermont, lequel épousa la fille de Renaud-de-Boulogne: des garnisons royales furent mises dans le château de Mortain, et le comté fut érigé en pairie.

En 1223, Louis VIII confirma cette concession à son frère, qui mourut 10 ans après. Le comté de Mortain revint au roi Louis IX, en 1251, après la mort de la fille du comte de Clermont, veuve de Gaucher-de-Chatillon.

St-Louis donna le comté de Mortain à Guillaume, comte d'Artois, qui se contenta d'en toucher les revenus et ne résida pas dans le pays.

Par lettres datées d'Avignon, le 14 mars

1335, Philippe-de-Valois érigea le comté de Mortain en pairie, en faveur de Philippe, comte d'Evreux, auquel cette châtellenie avait été donnée, en 1325. par Charles-le-Bel. Il paraît qu'elle lui avait été apportée en mariage longtemps auparavant, par Jeanne-de-France, sa femme, fille de Louis Hutin.

Après lui et depuis l'an 1350, le comté de Mortain appartint à son fils Charles II, roi de Navarre, connu plus particulièrement sous le nom de Charles-le-Mauvais. Ce prince possédait aussi le Cotentin et le comté d'Evreux, et il était gendre du roi Jean. Ce méchant prince fut l'âme de plusieurs rebellions et se joignit même, pour ravager la France, aux Anglais auxquels il donna libre accès dans ses états.

Les armes du roi Jean échouèrent devant Mortain, en 1354. Mais le connétable Bertrand-Duguesclin s'en empara en 1378, ainsi que des autres possessions de Charles II. Il fit raser le château et démanteler la ville.

Charles-le-Mauvais, qui mourut en 1386, laissa pour héritier Charles, son fils, auquel succéda Pierre-de-Navarre. A la mort de ce dernier, arrivée en 1412, le domaine de Mortain revint à Charles VI, qui le donna à Louis, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, mort sans postérité, en 1415.

Dans l'année 1418, Edouard, comte de Mortain, nommé par Henri V, reçut l'ordre de tenir ses cours de justice à Vire. Il mourut à Mortain au commencement de 1419, et fut remplacé par Thomas Langholme.

Le roi de France, quoique dépouillé du comté

de Mortain, continua d'agir comme s'il ne l'eût pas perdu. Après le comte Palatin, mort en 1423, il créa successivement comtes de Mortain Jean d'Harcourt et le comte de Dunois; puis par lettres de juillet 1423, il retira ce titre au comte de Dunois pour en investir Charles-d'Anjou, comte du Maine, son beau-frère, fils de Louis-d'Anjou, roi de Sicile.

Cependant le duc de Bedfort, possesseur réel du comté de Mortain, fit démolir le château, et employa à ce travail les habitans de Vire.

Après la mort du duc de Bedfort, Henri II nomma encore un comte de Mortain; ce fut Edmond-de-Beaufort, duc de Sommerset, qui en fut chassé, en 1449, par le duc de Bretagne, pour le roi de France Charles VII.

Après que les Anglais eurent été expulsés de la Normandie, le comté de Mortain fut possédé quelque temps par des princes de la maison d'Anjou, et par *Charles*, frère cadet de Louis XI.

Charles VIII et Louis XII possédèrent le comté de Mortain comme faisant partie de leur domaine particulier. François I.er le donna, en 1529, à Louis-de-Bourbon, comte de Montpensier, en échange de terres, situées dans les Pays-Bas, et promises par le roi à Charles-Quint.

Le comté et le château de Mortain restèrent dans la famille de Montpensier, jusqu'à la mort de Henri, arrivée en 1608. Celui-ci laissa une immense fortune à sa fille unique, qui épousa, en 1629, Gaston-de-France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Louise d'Or-

léans, duchesse de Montpensier, sa fille, née en 1628, posséda le comté jusqu'à sa mort, en 1697.

Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, lui succéda en qualité de légataire universel. Il laissa à son fils, régent du royaume durant la minorité de Louis XV, le comté de Mortain, qui appartenait encore à la maison d'Orléans, à l'époque de la première révolution.

Le château de Mortain, dans son état actuel, offre des ruines, sinon bien caractérisées, du moins très-pittoresques. Le centre en est occupé par une habitation moderne. L'ancienne enceinte était garantie d'un côté par un vallon étroit, et des autres côtés par des fossés profonds, dont la partie intérieure, à moitié comblée, présente des revêtemens en maçonnerie. Il y avait au moins quatre tours, sans compter le donjon, qui était au midi de l'enceinte, et qui a été démoli il n'y a pas long-temps. La seule tour qui existe maintenant set rouve sur la porte principale.

On admire à Mortain des promenades pittoresques et une cascade naturelle d'un très-bel effet.

Benoît, fameux graveur; un Benoît, historien, naquirent à Mortain, ainsi que De-la-Barre, auteur d'ouvrages de jurisprudence, dans les XVI^e. et XVII^e. siècles; Laurent, qui donna en 1590 une édition de l'Apologétique de Tertulien; Roupnel-de-Chemilly, né le 3 mars 1721, auteur d'un commentaire sur la Coutume de Normandie, etc.

La ville de Mortain possède un hospice, un collége communal et un tribunal de 1.re instance.

(6) Saint-Hilaire-du-Harcouet est le chef-lieu du canton de ce nom, le plus voisin des anciennes provinces du Maine et de la Bretagne, dont il est comme l'entrepôt dans leurs relations commerciales avec la Normandie. Cette commune est arrosée par les deux rivières la Selune et l'Airon, sur lesquelles sont construits deux ponts modernes, remarquables par leur beauté. Elle est traversée par les routes de Caen à Rennes, d'Alençon à Saint-Malo, et de Laval à Saint-Lo.

Saint-Hilaire, autrefois siége des vicomtés de Mortain, avait trois marchés par semaine et un château fort qui soutint un siége en règle en 1137, lorsqu'après avoir soumis Mortain, Geoffroy Plantagenet, vint pour s'emparer du château de St-Hilaire, Le comte d'Anjou pressa cette place et l'attaqua avec toutes les machines en usage dans les sièges, et ce ne fut qu'après un rude assaut qu'il força la garnison à se rendre. Vers 1173, Hasculph de Saint-Hilaire, qui s'était ligué avec plusieurs seigneurs Normands et Bretons contre Henri II, fut défait par les troupes royales, et pris avant les autres qui se refugièrent à Dol.

Le château de Saint-Hilaire, long-temps considéré comme imprenable, semble avoir été l'extrémité de la chaîne des forteresses destinées à protéger la limite méridionale du Cotentin contre les incursions des Bretons.

Saint-Hilaire-du-Harcouet est la patrie du fameux casuiste Jean Pontas.

(7) Savigny, de *Savegnium*, *Saviniacum*, *Sabiniacum*, suivant divers auteurs; paroisse et abbaye considérable autrefois. Vitalis vint s'y établir, en 1105, dans un ermitage que Raoul

de-Fougères érigea en une abbaye qui devint célèbre par la suite. Massillon fut abbé de Savigny, en 1720.

(8) Sourdeval, petite ville champêtre sur la rivière de Sée qui la traverse du S. à l'O., fut autrefois un comté et possédait un château que les Anglais brûlèrent, et qui fut rebâti par Gabriel-le-Neuf. On voit à Sourdeval une des plus belles fontaines du pays. Il s'y fait beaucoup de commerce, et grand nombre de ses habitans que le peu de fertilité du sol oblige à s'expatrier, parcourent la France comme fondeurs et étameurs.

Le Teilleul. Ce gros bourg, chef-lieu de canton, fut autrefois une petite ville fortifiée. Onfroy-du-Teilleul, un de ses seigneurs, prit part à la conquête, et Guillaume le nomma commandant du château d'Hastings.

Dans le XII^e. siècle, le Teilleul était un des quatre châteaux du comté de Mortain, que prit Geoffroy, comte d'Anjou : il soutint plusieurs sièges et fut brûlé, environ l'an 1173, par les troupes de Henri II, qui en chassèrent les insurgés, sous les ordres de Robert-de-Fougères. (Robert-du-Mont dit que ce fut ce dernier qui incendia le Teilleul).

Ce bourg fut de nouveau incendié en novembre 1795.

Le Teilleul est la patrie du fameux imprimeur Guillaume Morel, et de l'historien Jean Bigot.

M. Anselme DELAPORTE, sous-inspecteur des postes à Avranches.

# MÉTÉOROLOGIE.

*Résultats comparatifs des observations météorologiques faites à Cherbourg et à Paris, pendant l'année* 1830 (1).

## TEMPÉRATURE.

La température moyenne de midi a été, à Cherbourg, de 10d 1/2; à Paris, de 10.

Cette différence provient surtout des mois d'hiver, pendant lesquels la température moyenne diffère de 2d.

Le jour le plus froid, dans les deux villes, a été le 2 février. A midi, le thermomètre était, à Cherbourg, à 6°, et à Paris, à 10°.

Le jour le plus chaud a été le 4 août, pendant lequel le thermomètre a monté à 21°, dans chaque endroit.

Il résulte de l'inspection comparée des 2 tableaux ci-joints (2), que la température suit une marche à peu près semblable dans ces deux villes. Elle s'élève et s'abaisse généralement en même temps, dans l'une et dans l'autre, et il est remarquable que les deux

(1) Cet article est de M. Noël-Agnès, archiviste de la Société royale académique de Cherbourg.

(2) Ces tableaux nous sont parvenus trop tard pour les lithographier. Déjà même, la Statistique de Mortain était sous presse quand cet article nous a été remis, de sorte que nous n'avons pu le placer immédiatement après la Topographie.

points extrêmes d'ascension et de descension se trouvent sur la même perpendiculaire, indiquant une date commune. On peut conclure de là que les causes physiques, qui déterminent l'état de l'atmosphère, agissent, en même temps, sur les deux endroits.

Le nombre des jours au-dessous de 0 a été à Cherbourg de 11, à Paris de 26; celui des jours au-dessus a été à Cherbourg de 71, à Paris de 62.

La température est donc ordinairement plus élevée dans la première de ces deux villes. Ce résultat, pour l'été, paraît contraire à l'expérience qu'en ont faite les personnes qui ont habité l'une et l'autre. Mais cette contradiction n'est qu'apparente; elle est probablement due à l'influence des vents, qui se font sentir plus vivement ici, et qui produisent une impression de fraîcheur, alors même que le thermomètre se maintient à un degré assez élevé.

VENTS.

Les journaux de Paris ayant manqué pendans les derniers jours de juillet, les observations relatives à cette ville ne portent que sur 359 jours.

Sur 365 jours à Cherbourg et sur 359 à Paris,

| | | | |
|---|---|---|---|
| le vent de N. | a soufflé à Cherbourg | 40 j., | à Paris 38 |
| ——— N.-E. | ——— | 57 | ——— 26 |
| ——— E. | ——— | 19 | ——— 24 |
| ——— S.-E. | ——— | 37 | ——— 34 |
| ——— S. | ——— | 91 | ——— 51 |
| ——— S.-O. | ——— | 60 | ——— 89 |
| ——— O | ——— | 30 | ——— 52 |
| ——— N.-O. | ——— | 31 | ——— 45 |
| | | 365 | 359 |

## ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE.

J'ai divisé cet état en plusieurs classes, qui peuvent se répartir ainsi, d'après le même nombre d'observations que ci-dessus, dans les deux villes :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1. Soleil sans nuages, | à Cherbourg | 73 j., | à Paris | 42 |
| 2. Soleil nuageux, | ——— | 112 | ——— | 3 |
| 3. Ciel nuageux, | ——— | 14 | ——— | 154 |
| 4. Temps couvert, | ——— | 86 | ——— | 75 |
| 5. Brouillard, | ——— | 4 | ——— | 29 |
| 6. Pluie, | ——— | 66 | ——— | 49 |
| 7. Neige, | ——— | 10 | ——— | 7 |
| | | 365 | | 359 |

Il ne faut pas conclure de ces résultats, par exemple, qu'il n'y a eu que 49 jours pendant lesquels il ait plu à Cherbourg. Ce chiffre exprime un nombre de jours entiers et de parties de jour réunies. La même observation s'applique au reste.

Dans ce dernier tableau, on remarque une grande différence entre les nombres de jours de soleil nuageux dans les deux villes. Cette différence vient d'une distinction que j'ai faite et qui, je crois, ne l'a pas été à Paris.

Tout le monde a observé que souvent le ciel est plus ou moins nuageux, sans que pour cela la lumière du soleil soit interrompue. Les nuages, çà et là, nous cachent l'azur du ciel, mais à peine l'éclat du soleil est-il terni par leur interposition entre cet astre et la terre. J'ai appelé cet état *soleil nuageux*.

Quand les nuages, au contraire, sont épais

et s'étendent sur toute la calotte du ciel que nous apercevons, de manière à ce que le soleil reste caché pour nous pendant tout le jour, ou ne paraît qu'à des intervalles très-éloignés et pendant peu d'instans à la fois, alors je me suis servi de l'expression *ciel nuageux*.

Je pense qu'à Paris on a désigné sous cette qualification l'état du ciel, toutes les fois que des nuages plus ou moins épais en ont altéré la transparence et ont caché le soleil pendant plus ou moins de temps. Il y a lieu de croire qu'un certain nombre de jours, compris sous le mot nuageux, dans la 3.e classe, doivent être rangés dans la 2.e, et ce qui tend à confirmer cette opinion, c'est qu'en combinant ensemble ces 2 classes, on retrouve 126 jours pour Cherbourg et 157 pour Paris. La différence entre ces 2 chiffres est beaucoup plus probable que celle de 112 à 3 et de 14 à 154 pour les 2 classes prises séparément. Il est même à remarquer que les 3 premières classes combinées ensemble donnent exactement le même résultat.

# AGRICULTURE.

## RÉCOLTES DE 1830.

MALGRÉ les pluies du printemps et de l'été, la récolte du froment ne l'a guère cédé, soit pour la qualité, soit pour la quantité, à celle d'une année ordinaire. Il est à remarquer que la culture de cette espèce de céréale s'accroît progressivement chaque année, aux dépens de la culture de l'orge et du sarrasin.

Des inquiétudes s'étaient élevées au sujet des orges, qui entrent encore pour plus d'un quart dans la nourriture des habitans : cette récolte a cependant été excellente.

Les sarrasins ont peu produit, et cette espèce de grains était de très-médiocre qualité. La cause en est attribuée aux gelées blanches de septembre et aux vents de S. O. qui régnèrent dans le temps de la floraison.

Les avoines ont été bonnes.

Comparés aux besoins de la consommation, les produits de la récolte en général ont donné un excédant qui s'est écoulé par les départemens limitrophes, notamment par le Calvados. Le tableau suivant donnera l'idée la plus positive de cet excédant. Il présente, comme nous l'avons fait pour les trois années précédentes, *l'Etat dressé par M. le Préfet, en janvier* 1831, *des produits des récoltes en grains et autres farineux, faites, en* 1830, *dans le département de la Manche.*

| ESPÈCES de grains et farineux. | Arrondissemens. | Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains. | Produit total de chaque espèce de grains en 1830 Hectolitres. | BESOINS annuels. Hectolit. |
|---|---|---|---|---|
| FROMENT..... | Avranches.... | 13663 | 167460 | 145409 |
| | Cherbourg..... | 8020 | 130324 | 136635 |
| | Coutances..... | 20500 | 328000 | 295313 |
| | Mortain... ..... | 4500 | 22760 | 47927 |
| | Saint-Lo..... | 17116 | 282414 | 251532 |
| | Valognes..... | 14573 | 216197 | 241238 |
| | TOTAL.... | 78372 | 1147155 | 1118054 |
| MÉTEIL ..... | Avranches. .... | 3758 | 48522 | 48332 |
| | Cherbourg..... | 51 | 816 | 941 |
| | Coutances ..... | " | " | " |
| | Mortain..... | 50 | 1265 | 1303 |
| | Saint-Lo..... | 950 | 15200 | 11300 |
| | Valognes..... | " | " | " |
| | TOTAL. ..... | 5009 | 65803 | 61876 |
| SEIGLE. ..... | Avranches..... | 4422 | 56335 | 38857 |
| | Cherbourg..... | 129 | 2580 | 1253 |
| | Coutances. .... | 1500 | 22500 | 18720 |
| | Mortain ..... | 4500 | 20250 | 47927 |
| | Saint-Lo..... | 950 | 13119 | 8087 |
| | Valognes ..... | 239 | 3205 | 2360 |
| | TOTAL.... | 11740 | 117989 | 117204 |
| ORGE..... | Avranches..... | 8238 | 162579 | 42026 |
| | Cherbourg..... | 7502 | 120032 | 130940 |
| | Coutances..... | 18000 | 405000 | 399418 |
| | Mortain..... | 600 | 4872 | 4872 |
| | Saint-Lo..... | 10813 | 243292 | 205758 |
| | Valognes..... | 9178 | 199489 | 249464 |
| | TOTAL.... | 54331 | 1135364 | 1032478 |
| TOTAUX A REPORTER..... | | 149452 | 2466311 | 2329612 |

| ESPÈCES de grains et farineux. | Arrondissemens. | Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains. | Produit total de chaque espèce de grains en 1830 Hectolitres. | BESOINS annuels. Hectolit. |
|---|---|---|---|---|
| REPORT DES TOTAUX.... | | 149452 | 2466311 | 2329618 |
| SARRASIN..... | Avranches..... | 11894 | 139488 | 148232 |
| | Cherbourg..... | 3500 | 42020 | 59355 |
| | Coutances..... | 13000 | 208000 | 185200 |
| | Mortain ..... | 15000 | 82500 | 163740 |
| | Saint-Lo. ..... | 10000 | 90000 | 90000 |
| | Valognes..... | 6460 | 94720 | 126845 |
| | TOTAL.... | 59854 | 656728 | 773407 |
| Avoine..... | Avranches..... | 7592 | 145301 | 145301 |
| | Cherbourg..... | 2006 | 36108 | 41624 |
| | Coutances..... | 2500 | 50000 | 64500 |
| | Mortain..... | 5800 | 58000 | 65437 |
| | Saint-Lo..... | 6380 | 172260 | 170484 |
| | Valognes. .... | 2774 | 65245 | 25870 |
| | TOTAL.... | 27052 | 526914 | 513210 |
| LÉGUMES SECS ET AUTRES MENUS GRAINS..... | Avranches..... | 74 | 684 | 607 |
| | Cherbourg..... | 250 | 2250 | 1240 |
| | Coutances..... | 400 | 6400 | 6400 |
| | Mortain..... | » | » | » |
| | Saint-Lo ..... | 1378 | 26526 | 26423 |
| | Valognes..... | 1068 | 25936 | 8408 |
| | TOTAL.... | 3170 | 61796 | 43078 |
| POMMES DE TERRE..... | Avranches..... | 721 | 71240 | 71240 |
| | Cherbourg..... | 802 | 128320 | 95111 |
| | Coutances..... | 500 | 48000 | 48000 |
| | Mortain..... | 150 | 18000 | 17990 |
| | Saint-Lo..... | 970 | 145500 | 8455 |
| | Valognes..... | 2075 | 309606 | 44014 |
| | TOTAL.... | 5218 | 720766 | 36091 |
| TOTAUX GÉNÉRAUX..... | | 244746 | 4432515 | 4020227 |

*ÉTAT des grains vendus dans les principaux marchés du département de la Manche, depuis le 1.er septembre 1829 jusqu'au 31 août 1830.*

| MARCHÉS. | | NOMBRE D'HECTOLITRES. | | | | | | TOTAL. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Froment. | Méteil. | Seigle. | Orge. | Sarrasin. | Avoine. | |
| AVRANCHES... | Avranches | 13790 | 1485 | 1208 | 3575 | 3273 | 2572 | 25903 |
| | Granville | 12345 | « | 883 | 3655 | 1212 | 296 | 18391 |
| | Villedieu | 6740 | « | 20 | 621 | 658 | 746 | 8785 |
| CHERBOURG.. | Cherbourg | 42306 | « | « | 4243 | 3196 | 3028 | 52773 |
| | S.-Pierre-Eglise | 11924 | « | 85 | 5020 | 2961 | 1881 | 21871 |
| COUTANCES... | Coutances | 38080 | « | 258 | 19105 | 4987 | 192 | 62622 |
| | Périers | 34344 | « | « | 7970 | 5288 | 832 | 48434 |
| MORTAIN..... | Mortain | 4889 | « | 1951 | « | 2072 | 1687 | 10599 |
| | S-Hilaire-du-Harcouet | 8800 | « | 4150 | 2400 | 4250 | 5730 | 25330 |
| SAINT-LO..... | S.-Lo | 32117 | « | 26 | 9708 | 8777 | 7177 | 57805 |
| | Carentan | 36540 | « | « | 6930 | 9346 | 1312 | 54128 |
| VALOGNES..... | Valognes | 18934 | « | « | 4050 | 3013 | 664 | 26661 |
| | Bricquebec | 6695 | « | « | 3865 | 1995 | 1395 | 13950 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 267504 | 1485 | 8581 | 71142 | 51028 | 27512 | 427252 |
| PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE. | | 21f 42c | 19f 82c | 17f 47c | 12f 20c | 11f 56c | 8f 62c | |

*ÉTAT des grains vendus dans les principaux marchés du département de la Manche, depuis le 1.er septembre 1830 jusqu'au 31 août 1831.*

| MARCHÉS. | | NOMBRE D'HECTOLITRES. | | | | | | TOTAL. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Froment. | Méteil. | Seigle. | Orge. | Sarrasin. | Avoine. | |
| AVRANCHES... | Avranches. . . . . | 13830 | 1977 | 396 | 3935 | 2768 | 2375 | 25281 |
| | Granville . . . . . | 13231 | « | 979 | 4443 | 1450 | 555 | 20658 |
| | Villedieu . . . . . | 6370 | « | 6 | 896 | 1182 | 1067 | 9521 |
| CHERBOURG.. | Cherbourg . . . . . | 51496 | « | « | 3668 | 1591 | 3261 | 60016 |
| | S.-Pierre-Eglise. . . . | 12186 | « | 65 | 4973 | 2663 | 1292 | 21179 |
| COUTANCES.... | Coutances. . . . . | 37620 | « | 186 | 23780 | 5260 | 40 | 66886 |
| | Périers. . . . . | 33640 | « | « | 6842 | 3904 | 858 | 45244 |
| MORTAIN ..... | Mortain. . . . . | 4960 | « | 1857 | « | 1924 | 1904 | 10645 |
| | S-Hilaire-du-Harcouet. | 5250 | « | 3250 | 905 | 3250 | 4280 | 16935 |
| SAINT-LO..... | S.-Lo . . . . . | 35381 | « | 1548 | 1485 | 6718 | 8296 | 53428 |
| | Carentan . . . . . | 35366 | « | « | 6769 | 8259 | 1502 | 51896 |
| VALOGNES..... | Valognes. . . . . | 20248 | « | « | 4621 | 3170 | 924 | 28963 |
| | Bricquebec. . . . . | 6875 | « | « | 3790 | 2134 | 1551 | 14350 |
| TOTAL GÉNÉRAL. . . . | | 276453 | 1977 | 8287 | 66107 | 44293 | 27905 | 425002 |
| PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.. | | 20f 79c | 10f 28c | 16f 48c | 12f 74c | 11f 55c | 8f 39c | |

## QUESTIONS ET RÉPONSES

*Sur la production et la vente des céréales.*

Au mois de juin 1831, M. le ministre du commerce et des travaux publics a fait, dans une circulaire à MM. les préfets, les questions suivantes.

On va lire, à la suite de chaque question, la réponse faite pour la Manche.

1.re *Question.* Quel est le taux au-dessus duquel on ne désire point dans le département que le prix de l'hectolitre s'élève, parce qu'on juge qu'au-delà la cherté procurerait au pays plus de malaise que le profit extraordinaire des propriétaires n'y serait avantageux ?

*Réponse.* 23 fr. pour l'hect. de froment, 16 fr. pour le seigle, 11 fr. pour l'orge, 10 fr. pour le sarrasin, 9 fr. pour l'avoine.

2e. *Question.* Quel est le prix moyen estimé nécessaire pour que le cultivateur soit remboursé de toutes ses avances avec un bénéfice raisonnable ?

*Réponse.* 20 fr. pour le froment, 13 fr. 50 pour le seigle, 9 fr. pour l'orge, 8 fr. 50 pour le sarrasin, 7 fr. pour l'avoine.

3e. *Question.* A combien estime-t-on que le prix de l'hect. revient au cultivateur, année moyenne ou commune, sur les terres de 1.re qualité, de qualité moyenne, de qualité inférieure, de toutes qualité prises en masse dans le pays ?

*Réponse.* Pour les terres de 1.re qualité : hect. de froment 15 fr. 56, de seigle 12 fr., d'orge 7 fr. 30, de sarrasin 7 f., d'avoine 5 f. 90.

Pour les terres de qualité moyenne : hect. de froment 16 fr. 50, de seigle 12 f. 50, d'orge 7 fr. 70, de sarrasin 7 fr. 30, d'avoine 6 fr. 35.

Pour les terres de qualité inférieure : hect. de froment 17 f. 75, de seigle 13 fr., d'orge 8 fr. 15, de sarrasin 8 fr., d'avoine 6 fr. 60.

Pour les terres de toutes qualités prises en masse dans le pays : hect. de froment 16 fr. 80, de seigle 12 f. 75, d'orge 7 fr. 80, de sarrasin 7 fr. 50, d'avoine 6 f. 40.

5e. *Question.* Au prix évalué du fermage, combien estime-t-on que le propriétaire de la terre retire pour o/o d'intérêt, impôt déduit, sur la valeur de son immeuble ?

*Réponse.* En terres supérieures 3 fr. ; en moyennes 2 fr. 80; en inférieures 2 fr. 65.

6e. *Question.* Combien, année commune, l'hectare rend-il d'hect. de grain sur les fonds de 1.re qualité ? sur ceux de qualité moyenne ? sur ceux de qualité inférieure ? enfin sur les terres de toutes qualités prises en masse et proportionellement au rapport de chaque qualité dans la masse ?

*Réponse.* Sur les fonds de 1.re qualité, le froment rend par hectare, 18 hect. 33 litres, le seigle 18 hect., l'orge 27 hect., le sarrasin, 21 hect., l'avoine 29 hect.

Sur les fonds de qualité moyenne, le froment rend par hectare, 14 hect. 33 litres ; le seigle 16 hect., l'orge 21 hect., le sarrasin 18 hect., l'avoine 23 hectolitres.

Sur les fonds de qualité inférieure, le fro-

ment rend, par hectare, 10 hect. 65 litres, le seigle 13 hect., l'orge 17 hect., le sarrasin 14 hect., l'avoine 18 hect. 50 litres.

Enfin sur les terres de toutes qualités, etc. le froment rend, par hectare, 13 hect. 83 litres, le seigle 16 hect., l'orge 20 h., le sarrasin 17 hect., l'avoine 24 hect.

7e. *Question.* Depuis 1819, combien de fois, et en quelle année le prix moyen réel des grains a-t-il été au-dessus ou au-dessous du prix désirable? du prix nécessaire? du prix moyen de revient?

*Réponse.* Prix désirable. Le froment a été au-dessus en 1829; au-dessous en 1819, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30 et 31. Le seigle a été au-dessus en 1829, 30 et 31; au-dessous en 1819, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28. L'orge a été au-dessus en 1819, 20, 29, 30 et 31; au-dessous en 1821, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28. Le sarrasin a été au-dessus en 1819, 20, 29, 30 et 31; au-dessous en 1821, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28. L'avoine a été au-dessus en 1820; au-dessous en 1819, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

Prix nécessaire. Le froment a été au-dessus en 1820, 29, 30 et 31; au-dessous en 1819 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28. Le seigle a été au-dessus en 1819, 20, 26, 29, 30 et 31; au-dessous en 1821, 22, 23, 24, 25, 27 et 28. L'orge a été au-dessus en 1819, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31; au-dessous en 1822 et 24. Le sarrasin a été au-dessus en 1819, 20, 24, 25, 26, 27, 29, 30 et 31; au-dessous en 1821, 22, 23

et 28. L'avoine a été au-dessus en 1819, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 30 et 31; au-dessous en 1822.

Prix moyen de revient. Le froment a été au-dessus en 1819, 20, 21, 25, 26, 28, 29, 30 et 31; au-dessous en 1822, 23, 24 et 27. Le seigle a été au-dessus en 1819, 20, 25, 26, 29, 30 et 31; au-dessous en 1821, 22, 23, 24, 27 et 28. L'orge a été au-dessus chacune des années de 1819 à 1831. Le sarrasin a été au-dessus en 1819, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30 et 31; au-dessous en 1828. L'avoine a été au-dessus en 1819, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31; au-dessous en 1822.

8e. *Question.* Quand le département produit au-delà de ses besoins, où s'écoule le surplus? Quand il a besoin d'un supplément de denrées, d'où le reçoit-il ordinairement? Quel est, terme moyen, l'excédant ou le déficit en chaque espèce de grains, que le département peut exporter ou recevoir?

*Réponse.* L'excédant qu'il peut exporter va dans le Calvados, l'Orne et les îles anglaises. Cet excédant est de 100000 hect. de froment, 3000 hect. de seigle, 50000 hect. d'orge, 40000 hect. de sarrasin.

Les importations, quand elles sont nécessaires, ont lieu des départemens de l'ancienne Bretagne et du Maine, notamment de ceux des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne. Ces importations peuvent être de 30000 hect. de froment, de 15000 hect. de seigle, de 40000 hect. de sarrasin, de 30000 hect. d'avoine.

9e. *Question.* Quel est, en terme moyen, le taux des frais de transport entre le département et ceux qui y correspondent, pour y prendre ou pour y porter des grains ?

*Réponse.* D'1 fr. 70 c. par terre et d'1 fr. par eau, l'hectolitre.

10e. *Question.* Les qualités et par conséquent les prix des grains apportés de hors du département s'accordent-ils habituellement avec les qualités et les prix de ceux du pays ? Ou les grains se vendent-ils plus cher que ceux récoltés dans les autres départemens ?

*Réponse.* Les qualités des grains importés sont inférieures, et les prix moins élevés.

11e. *Question.* Quels sont les marchés importans du département ? Si les marchés ont lieu plusieurs fois la semaine, quels sont les jours où ils sont le mieux approvisionnés ? Combien en ces jours s'y vend-il communément d'hect. de froment et de chaque espèce de grains ?

*Réponse.* Les principaux marchés se tiennent à Cherbourg, le lundi et le jeudi (ces deux marchés ont la même importance); à Coutances, le lundi et le jeudi (celui du lundi est le seul considérable); à St-Lo, le mardi, le jeudi et le samedi (ce dernier est le plus considérable); à Carentan, le lundi. Il se vend dans le principal marché de Cherbourg environ 400 hect. de froment, 52 d'orge, 34 de sarrasin; dans le principal marché de Coutances 700 hect. de froment, 500 d'orge, 200 de sarrasin; dans le principal marché de St-Lo 850 hect. de froment, 400 d'orge, 400 de sarrasin, 200 d'avoine; dans le principal marché de Carentan, 500 hect. de froment, 150 d'orge, 200 de sarrasin, 30 d'avoine.

12e. *Question.* Quels sont ceux de ces marchés sur lesquels se vendent les blés venus du dehors ?

*Réponse.* Cherbourg, Coutances et plusieurs autres marchés de moindre importance qui se trouvent sur les confins des provinces d'où viennent les blés.

13e. *Question.* Dans les usages du pays, la totalité ou la plus grande partie des grains se vendent-ils sur le marché même, soit en quantités effectives, soit par échantillon ? ou par quelles autres voies s'opèrent le commerce et les approvisionnemens ?

*Réponse.* La vente de la presque totalité des grains qui entrent dans le commerce ou les approvisionnemens se fait sur le marché même et par quantités effectives.

---

## DÉPÔT D'ÉTALONS DE SAINT-LO.

En 1830, le nombre des étalons était de 49; celui des jumens saillies, de 1563; celui des productions connues, de 780.

En 1831, nombre d'étalons 51, jumens saillies 1638.

# INDUSTRIE ET COMMERCE.

*Additions aux articles insérés dans les Annuaires* de 1829, *p* 35-57 ; *et de* 1831, *p.* 121-147.

## ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

*Avranches.* Cette ville n'avait qu'une imprimerie. M. Tostain vient d'obtenir un brevet pour en établir une seconde.

## ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

*Cherbourg.* Presse lithographique appartenant à M. Boulanger, imprimeur. Il n'est sorti de cette presse que des essais ; elle ne marche pas un mois par an.

*Gréville.* Une filature de laine a été récemment construite, par MM. Paris, frères, au Val-Ferent, commune de Gréville. Moteur hydraulique.

*Octeville.* Une autre filature de laine, également hydraulique, a été établie en 1830, par M. Angot, au Pont-Cosnard, commune d'Octeville.

## ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

*Mortain.* Cette petite ville qui avait à peine un ou deux libraires sous la restauration, a maintenant deux imprimeries en activité.

## ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

*Graignes.* Commerce de sangsues.

*Saint-Lo.* Une imprimerie lithographique, établie en novembre 1830, par l'éditeur de l'Annuaire, pour des publications d'intérêt local. 1 ouvrier occupé annuellement.

*Ste-Croix.* Filature de laine de M. Heurtaud.

## ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

*Les Moitiers-d'Allonne.* Depuis deux ans, fabrique de brique et de poterie. On y fait surtout de grands pots à beurre pour Isigny. 3 ouvriers y sont annuellement occupés.

---

## FOIRES ET MARCHÉS.

Voir l'Annuaire de 1829, p. 59-66.

# DOCUMENS ADMINISTRATIFS.

## STATISTIQUE ÉLECTORALE.

### SUITE.

( *Voir l'Annuaire de* 1831, *page* 308 ).

LA nouvelle loi électorale a divisé les communes de la Manche en 8 arr^ts. Le 1.^er contient les cantons de Canisy, Percy, St-Lo, Tessy, et Torigni; le 2^e., ceux de Carentan, Marigny, Saint-Clair, et St-Jean-de-Daye; le 3.^e, ceux de Beaumont, Cherbourg, les Pieux, Octeville, et St-Pierre-Eglise; le 4^e., ceux de Barneville, Bricquebec, Montebourg, Quettehou, Sainte-Mère-Eglise, St-Sauveur-le-Vicomte, et Valognes; le 5^e., ceux de Bréhal, Cerisy-la-Salle, Coutances, Gavray, et Montmartin-sur-Mer; le 6^e., ceux de la Haye-du-Puits, Lessay, Périers, St Malo-de-la-Lande, et St-Sauveur-Lendelin; le 7^e., ceux de Barenton, Isigny, Juvigny, le Teilleul, Mortain, St-Hilaire-du-Harcouet, St-Pois, et Sourdeval; le 8^e., ceux d'Avranches, Brecey, Ducey, Granville, la Haye-Pesnel, Pontorson, St-James, Sartilly et Villedieu.

### ÉLECTIONS de 1831.

1.^er *Arrondissement électoral.* Nombre des mem-

bres du collége, 378; des suffrages exprimés, 249; des suffrages obtenus, 199. M. Léonor-Joseph Havin, juge de paix du canton de Saint-Lo, né le 2 avril 1799, payant 955 f. 79 c. de contributions directes, fut élu député au 1.er scrutin.

2e. *Arrondissement.* Nombre des membres du collége, 293; des suffrages exprimés, 214; des suffrages obtenus, 204. M. Paul-Victor-Marin Enouf, propriétaire, né le 6 juin 1783, payant 2959 f. 01 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin.

3e. *Arrondissement.* Nombre des membres du collége, 350; des suffrages exprimés 235; des suffrages obtenus, 176. M. Armand-Bon-François-Claude de Bricqueville O ✻, ancien colonel de cavalerie, né le 23 janvier 1785, payant 1940 f. 44 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin.

4e. *Arrondissement.* Nombre des membres du collége, 577; des suffrages exprimés, 389; des suffrages obtenus, 279. M. le baron Jean-Pierre Baillod, maréchal-de-camp, né le 20 août 1771, payant 1866 f. 21 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin.

5e. *Arrondissement.* Nombre des membres du collége, 297; des suffrages exprimés, 216; des suffrages obtenus 186. M. J.-B.-Siméon Dudouyt, médecin, né le 5 octobre 1778, payant 1049 f. 40 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin

6e. *Arrondissement.* Nombre des membres du collége, 245; des suffrages exprimés, 177; des suffrages obtenus, 94. M. Frédéric Rihouet, conseiller à la cour des comptes, fut élu au 2.e scrutin.

7e. *Arrondissement*. Nombre des membres du collége, 274; des suffrages exprimés, 195; des suffrages obtenus, 145. M. Thomas-Marin Le Verdays, avocat, né le 6 février 1768, payant 811 f. 19 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin.

8e. *Arrondissement*. Nombre des membres du collége, 461; des suffrages exprimés, 311; des suffrages obtenus, 262. M. Auguste-François Angot, propriétaire, né le 27 avril 1763, payant 1230 f. 36 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin.

### RÉSUMÉ DE LA DERNIÈRE LISTE, AU 1.er NOVEMBRE 1831.

La liste électorale et du jury pour 1832, qui ne sera close que le 26 décembre et dont le dernier tableau de rectification sera publié le 31, comprend, au 1.er novembre, 409 électeurs dans le 1.er arrondissement; 318 dans le 2.e; 397 dans le 3.e; 646 dans le 4.e; 322 dans le 5.e; 278 dans le 6.e; 267 dans le 7.e; 497 dans le 8e. *Total*, 2934.

---

## STATISTIQUE

### DES GARDES NATIONALES DE LA MANCHE, AU 1.er MAI 1831.

Le nombre total des hommes inscrits sur les listes, est de 112666, sur lesquels 80725 font déjà partie de la garde nationale. 3792 sont

habillés, 2660 dans l'intention de s'habiller, 5624 armés, 2329 équipés, 8871 anciens militaires, 13235 déclarés dans un cas d'exception, de dispense, etc.

Sur les 112666 gardes nationaux de la Manche, 37557 sont célibataires; 710 veufs sans enfans; 1286 ont fourni un remplaçant pour le recrutement; 10645 sont mariés sans enfans; 2470 aînés de mineurs, orphelins de père et de mère, etc.; 59998 veufs ou mariés avec enfans.

On compte de l'âge de 20 ans 2970 hommes; de 21 ans, 3351; de 22, 3306; de 23, 3246; de 24, 3227; de 25, 3279; de 26, 3104; de 27, 3189; de 28, 3623; de 29, 2863; de 30, 3954; de 31, 2013; de 32, 2022; de 33, 1819; de 34, 1833; de 35, 1749; de 36 à 60 ans, 67118.

## FINANCES.

Le *Compte général de l'administration des finances pour* 1830, n'ayant pas été publié, nous ne donnerons que les recettes des douanes en 1830 et le tableau des contributions directes en 1831.

| ARRONDISSEMENS. | CONTRIBUTION FONCIÈRE. | | | | | | | | | CONTRIBUTION MOBILIERE. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | PRINCIPAL. | 67 Centimes généraux, dont | | 17 sans affectation spéciale; 18 pour dépenses fixes, variables; 2 pour secours et non-val.; 30 temporaires. | 5 C.es départementaux, dont | | • pour dépenses d'utilité départementale; • pour les opérations cadtles. • extraordinaires autorisés par la loi du | TOTAL. | | PRINCIPAL. | 37 Centimes généraux, dont | | 17 sans affectation spéciale; 18 pour dépenses fixes, variables, et fonds communs des départemens; 2 pour secours et non-val. | 5 C.es départementaux, dont | | • Facultatifs pour dépenses d'utilité départementale; • extraordinaires autorisés par la loi du | TOTAL. | |
| | f. | f. | c. | | f. | c. | | f. | c. | f. | f. | c. | | f. | c. | | f. | c. |
| AVRAN | 403847 | 330877 | 49 | | 24692 | 35 | | 849416 | 80 | 73738 | 27283 | 06 | | 3686 | 90 | | 104707 | 96 |
| CHERB. | 363826 | 247113 | 42 | | 18471 | 30 | | 634380 | 72 | 53468 | 19783 | 16 | | 2673 | 40 | | 75924 | 56 |
| COUT.. | 741241 | 496631 | 47 | | 37062 | 05 | | 1274934 | 52 | 103203 | 38185 | 11 | | 5160 | 15 | | 146548 | 26 |
| MORT. | 293866 | 196890 | 22 | | 14693 | 30 | | 505449 | 52 | 40890 | 15129 | 30 | | 2044 | 50 | | 58063 | 80 |
| ST.-LO. | 724294 | 485276 | 98 | | 36214 | 70 | | 1245785 | 68 | 78952 | 29212 | 24 | | 3947 | 6 | | 112111 | 8 |
| VALOG. | 728345 | 487991 | 15 | | 36417 | 25 | | 1252753 | 40 | 69119 | 25574 | 03 | | 3455 | 95 | | 98148 | 9 |
| TOTAUX. | 3350419 | 2247780 | 73 | | 167520 | 95 | | 5762720 | 68 | 419370 | 155166 | 90 | | 20968 | 50 | | 595505 | 4 |

## DOUANES.

*Recettes de l'administration des douanes dans le département de la Manche, en 1830.*

Droits de douanes *à l'importation.* Principalité de Granville, 81203 f. 05 c. *Idem* de Cherbourg, 226812 f. 49 c. *A l'exportation.* Principalité de Granville, 6671 f. 27 c. *Idem* de Cherbourg, 28687 f. 56 c.

Droits de navigation. Principalité d'Avranches, 6 f. 05 c. *Idem* de Granville, 29674 f. 91 c. *Idem* de Cherbourg, 106517 f. 38 c.

Droits et produits accessoires. Principalité d'Avranches, 1045 f. 50 c. *Idem* de Granville, 2724 f. 35 c. *Idem* de Cherbourg, 3321 f. 34 c.

Droit de consommation des sels. Principalité d'Avranches, 321863 f. 94 c. *Idem* de Granville, 625702 f. 61 c. *Idem* de Cherbourg, 398950 f. 44 c.

Total pour les principalités d'Avranches, 322915 f. 49; de Granville, 745976 f. 19; de Cherbourg, 763689 f. 21 c.

Total général, 1832580 f. 89 c.

Pendant les 9 premiers mois de 1831, les produits des douanes ont été de 1228508 f. 71 c.

# TRAVAUX PUBLICS.

## ROUTES DÉPARTEMENTALES CLASSÉES.

Le Conseil général, dans sa session de mai 1831 ( séance du 20 ), a pris une délibération portant qu'il serait fait au gouvernement la demande d'autoriser le département ;

1°. A emprunter jusqu'à la concurrence d'un million pour la confection et l'achèvement, en cinq années, des routes départementales classées ;

2°. A s'imposer cinq centimes extraordinaires, pendant onze années, pour concourir, avec les autres ressources reconnues insuffisantes, au paiement de ses travaux, et en même temps au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt.

Nos 22 routes départementales, classées par les ordonnances du Roi du 23 mai 1820, et du 28 août 1822, auront 557 kilomètres de développement.

| | |
|---|---|
| Nombre de kilo. exécutés.... | 262 |
| En cours d'exécution..... | 46 |
| Reste à ouvrir..... | 249 |
| Total..... | 557 |

# VACCINE.

Le nombre annuel des vaccinations varie étonnamment dans la Manche. Il n'était pas de 4000 en 1827 ; en 1828 il était de 12376 ! En 1829 et 1830, il retombe au-dessous de 5000. Ces variations ne sont pas bien réelles : la négligence de la plupart des médecins et des sages-femmes, qui n'informent point l'autorité du nombre d'enfans qu'ils ont vaccinés, est la cause la plus certaine de la disproportion des vaccinations avec les naissances et de l'énorme différence qu'offrent deux années consécutives. Les personnes mêmes qui font connaître les vaccinations qu'elles ont pratiquées, n'apportent pas un soin suffisant dans ces indications. C'est ce qui a, l'année dernière, empêché M. Gattier de distribuer entièrement les 600 fr. destinés par le Conseil général à l'encouragement de la vaccine, sur les fonds de 1829. « Considérant, porte son arrêté du 29 septembre 1830, que le plus grand nombre des états de vaccinations présentent des quantités purement approximatives ; que ces indications, plus ou moins exactes, ne peuvent motiver l'admission à des récompenses, pour l'obtention desquelles les droits doivent être justifiés par des états certifiés par l'autorité locale, et mentionnant exactement les noms des vaccinés, leur âge,

leur domicile, la date de leur vaccination, celle du jour où ils ont subi une seconde visite, enfin les observations auxquelles leur traitement a donné lieu ; Considérant que les vaccinateurs qui justifient d'une manière suffisante de leurs opérations, sont en trop petit nombre, ou n'en ont point assez pratiqué, pour que la totalité du crédit de 600 francs puisse être répartie ; Arrêtons : Art. 1er. Il ne sera distribué que moitié du crédit ouvert au budget départemental de l'exercice 1829 pour encouragement à la vaccine. Art. 2. Cette moitié sera répartie entre les vaccinateurs dans les proportions ci-après, savoir : au Comité de vaccine de Cherbourg, qui a pratiqué 451 vaccinations, la somme de 180 f.

» A Mme Quentin (Charlotte) femme Renouf, sage-femme à St-Pierre-Eglise, qui en a pratiqué 142 .. 70

» A M. Le Corps-Dumont, médecin à Tessy, qui en a pratiqué 104.. 50

» Total..... 300 »

Les 600 fr. de 1830 n'ont souffert aucune réduction. L'inégalité de la répartition est expliquée dans les Considérans de l'arrêté ainsi conçu : « Attendu que si dans quelques arrondissemens les vaccinations ont été moins nombreuses que dans d'autres, les efforts des vaccinateurs méritent d'autant plus d'y être encouragés qu'ils y ont rencontré plus de difficultés et d'obstacles à surmonter ; Attendu toutefois que s'il convient d'admettre tous les

arrondissemens au partage de la somme dont il s'agit, il est également juste d'avoir égard au nombre des vaccinations pratiquées dans chaque arrondissement et de n'admettre dans la répartition individuelle que les vaccinateurs qui justifient d'un nombre notable d'opérations; Avons arrêté : Art. 1er. Les 600 f. accordés pour encouragement à la propagation de la vaccine sont répartis de la manière suivante entre les arrondissem.ts, savoir : Avranches 125 f., Cherbourg 125 f., Coutances 50 f., Mortain 50 f., Saint-Lo 200 f., Valognes 50 f. Art. 2. Cette somme sera subdivisée entre les principaux vaccinateurs dans chaque arrondissement, comme il suit, savoir : *Avranches*, M. Hardy, médecin à Pontorson, 196 vaccinations, 70 f.; M. Villand, chirurgien à Granville, 108 vac., 55 f. *Cherbourg*, Comité de vaccine de Cherbourg, 444 vac., 100 f.; M.me Quentin, femme Renouf, à St-Pierre-Eglise, 63 vac., 25 f. *Coutances*, M. Hamelin, officier de santé à Roncey, 132 vac., 30 f.; M. Tanqueray, médecin à Lessay, 100 vac., 20 f. *Mortain*, M. Viger, médecin à Sourdeval, 82 vac., 30 f.; Mathieu, chirurgien à *id.*, 94 vac., 20 f. *St-Lo*, M. Le Fèvre, médecin à Carentan, 443 vac., 60 f.; M. Collin, officier de santé à Torigni, 312 vac., 45 f.; M. Giffard, médecin à Saint-Lo, 294 vac., 45 f.; M. Lair-Corigny, *id.* à Torigni, 165 vac., 30 f.; M. Gohier, *id.* à Englandes, 100 vac., 20 f. *Valognes*, M. Delisle, jeune, médecin à Valognes, 130 vac., 30 f.; Risbec, sage-femme à Bésneville, 115 vac., 20 f.

Outre ces encouragemens, deux médailles d'argent ont été accordées, le 6 avril 1831, à MM. Le Fèvre, médecin à Carentan, et Duquesne, de St-Romphaire, en récompense du zèle avec lequel ils se sont livrés à la propagation de la vaccine, dans le cours de l'année 1829. L'état suivant indique le nombre des vaccinations qu'ils ont pratiquées.

| ARRONDISSEMENS. | Naissances. | Vaccinations. | DÉSIGNATION des principaux VACCINATEURS. | Nombre de vaccinations. |
|---|---|---|---|---|
| | | | **ANNÉE 1829.** | |
| Avranches.. | 2712 | 1058 | MM. | |
| Cherbourg. | 2152 | 986 | Le Fèvre, médecin à Carentan . . . . . | 456 |
| Coutances.. | 2931 | 150 | Duquesne, de Saint-Romphaire. . . . . | 342 |
| Mortain. . . | 1782 | 343 | Denise, médecin à Montabot . . . . . | 270 |
| Saint-Lo . . | 2396 | 1857 | Giffard, *id.* à St-Lo. | 247 |
| Valognes . . | 2212 | 162 | | |
| TOTAL. . | 14185 | 4801 | | |
| | | | **ANNÉE 1830.** | |
| Avranches.. | 2626 | 1210 | MM. | |
| Cherbourg | 2200 | 1221 | Collin, officier de santé à Torigni . . . . . | 312 |
| Coutances. | 2960 | 409 | Giffard, méd. à S.-Lo. | 294 |
| Mortain. . . | 1763 | 106 | Ledesert (Honorine), s.-femme à Torigni. | 200 |
| Saint-Lo . . | 2406 | 1781 | Hardy, m., Pontorson. | 196 |
| Valognes. | 2215 | 261 | Lair-Corigny, m. à Torigni . . . . . | 163 |
| TOTAL. . | 14170 | 4988 | | |

# RÉCOMPENSES

ACCORDÉES POUR DES ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT, SIGNALÉS PAR LES SOUS-PRÉFETS DE LA MANCHE. *(Voir l'Annuaire de 1829, p. 100; et celui de 1830—1831, p. 183 et suivantes.)*

---

*Gratifications accordées par le Préfet.*

Le 8 septembre 1830, 30 francs au sieur Etienne Jugan, de Vains, qui, dans la journée du 23 juin précédent, avait sauvé la vie au sieur Louis Allain, à sa femme et à leur fille, que la mer avait surpris au milieu des grèves du Mont-Saint-Michel.

Le 20 novembre 1830, 50 f. au sieur Hamelin, patron d'un bateau pêcheur, pour avoir, dans la soirée du 14 juillet, sauvé la vie au nommé Aubry, marin, qui était près de se noyer dans la rade de Cherbourg.

Le 18 mars 1831, 20 f. à chacun des trois pêcheurs ci-après : Etienne Jugan, Jacques-André Jugan et Jean Draguet, de la commune de Vains.

Ces 3 pêcheurs allaient débarquer, le 20 janvier 1831, à 8 heures du soir, lorsqu'ils entendirent trois soldats du 3.e d'infanterie légère et un voiturier, qui poussaient des cris de détresse et allaient périr au milieu de la baie du Mont-Saint-Michel. Draguet et les deux Jugan s'exposèrent non seulement pour sauver ces quatre individus, mais encore

pour retirer du milieu des sables les chevaux dont on ne voyait plus que la tête, et la voiture chargée d'armes et de fournimens.

Le 29 avril 1831, 30 f. au sieur Thomas Lecaudey, marin de Granville, pour avoir, le 10 février, exposé ses jours pour sauver ceux de François Le Buffe, enfant de 6 ans, qui était tombé dans la mer, où il allait infailliblement être noyé.

Le 16 mai 1831, 60 f. au sieur François Aubry, marin de Cherbourg, pour avoir, en plusieurs circonstances, signalé son courage et son dévouement, soit en sauvant des personnes tombées à la mer, soit en contribuant à éteindre des incendies.

C'est le même Aubry qui reçut, en 1828, une médaille d'argent, pour avoir puissamment secouru les naufragés du sloop *Le Phébé*. (*Voir l'Annuaire de* 1829, *p.* 103).

Le 8 juin 1831, 25 f. au sieur Placide Cuignard, jeune marin de 15 ans, pour avoir, le 22 mai, sauvé la vie à un enfant de 9 ans, qui était sur le point de périr dans le bassin du commerce, à Cherbourg.

Le 29 août 1831, 60 f. au sieur Nicolas Martin, pêcheur de Carteret.

M. Hervé-Thomas Dutot, capitaine de navire, domicilié à Barneville, étant à la pêche au milieu des rochers de Carteret, tomba dans une eau profonde et disparut. Plusieurs personnes cherchèrent vainement à le retirer du précipice. Accouru à leurs cris, Martin s'y précipite, plonge à l'endroit qu'on lui a indiqué, et sauve le capitaine qui avait perdu connaissance. Martin s'était déjà fait remarquer précédemment pour divers traits de courage.

*Médaille d'argent décernée par le Ministre de l'intérieur.*

Le 12 septembre 1831, une médaille d'argent a été envoyée au jeune Oury, élève du collége d'Avranches.

Voici le trait qui lui a valu cette récompense. Le 2 juin, dans l'après-midi, quelques jeunes gens se baignaient près du pont Gilbert. L'un d'eux, nommé Nelet, disparut tout-à-coup. Averti par les cris de ses camarades, Oury, qui était à quelque distance, accourt, ne prend point le temps de se déshabiller, se jette dans la rivière, et, après beaucoup d'efforts, parvient à sauver Nelet. Le dévouement d'Oury est d'autant plus remarquable qu'il n'a pas encore 14 ans.

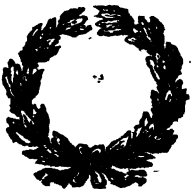

# INSTRUCTION PUPLIQUE.

## INSTRUCTION PRIMAIRE.

Le temps n'est plus où nous avions à lutter contre l'obscurantisme, où d'ingénieux déguisemens étaient nécessaires pour insinuer les moindres apophtegmes du sens commun : la providence a voulu l'émancipation d'un grand peuple, et sans doute elle veille à ce que la victoire profite aux vainqueurs. Déjà les délégués de la France, d'accord avec un roi populaire, ont dispensé le droit d'élection avec une sorte de lésine, qui malheureusement est largesse quand on considère l'ignorance de nos campagnes ; ignorance si générale et si profonde, que des communes auront un conseil municipal composé d'hommes dont la moitié ne savent pas signer leur nom, et un maire incapable d'exécuter les ordres du gouvernement.

Une aussi triste vérité portera-t-elle le découragement dans les âmes ? ou n'éveillera-t-elle pas le zèle d'une salutaire propagande ? Eh quoi ! nous avons vu l'accord unanime de nos ennemis à répandre les ténèbres, et nous ne réunirons pas nos efforts pour les dissiper ! Nous parlerons de suffrage universel, et nous reconnaîtrons l'incapacité de l'aristocratie rurale ! Nous rêverons le règne de l'intelligence;

et la force aveugle, poussée par ses geôliers, sera toujours prête à changer nos fêtes en Saturnales ! Les théories des philosophes, à des époques d'oppression, nous consolaient de notre impuissance; mais quand la voie des améliorations est ouverte, et qu'un gouvernement libéral nous appelle à créer des écoles, à leur donner de bons instituteurs, c'est trahir le pays que d'apporter de la tiédeur à cette tâche honorable, à cette sainte coopération.

Nous aimons à croire que les Comités d'instruction primaire, et les inspecteurs gratuits des écoles, ont rendu, en 1831, une partie des services que l'on attendait d'eux; mais qu'ils sont loin de s'être complètement acquittés de leurs fonctions! Plusieurs membres des Comités laissent passer deux mois sans assister aux réunions, et quelques inspecteurs gratuits n'ont pas encore visité toutes les écoles de leur canton : ils se sont contentés de notes données par les maires pour remplir les états de situation demandés par l'université. Leur patriotisme avait fait concevoir d'autres espérances.

Après tout, il est difficile que des hommes, chargés, la plupart, de fonctions publiques et d'affaires privées, trouvent le temps nécessaire aux déplacemens qu'exigerait le titre d'inspecteur gratuit ou de membre d'un Comité : mille préoccupations écartent la pensée de l'instruction primaire; tout, d'ailleurs, à cet égard, n'est-il pas dans l'incertitude? Une loi n'est-elle pas annoncée? Il faut attendre la loi.

[*Au moment où l'imprimeur achève la composition de l'alinéa précédent, je lis dans les jour-*

*naux du 25 octobre le double projet de loi du Ministre de l'instruction publique et de M. De Las-Cases. L'honorable député renverse les Comités dont l'action ne me semble pas suffisamment remplacée par la surveillance de l'administration municipale et d'un autre côté, le projet du gouvernement ne remédie pas au vice radical des Comités, l'indifférence. Puisse un amendement introduire dans la loi si importante sur l'instruction primaire, des* inspecteurs départementaux, *pour la création desquels on trouvera peut-être quelques raisons dans la suite de cet article !*

*Un mot sur les écoles de filles. Le projet ministériel les place sous la surveillance des Comités par* l'intermédiaire de dames inspectrices. *J'avance sans crainte d'être démenti, que l'organisation de dames inspectrices est impossible dans la plupart de nos petites villes. J'ajoute que la direction des écoles de filles n'a guère moins d'importance que celle des écoles de garçons, que l'on a trop fermé les yeux sur les méthodes des institutrices, en un mot que les améliorations désirées n'auront lieu que par le moyen d'inspecteurs spéciaux.* ]

Le prétexte est légitime, mais ce n'est qu'un prétexte, et je ne crois pas que tout le positif d'une loi nouvelle soit un aiguillon suffisant. Le seul moyen peut-être d'exciter le zèle des Comités et des inspecteurs gratuits, des instituteurs et de leurs élèves, serait de créer un *inspecteur de l'instruction primaire* dans chaque département. Le choix de l'université ne devrait tomber que sur des hommes pleins de zèle pour le progrès social, et d'une activité physique à l'épreuve.

Rude serait la tâche de cet inspecteur :

( qu'a-t-on besoin de sinécures )? 6 à 800 communes à parcourir ; des conseils municipaux à réunir, à exciter en faveur des écoles; les Comités et les inspecteurs gratuits à éclairer, à diriger dans leurs travaux ; les instituteurs et les institutrices à visiter le plus souvent possible ; leurs mauvaises méthodes à redresser, les bonnes à indiquer; et puis, des rapports exacts et détaillés à faire, mois par mois, à l'autorité universitaire; voilà, ce me semble, un labeur assez pénible pour qu'il soit payé de considération, outre un traitement de 1500 f. de fixe et de 800 à 1000 f. de frais de tournée (1). En portant à 2400 f. le traitement complet, et réunissant deux inspections en une dans les départemens peu populeux, les *inspecteurs départementaux des écoles primaires* ne coûteraient pas plus de 150000 à 200000 f. Qu'on prenne cette somme sur les 700000 f. votés pour l'instruction primaire, et l'on gagnera à cet emploi de fonds. Les 550000 autres f. seront répartis proportionnellement aux besoins et non sur les demandes exagérées de tel comité, ou les affections de tel inspecteur gratuit. 500000 f. employés à propos seront plus utiles que deux millions distribués sans discernement.

N'y a-t-il pas, dira-t-on, deux inspecteurs par académie? Leur juridiction ne s'étend-elle pas sur toutes les écoles publiques? Il est vrai; mais quel instituteur de nos communes rurales entendit jamais parler d'eux? Lorsqu'ils ont

(1) Chaque inspecteur serait forcé d'avoir un cheval.

visité un collége, ils vont chez les maîtres d'école de la même ville. Quelquefois ils s'écartent de leur route pour visiter les instituteurs de Torigni ou de quelqu'autre bourg de cette importance. Quant aux maîtes d'école de nos campagnes, n'ayant jamais à craindre le contrôle d'un inspecteur, ils suivent apathiquement leur routine, s'encroûtent de plus en plus dans des méthodes vicieuses, et ne trouvant pas toujours à vivre des rétributions de leurs élèves, ils font, des fonctions de maître d'école, un pitoyable accessoire de quelque autre état.

Vainement on se flatterait qu'à la longue les Comités opéreront seuls toutes les réformes. Leur création date de 1816, et, malgré les tentatives de quelques-uns, les améliorations ont été médiocrement sensibles.

La grande plaie de l'instruction primaire, c'est l'extrême ignorance des instituteurs. Beaucoup d'entre eux ne sont jamais sortis de leur canton, et s'élèvent peu au-dessus des villageois grossiers qui les environnent. Tant qu'ils ne sauront pas ce qu'ils doivent enseigner, les maîtres d'école ne seconderont que faiblement les propagateurs des connaissances élémentaires.

Déjà dans un grand nombre de départemens on a créé des écoles normales gratuites, destinées à former des maîtres. La Manche ne tardera pas à posséder un établissement de cette espèce. 3000 f. votés pour cet objet par le Conseil général, en 1831, consacrent le principe de cet utile établissement, où devront être envoyés, plusieurs mois par an, tous les

instituteurs de qui nos Comités jugeront convenable de l'exiger. Puissent au moins tous les jeunes maîtres aller au-devant des injonctions, et s'imposer prochainement ce léger sacrifice!

Les Comités d'instruction primaire de ce département sont au nombre de sept : leur circonscription est la même que celle des arrondissemens, à l'exception des Comités de Saint-Lo et Carentan, dont le 1.er a dans son ressort tout l'arrondissement de Saint-Lo moins le canton de Carentan ; et le second, le canton de Carentan seul. L'éloignement où cette petite ville est du chef-lieu a nécessité cette division.

Pour faire apprécier les besoins de l'instruction primaire, nous dirons que, d'après tous les renseignemens donnés par les membres du Comité de Carentan, les dépenses à faire pour approprier les écoles actuelles à leur destination, nécessiteraient, dans ce canton seul, une somme de 440 f. ; et pour y compléter le traitement des instituteurs, insuffisant dans plusieurs communes, une somme annuelle de 1515 f. 33 c. Et Carentan est un canton riche! Nombre de cantons pauvres exigeraient le double, et 3000 f. à peine sont destinés à tout le département.

Nous comptions présenter ici la statistique complète de l'instruction primaire dans notre département ; mais les Comités ont été trop tardifs à fournir les états de situation demandés par M. le Recteur, et communication de tous les états n'est pas encore faite à la préfecture, aujourd'hui 20 octobre 1831. Nous allons extraire de ceux qui nous sont parvenus les docu-

miens qui présentent le plus d'intérêt, remettant à l'année prochaine le complément de ce travail pour les arrondissemens de Coutances et Valognes.

Le désir de resserrer dans le cadre le plus étroit le plus de choses possible, a fait adopter les abréviations suivantes :

éc. de g. — — école de garçons.
— de f. — — — — de filles.
— de g. et f. *ou* de f. et g. — école où l'on reçoit des garçons et des filles.

## ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

*Canton d'Avranches.* Avranches, 5 éc. de g. et 2 de f. Chavoi, 1 éc. de f. et g. La Godefroy, *id.* La Gohannière, *id.* Le Val-St-Pair, *id.* Marcé, 1 éc. de g. et 2 de f. Plomb, 1 éc. de f. et g. Pontaubault, *id.* Ponts, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Brice, 1 éc. de f. et g. St-Jean-de-la-Haize, *id.* St-Loup, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Martin-des-Champs, 1 éc. de f. et g. St-Ovin, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Sénier-sous-Avranches, 1 éc. de f. et g. Vains, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves en hiver, g. 600, f. 500 ; en été, g. 508, f. 385. Avranches a, depuis un an, une école mutuelle. L'une des éc. de f. est tenue par des religieuses Ursulines ; l'autre par M.lle Charuel, qui est autorisée par le gouvernement à former des institutrices pour les campagnes. Cette dernière reçoit, pour cet objet, une rente de 1200 f. sur l'état, créée par M. De Verdun-Lacrenne.

*Canton de Brecey.* Brecey, 2 éc. de g. et 1 de f. Cuves, 1 éc. de g. et 1 de f. La Chaise-

Beaudouin, *id.* Le Grand-Celland, *id.* Le Petit-Celland, 1 éc. de f. et g. Les Cresnays, *id.* Les Loges-Marchis, *id.* St-Georges-de-Livoye, *id.* St-Nicolas-des-Bois, *id.* Tirepied, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 375, f. 330; en été, g. 340, f. 395. Les 5 autres communes de ce canton sont sans école.

*Canton de Ducey.* Ceaux, 1 éc. de g. et 1 de f. Courtils, 1 éc. de f. et g. Crollon, *id.* Ducey, 3 éc. de g. et 2 de f. Juilley, 1 éc. de g. et 1 de f. La Boulouze et Le Mesnil-Ozenne n'ont qu'une éc. de f. et g. Les Chéris, 1 éc. de f. et g. Marcilly, 1 éc. de g. et 1 de f. Poilley, *id.* Précey, *id.* St-Quentin, *id.* Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 515, f. 450; en été, g. 330, f. 315.

*Canton de Granville.* Bouillon, 1 éc. de f. et g. Donville, 1 éc. de g. et 1 de f. Granville, 5 éc. de g. et 6 de f. St-Aubin, 1 éc. de f. et g. St-Nicolas, 2 éc. de g. et 2 de f. St-Pair, 2 éc. de g. et 1 de f. St-Planchers, 1 éc. de g. et 1 de f. Yquelon, *id.* Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 455, f. 395; en été, g. 485, f. 385. Granville a depuis long-temps une école mutuelle.

*Canton de La Haye-Pesnel.* Beauchamps, La Beslière, La Mouche, Le Tanu et Saint-Jean-des-Champs ont chacune 1 éc de g. et 1 de f. Noirpalu n'a pas d'éc. Toutes les autres communes ont chacune 1 éc. de f. et g. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 310, f. 440; en été, g. 220, f. 318.

*Canton de Pontorson.* Pontorson, 2 éc. de g. et 2 de f. Sacey, Servon et Tanis ont cha-

cune 1 éc. de g. et 1 de f. Les autres communes ont chacune 1 éc. de f. et g. Nombre approximatif des élèves ; en hiver, g. 460, f. 426 ; en été, g. 300, f. 290.

*Canton de St-James.* Argouges, 2 éc. de g. et 2 de f. Carnet, 1 éc. de g. et 1 de f. Hamelin, 1 éc. de f. La Croix, 1 éc. de g. et 1 de f. Montanel, *id.* Montjoie, 1 éc. de f. St-Aubin, 1 éc. de g. et 1 de f. St-James, 2 éc. de g. et 2 de f. St-Laurent, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Senier, 1 éc. de f. Vergoncey, *id.* Villiers, *id.* Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 395, f. 500 ; en été, g. 266, f. 450.

*Canton de Sartilly.* Angey, 1 éc. de g. et 1 de f. Bacilly, 1 éc. de g. et 1 de f. Carolles, *id.* Champcey, 1 éc. de f. et g. Champeaux, 1 éc. de g. et 1 de f. Dragey, 2 éc. de g. et 1 de f. Genest, *id.* Lolif, 1 éc. de g. et 1 de f. Montviron, 1 éc. de f. et g. Ronthon, *id.* St-Jean-le-Thomas, *id.* St-M.-des-Loups, *id.* St-Pierre-Langers, *id.* Sartilly, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 600, f. 435 ; en été, g. 375, f. 405.

*Canton de Villedieu.* Bourguenolles, 1 éc. de f. Champrepus, *id.* Chérencé, *id.* Fleury, 1 éc. de g. et 1 de f. La Bloutière, *id.* La Lande-d'Airou, 1 éc. de f. La Trinité, 1 éc. de g. et 1 de f. Houffigny, *id.* Ste-Cécile, *id.* St-P.-du-Tronchet, *id.* Saultchevreuil, *id.* Villedieu, 2 éc. de g., 2 éc. de f. et 3 éc. de f. et g. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 440, f. 455 ; en été, g. 150, f. 440. Ce canton a plusieurs écoles clandestines.

## ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

*Canton de Beaumont.* Acqueville, 1 éc. de g. et 1 de f. Auderville, *id.* Beaumont, *id.* Biville, *id.* Branville, point d'éc. Digulleville, 1 éc. de g. et 1 de f. Eculleville, point d'éc. Flottemanville, 1 éc. de g. et 1 de f. Gréville, *id.* Herqueville, *id.* Jobourg, *id.* Nacqueville, *id.* Omonville-la-Petite, *id.* Omonville-la-Rogue, 1 éc. de g. Ste-Croix, 1 éc. de g. et 1 de f. St-G.-des-Vaux, 2 éc. de g. et 1 de f. Tonneville, 1 éc. de g. et 1 de f. Urville, *id.* Vasteville, *id.* Vauville, *id.* Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 652, f. 637; en été, g. 819, f. 688.

*Canton de Cherbourg.* 14 éc. de g. et 18 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 953, f. 856; en été, g. 908, f. 831. Cherbourg a des éc. mutuelles, 1 éc. de frères de 300 élèves, et 2 éc. de sœurs de la providence.

*Canton des Pieux.* Benoitville, 1 éc. de g. et 1 de f. Bricquebost, *id.* Flamanville, *id.* Grosville, *id.* Héauville, *id.* Helleville, *id.* Le Rozel, *id.* Les Pieux, *id.* Pierreville, *id.* St-Christophe, 1 éc. de f. et g. St-Germain, 1 éc. de g. et 1 de f. Siouville, *id.* Sotteville, *id.* Surtainville, *id.* Tréauville, *id.* Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 506, f. 415; en été, g. 672, f. 583.

*Canton d'Octeville.* Chaque commune de ce canton a une école de g. et 1 de f., à l'exception de Nouainville qui n'a point d'éc. Tourlaville en a 2 de g. et 2 de f. Nombre

approximatif des élèves, en hiver, g. 573, f. 390; en été, g. 820, f. 609.

*Canton de St-Pierre-Eglise.* Angoville, point d'éc. Brillevast, 1 éc. de g. et 1 de f. Canteloup, 1 éc. de f. et g. Carneville, 1 éc. de f. Clitourps, 1 éc. de g. et 1 de f. Cosqueville, *id.* Fermanville, 3 éc. de g. et 2 de f. Gatteville, 1 éc. de g. et 1 de f. Gonneville, *id.* Gouberville, 1 éc. de f. et g. Le Theil, 1 éc. de g. et 1 de f. Le Vaast, *id.* Maupertus, *id.* Néville, 1 éc. de f. et g. Réthoville, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Pierre-Eglise, 2 éc. de g. et 1 de f. Théville, 1 éc. de f. et g. Tocqueville, 1 éc. de g. et 1 de f. Varouville, 1 éc. de f. Vrasville, *id.* Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 440, f. 485; en été, g. 736, f. 719.

## ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

*Canton de Barenton.* Barenton a 4 éc., 1 de g. et 3 de f., dont 1 tenue par des sœurs de la charité. Ger, 5 éc., 1 de g. et 4 de f. Saint-Cyr, 4 éc., 1 de g. et 3 de f. St-Georges-de-Rouelley, 2 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 225, f. 400; en été, g. 110, f. 150.

*Canton d'Isigny.* Chalandrey, 2 éc. de g. et 1 de f. Isigny, 1 éc. de f. La Mancellière, 1 éc. de f. Le Buat, 1 éc. de g. et 1 de f. Le Mesnil-Bœufs, 1 éc. de f. Le Mesnil-Thébault, *id.* Les Biards, 1 éc. de g. et 1 de f. Montgothier, 1 éc. de f. Montigny, *id.* Naftel, point d'éc. Vezins, 1 éc. de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 275,

f. 180 ; en été, g. 175, f. 155. Le chef-lieu du canton n'a pas d'instituteur. Dans les 7 communes qui n'ont que des institutrices, les garçons et les filles sont dans la même école.

*Canton de Juvigny.* Bellefontaine, 1 éc. de f. Chasseguey, point d'éc. Chérencé-le-Roussel, 1 éc. de g. Juvigny, 1 éc. de g. et 1 de f. La Bazoge, 1 éc. de f. Le Mesnil-Adelée, *id.* Le Mesnil-Rainfray, *id.* Le Mesnil-Tove, *id.* Reffuveille, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 230, f. 190 ; en été, g. 156, f. 140. Même abus que dans le canton d'Isigny ; les institutrices admettent en même temps dans leurs écoles des enfans des deux sexes.

*Canton du Teilleul.* Buais, 1 éc. de g. et 1 de f. Ferrières, 1 éc. de f. Heussé, 1 éc. de g. et 1 de f. Husson, *id.* Le Teilleul, 1 éc. de g. et 3 de f. Ste-Marie-du-Bois, 1 éc. de f. St-Symphorien, *id.* Savigny-le-Vieux, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 350, f. 300 ; en été, g. 195, f. 240. Six institutrices de ce canton reçoivent en même temps dans leurs écoles des enfans des deux sexes.

*Canton de Mortain.* Bion, 1 éc. de f. Fontenay, *id.* Le Neufbourg, 1 éc. de g. Mortain (1) 2 éc. de g. dont 1 tenue par des frères de la doctrine chrétienne, et 3 éc. de f. N.D.-de-Touchet, 2 éc. de g. et 3 éc. de f. Romagny, 1

(1) Il serait très-important d'établir à Mortain une école mutuelle, pour rivaliser avec les Frères qui ont les 5/6 des élèves.

éc. de g. et 2 éc. de f. St-Barthélemy, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Clément, 1 éc. de g. et 2 de f. St.-J.-du-Corail, 1 éc, de f. Villechien, *id.* Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 530, f. 455; en été, g. 320, f. 400. Outre les Frères qui sont à Mortain et à qui l'on a fait une donation de 1800 f. de rente, il y a un couvent d'Ursulines cloîtrées, qui ont en propriété des maisons et des jardins. Elles reçoivent 80 élèves gratuites sur 100 qu'elles ont en hiver et 160 en été.

Dans ce canton peu d'enfans sont vaccinés. Un 20e. écrit, un 40e. apprend les premières règles de l'arithmétique.

*Canton de St-Hilaire-du-Harcouet.* Chévreville, 1 éc. de f. Lapenty, 1 éc. de g. et 1 de f. Le Mesnillard, *id.* Les Loges-Marchis, 1 éc. de g. et 2 de f. Martigny, 1 éc. de f. Milly, 1 éc. de g. et 1 de f. Moulines, *id.* Parigny, *id.* St-Brice-de-Landelles, *id.* St-Hilaire, 2 éc. de g. et 4 de f. St-Martin-de-Landelles, 2 éc. de g. et 2 de f. Virey, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 652, f. 520; en été, g. 335, f. 340.

*Canton de St-Pois.* Boisyvon, 1 éc. de f. Coulouvray, 1 éc. de g. et 1 de f. La Chapelle-Cecelin, *id.* Le Mesnil-Gilbert, 1 éc. de f. Lingeard, point d'éc. Montjoie, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Laurent-de-Cuves, *id.* St-Martin-le-Bouillant, *id.* St-Maur-des-Bois, point d'éc. St-Pois, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 275, f. 265; en été, g. 170, f. 100. L'institutrice de Boisyvon reçoit les garçons le matin et les filles le soir: celle du Mesnil-Gilbert reçoit en même temps les uns et les autres.

*Canton de Sourdeval.* Beaufiel, 1 éc. de f. Brouains, 1 éc. de g. et 1 de f. Gathemo, *id.* Le Fresne-Poret, 2 éc. de g. et 1 de f. Perriers, 1 éc. de g. et 1 éc. de f. St-Martin-de-Chaulieu, *id.* St-Sauveur-de-Chaulieu, 1 éc. de f. Sourdeval, 2 éc. de g. et 1 éc. de f. Vengeons, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 395, f. 388; en été, g. 300, f. 315. L'une des institutrices de Sourdeval et celle de St-Sauveur-de-Chaulieu donnent leçon, le matin aux g., et l'après-midi aux filles.

L'instituteur le plus distingué de l'arrond.t de Mortain est sans contredit M. Le Pelletier, de St-Hilaire-du-Harcouet. C'est le seul qui enseigne par la méthode mutuelle, qu'il suit depuis plus de dix ans avec un succès récompensé à des époques différentes par deux médailles de l'Académie. Il a 160 élèves en hiver et 100 en été.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

*Canton de Canisy.* Canisy, 1 éc. de g. et 1 de f. Dangy, *id.* Gourfaleur, *id.* La Mancellière, 1 éc. de f. Le Mesnil-Herman, point d'éc. Quibou, 2 éc. de g. et 1 de f. Saint-Ébrémond, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Martin, 1 éc. de f. Saint-Romphaire, 1 éc. de g. et 1 de f. Saint-Samson, *id.* Saint-Sauveur, point d'éc. Soulles, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 400, f. 430; en été, g. 350, f. 385. St-Martin et La Mancellière avaient des éc. de g.; mais les instituteurs sont morts récemment et n'ont pas encore été remplacés.

f. 493; en été, g. 486, f. 417. Outre les écoles de filles ci-dessus mentionnées, le Petit-Couvent, à St-Lo, a des externes et des pensionnaires. On n'a pas compté non plus les élèves de l'école mutuelle qui n'était pas ouverte au moment de la rédaction de cet article.

*Canton de Tessy*. Beaucoudray, 1 éc. de f. Beuvrigny, *id.* Chevry, *id.* Domjean, 1 éc. de g. et 1 de f. Fervaches, *id.* Fourneaux, point d'éc. Gouvets, 1 éc. de g. La Chapelle-Heuzebroc, point d'éc. Le Mesnil-Opac, 1 éc. de g. et 1 de f. Le Mesnil-Raoult, *id.* Moyon, *id.* St-Louet, *id.* St-Vigor, *id.* Tessy, *id.* Troisgots, *id.* Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 388, f. 410; en été, g. 330, f. 450.

*Canton de Torigni*. Biéville, 1 éc. de f. Brectouville, 1 éc. de g. Condé-sur-Vire, 1 éc. de g. et 1 de f. Giéville, *id.* Guilberville, *id.* Lamberville, 1 école de g. La Chapelle-du-Fest, point d'éc. Le Perron, 1. éc. de g. et 1 de f. Montaigu, point d'éc. Montrabot, 1 éc. de g. Placy, point d'éc. Précorbin, 1 éc. de g. Rouxeville, 1 éc. de g. et 1 de f. St-Amand, *id.* St-Jean-des-Baisans, *id.* St-Symphorien, 1 éc. de g. Torigni, 3 éc. de g. Vidouville, 1 éc. de g. et 1 de f. Nombre approximatif des élèves, en hiver, g. 690, f. 310; en été, g. 540, f. 255. Torigni n'a plus de petite éc. pour les filles; mais elles sont admises les unes gratuitement, les autres moyennant une légère rétribution, aux leçons données dans l'excellent pensionnat de M.me Miellot.

A la statistique de l'enseignement primaire se rattache le tableau suivant, qui fait suite à celui que nous avons publié dans l'Annuaire de 1829, p. 206.

| Arrondissemens. | Nombre des jeunes gens qui ont satisfait. | Nombre des jeunes gens qui savent lire. | qui savent lire et écrire. | qui ne savent ni lire ni écrire. | dont l'instruction est douteuse. |
|---|---|---|---|---|---|
| **CLASSE DE 1828.** | | | | | |
| Avranches. . | 900 | 240 | 528 | 55 | 77 |
| Cherbourg. . | 659 | 79 | 297 | 281 | 11 |
| Coutances. . | 1125 | 153 | 412 | 406 | 154 |
| Mortain . . . | 672 | 168 | 257 | 206 | 41 |
| Saint-Lo . . | 861 | 121 | 355 | 252 | 133 |
| Valognes. . . | 878 | 95 | 363 | 345 | 75 |
| Total. . | 5095 | 847 | 2212 | 1545 | 491 |
| **CLASSE DE 1829.** | | | | | |
| Avranches. . | 996 | 329 | 514 | 147 | 6 |
| Cherbourg. . | 683 | 135 | 312 | 215 | 21 |
| Coutances. . | 1236 | 198 | 506 | 436 | 96 |
| Mortain . . . | 748 | 127 | 312 | 285 | 24 |
| Saint-Lo . . | 797 | 128 | 376 | 218 | 75 |
| Valognes. . . | 942 | 181 | 386 | 375 | « |
| Total. . | 5402 | 1098 | 2406 | 1676 | 222 |
| **CLASSE DE 1830.** | | | | | |
| Avranches. . | 1018 | 359 | 527 | 132 | « |
| Cherbourg. . | 657 | 79 | 340 | 196 | 42 |
| Coutances. . | 1234 | 246 | 539 | 429 | 20 |
| Mortain . . . | 736 | 66 | 374 | 294 | 2 |
| Saint-Lo . . | 886 | 181 | 403 | 234 | 68 |
| Valognes. . . | 905 | 121 | 408 | 376 | « |
| Total. . | 5436 | 1052 | 2591 | 1661 | 132 |

# DISTRIBUTIONS DE PRIX.

## COLLÉGES COMMUNAUX.

*Noms des élèves qui ont remporté les premiers prix de philosophie et de rhétorique à la fin de l'année scolaire* 1830-1831.

### COLLÉGE D'AVRANCHES.

*Philosophie.* Théophile Ruby, de St-Hilaire-du-Harcouet ; Michel Piquois, de Montgothier ; Pierre Théberge, d'Avranches.

*Rhétorique.* Jean Le Dru, du Luot ; Théodore Yver, de Tinchebray ; Ange Lemaître, d'Avranches ; Amand Barenton, des Pas ; François Le Roi, de Ponts ; Julien Bailleul, de St-James.

### COLLÉGE DE CHERBOURG.

*Rhétorique.* Joseph Dupont, de Cherbourg ; Eugène Ferré, d'*id.* ; François Hervieu, d'*id.* ; Eugène Canoville, de Gréville ; Adrien Reynaud, de Rochefort.

### COLLÉGE DE COUTANCES.

*Philosophie.* Pierre Le Gagneur, de Bricqueville-la-Blouette ; Louis Vigot, de Camprond ; Hippolyte Herpin, de St-Malo-de-la-Lande.

*Rhétorique.* Eugène Bouley, de Coutances; Sénateur Foubert, de Blainville; Maurice Hue, de Millières.

COLLÉGE DE SAINT-LO.

*Philosophie.* Jules Potet, de Saint-Lo; Edouard Deschamps, d'*id.*; Isidore Elie, d'*id.*; Hippolyte Boissel, de Ste-Croix.

*Rhétorique.* Honoré Delafosse, de Guilberville; Charles Delangle, d'*id.*; Constantin James, de Bayeux; Louis La Vieille, du Lorey; Frédéric Dillaye, de Cherbourg.

COLLÉGE DE VALOGNES.

*Philosophie.* Jean Labbey, de St-Germain-le-Gaillard; Charles Fleury, de Jobourg; François Bonamy, des Pieux.

*Rhétorique.* Edouard Héricher, de Valognes; Jules Lamand, d'*id.*; Antoine Blondel, de Turqueville; Jules Clément, de Barneville; Frédéric Le Menchoix, de la Haye-du-Puits.

( MM. les principaux des colléges de la Manche sont invités à faire passer à l'éditeur de l'Annuaire, dans le courant de septembre, un exemplaire du *palmares* de leur distribution ).

## CONCOURS GÉNÉRAL, A PARIS

Dans la distribution des prix, au concours général, Urbain-Jean-Joseph Le Verrier, né à Saint-Lo, élève du collége de cette ville, a remporté, en 1831, le second prix de mathématiques spéciales. Dans la distribution faite, le 17 août, aux élèves du collége Louis-le-Grand, il a obtenu un accessit de physique et le 1er. prix de mathématiques spéciales.

# BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Les matériaux de ce volume sont trop nombreux pour que j'expose ici mes idées sur les améliorations à introduire dans la plupart des dépôts de livres. Ce sera l'objet d'un article pour un autre Annuaire. Provisoirement j'engage tous les bibliothécaires qui désirent accroître rapidement leurs collections, à consulter le Réglement de la bibliothèque de Falaise, imprimé en tête de son catalogue. Voici quelques nouveaux (1) détails sur nos bibliothèques publiques.

## BIBLIOTHÈQUE D'AVRANCHES.

S'il est permis de se tromper, il ne l'est pas de persister dans une erreur. Or s'il en est une matérielle, c'est bien d'avoir dit, sur la foi du bibliothécaire, qu'Avranches avait plus de 25000 volumes. Un compte récent de ces volumes a fait connaître qu'il n'y en a pas plus de 10000. Encore s'y trouvait-il plus de 1600 doubles, triples, etc. (2) lorsqu'au mois

(1) Voir l'Annuaire de 1829, p. 219 et suivantes.

(2) La grande quantité de doubles, de triples, etc., provenait de l'entassement dans la bibliothèque d'Avranches,

de septembre 1831, une vente publique en a débarrassé la bibliothèque. Les fonds que cette vente a produits, seront prochainement employés à d'utiles achats, et avec moins de volumes on aura plus de véritables richesses. L'exemple d'Avranches devrait bien être suivi par les villes de Valognes et de Saint-Lo.

Il est fâcheux que cette bibliothèque soit toujours dans le même local : un bâtiment devrait être construit pour elle entre la place et le jardin de l'évêché.

Ainsi que celles de St-Lo, de Coutances et de Valognes, elle a été un peu oubliée dans les munificences du gouvernement, que sollicitent avec plus de succès les bibliothécaires de Paris et des grandes villes. Toutefois, elle a reçu quelques dons, et, malgré son peu de ressources, elle a fait depuis quelques années d'utiles acquisitions, entr'autres les dernières livraisons de l'Encyclopédie méthodique. Le gouvernement lui avait donné les 66 premières.

### BIBLIOTHÈQUE DE COUTANCES.

Depuis 1828, Coutances a mis dans sa bibliotèque les œuvres de Ségur, père; de Rulhière;

---

de tous les livres que l'on jugea convenable de prendre dans les dépôts des villes voisines, lors de la création d'une école centrale. Le gouvernement autorisa ces dépouillemens, et après la destruction de l'école, aucune restitution n'a eu lieu. Les villes de Coutances, de Valognes et de St-Lo étaient en droit de faire des réclamations. Elles ont assez long-temps été indifférentes à l'absence de leurs livres pour que la ville d'Avranches profitât d'une sorte de prescription.

de Retz, etc.; les Fastes universels de Buret-de-Longchamps; le Nouvel Atlas de France, par Perrot; le Voyage pittoresque en Sicile, par Saint-Non; la Science de l'ingénieur, par Delaistre; le Répertoire de jurisprudence et les Questions de droit, par Merlin. Cette ville continue à s'abonner aux ouvrages suivans: Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France, par Nodier, Taylor, et de Cailleux; Dictionnaire technologique des arts et métiers; Encyclopédie moderne, par Courtin; Cours d'antiquités monumentales, par M. de Caumont.

La bibliothèque de Coutances, plus remarquable par le choix des ouvrages que par le nombre des volumes, est dans un ordre qu'ont remarqué tous les visiteurs français et étrangers. C'est la plus fréquentée du département. Les sacrifices qu'a faits pour elle un conseil municipal, ami des lumières, devraient bien lui valoir quelques envois du gouvernement.

### BIBLIOTHÈQUE DE CHERBOURG.

Cherbourg va prendre enfin son rang parmi les villes qui offrent de curieuses collections aux amis des lettres et des arts. L'achat qu'elle vient de faire de la bibliothèque et du cabinet d'antiquités de M. Duchevreuil, est un commencement de richesses, sur lequel nous nous proposons de revenir une autre année.

Un assez grand nombre de tableaux modernes, donnés en 1831 par un anonyme, fait d'une salle de la mairie un petit Musée, qu'il serait bien agréable de voir accroître à

si peu de frais. Si jamais M. Le Blanc, bibliothécaire de la marine, qui possède plusieurs originaux d'un grand mérite, donnait ou vendait à la ville sa précieuse collection, Cherbourg aurait une galerie de tableaux, qui serait un des plus dignes objets de curiosité de notre département.

### BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-LO.

Malgré ses emplètes récentes, la bibliothèque de Saint-Lo est toujours dans une grande indigence. Elle a des doubles bien inutiles, avec lesquels on aurait quelques bons ouvrages. Le gouvernement lui a fait plusieurs envois peu appropriés à ses besoins. M. De Lorimier obtint pour elle, en 1829, les premières livraisons de plusieurs grands ouvrages. Malheureusement les livraisons postérieures ne ne nous ont pas été envoyées. Il faut espérer que M. Havin les obtiendra sans peine, puisqu'elles ne peuvent convenir qu'aux possesseurs des précédentes. Ce zélé protecteur de notre bibliothèque a déjà obtenu pour elle 40 volumes in-8.°, parmi lesquels se trouve l'histoire de France de Mézeray.

### BIBLIOTHÈQUE DE VALOGNES.

Maintenant que la bibliothèque d'Avranches a moins de 10000 volumes, celle de Valognes est la plus nombreuse du département. A-t-elle beaucoup à s'applaudir d'avoir tant de tablettes qui gémissent sous le poids des théologiens? Oui, si elle imite

Coutances et Avranches, qui ont vendu ce qui leur était inutile. Le matériel de beaucoup d'in-f.° peut, à la livre, payer d'excellens in-8°. Toutefois de la prudence dans la destruction.

Valognes, comme St-Lo, attend que le ministère complète plusieurs ouvrages dont il a donné les 1.res livraisons. Le commencement du beau voyage de Freycinet appelle une suite qui devrait arriver plus régulièrement. Parmi les ouvrages que la ville a payés de ses deniers, on remarque les Classiques de Lemaire, l'Histoire littéraire de la France, le Dictionnaire de Du Cange, la Biographie-Michaud, l'Antiquité de Montfaucon et la Collection de chroniques sur l'histoire de France.

Les bibliothécaires de la Manche sont les mêmes qu'en 1828 : ils ouvrent leurs bibliothèques aux heures indiquées dans l'Annuaire de 1829.

# SOCIÉTÉS SAVANTES.

## SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

### DE CHERBOURG.

La Société royale académique de Cherbourg est la seule réunion de littérateurs, qui soit dans la Manche. Son président, son secrétaire et plusieurs de ses membres sont hommes d'un grand savoir et d'un talent qui n'est contesté de personne. Pourquoi donc cette Société reste-t-elle inconnue? Pourquoi sa réputation ne franchit-elle pas les limites de sa banlieue? C'est que les publications de ses membres se font isolément; c'est qu'elle n'a jamais présenté en faisceau leurs productions diverses; c'est, en un mot, qu'elle n'a pas de *Mémoires*.

Sa véritable création datera de l'impresion d'un 1.er volume; alors elle prendra son rang parmi les Sociétés savantes.

Grande et légitime est notre satisfaction en annonçant, pour 1832 ou 1833, ce 1.er volume. La sollicitude éclairée du préfet de la Manche pour tout ce qui tient aux sciences et aux belles-lettres, l'a porté à proposer au Conseil général de consacrer une somme annuelle de 300 fr. aux impressions de notre

Société. Cette somme a été accordée dans la session de mai 1831. Dès que deux ou trois subventions semblables auront été soldées, il paraîtra un volume des *Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg*. La connaissance que nous avons de quelques morceaux qui doivent entrer dans les premiers volumes, nous fait assurer qu'ils soutiendront la concurrence avec les publications de la plupart des Académies.

Voici les noms des membres élus en 1831 :

*Titulaires* : MM. Laurent, chirurgien de la marine ; Le Monnier, professeur d'hydrographie ; Ragonde et De-la-Chapelle, régens au collége de Cherbourg ; Charles Asselin, docteur-médecin.

*Correspondans* : MM. Cabart, docteur-médecin à Saint-Pierre-Eglise ; le comte Du Moncel O✻, colonel du génie.

Ce qui suit sur les travaux de la Société royale de Cherbourg, nous a été communiqué.

» Dans le précédent Annuaire, ont été exposés les travaux de cette Société, jusqu'au mois de juin exclusivement de l'année 1830. Depuis cette époque, elle les a continués avec la même activité.

» Le 7 juin, elle a entendu l'analyse sommaire faite par M. De-la-Chapelle, père, d'un très-grand nombre de Mémoires que lui avait transmis feu M. Geoffroi, de Valognes, naturaliste, un de ses membres correspondans.

» Les séances suivantes ont été occupées par la lecture de la continuation du travail,

de M. Couppey, secrétaire, sur l'histoire des sciences et des lettres dans les XI.e et XII.e siècles, époque de l'empire anglo-normand et de la plus grande illustration de nos ancêtres.

» Dans la séance du 8 novembre, la Société a pris connaissance d'un envoi fait à son secrétaire par la Société des Antiquaires du Nord, établie à Copenhague. Cet envoi se composait d'un réglement de cette Société, du procès-verbal de son assemblée générale du 15 avril 1830, d'un tableau des progrès de l'enseignement mutuel en Danemarck, enfin d'une lettre du secrétaire, ayant pour but d'établir des relations entre les deux Sociétés.

» Le procès-verbal sus-mentionné annonçant que la recherche et l'étude des anciennes poésies et chroniques du Nord, nommées *sagas*, étaient l'objet spécial des travaux des antiquaires danois, le secrétaire de l'académie de Cherbourg a, d'après le vœu de la Société, écrit à son collégue de Copenhague aux fins de savoir si, depuis 1766, époque où feu M. de Chambereyne écrivit à des savans danois, pour avoir des renseignemens sur l'émigration du roi Harold et sur son séjour à Cherbourg dans le X.e siècle, et si depuis les ouvrages de Depping et de Capefigue sur les invasions des Normands, de nouvelles recherches n'ont pas fourni de nouveaux documens, tant sur cette émigration qu'en général sur les courses maritimes des Normands depuis le VIII.e jusqu'au X.e siècle, et sur leur établissement dans la Neustrie.

» Dans la même séance, a été lue une pièce de vers inédite, de M. Julien Travers, associé correspondant.

» Le 6 décembre, la Société a entendu la lecture 1°. d'un Mémoire de M. Roulland, associé correspondant, sur quelques espèces rares de coquillages fossiles; 2°. d'un Mémoire de M. Couppey, sur les auteurs théologiens et controversistes de la Normandie dans le XI^e. siècle. L'auteur s'est principalement étendu sur les ouvrages philosophico-théologiques d'Anselme, archevêque de Cantorbery, intitulés *Monologion* et *Proslogion*, où l'on trouve, dès ce temps d'ignorance, la profondeur métaphysique qui a été admirée plus tard dans les ouvrages de Clarke, de Mallebranche et de Descartes. C'est là qu'est développée pour la première fois cette preuve de l'existence de Dieu, tant de fois reproduite depuis, tirée de la nécessité d'un être éternel, infini, parfait et existant par lui-même.

» Les trois séances suivantes ont été occupées par la lecture d'un long Mémoire de M. Couppey, sur les légendes merveilleuses du moyen-âge, en ce qui concerne la Normandie. Les abbayes du Mont-St-Michel et de Fecamp ont été deux des principaux théâtres de ces histoires prodigieuses. Ce sujet a encore rempli la séance entière du 2 mai.

» Dans celle du 7 mars, M. Asselin a lu des observations sur des passages de la lettre 31^e. du 6^e. livre de Pline le jeune, dans laquelle cet auteur rend compte du séjour qu'il a fait avec l'empereur Trajan à *Centumcelle*, qu'on croit être aujourd'hui *Civita-Vecchia*, et

il a fait remarquer le singulier rapport qui existe entre la situation de cette ville et la situation actuelle de Cherbourg, dont la digue surtout pourrait être décrite avec les expressions mêmes de Pline.

« Le 4 avril, M. Innel a payé le juste tribut d'un éloge funèbre à la mémoire d'un des sociétaires décédé récemment, M. Freret, peintre et naturaliste.

» Le 1.er août, M. Laurens-de-Choisy, capitaine de vaisseau, a lu la relation de ses voyages dans la Grèce continentale et les îles, et dans la régence d'Alger, qui faisait partie de l'ancienne Numidie.

» Le 5 septembre, M. Ragonde, régent au collége, a lu un Mémoire sur un monument celtique, ou enceinte en pierres, nommée temene, qu'il a découvert sur la lande des Pieux.

» Le 6 octobre, M. Delachapelle, fils, a lu un Essai sur les principales différences qui existent entre la littérature des Grecs et des Romains, et celle des peuples modernes, spécialement des Français, différence qu'il a fait résulter des changemens immenses survenus dans les gouvernemens, les religions, l'organisation politique et la vie privée des peuples.

» La Société a tenu, le jeudi 3 novembre, de 7 à 9 heures du soir, une séance publique à laquelle s'est trouvée une nombreuse assemblée, composée de beaucoup de dames et des personnes les plus notables de la ville.

» M. Asselin, président, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a retracé l'époque de la fondation de l'académie, les

travaux auxquels elle s'est livrée jusqu'ici, et le but que doivent en général se proposer les académies de province.

» Ensuite ont été lus :

» Par M. Couppey, un Mémoire sur l'historien Raoul de Caen, *Radulfus cadomensis*, qui a écrit l'histoire du Tancrède de la 1.re Croisade, célébré par Le Tasse. Il a traduit un grand nombre de passages de cet auteur, propres à faire connaître non seulement le héros du Cotentin, mais encore l'esprit et les mœurs de l'époque où il vivait ;

» Par M. Delachapelle, régent, une Dissertation sur les fêtes séculaires des Romains, et une traduction du Chant séculaire d'Horace ;

» Par M. Laurens-de-Choisy, capitaine de vaisseau, un extrait de ses voyages dans la partie de l'Afrique qui composait l'ancien royaume de Numidie, et qui forme aujourd'hui la régence d'Alger ;

» Par M. Ragonde, régent, un Mémoire sur une enceinte druidique en pierres brutes, par lui découverte sur la Lande des Pieux ;

Par M. Asselin, président, un Mémoire(1) sur l'abbé Ravallet de Tourlaville, né dans le XVIe siècle; sur les monumens de la bienfaisance de cet ecclésiastique dans les villes de Cherbourg, de Valognes et de Coutances; sur toutes les histoires, vraies et fabuleuses,

(1) Ce Mémoire est le 1.er article biographique de ce volume. Voir Biog.

qui se rattachent à l'existence du vieux château de Tourlaville, et spécialement sur la fable du personnage merveilleux, connu sous le nom de *Moine de Saire.* »

## SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

### DE NORMANDIE.

Cette Société a publié, en 1831, le 5.e volume de ses Mémoires. Ses nouveaux membres, habitans ou originaires du dép.t, sont MM. le comte de Beaufort, à Plein-Marais; Julien Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances; Besnon, pharmacien, à Villedieu.

Composition du bureau. *Directeur*, M. le comte de Beaurepaire-Louvagny ✻, chevalier de Malte, ancien ministre plénipotentiaire. *Président*, M. Gervais. *Vice-président*, M. l'abbé Daniel. *Secrétaire*, M. De Caumont. *Secrétaire-adjoint*, M. De Boislambert. *Trésorier*, M. De Magneville.

## SOCIÉTÉ LINNÉENNE

### DE NORMANDIE.

*Nouveaux membres* : MM. Roulland ✻,

lieutenant de vaisseau, à Cherbourg; Michel, régent de mathématiques, à Avranches.

Bureau. *Président*, M. De Touchet. *Vice-président*, M. Luard. *Secrétaire*, M. De Caumont. *Archiviste*, M. Faucon-Duquesnay. *Trésorier*, M. Hardouin.

Nota. *Un procès-verbal des séances de ces deux dernières Sociétés se publie dans chaque n.° de la* Revue normande, *recueil scientifique que publie M. De Caumont, depuis le mois de septembre* 1830.

# CHAMBRES DE LECTURE.

Duas tantùm res anxius optat,
Panem et Circenses. Juvenal. Sat. X.

Voilà ce que demandait le peuple-roi à l'époque la plus brillante de sa civilisation ; des distributions de pain et les jeux sanglans du cirque. Les soins de l'état n'étaient plus rien pour lui : vil et tremblant esclave de monstres couronnés, il ne se souvenait plus d'avoir, pendant des siècles, créé ses magistrats, dispensé la dictature, les faisceaux, les commandemens militaires, enfin tous les honneurs ;

Qui dabat olim
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se
Continet. Juv. Sat. X.

Ainsi les Romains, après avoir eu la liberté avec des mœurs grossières, eurent la servitude avec des mœurs policées.

Le contraire se remarque dans la civilisation des peuples modernes. La barbarie et le plus ignoble servage se disputaient *l'homme-chose* de la féodalité : avec la diffusion des lumières sont nés l'amour de la liberté, les justes réclamations contre l'iniquité des privilèges, le vif intérêt à tout ce qui regarde

la condition sociale et le progrès indéfini de la raison humaine.

Cet intérêt, qui donne aux bons citoyens tant de patriotiques sollicitudes, est puissamment alimenté par les journaux, par ces tribunes quotidiennes, champ long-temps paisible d'excursions littéraires, aujourd'hui brûlante arène où les partis se combattent, où les principes du bien et du mal sont aux prises, où s'élabore l'avenir des nations.

A l'aspect de ces feuilles qui, chaque matin, nous résument l'histoire du monde, l'ignorance aussi veut savoir. Le vieillard, faible appui de l'immobilité; le jeune homme, ardent précurseur du plus inapplicable évangile, consulfent le fragile oracle, et s'abandonnent tantôt à d'injustes regrets, tantôt à de trompeuses espérances. Des illusions sont partout, l'indifférence nulle part. Aussi les journaux sont-ils devenus un des plus pressans besoins des nations civilisées. Les épices du Levant, le tabac de l'Amérique, le café de l'Arabie ne sont pas des nécessités plus rigoureuses : chacun s'impose un tribut volontaire pour voir, une heure par jour, une ou plusieurs gazettes.

Il était impossible, en présence d'un besoin toujours croissant, qu'il ne se formât point des associations. Leur germe était dans ces co-abonnemens partiels de 2, de 4, de 6 personnes et davantage pour un seul journal. A l'exemple des *Cabinets de lecture*, établis dans les grandes villes, des *Chambres de lecture* ont dès long-temps été créées dans les petites, et récemment enfin dans quelques gros bourgs.

Ce sont, en général, des réunions fort agréables d'hommes bien élevés : les administrateurs, les juges, les avocats, les médecins, tous ceux, enfin, qui se livrent à des occupations libérales, composent en majorité ces Sociétés, où se lisent des journaux de toutes les couleurs, où viennent des recueils de toutes les opinions.

Chacune a son *réglement* (1) dont le fond est fort sage : l'application seule laisse à désirer. Dans plusieurs, il faut le dire, trop souvent le silence est rompu, et des discussions politiques, des conversations sur des objets d'intérêt privé, des allocutions hors de propos rendent par fois impossible la lecture d'aucun journal. Cet inconvénient est bien compensé par les nombreux avantages que procurent les Chambres littéraires. Presque toutes ont leur billard, où la plupart des membres vont, quelques heures par semaine, se délasser de leurs occupations sérieuses. Dans ces récréations de grands enfans, disparaissent les titres, les distinctions sociales : c'est l'égalité des colléges.

Plusieurs associations se distinguent non seulement par l'excellent choix des journaux et des livres qu'elles achètent annuellement, mais encore par l'esprit d'ordre et de conservation. Là aucun journal quotidien ne s'égare : le *Moniteur* est relié tous les semestres, ainsi

---

(1) Celle de Granville a fait imprimer le sien en 1831. Il a 34 articles. Avranches, v.e Tribouillard, in-8.o de 11 pages.

que tous les recueils périodiques in-4.° ou in-8°. ; les livres sont dans un ordre admirable; et chaque membre en use avec autant de ménagement que des siens propres. Je veux surtout parler de la Chambre de Cherbourg : c'est le modèle de ces sortes de Sociétés. On ne met, dans aucune autre, le même soin à conserver les collections. La bibliothèque renferme plusieurs centaines de volumes, parmi lesquels on remarque la Biographie-Michaud, les Œuvres complètes de Chateaubriant et de Walter-Scott, et presque tous les Mémoires publiés sur Bonaparte.

Le nombre de ses membres est de 107; la cotisation annuelle, de 30 ou 35 fr. Elle reçoit le *Moniteur;* le *Messager des Chambres*, deux exemplaires ( c'est le seul journal auquel la Société ait pris deux abonnemens ); le *Constitutionnel* ; le *Courrier français* ; le *National ;* le *Journal du commerce;* le *Temps* ; le *Globe ;* la *Quotidienne;* la *Gazette de France;* l'*Avenir*; *Figaro;* le *Pilote du Calvados* ; la *Revue encyclopédique;* la *Revue de Paris*; les *Nouvelles annales des voyages;* les *Annales maritimes et coloniales;* le *Journal des connaissances usuelles;* le *Bulletin des lois* et la *Feuille d'annonces de Cherbourg.*

A Valognes, les membres de la Chambre de lecture, au nombre de 67, paient 30 fr. par an. Ils voient le *Moniteur;* le *Temps ;* le *Messager des Chambres ;* le *National*; les *Débats ;* le *Constitutionnel ;* le *Courrier français ;* la *Gazette de France;* la *Quotidienne ;* la *Gazette des tribunaux* ; le *Globe ; Figaro* : le *Pilote ;* la *Revue de Paris ;* la *Revue française;* la *Revue*

*britannique ; Némésis ;* l'*Artiste ;* et la *Feuille d'annonces de Valognes.*

La Chambre de lecture d'Avranches compte 73 membres, qui paient 24 fr. par an. Elle est abonnée aux journaux suivans : le *Moniteur ;* le *Constitutionnel* ; le *Courrier français ;* la *Gazette de France* ; les *Débats ;* la *Gazette des tribunaux ;* le *Pilote,* et le *Journal des connaissances usuelles.* Sa petite bibliothèque est bien tenue.

Granville compte 70 membres dans sa Chambre de lecture, où l'on voit le *Moniteur ;* le *Messager ;* le *Temps ;* la *Tribune ;* la *Gazette ;* le *National ;* les *Débats*, et le *Constitutionnel.*

De toutes les associations pour la lecture des feuilles publiques, celle de Saint-Lo est la moins conservatrice. Ses journaux, après deux ou trois jours, sont emportés par le premier venu ; de sorte qu'aucune collection n'est complète, pas même celle du *Moniteur.* Cette Chambre a une bibliothèque de 150 volumes. Ses membres sont au nombre de 75 et paient 24 fr. par an.

Elle reçoit le *Moniteur ;* les *Débats* ; le *Messager ;* le *Constitutionnel* ; la *Quotidienne* ; le *National ;* le *Courrier Français ;* la *Gazette des tribunaux ;* le *Globe ; Figaro ;* le *Pilote ;* le *Voleur ;* la *Revue britannique ;* le *Journal des connaissances usuelles*, et *Némésis.*

La Chambre de St-James est abonnée aux *Débats ;* au *Temps ;* au *Constitutionnel ;* à la *Gazette*, et au *Cabinet de lecture :* celle de Ducey, au *Constitutionenl* et aux *Débats :* celle de Villedieu, aux *Débats* et à la *Gazette.*

Carentan a une Chambre de lecture, qui

reçoit plusieurs journaux dont nous ignorons les titres (1).

---

## SOCIÉTÉ PHILARMONIQUE

### DE SAINT-LO.

Cette Société d'amateurs est trop nouvelle pour occuper un long article. L'adoption de ses statuts est du 16 septembre 1831. Elle se compose de titulaires et d'associés : les premiers exécutent, les autres assistent aux réunions, sans prendre part à l'exécution. La cotisation annuelle est de 12 francs. Chaque année, par l'union toute française du plaisir et de la bienfaisance, un concert public sera donné au profit des pauvres.

La Société philarmonique, dans sa séance du 17 septembre, a nommé président M. Vialatte, avocat, et chef d'orchestre M. Muller. Elle compte déjà une quarantaine de membres.

---

(1) Parmi la multitude de journaux littéraires et scientifiques qui paraissent en France, il en est deux qui méritent une mention spéciale, et qui sont trop peu répandus dans notre département : ce sont le *Cabinet de lecture* et le *Mémorial encyclopédique*. Ce dernier recueil tient au courant de la science, si progressive de nos jours. Quant à l'autre, il, tue partout le *Voleur*, accueilli si favorablement pendant deux années. Voir aux annonces, les conditions de l'abonnement à ces deux *recueils*.

# HISTOIRE ET ANTIQUITÉS.

## CONSERVATION

### DES MONUMENS NATIONAUX.

Deux révolutions ont été nécessaires pour assurer en France le triomphe de la liberté. Les excès de la première ont porté l'épouvante dans l'esprit de ses vieux témoins, qui, obsédés encore de souvenirs sanglans, n'ont pas voulu croire à la sagesse de leurs fils. Rien peut-être n'a mieux caractérisé la seconde, que l'esprit d'ordre et de conservation, qui a fait organiser des fonctionnaires chargés de veiller sur nos monumens. Les deux grandes époques de l'histoire moderne présentent, sous le point de vue qui nous occupe, le plus étonnant contraste. Les hommes de 93, en haine d'un passé odieux, ne se contentent point du sang de leurs ennemis : ils se jettent, avec un aveugle acharnement, sur les châteaux, sur les basiliques, sur les dépôts d'archives ; et les plus précieux travaux du moyen-âge, et les plus rares collections des compagnies savantes périssent, pour la plupart, en très-peu d'années. Les hommes de 1830, au contraire, aussi curieux de remonter les siècles, pour y étudier les

longues erreurs de nos pères, qu'impatiens du joug de quiconque veut arrêter la civilisation et restaurer des âges décrépits, ont trouvé, au milieu des embarras du présent et des inquiétudes de l'avenir, le temps de protéger des débris antiques, et de placer en sentinelle une armée d'amateurs près de tous les monumens épars sur le sol de la France. Dès le mois d'octobre 1830, M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, exposa, dans un Rapport au Roi, les motifs qui l'avaient déterminé à proposer la création d'un *inspecteur général* des monumens nationaux, et d'un certain nombre d'*inspecteurs divisionnaires*. La mesure fut adoptée; M. Ludovic Vitet, membre de la Société des antiquaires de Normandie fut nommé inspecteur général, et, le 29 octobre, le ministre de l'intérieur adressa aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le Préfet, le Roi, désirant qu'à l'avenir les monumens et les antiquités du royaume soient mis à l'abri d'une dégradation qui n'a souvent pour cause que l'insouciance, j'ai nommé, avec l'autorisation de Sa Majesté, un inspecteur général, chargé spécialement de veiller à la conservation des monumens historiques.

» Les principales attributions dont ce fonctionnaire est investi sont développées dans un Rapport au Roi dont vous pourrez prendre connaissance au Moniteur du 28 octobre dernier.

» En conséquence de ces instructions générales, vous voudrez bien, M. le Préfet, chaque fois que l'inspecteur général se rendra dans

votre département, lui donner toutes facilités pour l'exercice de ses fonctions; soit en l'autorisant à faire l'examen le plus complet et le plus minutieux des monumens, et en lui faisant ouvrir, pour l'aider dans ses recherches, tous les dépôts d'archives, musées, bibliothèques, collections d'objets d'arts, et autres établissemens, qu'il croirait devoir visiter; soit en l'appuyant de toute votre influence auprès des autorités locales, dont il essaierait d'éveiller le zèle en faveur des monumens menacés de dégradation ou de destruction.

» Vous voudrez bien, en outre, faire le choix des personnes de votre département que vous jugerez les plus versées dans l'étude des monumens, et les plus capables de veiller, par amour de l'art, à leur conservation; vous m'indiquerez leur nom et leur adresse, et vous les autoriserez à entretenir avec le ministre de l'intérieur une correspondance relative à tout ce qui concerne les monumens de la localité. Elles recevront le titre de correspondans du ministère de l'intérieur, pour la conservation des monumens historiques, et leurs noms seront inscrits dans l'Almanach royal.

» Un des moyens les plus efficaces pour la conservation des monumens, est de favoriser, dans les localités importantes, la formation des réunions analogues à la Société des antiquaires de Normandie, fondée, depuis quelques années, dans la ville de Caen. Vous vous attacherez, M. le préfet, à cultiver les dispositions qui se développeraient, dans ce but, parmi les personnes influentes de votre département.

» Les statuts de la Société des antiquaires de Normandie peuvent, dans ce cas, être regardés comme un modèle. Je vous en ferai parvenir une copie, sur la demande que vous m'en aurez faite.

» Chaque année, il se publie dans les départemens un certain nombre de mémoires, traités, descriptions, qui intéressent l'histoire des monumens et antiquités locales. Les auteurs de ces ouvrages ne se livrant d'ordinaire à ce genre de travail que dans un but d'utilité publique, et non d'intérêt particulier, vous voudrez bien les engager à adresser un exemplaire de leurs publications à l'inspecteur des monumens historiques. Je mettrai le même prix à ce que les mémoires et documens historiques qui concernent votre département parviennent désormais à la bibliothèque du ministère de l'intérieur. Je n'ai pas besoin de vous dire que toutes les fois que, dans votre département, le hasard, ou des recherches spéciales, auront fait découvrir les vestiges de quelques monumens, ou des objets d'art enfouis, il sera important que vous en donniez promptement avis au ministère de l'intérieur, afin que l'inspecteur général puisse se transporter à temps sur les lieux, et que la découverte, si elle a quelqu'importance, ne soit point perdue pour la science et pour le pays.

» Vous emploierez aussi votre influence à faire en sorte que les conseils généraux, aussi bien que ceux d'arrondissement et de commune, ne votent des fonds pour la restauration ou la démolition d'aucuns édifices, qu'a-

près avoir reçu l'avis de l'inspecteur général des monumens historiques ou du conservateur de votre département.

» Vous voudrez bien, M. le Préfet, donner communication de la présente circulaire aux sous-préfets de votre département, afin que, dans chacun de leurs arrondissemens respectifs, ils puissent mettre à exécution les instructions qu'elle contient. »

Peu de temps après sa nomination, M. L. Vitet parcourut les départemens de l'Oise, de la Marne, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais, et ce voyage fut l'objet d'un savant Rapport au ministre de l'intérieur, en date du 20 février 1831. L'inspecteur général s'occupa d'organiser des conservateurs et des sous-conservateurs dans plusieurs provinces. Voici ceux que la Revue Normande a fait connaître comme désignés pour remplir ces fonctions dans la Manche.

Conservateur : M. *De Gerville*, ancien directeur de la Société des antiquaires de Normandie, à Valognes.

Sous-conservateurs : MM. *Asselin*, ✱ ancien sous-préfet, pour l'arrondissement de Cherbourg : *Travers*, régent de rhétorique, pour l'arrondissement de St-Lo ; *Le Boucher-Duvigny*, membre de la Société des antiquaires de Normandie, pour l'arrondissement de Coutances ; *De Beaucoudrey*, *id.* pour Granville et ses environs ; *Le vicomte de Guiton-Villeberge*, *id.* pour l'arrondissement d'Avranches ; *Bitouzé-Dauxmesnil*, *id.* pour l'arrondissement de Mortain.

Il est à craindre que le zèle des conserva-

teurs ne soit pas un obstacle assez puissant contre les dégradations ou même la destruction complète de quelques monumens ; mais en luttant avec l'ignorance, il arrêtera quelques bras vandales, et fera naître, dans des localités d'une héréditaire indifférence, un intérêt éclairé pour des morceaux d'art, pour de précieux édifices, dont la conservation importe à la gloire nationale.

Déjà, en 1810 et en 1819, le gouvernement avait fait d'heureuses tentatives pour éveiller le goût des recherches archéologiques. A ces tentatives sont dues beaucoup de découvertes, ainsi que la composition d'un grand nombre de Mémoires, parmi lesquels la Manche a fourni son contingent. Quelle que soit l'abondance des matériaux communiqués jusqu'à ce jour au gouvernement, il nous reste encore à faire de curieuses exploitations. Dans le dessein de seconder les vues de l'administration et d'enrichir les collections d'antiquités de toute espèce, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les *Questions jointes au Rapport de la Commission des mémoires des antiquités de la France*, imprimées, en 1819, à la suite d'une circulaire du ministre de l'intérieur.

« Rechercher et décrire dans chaque département,

« 1°. Tous les monumens en pierres simplement posées ou superposées, connus du vulgaire, dans divers endroits, sous les noms de *pierres aux fées*, de *pierres levées*, etc., et auxquels on a attribué la dénomination de *monumens celtiques*.

» 2°. Toutes les éminences ou terres rapportées, connues sous le nom de *tumuli*; indiquer ceux qui n'ont pas été fouillés, et les objets qu'on a trouvés dans ceux qui l'ont été.

» 3°. Les vestiges de toutes les routes anciennes et du moyen-âge, soit même des routes moins anciennes qui auraient été abandonnées depuis long-temps. Citer les lieux par où elles passent, et dresser une carte de ces routes. Indiquer exactement les villages, ou même les édifices, ponts ou autres constructions qui se trouvaient sur ces routes et qui n'existent plus; donner les détails les plus circonstanciés sur ces lieux ou ces édifices, lorsqu'ils n'auront pas été décrits dans quelqu'ouvrage imprimé; s'ils ont été décrits, donner le titre de ces ouvrages et indiquer les pages où se trouve la description : se contenter ensuite de décrire leur état actuel; et, s'ils appartiennent à des particuliers, faire connaître le nom des propriétaires.

» 4°. Toutes les bornes milliaires antiques qui existent encore ou qui ont été trouvées autrefois. Faire connaître par des cartes dressées *ad hoc*, ou par une distance donnée à un lieu marqué sur les cartes gravées, l'emplacement précis où elles ont été trouvées, et indiquer ce que sont devenues celles qui ont été déplacées; donner les titres des ouvrages où elles ont été décrites, et indiquer les pages où se trouvent ces descriptions.

» 5°. Tous les monumens, édifices, colonnes, fondations, murs de ville. Il faut surtout remarquer dans ces murs de ville, ceux qui attestent diverses époques, par des constructions différentes; savoir : avec ou sans

ciment, en pierres grandes ou petites, carrées, parallélogrammes, ou en losange. Décrire les tours rondes ou carrées, les portes.

» Dans les murs qui passent pour être de construction romaine, examiner attentivement s'ils ne sont pas fondés sur des *substructions* plus anciennes, gauloises peut-être, ou grecques dans les villes du midi.

» Remarquer encore s'il n'existe pas de monumens de leurs agrandissemens successifs; remarquer toutes les constructions antiques ou du moyen-âge, toutes celles qu'on croit antérieures au X^e^. siècle; indiquer bien exactement leur emplacement, et faire connaître la configuration du terrein qui les environne; donner des dessins et des descriptions détaillées de celles qui seraient inconnues, et pour celles qui auraient déjà été décrites, indiquer le titre des ouvrages qui en font mention, et citer les pages qui contiennent tout ce qui leur est relatif.

» 6^o^. Indiquer exactement tous les emplacemens où l'on a trouvé, à différentes époques, des antiquités quelconques, et la nature de ces antiquités; faire connaître les traditions relatives à ces lieux, et les ouvrages qui en ont parlé.

» 7^o^. Rechercher et décrire toutes les inscriptions ou fragmens d'inscriptions, soit grecques, soit latines, soit du moyen-âge, qu'on croit antérieures au X^e^. siècle, qui se trouveraient dans le département. Donner des *fac simile* d'après les procédés suivans :

» Pour obtenir ce qu'on appelle un *fac simile*, il faut se munir d'une boîte d'encre d'imprimerie, et d'une feuille de papier peu collée

et flexible. Au moyen d'un tampon ou balle d'imprimeur, on tamponne le marbre ou la pierre de l'inscription, et l'on applique la feuille de papier, ou successivement plusieurs feuilles sur la pierre, en appuyant avec la main. Il résulte de cette opération faite avec soin, que les lettres se marquent en blanc sur la feuille noircie. Ce moyen est plus sûr que de copier.

» Une autre méthode qui s'applique aussi aux sculptures, consiste à fixer sur le modèle un papier très-fin et très-compact à-la-fois. On a un large tampon en peau retournée, et rembourré, qu'on charge de bonne mine de plomb, mise en poudre impalpable. Il suffit de passer avec légèreté le tampon sur le papier, et une seule fois, en appuyant cependant d'une manière convenable. L'empreinte est marquée nettement par dessus et du premier coup. Si les figures sont sculptées en creux, elles se dessinent en blanc sur un fond noir : si elles sont en relief, elles se dessinent en noir sur un fond blanc. Le tampon, en passant sur les parties pleines et trouvant de la résistance, laisse nécessairement le noir, et quand il vient à rencontrer un creux, il ne marque plus, faute de point d'appui. A la vérité, il faut que le papier ait en même temps assez de finesse, de ténacité, même de souplesse, pour se prêter à toutes les formes et résister à la pression ; autrement, on ne réussirait pas, ou très-imparfaitement, et on n'obtiendrait pas des contours très-arrêtés. Mais, en opérant avec soin, on a, par ce moyen, et en quelques minutes, l'empreinte d'une surface de trois à quatre mètres

carrés, quelque chargée qu'elle soit de caractères ou de figures.

» Indiquer tous les ouvrages où les inscriptions seraient déjà rapportées, et les pages de ces ouvrages où elles se trouvent relatées.

» 8°. Rechercher et décrire toutes les anciennes abbayes, tous les anciens châteaux, et toutes les constructions faites depuis le commencement du X^e^. siècle jusqu'à la fin du XIV^e^. ; donner des dessins de celles qui sont suffisamment conservées, faire connaître les ouvrages où elles sont décrites, et citer les pages où se trouvent ces descriptions.

» 9°. Les châteaux, abbayes ou autres constructions depuis la fin du XIV^e^. siècle jusqu'à nos jours, qui se font remarquer, soit par les formes de leur architecture, soit par des traditions populaires. Faire connaître celles qui ont été détruites, la destination actuelle de celles qui existent; dire ce que sont devenus et où ont été transportés les tombeaux, ornemens ou débris curieux qui y existaient; donner les titres des ouvrages qui en auraient parlé.

» 10°. Rechercher les épithapes ou inscriptions les plus remarquables qui pourraient être utiles pour l'histoire, et qui se trouvent sur tous les monumens modernes.

» 11°. Rechercher particulièrement, parmi les titres, les noms que les différens lieux ont portés, soit en latin, soit en français ancien ou dialecte vulgaire, et étendre ces recherches jusqu'aux petits lieux ou hameaux qui pourraient dépendre d'une commune.

» 12°. Donner la liste des anciennes char-

tes, des anciens titres, des anciennes chroniques, des mémoires, des vies de personnages célèbres, et enfin de tous les documens manuscrits utiles pour l'histoire, qui existent dans le département, soit dans des bibliothèques ou dépôts publics, soit entre les mains des particuliers; et, lorsqu'il sera possible, faire dresser, des plus intéressans, des notices plus ou moins étendues. »

Cette série de questions embrasse l'ensemble de toutes les recherches possibles sur l'histoire et les antiquités de la France. Les longs et utiles travaux de M. De Gerville répondent, pour la Manche, à beaucoup de ces questions: mais quel sol littéraire n'a pas des terres en friche? MM. De Gerville, Asselin, Duchevreuil et plusieurs autres ont trop fait pour ne pas laisser beaucoup plus à faire. C'est le sort des savans: ils gravissent d'âpres sommets; et nous, plèbe de lecteurs, quand nous y arrivons avec eux, nous sommes effrayés de voir l'horison s'agrandir. Ceux qui sont nés pour honorer la science, tressaillent à l'aspect de ces terres inconnues, et nous montrent à leur tour le fruit de leurs explorations.

Ainsi, après les érudits qui ont étudié les antiquités de notre départem.t, nous espérons que d'autres hommes, éclairés par les travaux de leurs prédécesseurs, achèveront de porter la lumière sur tout ce que nous possédons de curiosités scientifiques. Pour accélérer ce résultat, il serait utile que le Conseil général de la Manche encourageât et facilitât les recherches, en votant annuellement quelques

fonds pour cet objet d'intérêt public. En attendant qu'un mode de publication soit adopté par ce Conseil, et qu'un grand ouvrage historique et statistique présente l'état ancien et moderne de notre département, l'Annuaire recevra tous les morceaux d'intérêt local qu'on voudra bien adresser à l'éditeur. Quand des lithographies seront nécessaires pour l'intelligence des morceaux de statistique ou d'histoire, il faudra que ces morceaux et les dessins à lithographier soient communiqués dans le courant de juin. Le délai du 1.er septembre est accordé pour tout le reste.

L'ÉDITEUR.

---

## I.er FRAGMENT

### SUR L'HISTOIRE DE COUTANCES.

En recherchant les traces que les peuples ont laissées successivement empreintes dans les monumens, dans les mœurs, dans les coutumes, dans les traditions populaires et dans les vicissitudes du langage, on reconnaît que cette partie de la Gaule celtique, renfermée dans la seconde Lyonnaise, comprise depuis dans la Neustrie ou la France occidentale, et connue plus récemment sous le nom de Cotentin, dont le territoire de Coutances faisait partie sous le nom de Closet du Cotentin (suivant Robert Cenalis), fut ha-

bitée d'abord par les *Unelli*, dont le chef-lieu se nommait alors *Cosedia*.

Les Romains qui la fortifièrent après l'avoir conquise, l'appelèrent *Constantia*. Ils y firent camper leurs légions, soit pour la défense du littoral, soit comme un rempart contre les révoltes des Gaulois, ou comme un renfort utile, toujours prêt à marcher au secours des Romains de la Grande-Bretagne, que sa position au-delà des mers rendait plus indocile à la servitude de l'empire.

Quoique diverses appellations concourrent à attester l'apparition des Saxons dans cette même contrée, ces guerriers navigateurs ne firent guère qu'en explorer les rivages qu'ils pillèrent, en allant plus loin semer la terreur et recueillir le pillage.

Les Normands qui leur succédèrent, venus de plus loin, laissèrent dans cette contrée des traces de leur passage, plus sanglantes et plus profondes.

Conquérans plus barbares, ils détruisirent ce que les Romains avaient élevé : ils dévastèrent le Cotentin, prirent et saccagèrent sa capitale, égorgèrent les habitans, massacrèrent l'évêque et son clergé, ruinèrent de fond en comble la 1.re cathédrale, presque aussi belle que la seconde, disent les historiens.

Pendant soixante-dix ans, le christianisme perdit ses autels, encore remplacés par les temples de l'idolâtrie, et les ténèbres d'Odin éteignirent les lumières de l'évangile.

La conversion de Rollin diminua plutôt qu'elle ne fit cesser tant de désastres : beau-

coup de Normands étaient demeurés fidèles à leur ancien culte, ou retombés dans le paganisme.

La licence des mœurs était égale à la barbarie : prêtres et laïques croupissaient dans une ignorance profonde, et dans un oubli honteux des devoirs de la vie sociale. Cependant l'exemple et les exhortations des évêques ramenèrent le peuple et le clergé à des mœurs plus chrétiennes.

Robert (34.e prélat de ce diocèse) avait conçu le dessein et médité le plan d'une seconde cathédrale plus magnifique que la première. Geoffroy-de-Montbray, son successeur, réalisa les projets de Robert, en achevant l'édifice de l'église métropole de Coutances, telle que nous la voyons aujourd'hui. St. Jovin ou Jouvin en fut l'architecte. La pierre, aussi solide qu'artistement travaillée, qui servit à la construction du dehors, est un carreau tiré des carrières d'Yvetot près Valognes. Cependant, à l'intérieur, on employa de la pierre de Caen comme plus facile à tailler. Ces matériaux, apportés de si loin, durent coûter un prix énorme, à cause de l'absence des grandes routes ; ou la piété des habitans contribua, par des corvées volontaires, à en diminuer les frais. Peut-être existait-il, à cette époque, quelque portion d'une voie romaine conduisant de Coutances à Valognes.

Au reste, le zèle de l'évêque fondateur n'eût pas suffi sans les libéralités de Gomor, femme de Richard I.er, duc de Normandie ; sans les trésors que Tancrède, seigneur de Hauteville, et ses fils avaient enlevés aux

Sarrasins, conquérans éphémères de l'Apulie. Geoffroi-de-Montbray fit exprès le voyage de la Calabre, pour solliciter la pieuse munificence de ces héros normands : ils accueillirent les demandes d'un prélat issu de la même patrie, et qui partageait leurs inclinations belliqueuses, plus propre à instruire des soldats bardés de fer à combattre, que des clercs à psalmodier, *ideòque loricatos milites ad bellandum, quàm clericos ad psallendum noverat.* (Orderic Vital).

Aidé de ces puissans secours, Geoffroy-de-Montbray put célébrer, en 1056, quarante ans, dit-on, depuis que les premiers fondemens en avaient été posés, la dédicace de la nouvelle cathédrale de Coutances ; cérémonie remarquable dans ce temps, et honorée par la présence de Guillaume, duc de Normandie, depuis conquérant de l'Angleterre, où Geoffroy-de-Montbray devait être un de ses compagnons d'armes. La reconnaissance de cet évêque plaça les statues de Tancrède et de ses fils à la face principale de la cathédrale : sept de ces statues étaient encore debout avant la révolution de 1789.

Quoique l'extérieur de la cathédrale de Coutances soit digne de l'attention, c'est surtout à l'intérieur qu'elle frappe d'étonnement et fixe les regards, suivant la pensée d'un poète de Coutances :

Hic ars fortè fuit major, si videris intus. (*Robiquet*).

« L'art y brille plus dans l'intérieur qu'au dehors. »

En effet, toutes les parties de l'édifice, au-dedans, sont remarquables par leur exacte symétrie et leur correspondance parfaite. La lanterne vitrée, au-dessus du chœur, attire singulièrement les regards par la légèreté de ses formes, ne reposant que sur quatre pilastres, chacun composé d'un faisceau de colonnes extrêmement déliées. L'œil considère, avec une surprise qui s'accroît par le souvenir du temps où ce temple fut construit, la coupe hardie et majestueuse de ses voûtes, l'élégance et la variété de ses profils : c'est un des plus beaux monumens de cette architecture arabe, que les Anglais nous ont empruntée dans la construction de leurs édifices ; et c'est sur un pareil chef-d'œuvre que s'exercerait avec succès l'art encore nouveau et déjà si perfectionné de la lithographie.

Mais tandis que l'art et la piété unissaient leurs efforts pour élever la cathédrale de Coutances, tandis qu'un palais épiscopal s'achevait à la même époque et par les soins du même évêque, les bâtimens civils étaient négligés ; l'aqueduc, fondé par les Romains, dépérissait, ses murs tombaient en ruines, son enceinte se rétrécissait chaque jour, ses fontaines publiques s'obstruaient : c'est qu'alors le clergé seul portait sur son avenir un regard de prévoyance et de conservation. En ce temps, on le retrouve partout, dans le Cotentin comme dans le reste des Gaules, et l'histoire de France n'est, à vrai dire, pendant ces siècles, que l'histoire de l'Eglise. C'est elle qui fronde, qui enseigne, qui négocie, qui gouverne. C'est qu'elle obtenait,

dans cet âge, le double ascendant de la religion et des lumières.

Julien Le Tertre.

## AQUEDUC DE COUTANCES.

*Appendice à l'article publié dans l'Annuaire de 1831, p. 225—230.*

La fontaine qui conduisait ses eaux par les canaux de l'aqueduc, les amenait dans l'auge qui était vis-à-vis St-Nicolas, par la rue St-Maure.

Une autre direction rendait l'eau à une seconde auge, placée en face Notre-Dame, et qui, à l'aide de nouveaux tuyaux, coulait dans une troisième auge, placée auprès du Poids-du-Cent.

Il paraît que dans la première construction de l'aqueduc, l'eau ne coulait que par un endroit; tandisqu'après sa restauration par les seigneurs de La Haye-Pesnel, elle s'échappait par les issues que nous venons d'indiquer.

Des fonds et rentes furent donnés par Les Paisnel et d'autres particuliers, pour l'entretien de l'aqueduc et des fontaines publiques, dans lesquelles l'eau venait aboutir.

Les religieux dominicains qui, en 1276, s'étaient établis à Coutances, profitèrent, comme nous l'avons déjà remarqué, de la position de leur local et de la conduite des eaux sur les terres de leur emplacement, pour

en intercepter le cours et se l'approprier. Mettant à intérêt l'incurie des autorités civiles de ce temps, ces religieux devinrent, dans cette partie, les agens de la cité; ils s'approprièrent des donations successives, faites pour l'entretien de ces canaux, et en jouirent sans rendre aucun compte de leur administration : par là, la ville demeura privée d'une portion de ses revenus, et les tuyaux destinés à conduire l'eau dans les auges, restés sans réparation, ne tardèrent pas à se boucher ou à tomber en ruines.

Edmond Le Bois, de Coutances.

## COUP DE MAIN TENTÉ SUR JERSEY.

En 1781, le baron de Rullecourt, major-général des volontaires de Nassau, avec 1200 hommes de la légion du chevalier de Luxembourg, tenta, dans la nuit du 5 au 6 janvier, de s'emparer de l'île de Jersey.

Un capitaine de vaisseau marchand, nommé Regnier, de Blainville, près Coutances, commandait les navires du débarquement. Sur les trois heures après midi, les troupes qui étaient dans les îles de Chausey, s'embarquèrent. Elles arrivèrent en 6 heures; mais malheureusement il ne descendit qu'environ 300 hommes, à la tête desquels le baron de Rullecourt gagna la ville de St-Helier et s'en empara. Le gouverneur surpris et saisi dans sa maison, signa une capitulation, sur

la place du Marché, avec les principaux habitans. Cela prit du temps, et les assaillans ne s'étaient point encore saisis du port et du château qui le défend et le domine.

Cependant la milice se rassembla, et s'empara d'une hauteur de dessus laquelle elle foudroya la petite troupe de M. de Rullecourt. C'était 4000 contre 300 : toutefois le combat dura 3 heures. Le baron reçut plusieurs coups de feu, et mourut bientôt après, sans être secouru par le reste de sa troupe, qui était avec tous les bagages et les munitions sous la conduite du major d'Herville, et qui ne débarqua point. Dans le fait, la côte était très-difficile. Il paraît que ce moment avait été choisi, parce que les insulaires ont l'usage, en cette nuit, de se livrer à la bonne chère et de s'enivrer.

Les habitans de Jersey, revenus de leur frayeur, érigèrent une colonne sur la tombe de M. de Rullecourt, et ils y gravèrent cette inscription:

« Ci-gît le corps de M. le baron de Rulle-
» court, officier général français, qui, dans
» la nuit du 6 janvier, envahit cette île à la
» tête de 1200 hommes, surprit le gouverneur
» et les magistrats, et les fit prisonniers de
» guerre. Heureusement qu'au point du jour,
» les Français attaqués par la garnison et la mi-
» lice aux ordres du brave major Pierson, qui
» perdit la vie dans cette glorieuse entreprise,
» furent totalement mis en déroute. Le gou-
» verneur et les magistrats recouvrèrent leur
» liberté, et l'île fut délivrée par la destruc-
» tion et par la captivité des envahisseurs. Le

» baron de Rullecourt succomba, et cette
» pyramide est moins un monument érigé à
» la mémoire d'un ennemi, qu'elle n'est, ô
» Jersey ! un avertissement pour vous et pour
» vos enfans, de donner à l'avenir plus d'at-
» tention à votre sûreté. »

Des 300 hommes quelques-uns furent tués, quelques-uns s'échappèrent, et le reste fut fait prisonnier.

Feu Bisson, évêque. (1)

---

## PRINCES MALHEUREUX

### QUI SONT VENUS A CHERBOURG.

Solvite, mortales, animos, curasque levate :
Fata regunt orbem, certâ stant omnia lege,
Longaque per certos signantur tempora cursus.
(Manilius. Liv. IV).

Non illa Deo vertisse licet,
Quæ nexa suis currunt causis.
(Sen. OEdipe).

Malgré l'opinion des deux poètes dont nous avons extrait ces épigraphes, notre intention n'est certes pas de professer une sorte de fatalisme irrésistible, à l'occasion des malheurs

---

(1) Cet article nous a été communiqué par M. F. Pluquet. La biographie de Bisson se trouve dans l'Annuaire de 1829, p. 292 et suivantes.

attachés à la fortune des illustres personnages, que le hasard a pu et pourra quelquefois conduire à Cherbourg. D'ailleurs, en nous citant d'autres noms de personnages que la fortune se plut à favoriser d'une manière particulière, ce système de fatalisme serait bientôt détruit. Ce ne sont simplement que quelques rapprochemens curieux que nous offrons dans cette notice.

Le premier prince malheureux, venu à Cherbourg, qui s'offre à nous, est Aigrold, roi de Danemarck, chassé de ses états par son fils qui voulait le détrôner. Aigrold vint, en 947, se refugier en Normandie avec une flotte de soixante vaisseaux. Guillaume I.er, duc de Normandie, lui assigna Cherbourg pour résidence, et lui abandonna le *Cotentin* pour la subsistance de ses Danois restés fidèles. Bientôt ce roi fut rétabli dans ses états, d'où, plus tard, les seigneurs normands l'appelèrent à leur secours, pour soutenir le fils de Guillaume contre le roi de France, qui, voulant profiter de la minorité du jeune duc, cherchait à reconquérir la Normandie. Aigrold vint débarquer à Cherbourg avec une puissante armée et vingt gros vaisseaux; et, après avoir mis le roi de France à la raison, il s'en retourna en Danemarck, comblé de présens par le jeune duc. Ce fait nous prouve qu'il existait encore des liens puissans entre la mère-patrie et la superbe colonie fondée en Neustrie, au 10.e siècle, par Rollon.

Ne pourrions-nous pas, à bien juste titre,

compter parmi les princes malheureux venus à Cherbourg, cet oncle infortuné du Conquérant, Mauger, archevêque de Rouen, qui, par un esprit supérieur et indépendant peut-être, plus que par le déréglement de ses mœurs, attira sur lui l'animadversion de l'ambitieux Guillaume. Mauger, après sa déposition, fut relégué dans l'île de Jersey, où, dit-on, il s'adonna à la magie, ayant un génie invisible avec lequel il s'entretenait familièrement et dans une langue inconnue. Mauger venait souvent dans le Cotentin et probablement débarquait à Cherbourg. Ce fut dans une de ces traversées, qu'après avoir prédit au marin qui le conduisait qu'un d'eux devait périr, Mauger, sans doute dégoûté de la vie par les amertumes dont l'abreuvait sa famille, se laissa tomber dans la mer où il se noya, en l'année 1055. Son corps trouvé deux jours après entre deux rochers, fut inhumé à Cherbourg.

En 1145, la veuve d'un empereur, la fille de Henri I, Mathilde, que son père, en mourant, avait déclarée reine d'Angleterre et duchesse de Normandie, se vit forcée, après avoir essuyé une défaite de la part de son cousin Etienne, comte de Bretagne, son compétiteur à la couronne, de passer en Normandie, pour y chercher du secours Une horrible tempête la poussa à Cherbourg, où, pour réaliser un vœu fait pendant la tourmente, elle bâtit une chapelle et enrichit l'abbaye de Cherbourg. Cette chapelle, changée de sa place primitive, porte encore le nom de Notre-Dame-du-Vœu.

Jean-sans-Terre, qui se fit détester de ses sujets anglais, que Philippe-Auguste dépouilla de la Normandie, qui fut battu par les Français à Bovines, était venu habiter le château de Cherbourg, en 1163, avec son père Henri II et la reine Eléonore. Ce fut aussi à Cherbourg que ce même Jean-sans-Terre, par une férocité dont on ne trouve plus d'exemple dans nos temps modernes, fit enfermer dans un cachot et ensuite précipiter dans la mer, du haut d'un rocher, son neveu et son compétiteur à la couronne d'Angleterre, Artus, dernier comte de Bretagne, après l'avoir chargé de chaînes, et promené, de ville en ville, dans une cage de fer.

Charles de Navarre vint, en 1355, pour la première fois, à Cherbourg, qui, ainsi que plusieurs villes de Normandie, lui avait été impolitiquement cédée par son beau-père, le roi Jean. Il y commanda la construction de ces murs puissans, qui faisaient de Cherbourg, selon l'expression de Froissard, *une des fortes villes du monde*. L'année suivante, Charles fut traîtreusement saisi à Rouen par son beau-père, qui le fit enfermer dans le château des Andelys, et ensuite dans celui d'Arleux, d'où il s'échappa, l'année suivante, par la ruse et le dévouement de quelques gentilshommes navarrois, qui, s'étant déguisés en charbonniers, entrèrent de nuit dans le château et en tirèrent leur roi. Celui-ci, après s'être fait absoudre par le régent, revint en Normandie, où il fit terminer les

fortifications de Cherbourg. Je place ce roi parmi les princes malheureux : en effet, combien l'ambition ne dut-elle pas empoisonner son existence ? Poursuivi à chaque pas par les revers, il se vit tour-à-tour fait prisonnier par Pierre-le-Cruel, à qui il fut forcé de payer une forte rançon. Retenu captif par le roi de France, son beau-père, il vit aussi ses fils prisonniers de leur oncle Charles V, comme pour lui servir d'ôtages. Enfin, un événement tragique vint terminer ses jours : il fut brûlé par le feu qui prit aux draps imprégnés de liqueurs alcooliques, dont les médecins le faisaient envelopper dans sa vieillesse.

Pendant que Charles de Navarre séjournait à Cherbourg, vers l'année 1363, Pierre de Lusignan, roi de Chypre, menacé par les Musulmans d'être chassé de ses états, étant venu implorer les secours des rois d'Europe et particulièrement du roi de France, apprit que Charles de Navarre faisait des préparatifs contre ce roi. Il craignit qu'une guerre intestine n'empêchât Jean de réaliser la promesse qu'il avait faite de le secourir. En conséquence, il vint à Cherbourg faire à Charles des propositions de paix. Celui-ci le reçut assez bien, le 19 août 1363, fit aller au-devant de lui la bourgeoisie en armes, avec les troupes navarroises ; mais il lui répondit qu'il était décidé à suivre ses prétentions les armes à la main. Le roi de Chypre resta quelques jours à Cherbourg, puis s'en retourna à Paris vers le roi de France.

Le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre Henri V, vint, en 1418, assiéger Cherbourg, qui lui fut vendu, le 28 novembre de la même année. Ce même duc, devenu tuteur de son neveu Henri VI, fut assassiné, en 1447, par les instigations de la reine, Marguerite d'Anjou, épouse de son neveu.

Cette même Marguerite, dont Walter-Scott, dans son roman de Charles-le-Téméraire, a peint la misère et le grand caractère à si grands coups de pinceau, passa à Cherbourg, quand elle sortit de sa prison d'Angleterre pour venir en France, après le traité de Péquigny, en 1480.

Citerai-je François I.er, dont les malheurs (et son plus grand ne fut peut-être pas d'être fait prisonnier sous les murs de Pavie) ne sont pas tout-à-fait éclipsés par son titre de restaurateur des lettres ? Ce roi vint à Cherbourg, le 28 avril 1532, avec son fils, qui lui succéda sous le nom de Henri II. Ce dernier prince, dont l'armée fut complètement défaite sous les murs de Saint-Quentin, qui se déshonora en signant, d'après les conseils d'une maîtresse (Diane de Poitiers), une paix justement nommée *paix maudite et malheureuse*, périt victime de sa passion pour les tournois. La lance de Montgommery lui perça l'œil et ne le laissa vivre que quelques jours.

Le dernier des Stuarts, Jacques II, roi d'Angleterre, chassé de ses états par ses sujets, pour avoir voulu attenter à la constitution de son pays et favoriser particulièrement les catholiques de son royaume, en leur accordant tous les emplois, obligé de céder son trône à son cousin et gendre, Guillaume de Nassau, vint chercher un asile en France, et débarqua, en 1688, à Cherbourg, où il fut reçu et complimenté par M. Pâté, curé de cette ville. Jacques II resta huit jours à Cherbourg, et, dit un historien de cette ville « reçut beaucoup de consolations de la part des habitans. » Le même roi, quatre ans plus tard, se trouvait à la Hougue, quand Tourville combattait pour sa cause contre la flotte anglaise.

En 1781, le dernier des Condé, qui, après avoir vu périr, par le plomb des séides d'un despote, dont les brillantes qualités ne feront pas oublier tous les attentats, un fils unique, l'objet des plus belles espérances, finit, l'an dernier, sa vie, dans le palais de ses aïeux, d'une manière si tragique, visita Cherbourg avec son père et les ministres de la guerre et de la marine.

Le 22 mai 1786, le comte d'Artois (depuis Charles X) vint visiter Cherbourg. Il ne pensait pas alors que 44 ans plus tard il reviendrait s'embarquer en ce port, abandonnant pour toujours la France.

Le 22 juin de la même année, son frère,

le bon, mais trop irrésolu Louis XVI, arriva à Cherbourg sur les onze heures du soir : il fut reçu au-delà du pont-tournant par le clergé avec le dais et l'encensoir, le maire, les échevins, les officiers de l'amirauté, des traites foraines, du baillage, de l'abbaye et différens notables bourgeois. Un régiment d'infanterie (celui de la Reine) formait la haie depuis le pont-tournant jusqu'à l'abbaye, où le roi se rendit, et où il soupa en public. Le lendemain, le roi se leva à trois heures, assista à la messe, s'embarqua et alla descendre sur une des huit caisses coniques déjà placées pour consolider la digue de la rade, et de là il put en voir immerger une autre, et observer les travaux de cette œuvre gigantesque. Le roi dîna sur ce cône. Après le dîner, il visita le fort de l'île Pélée, et revint debarquer auprès du fort d'Artois, à l'endroit où est actuellement l'entrée du port militaire. Le 24, Louis XVI dîna à bord du vaisseau le *Patriote*, et assista à un combat naval entre les vaisseaux de la flotille, qui avaient exprès devancé le Patriote. Ensuite il s'avança en pleine mer jusqu'à ce qu'il découvrît les côtes d'Angleterre. En revenant, le roi visita l'anse d'Urville, où les Anglais étaient descendus, en 1758. Le 25, il visita l'emplacement du fort de Querqueville et le fort d'Artois. Bien différent de ces rois pour qui des forts ne sont que des murs et des canons, des vaisseaux que des bois et des cordages, Louis XVI qui, dans un autre siècle, eût été compté parmi les rois les plus utiles à l'humanité, sinon parmi les plus grands, examina tout avec la

plus scrupuleuse attention, et fit les observations les plus justes et les plus pertinentes. Un vieux vaisseau devait être incendié et coulé par les batteries du fort d'Artois, et cela pour l'amusement du roi; mais celui-ci plus sage que les courtisans qui avaient projeté cette folle et inutile dépense, ordonna que ce vaisseau fût vendu et l'argent donné aux pauvres. Le roi repartit de Cherbourg le 26.

C'était le 22 mai que le comte d'Artois arrivait à Cherbourg. A pareil jour, en 1811, Napoléon et Marie-Louise partaient de Rambouillet pour venir visiter cette ville. Ils avaient à leur suite le prince Eugène Beauharnais, le ministre de la marine De Crès, etc. Le 26 mai, ils entraient à Cherbourg, à trois heures de l'après-midi, et, immédiatement après leur arrivée, ils visitèrent les forts de la rade, la digue, et les travaux du nouveau port. Le lendemain, dès cinq heures du matin, Napoléon à cheval, accompagné du prince Eugène et d'officiers du génie, parcourait les fortifications, le port du commerce et les chantiers de la marine. Le 30 mai, à cinq heures du matin, l'empereur étant en rade fit appareiller l'escadre commandée par le contre-amiral Troude. Cette escadre fit diverses évolutions en dedans et en dehors de la digue, rentrant par la passe de l'E. et sortant par la passe de l'O. Le même jour, à midi, Napoléon et son épouse partaient pour Paris où ils étaient arrivés le 5 juin.

Deux ans après, le 25 août, Marie-Louise,

régente du vaste et bel empire qu'elle devait bientôt abandonner pour jamais, revenait à Cherbourg, afin de voir entrer l'eau dans ce vaste bassin du port militaire, que son époux avait fait creuser. Voici comment un témoin oculaire décrivait dans le temps cet imposant spectacle : « Représentez-vous la marche majestueuse des vaisseaux qui voguaient devant le port en saluant notre auguste souveraine, l'imposante procession des prélats qui répandaient autour d'eux l'eau sainte et les bénédictions, l'océan qui, cherchant à briser les liens que lui avait opposés le génie, et qu'il lui permettait enfin de rompre, jaillissait en cascades à travers la digue (le bâtardeau) et vous n'aurez encore qu'une imparfaite idée de cette réunion de choses merveilleuses, faites pour porter l'enthousiasme dans l'âme de tous les spectateurs. A mesure que la marée s'éleva, les flots de l'océan se répandirent avec plus d'abondance dans le port. A neuf heures sept minutes du soir, le bâtardeau s'écroula avec un fracas horrible. On fut au palais en donner avis à l'impératrice, qui vint pour jouir de ce spectacle. » Le 5 septembre, Marie-Louise était de retour à Saint-Cloud.

Le 13 avril 1814, la frégate l'Eurotas débarquait dans le port de Cherbourg le duc de Berri, qui devait, quelques années plus tard, périr sous le fer d'un assassin.

Trois ans après, son frère, le duc d'Angoulême, venait pour la 1.re fois se promener à Cherbourg, le 25 octobre 1817.

Au mois de septembre 1827, son épouse parut également dans cette ville, où l'on remarqua l'air aisé avec lequel elle passait des troupes en revue.

Enfin, deux ans après, le 24 août 1829, le même duc y revenait pour être témoin de la mise de l'eau dans le nouveau bassin en communication avec celui que, 16 ans auparavant, Marie-Louise était venue inaugurer. Il ne se doutait pas que, comme elle, un an après ces fêtes, il ne serait plus prince français, et qu'il reviendrait avec toute sa famille s'embarquer à Cherbourg, disant pour toujours adieu à cette grande et généreuse nation qu'ils comprirent si mal pendant 16 ans. Les détails de ce voyage sont trop connus pour que nous en parlions ici.

Depuis le départ de la branche aînée des Bourbons, un an ne s'était pas encore écoulé quand, dans la matinée du 10 juin, nous vîmes arriver sur notre rade la frégate anglaise la *Volage*, commandée par M. Colchester, capitaine de vaisseau. Elle avait à son bord le chef de la maison de Bragance, D. Pedro I.er, empereur du Brésil, et son épouse, la fille d'Eugène Beauharnais. Une révolution causée par l'antipathie des Brésiliens pour les Portugais, avait forcé D. Pedro d'abdiquer le 7 avril. Le 13, D. Pedro, son épouse et sa fille doña Maria, reine du Portugal, partaient de Rio pour la France. La reine du Portugal était montée sur la frégate française *la Seine*, et don Pedro sur la frégate anglaise la Volage.

A l'arrivée de la Volage sur la rade de Cherbourg, un officier de la marine du port, se rendit à bord avec le vice-consul brésilien et un courtier du commerce. Ce furent eux qui apprirent les premiers détails sur la révolution qui avait forcé D. Pedro à abdiquer. Le même jour, à quatre heures de l'après-midi, l'empereur et l'impératrice debarquèrent au port militaire : ils avaient à leur suite une baronne bavaroise, dame d'honneur ; le marquis de Cantagello, chambellan ; le duc Tavarès, médecin de la famille impériale ; un colonel, et un capitaine d'artillerie.

Le lendemain, 11 juin, dès cinq heures du matin, D. Pedro se promenait seul et à pied dans les rues et sur les places, s'arrêtant à causer avec des ouvriers qu'il questionnait sur leurs travaux. A onze heures, l'empereur et l'impératrice assistèrent à la messe dans l'église paroissiale. C'est ce qu'ils ont fait chaque jour, pendant qu'ils sont restés à Cherbourg. Le 11, après la messe, ils reçurent à l'hôtel de la préfecture maritime, où ils étaient descendus, les autorités de la ville. Le soir il y eut réception des dames. Le 12, à 9 heures du soir, arriva à Cherbourg l'ambassadeur du Brésil près le gouvernement français.

Don Pedro fut bientôt rejoint par MM. de Rochapinto, grand écuyer et conseiller d'état, et Gomès da Silva, secrétaire intime de l'empereur et son favori, grand officier de sa maison et colonel de la garde impériale. On a cru remarquer que ces messieurs usaient de toute leur influence pour déter-

mener don Pedro à préférer l'Angleterre à la France; on les considérait comme le parti anglais. Le général Saldanha, réfugié portugais, le chevalier Mascarenhas, chambellan de dona Maria, vinrent aussi d'Angleterre présenter leurs hommages à D. Pedro.

Le 20 juin, l'empereur, inquiet au sujet de sa fille, partit pour Londres avec MM. de Rochapinto, son favori Gomès da Silva, et de Resende, et, pendant un voyage qui pouvait durer quinze jours, l'impératrice, n'ayant pour société que sa dame d'honneur, devait attendre seule le retour de son époux: pendant ce temps, elle ne reçut personne. Le 17 juillet, une estafette lui apporta une lettre de la reine des Français, lui annonçant l'arrivée à Brest de dona Maria. Par une singulière fatalité, la gabarre la Seine, sur laquelle était venue cette princesse, et l'officier de marine qui la commandait, étaient les mêmes qui avaient accompagné Charles X, à son départ de Cherbourg.

Le 23 juillet, dona Maria, à neuf heures du soir, arriva de Brest à Cherbourg. Déjà MM. D'Alméida, ministre plénipotentiaire, et Daupias, consul général du Portugal à Paris, ont dévancé leur jeune reine, pour lui offrir leurs hommages. Le comte de Sabugal, grand officier de la maison de dona Maria, une dame d'honneur et une dame d'atours formaient toute sa suite. On dit que M. de Sabugal est du parti français. Le lendemain, la jeune reine reçut les autorités.

Le même jour, à 7 heures du soir, don

Pedro, accompagné de MM. de Resende, Gomès da Silva et du fils de lord Holland, vint rejoindre son épouse et sa fille.

Le 25, à neuf heures du matin, don Pedro part pour Paris, d'où il est de retour le 1er. août. Enfin, le 2 août, il s'embarque pour l'Angleterre avec son épouse, sa fille et toute sa suite, sur le même bateau à vapeur qui a porté Charles X d'Angleterre en Ecosse.

Don Pedro, pendant son séjour à Cherbourg, fit diverses promenades aux environs. Le 17 juin, il partit avec son épouse, le major de la marine et M. Bonnissent, sous-préfet, pour aller visiter le château de Martinvast, où le propriétaire, M. le comte Du Moncel, donne de si utiles leçons pratiques d'agriculture. L'impératrice parut prendre beaucoup d'intérêt à se faire expliquer l'usage des divers instrumens ou machines propres à l'agriculture : pour don Pedro, rien de tout cela ne produisit sur lui le moindre effet : il passa seulement un assez long temps à graver sur un hêtre cette inscription :

ÆPEDRO.

$$18 \frac{17}{1^{\underline{n}}} 31.$$

Un autre jour, don Pedro, l'impératrice et sa dame d'honneur allèrent jusqu'à la ferme de la Petite-Pierre-Butée, où le propriétaire

leur fit voir sa jolie maison, son jardin, et leur offrit du vin de champagne.

Don Pedro a une physionomie presque rebutante, un son de voix dur et criard : il aime beaucoup son épouse, ne fait rien, pas même une promenade, sans lui en demander la permission ; il aime d'une affection particulière sa fille, la reine de Portugal. On ne lui a presque jamais entendu parler de ses enfans restés au Brésil. L'impératrice est grande et belle femme, très-douce et très-aimable, d'un caractère tout-à-fait français : on reconnaît en elle la fille du prince Eugène. Dans les premiers jours de son arrivée, don Pedro était tout joyeux d'être débarrassé de sa couronne impériale ; c'était un écolier échappé du collége. Sa joie ne dura pas long-temps. On remarqua que quand ses agens et ceux de dona Maria près les divers gouvernemens furent arrivés, sa joie se dissipa ; il devint plus sombre. Quand il revint de Paris, il reçut les autorités à dîner, en uniforme, avec le grand cordon de la légion-d'honneur, qu'il montrait avec affectation, en répétant que c'était le roi qui le lui avait donné. En un mot, ce prince a laissé à Cherbourg une idée de sa personne, inférieure à la réputation de l'auteur de la Constitution du Brésil.

RAGONDE, régent de 3.e au collége de Cherbourg.

# VARIÉTÉS HISTORIQUES.

*Fragment de l'Histoire merveilleuse du département de la Manche.*

Les légendes sont une des plus curieuses parties de l'histoire du moyen-âge, et peut-être une des moins connues maintenant. Notre siècle froid et peu ami du surnaturel, ignore qu'aux yeux d'une foule de générations qui nous ont précédés, le plus petit coin de notre pays était couvert de souvenirs et de monumens des prodiges les plus remarquables. Des vies de saints corrigées et considérablement diminuées ont remplacé entre les mains des fidèles ces chroniques dont le merveilleux surabondant et quelquefois bizarre, intéressait si vivement nos ancêtres. Serait-il juste de traiter avec mépris toutes ces fictions, qui plaisaient tant à leur imagination, qui même ont souvent produit d'heureux effets sur les mœurs publiques? Que de fois, à l'aspect du tombeau d'un saint, ou de tels autres lieux, où des miracles éclatans s'étaient, disait-on, opérés, le remords a dû saisir le coupable et la vertu devenir plus courageuse! L'orgueilleux seigneur féodal, livré à ses passions brutales ou féroces, et monarque absolu de vassaux abrutis, tremblait devant une relique, ou une chapelle, et la voix d'un évêque, ou d'un

ermite a été plus d'une fois le seul frein de ses iniquités et de ses vices. C'est donc sans le moindre projet de raillerie, que nous allons étaler une partie du tableau de nos chroniques merveilleuses ; nous n'avons pas non plus l'intention de révoquer en doute la réalité de l'existence, dans des temps plus ou moins reculés, des personnages que nos paroisses révèrent. Notre opinion est que les traditions constantes et immémoriales suffisent pour la prouver ; que seulement des écrivains inconséquens ou trompés ont amplifié ce qu'il y avait de vrai, et ont surtout transporté, d'une histoire à une autre, certaines œuvres miraculeuses, qui sont devenues à la fin des lieux communs et un ornement banal de toutes les vies des saints.

Il faut mettre à la tête des lieux signalés par des prodiges, dans notre département, le Mont-Saint-Michel, monastère célèbre dans les annales du moyen-âge et maintenant prison centrale. Ce que nous allons en rapporter est surtout tiré de l'ouvrage du révérend Père Dumonstier, intitulé *Neustria Pia*, publié en 1 v. in-f.°, 1663. Ceux qui voudront savoir sur quels auteurs imprimés ou manuscrits le trop crédule religieux fonde ses récits, pourront consulter l'ouvrage même.

Le Mont-St-Michel n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire une montagne de rochers, au pied de laquelle vient battre le flot des hautes marées. Dans des temps reculés, il était entouré de bois et de ravins, dans un rayon de quatre ou cinq milles. Au milieu des forêts, vivaient des ana-

chorètes fervens, séparés du reste du genre humain, auxquels le pasteur de la paroisse de *Beauvoir* envoyait, chaque jour, des provisions alimentaires sur un âne qui, depuis longues années, exécutait ponctuellement et sans conducteur, cette commission pieuse. Ce pauvre animal fut attaqué par un loup d'une taille énorme, qui le dévora, et les bons ermites se passèrent un jour de manger. Mais le loup, par une juste vengeance du ciel, fut condamné à remplir les fonctions de l'âne défunt, et, pendant toute sa vie, il porta journellement aux solitaires les provisions accoutumées.

En ce temps-là, c'est-à-dire sous le règne de Childebert II, un être d'une grandeur et d'une force surnaturelles apparut en songe à Aubert, évêque d'Avranches (c'était Saint-Michel), et lui ordonna de lui élever une église sur la montagne au pied de laquelle vivaient les anachorètes. L'évêque sachant que Satan prend quelquefois la forme d'un ange de lumière, ne crut pas devoir obéir légèrement. Il attendit une seconde et même une troisième injonction. Mais, cette dernière fois, l'archange lui appliqua le doigt sur le sommet du crâne, et y imprima une fossette, en punition de sa difficulté à croire. L'évêque ne balança plus; il convoqua ses chanoines, leur montra les traces du doigt de l'archange, et tout le monde fut d'avis qu'il fallait au plus tôt satisfaire le prince de la milice céleste. L'évêque reçut l'ordre, en songe, de donner à l'église l'étendue qu'aurait foulée un taureau que des voleurs avaient pris et at-

taché sur le sommet du mont. Le taureau fut trouvé effectivement attaché à une longue corde et un espace ovale avait été foulé par lui d'une manière bien apparente. Mais des rochers énormes, qu'aucune force humaine ne pouvait détruire, s'opposaient encore à ce qu'on donnât à l'édifice une forme régulière. L'évêque reçut, toujours en songe, un avis de St-Michel, d'après lequel cet obstacle devait être renversé par un enfant du voisinage, de l'âge d'un an, dont le nom lui fut indiqué. L'enfant fut apporté sur les lieux ; à peine son petit pied a-t-il touché les rochers, que leur masse immense, qui semblait inébranlable, s'écroule avec fracas, et descend jusque dans les flots où chacun peut la voir encore. Pendant le travail de la construction, les ouvriers souffraient de la soif ; la crosse de l'évêque fait l'office du bâton de Moïse, et des flancs d'un rocher sort une source d'eau pure et délicieuse qui, du temps encore de l'auteur de la *Neustria pia*, était très-propre à guérir toute espèce de maladies (1). L'église bâtie, il fallait avoir des reliques du saint auquel elle était consacrée. Aubert en envoya chercher au monastère du Mont-Gargan, en Italie, où le culte de Saint-Michel était en vogue depuis long-temps. On y conservait un manteau de l'archange, couleur d'écarlate, et un bloc de marbre sur lequel il s'était assis et où il avait laissé l'empreinte, bien marquée, de la partie du corps avec laquelle on

(1) Variis morbis aptissimus.

s'assied. Les députés revinrent avec un fragment de ce marbre et un coupon du manteau archangélique. A leur retour, ils ne reconnurent plus les environs du Mont-St-Michel. La mer avait dévoré tous les lieux circonvoisins, jusqu'au pied de la montagne ; et, à la place des bois et des prairies, ils ne virent plus que des sables. L'évêque d'Avranches déposa piensement les reliques de St Michel dans l'église nouvelle, et la fit desservir par des chanoines auxquels on avait bâti, tout auprès, un logement commode.

Peu de temps après la réception de ces reliques assez étranges, d'une substance purement immatérielle, il en arriva d'autres non moins miraculeuses. Il existait en Irlande un serpent affreux, dont l'haleine brûlante desséchait les végétaux et tuait l'espèce animale. Il faisait son séjour ordinaire à la source d'un fleuve dont les eaux, infectées par ses poisons, donnaient la mort à qui en buvait. Il était d'autant plus difficile de l'attaquer, que ses écailles étaient impénétrables à l'acier. Cependant, les malheureux habitans de la contrée veulent tenter un dernier effort ; ils joignent les armes spirituelles aux armes métalliques, et, après avoir invoqué tous les saints connus, ils s'acheminent, en grande procession, armés de toutes pièces et accompagnés du clergé en habits sacerdotaux, vers la retraite de ce monstre formidable. De loin ils l'aperçoivent étendu sans mouvement à l'entrée de sa caverne : tous les champs d'alentour ont été consumés par le feu de son haleine pestilentielle. Les combattans n'osent

approcher; ils lancent des flèches; le serpent ne donne aucun signe de vie. Enfin, par degrés, ils s'enhardissent et l'abordent tout près; alors ils s'aperçoivent que le serpent est mort, et ils le coupent en mille morceaux. Mais, juste sujet d'étonnement! ils voient auprès un glaive et un bouclier qui ne ressemblent en rien aux armes de ce genre connues dans le pays. Alors tout le peuple se livre à la prière et au jeûne, et demande instamment au ciel de lui faire connaître le libérateur puissant qui avait exterminé un pareil ennemi. Enfin l'évêque vit, en songe, le général de l'armée céleste, qui lui apprit que cette victoire était son ouvrage, et qu'il voulait que les armes laissées sur le champ de bataille fussent portées, sans délai, à la montagne consacrée en son honneur. Le M.-St-Michel du diocèse d'Avranches n'était pas encore connu des Irlandais, qui n'avaient entendu parler que du Mont-Gargan, si fameux par toute la terre. Ils députent donc vers ce dernier lieu, des ambassadeurs chargés du bouclier et du glaive. Ils traversent le détroit de la Manche, passent auprès d'Avranches, et s'avancent, une première journée, dans l'intérieur de la France. Ils s'endorment le soir, et, le lendemain matin, en s'éveillant, ils sont surpris de se trouver précisément au même endroit d'où ils étaient partis la veille: ils s'obstinent à avancer; et, chaque nuit, même prodige. Enfin, il fallut bien se rendre: d'ailleurs St-Michel leur apparut, et leur dit que le mont dont il avait parlé n'était pas celui d'Italie, mais celui de

la Neustrie, situé au milieu des flots de l'Océan. Alors, pleins de joie, les députés reviennent sur leurs pas, et déposent à notre église de St-Michel les insignes glorieux du guerrier surnaturel. Ils affirmèrent, avec serment, que tout ce qui précède était vrai (1); le père Dumonstier atteste avoir vu et manié avec vénération ces deux armes précieuses, que l'on montrait aux étrangers ainsi que la fossette existant sur le crâne de l'évêque Aubert (2).

Faut-il s'étonner, après tant de miracles, de la profonde vénération dont le Mont-St-Michel a été l'objet pendant tout le moyen-âge? Nous n'en citerons qu'un exemple. Lorsque Edelred, roi d'Angleterre, qui avait épousé Emma, sœur de notre duc Richard II, voulut conquérir la Normandie, « Il prescrivit à son armée, dit Guillaume de Jumièges (3), de dévaster tout ce pays par » le fer et le feu, d'épargner seulement le mont » de l'archange Michel, et de se bien garder » de livrer aux flammes un lieu de tant de » sainteté et de religion. »

Un miracle attribué à plus d'un saint, est d'avoir ramassé sa tête coupée et de l'avoir portée plus ou moins loin. C'est surtout dans

---

(1) Jureiurando omnia vera esse confirmaverunt.

(2) Quæ et egoillic vidi, et manibus pertractavi; insignia cum reverentiâ asservantur, et nunc peregrinis exhibentur. (*Neustria pia*).

(3) Livre V. Chap. IV.

la vie des saints normands qu'un fait pareil se rencontre. Un mauvais plaisant dirait peut-être que cela vient de la ténacité du caractère des Normands, qui n'abandonnent pas facilement leur propriété. Quoi qu'il en soit, sans parler encore de St-Clair, il y eut à Carentan, sous le règne de Charles-le-Simple, un St-Léon que son mérite éleva sur le siège archiépiscopal de Rouen, et qui partit ensuite vers le midi, pour évangéliser les Gascons et les Basques. Il y souffrit le martyr, ainsi que ses deux frères nommés Gervais et Philippe. Sa tête, détachée du tronc, bondit trois fois sur le sol, et en fit jaillir une source d'eau vive dont les vertus précieuses guérissent toutes sortes de maladies. St-Léon ramassa sa tête, et, accompagné d'un ange qui lui donnait le bras, il porta cette tête l'espace d'un stade. La piété des fidèles éleva depuis, dans l'endroit où il s'était arrêté, une chapelle en son honneur, et ses ossemens y restèrent jusqu'au moment où les fureurs impies des protestans les firent transférer dans l'église de Notre-Dame de Bayonne, où ils sont encore aujourd'hui (1).

Le diocèse de Bayeux fut témoin d'un miracle du même genre. (1) Du temps de son évêque Saint-Exupère, une vierge nommée Quiterée souffrit le martyre, et porta sa tête jusqu'à Chateaudun. Son histoire figure dans le martyrologe de Dusaussay et dans la collection des Bollandistes, sous la rubrique

(1) *Martyrologium gallicum* de Dusaussay. Calendes de Mars. *Rollo normannicus* du curé Denyau, p. 101.

du 22 mai. Hermant, auteur d'une histoire de Bayeux, publiée en 1705, tout en disant que le portrait de cette sainte existe dans la grande salle du palais épiscopal ainsi que dans la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrande, ose révoquer en doute le martyre de cette vierge et le transport de sa tête sur un aussi long espace de chemin.

Un savant ecclésiastique de Cherbourg, a composé, il y a quelques années, une vie de St-Clair, né en Angleterre, dans les premiers siècles de notre monarchie, et décapité dans la Haute-Normandie où il porta également sa tête. Nous ne doutons nullement de la réalité de l'existence de ce saint personnage et de son séjour en Normandie; une tradition générale et constante, le culte dont il est l'objet dans tant de paroisses normandes, tant de lieux décorés de son nom, ne permettent pas l'incrédulité. Mais quant aux détails, les auteurs cités dans cette vie sont tous des deux derniers siècles; aucun fil ne lie leurs assertions avec les chroniques contemporaines, et ce sont des autorités qui avaient elles-mêmes besoin d'autorités. Nous avions été frappés de cette réflexion, lorsqu'en étudiant l'histoire littéraire du XIII^e. siècle, dans le grand ouvrage des bénédictins, nous vîmes, à l'article des légendes, qu'il existait des actes de Saint-Clair du XIII^e siècle, et qu'on les trouvait dans la vaste collection des vies de saints du jésuite Bolland et de ses continuateurs. Nous crûmes que nous avions fait une découverte, et que nous allions révéler à la Normandie une vie de St-Clair, que personne n'avait

encore ni citée ni connue, et dans laquelle devaient probablement se rencontrer des détails que la tradition elle-même aurait oubliés. J'écris de suite à un ami qui habite la capitale, et qui est habitué à des recherches d'érudition. Je lui recommande de m'envoyer ou le texte entier de ces actes, ou au moins une analyse avec de larges extraits. Je reçois cette analyse et des citations nombreuses; mais, hélas! du côté que j'attendais la lumière, il ne m'arrive que d'épaisses ténèbres; il n'est pas du tout question, dans ces actes si anciens, de notre St-Clair normand, mais bien de divers St-Clair martyrisés dans d'autres parties de la France; car le culte de St-Clair existe à Bordeaux, à Auch, à Toulouse, à Lectoure, à Cahors, à Alby, à Tulle, à Nantes, à Vannes et dans d'autres lieux. Le père Papenbroch, continuateur de Bolland, compare, à cet égard, de très-anciens bréviaires qui contiennent des vies de St-Clair, et les traditions diverses des peuples. Il lui semble impossible de concilier tous ces récits sans admettre plusieurs St-Clair. En effet, par exemple, les habitans de Vannes croient posséder sa tête, ceux de Tulle aussi, preuve qu'il faut admettre au moins deux saints. Un des bréviaires fait de St-Clair un Africain, qui vient prêcher l'évangile dans les Gaules; un autre en fait un sénateur de Rome : impossibilité encore d'attribuer ces choses au même personnage. Le père Papenbroch ne veut priver aucune ville de son patron, et tout pesé, tout combiné, il finit par trouver qu'avec trois St-Clair, on peut concilier toutes

les histoires et toutes les traditions. Du reste, pas un mot de notre St-Clair dans les Bollandistes. Peut-être n'a-t-il rien de commun avec ceux du midi de la France. Mais il y a une singularité qui réellement embrouille toute la question ; c'est que tous les St-Clair méridionaux ont été décapités comme le nôtre, et, comme le nôtre aussi, ils guérissent tous du mal aux yeux.

Nous saisirons cette occasion pour dire deux mots de la collection des Bollandistes, pour ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas familiers avec les légendaires. Un jésuite de Tirlemont, nommé Bolland, commença, en 1643, la vaste entreprise de réunir tous les actes et mémoires originaux sur la vie des saints, sans rien changer au texte, en ne suivant d'autre ordre que celui du calendrier. Au nombre de ces pièces, on en trouve qui remontent à une époque éloignée, et présentent des détails précieux sur l'ancien état des localités et les coutumes du temps. Le père Bolland mourut avant d'avoir achevé le mois de mars, et ce travail fut continué par les pères Henschen et Papenbroch. Cette immense collection qui n'a été poussée que jusqu'à la mi-octobre, a cinquante-trois volumes in-folio. Elle mériterait de figurer dans les bibliothèques des villes riches, où elle servirait utilement à des recherches historiques et géographiques sur le moyen-âge.

Les circonstances du prodige de St-Clair portant sa tête et la lavant dans une fontaine, sont moins singulières que celles qu'on lit dans une vie de St-Vignais ou Guignais, que

figure dans la collection des œuvres du savant archevêque normand, St-Anselme. Ce Vignaïs fort vénéré, dit-on, chez nos voisins et compatriotes les Bretons, et décapité vers le IXe. siècle par un roi idolâtre, ramassa sa tête et la porta en récitant des psaumes et des oraisons. Il traversa ainsi un champ où deux femmes se disputaient vivement et ne cessèrent pas même à la vue d'un homme portant sa tête, spectacle bien fait cependant pour les distraire. Alors le saint maudit le champ, et depuis nul ne put y séjourner sans éprouver un penchant invincible aux querelles. Les moutons même ne pouvaient y venir paître sans se heurter avec fureur. Deux voyageurs qui ignoraient cette malédiction avaient cheminé longtemps amicalement et tenant des propos joyeux: arrivés dans le champ maudit, ils se querellent pour rien, se frappent, se blessent, et après avoir franchi le lieu fatal, ils sont étonnés de ce qu'ils ont fait, et ne s'en souviennent que comme d'un mauvais rêve. Le champ était encore resté inculte au temps où le légendaire écrivait, et les gens les plus paisibles n'osaient y mettre le pied impunément.

Il y a un autre saint, populaire dans notre presqu'île, dont la vie est singulièrement imprégnée de merveilleux, c'est St-Marculphe ou Marcouf; ce que nous allons en dire est tiré du recueil des légendes de Surius, sous la rubrique du premier mai, et est présenté comme l'ouvrage d'un très-ancien auteur anonyme.

Marcouf, né à Bayeux vers le milieu du VIe. siècle, sous le roi Childebert, voulut

fonder un monastère dans un lieu nommé Nant ou Nante, *Nantus*, auprès de la mer, sur les limites des deux diocèses de Coutances et de Bayeux. Il s'achemina vers Paris où résidait ce roi, pour obtenir de lui la concession d'un terrein. Il se rend à la cathédrale pour y attendre l'arrivée du roi à la grand' messe, et son humilité le porte à se mettre en prières dans le coin le plus retiré. Il y avait pour lors dans l'église plusieurs personnes dans le corps desquelles séjournaient des démons. Ces esprits malfaisans, qui d'abord gardaient le silence, sentant l'influence du voisinage du saint, commencent à hurler, à crier : *O Marcouf, pourquoi viens-tu nous tourmenter ? Si nous sommes forcés de fuir, du moins ne nous contrains pas à retourner dans l'abyme !* Ces clameurs lamentables et réitérées jettent l'épouvante parmi les assistans ; tout le monde se lève, le roi s'informe où peut être ce Marcouf dont la présence a tant de pouvoir ; enfin on trouve le saint solitaire, qui est amené devant le monarque ; au même instant, les démons s'échappent de tous côtés du corps des possédés, par la bouche de celui-ci, par le nez ou par les oreilles de celui-là, avec des flots d'un sang épais et fétide. Il est aisé de concevoir qu'à la vue de ce prodige, le roi Childebert ne fut pas disposé à refuser le terrein que Marcouf venait lui demander. Le couvent de Nante ne tarda pas à prendre de l'accroissement, et il devint un des établissemens de ce genre les plus remarquables de la Neustrie. Plus tard il fut dévasté et brûlé entièrement par Hastings et sa troupe. Wace en parle dans le roman de Rou:

A Seint Marcof en la rivière
Riche abbaye ert et plenière
*Nante* à cel jor aveit non
Tote la cuntrée d'environ
Hastainz et *bier* la gastèrent
Robèrent la et l'allumèrent.

Nous ne trouvons plus aucune trace de ce nom de Nante, qui devait être celui de la contrée circonvoisine, comme du monastère lui-même.

St-Marcouf devenu vieux fit une seconde visite au roi Childebert, vieux aussi. La cour était alors à Compiègne. Le St. en approchant du château, rencontre dans la plaine la chasse du roi poursuivant un lièvre. Ce petit animal vient se réfugier sous le manteau de Marcouf qui le reçut avec pitié. L'un des officiers de la suite du roi lui ordonne de loin, avec les paroles les plus injurieuses et les plus menaçantes, de relâcher de suite un gibier que le roi chassait. Marcouf ouvre alors son manteau, et le lièvre s'échappe; mais à l'instant les chiens restent sans mouvement, comme s'ils avaient été changés en pierre; il en est de même des chevaux; l'insolent qui avait apostrophé le saint, frappe le sien à coups d'éperon; le cheval se cabre et le jette par terre au loin avec tant de violence, que son ventre creva et que ses entrailles se répandirent. Cependant le roi arrive, reconnaît son ancien ami, l'embrasse, et le prie de vouloir bien rendre la vie au cavalier si terriblement puni. Le saint ramasse les boyaux, les

remet dans leur lieu ( *viscera suo loco reponit* ), et obtient du ciel la résurrection de ce malheureux, qui conserva toute sa vie la cicatrice du déchirement.

St-Marcouf ne survécut pas de long-temps à ce voyage, et il fut enséveli au monastère de Nante. Bien des années après. St-Ouen, archevêque de Rouen, étant venu visiter, en sa qualité de métropolitain, le diocèse de Coutances, fut invité par les moines à présider à une translation des ossemens de leur fondateur. L'archevêque désira en emporter quelque partie, ce qu'on ne put lui refuser. Les fossoyeurs exhument le corps : toutes les chairs étaient consumées, mais la peau était entière, bien conservée ; parfaitement collée sur les os. Les yeux avaient encore tout le feu des yeux d'une personne vivante (1). St-Ouen voulut s'emparer de cette précieuse relique ; mais au moment où il s'occupait de l'exécution de son dessein, un parchemin roulé descend du ciel et se coule dans ses mains ; il le déploie et lit ces mots : *Prends ce que tu voudras des autres membres du bienheureux Marcouf, mais ne sois pas assez hardi que d'enlever la tête.* L'archevêque, effrayé de cet avertissement surnaturel, non seulement laissa la tête, mais ne toucha même à aucune partie du corps, qui resta intact entre les mains des religieux, jusqu'au temps des

(1) Vultus ejus adeò vividus apparuit, ac si vitali spiritu frueretur.

incursions des brigands du nord, nos ancêtres. Alors les reliques de Saint-Marcouf furent transférées. Elles étaient, du temps de l'auteur de la *Neustria Pia*, dans une ville qu'il nomme Medunta, et que nous croyons être Meudon.

L'histoire de l'abbaye de Fécamp, dans la Haute-Normandie, est aussi merveilleuse que celle du Mont-St-Michel. Nous n'en dirons rien, parce que ce serait franchir les limites de notre département. Mais elle se rattache à l'histoire de St-Marcouf, par un fait que voici : Fécamp avait été incendié, comme tant d'autres lieux, par les Normands, dont les enfans ne tardèrent pas à réparer saintement les ravages. Le duc Guillaume *Longue-Epée* donna des ordres pour rebâtir Fécamp, qui n'était plus qu'un désert, couvert de ronces et autres broussailles. Il y préposa des ouvriers qui, après avoir élevé quatre murailles, s'amusèrent à chasser et fainéanter, sans s'occuper de la toiture. Un miracle vint leur donner une leçon. Les flots de la mer apportèrent des rivages du diocèse de Coutances un toit tout fait, que des ouvriers de ce diocèse destinaient à couvrir une église dédiée à St-Marcouf. Non seulement la mer poussa le toit sur la côte de Fécamp, mais en se gonflant au-dessus des bornes ordinaires, elle le transporta et le plaça avec la plus grande précision sur les murs, et se retira dans son lit sans avoir endommagé la maçonnerie. L'église de Fécamp était dédiée à la Sainte Trinité, et il était dans les convenances que St-Marcouf lui cédât son toit. Un pareil

événement fit rentrer en eux-mêmes les ouvriers paresseux, et les autres travaux s'achevèrent promptement. C'est encore le père Dumonstier qui raconte ce prodige. Il déclare que l'histoire de Fécamp, toute parsemée de merveilles, qu'il rapporte, est tirée d'un vieux manuscrit de cette illustrissime abbaye. »

COUPPEY.

---

*Extrait d'un manuscrit intitulé* : Notes sur la Basse-Normandie *(Ce manuscrit, sans nom d'auteur, appartient à la Bibliothèque royale).*

En 1562, Artus-de-Cossé, évêque de Coutances, fut pris par les Calvinistes, conduit à St-Lo avec plusieurs chanoines, et promené sur un âne, le visage tourné vers la queue qu'il tenait dans ses mains, ayant une mitre de papier sur la tête. Il échappa heureusement de leurs mains, déguisé en garçon meunier, et quelques cavaliers qui l'attendaient au pont de Vire, le conduisirent à Granville, qui resta toujours aux Catholiques.

( Communiqué par M. de B**y. )

# MOEURS ET COUTUMES.

## SUPERSTITIONS POPULAIRES.

*Du canton de Bricquebec et des communes voisines.*

Dans nos contrées, comme dans toute la France, beaucoup de croyances superstitieuses, plus ou moins absurdes, étaient naguères fort répandues parmi le peuple : une tradition constante conservait ces fables merveilleuses. Les villageois charmaient les longues soirées de l'hiver par les récits qu'ils en faisaient à leurs enfans ; et ces créations de l'ignorance et de la peur, se perpétuaient ainsi à travers les siècles. Le moderne progrès des sciences, l'heureuse diffusion des lumières qui gagnent enfin les moindres villages, font évanouir toute la mythologie des nourrices ; tous les héros de bonne femme.

Je vais indiquer fidèlement celles des superstitions du canton de Bricquebec, qui sont venues à ma connaissance. Ce que je dirai de ce canton peut s'appliquer, à peu de chose près, à toute la presqu'île du Cotentin, et même, je crois, à une partie très-considérable du département de la Manche.

Les Sorciers. — Une des croyances les plus universelles jadis était celle de l'existence des *Sorciers* et de leur réunion nocturne *au Sabbat*. Les communes de Néhou et de Besneville étaient, autrefois, célèbres par leurs sorciers. Il paraît certain que, dans le XVII^e siècle, des réunions nocturnes de cette espèce d'imposteurs, avaient quelquefois lieu dans le canton de la Haye-du-Puits, ainsi que cela paraît constant par l'instruction du procès des sorciers de ce pays, faite en 1669 et 1670, où beaucoup de témoins furent entendus et où des personnes de distinction se trouvèrent impliquées. Ces réunions avaient lieu principalement dans le *bois d'Etanelin*, près de l'abbaye de Blanchelande. Les pièces de ce procès curieux doivent se trouver au greffe du tribunal civil de Coutances, parmi les papiers de la haute-justice de la Haye-du-Puits.

Ici, on croit encore que, pour aller au sabbat, il était indispensable de s'oindre le corps d'un certain onguent fait avec la graisse d'un enfant mort sans baptême. Après cette préparation, le sorcier montait le long de la cheminée, et s'étant placé nu sur le haut, il s'écriait : *Pic par sur feuilles*, et ensuite s'envolait en l'air pour se rendre au sabbat. L'assemblée du sabbat se tenait ordinairement dans une lande ou dans quelqu'endroit écarté. On ne dit pas ce qui s'y passait : on sait seulement qu'on y dansait beaucoup, qu'on y mangeait de la *galette* et qu'on y adorait le diable. Les sorciers, comme on sait, sont tous marqués par celui-ci pour qu'il les reconnaisse.

Si, pendant qu'un sorcier vole en l'air, la graisse vient à lui manquer, il tombe à terre : on en a vu ainsi, maintes fois, qui s'étaient égarés et qui faisaient la plus triste figure.

Quand les sorciers volent en troupes, ils crient comme certains oiseaux, et l'on trouve dans les villages, des gens qui ont vu et entendu ces troupes aériennes.

Les Magiciens. — Ces confrères des sorciers sont devenus rares de nos jours. La race n'en est pourtant pas éteinte. Le peuple croit généralement que les Italiens excellent dans la magie, ainsi que les Juifs et les mauvais prêtres. Les magiciens ont beaucoup de pouvoir sur les hommes et sur les animaux. Ils peuvent *ensorceler*, ou *jeter un sort* sur les personnes qu'ils n'aiment pas ou qui leur ont refusé quelque chose. Ils font tarir les mamelles des vaches, quand on leur a refusé du lait, et, ce qui est pis encore, ils les *ensocèlent* et elles meurent de maladies étranges. Telle est la force de leurs enchantemens sur les hommes, qu'ils causent la folie ou font périr misérablement, si le magicien, cédant aux prières ou aux menaces, ne tire le sort qu'il avait jeté sur eux.

Les magiciens et les sorciers peuvent faire une foule d'opérations miraculeuses, dont le détail excéderait les bornes de cet article. On pense communément que le Grimoire et quelques autres livres remplis d'écritures bizarres et énigmatiques, sont indispensables à un vrai magicien pour ses opérations.

Ces livres, qui ne sont point dans le commerce, mais qui se transmettent entre les magiciens, ont une telle vertu, que si une personne ignorante et entièrement étrangère à la magie, lit certains passages de ces livres, surtout du Grimoire, le diable lui apparaît aussitôt, et il est alors mal aisé de le renvoyer, parce que la personne ne connaît pas la formule qui le chasse. On cite, dans les villages, beaucoup d'*histoires très-authentiques* de semblables apparitions. Il n'est pas sans exemple que le démon ainsi appelé par une personne ignorante et étrangère à l'art, se soit emparé d'elle pendant plusieurs jours, et l'ait transportée en des lieux inconnus; je pourrais citer à l'appui des faits récens.

*Les écoliers qui ont étudié la philosophie*, comme disent nos villageois, sont suspectés d'avoir des connaissances magiques. On croit que, grâces à ces connaissances, ils peuvent *se rendre invisibles*, *se changer en plusieurs espèces de bêtes pour visionner*, de nuit, les passans, etc.

Les enfans, et même des personnes âgées, croient que leur curé a un Grimoire, et que, s'il voulait s'en servir, il pourrait faire beaucoup de choses prodigieuses.

Avant la 1.re révolution, les magiciens, par des poudres qu'ils envoyaient en l'air au milieu des foires, produisaient cette confusion épouvantable qu'on nomme ici des *émotions*. Il est certain que ces désordres, qui peuvent s'expliquer très-bien sans magie, étaient incomparablement plus communs autrefois qu'aujourd'hui.

Les magiciens peuvent arrêter une voiture sur un chemin très-uni ; ils peuvent aussi faire prendre le mors aux dents aux chevaux, qu'aucun pouvoir ne peut plus retenir. Personne ne doute que, par paroles, amulettes, etc, on ne puisse *couper* la fièvre ou le feu d'un incendie. Enfin, par certaines autres pratiques, ou par des philtres, ou même pour avoir touché de la main une fille quelconque, on peut *s'en faire suivre* et s'en faire aimer. Je passe aux apparitions et aux visions.

La Milloraine. — Une des plus remarquables est, sans contredit, la *milloraine* ou *demoiselle*. C'est un fantôme blanc et gigantesque qu'on voit de nuit en des lieux écartés et suspects. Ce fantôme croît à mesure qu'on en approche. Il se tient ordinairement immobile, et ne paraît avoir ni membres, ni visage distincts ; si on approche davantage, *la Milloraine* prend la fuite avec une extrême rapidité, en excitant dans les arbres un bruit semblable à un ouragan. Quelquefois on en voit plusieurs ensemble. Cette *vision* se meut par bonds irréguliers.

Le Loup-Garou. — *Le Loup-Garou* qu'on appelle ici simplement *le Varou*, est une autre *vision* qu'il est bon d'éviter ; car, au dire des paysans, sa rencontre peut être funéste. On n'est pas bien d'accord sur la nature de ce mauvais génie ; mais ce qu'il y a de plus juste à cet égard et de plus conforme à l'ancienne tradition locale, c'est que *le Varou* est un misérable qui a été *excommunié*

*sept fois*, ou quelqu'avare qui, pour avoir de l'argent, s'est donné *corps et âme* au démon. En conséquence de ce marché, le diable en fait sa monture habituelle, et le force à le porter, des nuits entières, le long des chemins, en courant à toutes jambes au travers des mares. Souvent le patient est obligé de passer au travers des broussailles et des épines. Cela explique parfaitement pourquoi certains valets *qui portent le Varou*, se voient au matin tout sanglans et harassés.

Le Loup-Garou ne court guère que dans les longues nuits de l'hiver, par un temps obscur et affreux; mais particulièrement, comme le porte le proverbe, *entre Noël et la Chandeleur, où toutes bêtes sont en horreur*. Le mieux, quand on rencontre cette *vision*, c'est de se ranger promptement le long d'une haie, car elle suit toujours le milieu des rues. Des personnes habiles assurent que celui qui serait assez hardi pour faire au Loup-Garou *du sang entre les deux yeux*, délivrerait le patient; mais l'épreuve est très-hasardeuse.

On sait par expérience que le Loup-Garou n'aime pas les croix, et qu'il hurle horriblement quand il en rencontre une. Ce génie malfaisant et redouté revêt plusieurs formes: quelquefois il a la figure d'un loup ou d'un chien énorme; en d'autres rencontres, il ressemble à un âne, à un veau, etc.

Les Fées. — Les Fées se voient encore quelquefois, quoique leur nombre soit bien diminué. Elles hantent de préférence les rochers, où elles se cachent, pendant le jour,

dans les interstices des pierres et les fontaines solitaires, où elles *lavent la lessive* pendant la nuit.

Le nom de *chambres aux Fées* a été donné, dans notre pays, à de petites cavernes qu'on trouve dans quelques rochers. Les Fées, comme chacun sait, sont de la race des Nains. Dans nos environs, elles passent pour bienfaisantes et elles s'attachent à certaines personnes à qui elles rendent de bons services, pourvu que ces personnes soient discrètes à leur égard. Elles aiment à courir, la nuit, assises sur le cou des chevaux, dont elles nouent les crins pour en faire des étriers; et les villageois ne doutent pas que les chevaux qui ont les crins ainsi mêlés ensemble, n'aient servi de monture aux Fées, quoiqu'il soit aisé de donner une explication naturelle et fort simple de cette particularité.

Quand le harnois venait de rentrer, au soir, dans la cour d'une certaine ferme, on a vu les bêtes attelées à ce harnois, marcher sans guides visibles, conduire ainsi la voiture, et ensuite *besogner*, toute la nuit, *à l'ouvrage des fées*, qui conduisaient tout cela sans qu'on les aperçût. Le lendemain matin, le harnois rentrait de la même façon qu'il était sorti. Mais, ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que les bœufs prospéraient à ce métier. S'il y avait quelque chose de cassé à la voiture, le lendemain, tout était neuf. A la même ferme, on voit une source nommée *la fontaine aux Fées*. Quand les Fées de ce canton avaient besoin de quelques ustensiles, elles allaient les demander à la ferme, même

en plein jour ; elles étaient fort soigneuses à rendre ce qu'on leur prêtait, et toujours les ustensiles étaient remis en bon état. Enfin elles faisaient quelquefois aux gens de la maison des cadeaux de *gâteaux* enveloppés dans une serviette *blanche de lessive*. Tout le monde sait que les Fées dansent au clair de la lune, dans les lieux écartés, et se livrent à divers jeux.

Les Bières. — Les Bières sont des spectres blancs, semblables à un cercueil, qu'on rencontre, la nuit, couchés en travers des chemins, ou placés sur les échaliers et qui barrent le passage aux voyageurs. Quelquefois on en voit plusieurs ensemble. Rien de mieux attesté que ces apparitions qui étaient autrefois fort communes.

La tradition porte que lorsqu'on est forcé de passer par un chemin ou sur un échalier où il y a des Bières, il faut, avec respect, *les tourner bout pour bout*, en les remettant très-exactement à la même place ; ensuite on continue son voyage. Ces fantômes se voient aussi dans les cimetières.

Les Revenans. — Ils sont ici de deux espèces. Les uns sont des prêtres qui, étant morts avant d'avoir dit toutes les messes dont ils s'étaient chargés, reviennent dans les églises, au milieu de la nuit, revêtus et préparés à dire la messe pour acquiter leurs engagemens. Ces prêtres reviennent ainsi jusqu'à ce que quelque personne se trouve pour leur répondre la messe. Ceux qui ont vu ces

choses disent que l'église est éclairée par des luminaires dont la lumière est visible en dehors, et que, la messe dite, tout disparaît.

Les autres Revenans sont des âmes détenues en purgatoire, qui ont passé à l'éternité avant d'avoir accompli des vœux, des promesses, etc; car il faut, dit-on, *que les vœux s'accomplissent dans ce monde ou dans l'autre.* Ces fantômes apparaissent toujours dans la maison du défunt ou dans les environs, avec les habits et la figure du décédé. Ce sont ordinairement des proches, des serviteurs ou des voisins qui sont favorisés de ces apparitions. Elles ont lieu ordinairement de nuit, mais aussi quelquefois de jour, et souvent elles s'annoncent par des bruits et des coups singuliers.

Il est d'usage quand on voit un Revenant, de lui demander *ce qu'il souhaite;* car il poursuivrait pendant bien long-temps une personne sans lui parler. A cette question, il répond presque toujours qu'il avait fait vœu de faire dire une messe en l'honneur de tel saint et dans telle église; mais qu'étant mort sans avoir accompli son vœu, il désire que la personne à laquelle il parle, lui fasse dire une messe, en telle église et en tel jour.

Celui qui a été favorisé d'une semblable apparition, ne manque pas d'exécuter ponctuellement ce qui lui a été ordonné. Communément, pendant la messe qu'elle fait dire, la personne qui a vu le fantôme, accablée comme si elle avait le mort sur les épaules, est dans une angoisse inexprimable : toute baignée de sueur et dans un état très-violent,

elle voit quelquefois le Revenant à côté d'elle; mais quand la messe est dite, tous les symptômes disparaissent. Le Revenant parfois favorise encore d'une dernière visite la personne privilégiée, pour lui faire ses remercîmens.

Dans le canton de Bricquebec, je pourrais citer deux apparitions de ce genre, qui ont eu lieu depuis quelques années, et qui ont fait beaucoup de bruit dans les villages voisins. Une de ces apparitions a eu lieu à Breuville, et la dernière, qui est la plus mémorable, est arrivée à Brix, proche l'ancien *prieuré de St-Jouvin*. Pendant la messe qui a été célébrée à cette occasion dans *la chapelle Saint-Jouvin*, la femme qui avait vu le Revenant l'aperçut encore à côté d'elle; elle vit aussi, à la fin de la messe, *un pigeon blanc* voler au-dessus de l'autel. Cette femme éprouva durant la cérémonie des symptômes simulés ou réels très-violens: il fallut l'emporter au travers de la *foule* qui remplissait la chapelle; on l'assit par terre dans un pré, et l'on eut beaucoup de peine à lui faire reprendre l'usage de ses sens. Quand cette femme apercevait le Revenant, elle s'efforçait de le faire voir aux personnes présentes, mais inutilement. Cette apparition date du mois de mars 1830.

Les feux follets. — Ce sont, dans nos contrées, de *mauvais esprits* qui se plaisent à égarer les voyageurs et à les attirer dans quelque fondrière, dans les routoirs, etc., et enfin à les faire périr misérablement, s'ils ont l'imprudence de les suivre. Ces *esprits* res-

semblent à de légères flammes qui dansent en l'air. On les voit dans des lieux solitaires, au bord des eaux et des marécages. Quand ils sont parvenus à égarer ou à embourber quelque pauvre villageois, il les entend alors éclater de rire, et ils disparaissent.

Nombre de personnes qui revenaient du marché, d'une foire, etc., ont été promenées des nuits entières par de *mauvais esprits* sans pouvoir jamais *se reconnaître*. La même chose est arrivée pour avoir marché sur de *mauvaises herbes*. Des valets qui étaient allés *passer les chevaux*, au soir, dans une pièce, n'ont jamais pu retrouver la barrière, et ont marché inutilement toute la nuit dans cette pièce dont les haies ressemblaient à de hauts remparts.

La Bête Havette. — C'est une espèce de Naïade qui se cache dans les fontaines, les puits, les ruisseaux, etc. Quand de jeunes enfans s'approchent des bords de l'eau, elle les ravit quelquefois : aussi a-t-on soin de les en menacer pour que la peur leur tienne lieu de prudence.

Les Goublins, les Visions, les Lutins, etc. — Ces divers fantômes se plaisent à se montrer de nuit en certains lieux, et sous une infinité de formes aussi variées que les créations d'une imagination délirante. Quelquefois sans se montrer ces agens inconnus se manifestent par des paroles ou par un bruit quelconque.

Les gens de la campagne ont quelquefois vu, de nuit, des *béliers noirs* qui vomissaient

des flammes, des *lapins blancs* suspects, des *chiens noirs* assis dans des lieux où l'on croit qu'il y a des *trésors*.

Les *chats noirs* sont craints de certaines personnes, qui leur croient de la ressemblance avec le diable : au moins est-il sûr qu'une tête de chat noir doit entrer dans une composition magique pour se rendre invisible. Des *journaliers* qui le soir s'en retournaient chez eux, ont fait rencontre de taureaux épouvantables qui vomissaient des flammes, de monstres horribles, de dragons, d'hommes noirs et hideux qu'on croit être des démons, etc.

Quand une fois les *visions* et les *goublins* ont pris possession d'une maison, il est presque impossible de les en chasser. Le mieux est de les souffrir, de prendre patience, et de se familiariser avec eux. Ordinairement ces hôtes se contentent de faire peur, ou de jouer quelque niche. Voici ce qu'ils ont l'usage de faire le plus souvent : ils frappent dans les portes, ils remuent les meubles, ils découvrent les gens qui sont couchés sans qu'on puisse les en empêcher ; ils donnent des coups contre les tonneaux ; ils ouvrent et ferment les portes, quelquefois même ils parlent et poussent des soupirs ; mais quand cela arrive, on a lieu de penser que ce sont des revenans, et alors il faut leur demander ce qu'ils veulent. En certaines fermes, pendant la nuit, on entend comme des poids qui tombent sur le plancher. Quelquefois les lutins se montrent sous la forme d'enfans noirs, etc.

Tous ces génies inconnus hantent de préférence les vieux châteaux, les églises, les

maisons solitaires et abandonnées, les anciennes fermes, les ruines, les rochers, les lieux mal famés, et ceux où sont arrivées des aventures tragiques.

De jeunes enfans voient quelquefois au pied de leur berceau un monstre hideux, c'est *la bête St-Germain;* une messe en l'honneur de ce saint les délivre de cette vision.

Les Trésors. — Cachés en terre, ils appartiennent au diable, dès qu'il y a plus d'un an que l'argent est enterré. Ils sont ordinairement gardés par des *chiens noirs.* — Les vieux châteaux, les ruines de toute espèce, renferment souvent des trésors. Quelquefois, le chien qui en a la garde se rend, le soir, chez quelque habitant; si celui-ci lui donne à manger et lui laisse une entière liberté, ce chien finira par parler, conduira au lieu où est le *trésor* la personne privilégiée, et lui dira de le *lever* sans qu'il lui en arrive aucun mal. On cite dans les villages des gens qui se sont enrichis de cette façon.

Pour *lever un trésor* on pourrait croire qu'il suffit de le déterrer comme tout autre chose: il n'en n'est pas ainsi. Après s'être préparé par des jeûnes, et avoir, par certaines pratiques, *arrêté le trésor*, on fait une tranchée tout autour pour l'enlever en bloc avec la terre qui l'environne. Sans ces précautions, le diable le transporterait ailleurs. Il ne faut pas non plus négliger de conjurer celui-ci pour l'empêcher de nuire. On estime que le secours d'un prêtre et un bon Grimoire sont fort utiles pour une entière réussite; aussi est-il rare que ceux qui se mêlent de ces

choses les amènent à bonne fin. Le travail une fois commencé ne doit plus être quitté sous aucun prétexte : on se sert d'un mauvais cheval pour enlever le trésor tout d'une masse, au moyen de cordes. Ce cheval meurt dans l'année, ce qui arriverait aussi à la personne qui aurait été assez imprudente pour lever elle-même le trésor.

Nous avons ici, près du bourg de Bricquebec, une montagne nommée *Brémont*. Une ville du même nom existait en ce lieu (je n'ai pu trouver aucune trace de cette ville imaginaire). Certaines personnes prétendent que la montagne renferme des cavernes où de riches trésors sont gardés par une truie qui vomit des flammes. Un Italien, dit-on, voulut forcer ce sanctuaire ; mais il fut obligé de quitter prise, à la vue des monstres qui l'assaillirent.

Quelquefois un pauvre villageois en marchant, de nuit, en des lieux écartés, aperçoit des *rubans* et des monceaux d'argent sur la terre ; mais, s'il se baisse pour en ramasser, tout disparaît, et il reconnaît que ce sont des *illusions*.

La Verge d'Aaron, la Baguette divinatoire. — En dépit de nos physiciens, elle a conservé, dans nos campagnes, une réputation sans tache. On n'explique plus les effets de la *Baguette* par des courans de matière subtile, par la magie, etc. ; mais les bonnes gens les expliquent à leur manière, et voient dans les *joueurs de verge d'Aaron* des gens privilégiés de Dieu, qui les a favorisés de ce don en naissant.

La Verge d'Aaron, comme on sait, est une jeune branche de coudrier, fourchue et flexible, qu'on tient serrée des deux mains, en ayant une branche dans chaque main. Ceux qui ont *le don de la baguette* s'en servent ici, mais seulement pour trouver les eaux cachées et les trésors. Quand le sourcier vient à passer sur une eau souterraine, courante ou non, ou sur un métal caché ou enfoui, sa baguette tourne fortement dans ses mains. Ces gens prétendent suivre avec leur baguette les ruisseaux souterrains, fixer la profondeur des eaux, juger de leur force, etc.; ils disent aussi quel métal est renfermé dans le sein de la terre.

J'ai suivi très-attentivement les expériences de trois sourciers, qui ont été soumis à des épreuves rigoureuses où l'équivoque était impossible; ils se sont souvent trompés, et j'ai reconnu évidemment que tous trois étaient des fourbes; qu'ils faisaient eux-mêmes tourner leur baguette par des mouvemens adroits et insensibles du poignet et des mains, grâce à l'élasticité de la baguette. Une personne quelconque peut, avec de l'exercice et de la présence d'esprit, s'en tirer aussi bien qu'eux, et il est bien étonnant que d'habiles physiciens aient pu être dupes d'impostures aussi aisées à découvrir.

Au reste, quand on veut faire un puits, on ne manque pas ici d'appeler *le joueur* ou *tourneur de verge d'Aaron* (dénomination très-juste) qui, par la connaissance qu'il a pu acquérir des lieux où l'on peut espérer trouver de l'eau, *fait tourner* sa baguette confor-

mément à ses vues : il se trompe souvent, et la crédulité en fait l'épreuve à son préjudice.

Les Devins. — Devenus rares, on les consulte peu : quelquefois, cependant, on a recours à eux, pour découvrir les objets volés et les voleurs. *On tourne le sas* sur des ciseaux pour deviner diverses choses. Pour la même fin, on se sert de bagues suspendues par un cheveu, d'un verre rempli *d'eau* à moitié, etc.

On consulte encore, dans les foires, *les Bohémiennes* qui révèlent le passé et l'avenir par les cartes, les dés, etc.

Les *joueurs de cartes* passent aussi pour demi-sorciers et devins. On peut encore trouver quelques bonnes femmes qui annoncent à chacun sa bonne ou sa mauvaise fortune, par l'inspection des traits de la main, etc.

On a soin de consulter les almanachs pour connaître le temps qu'il fera, et l'on a foi à leurs prédictions et aux prophéties de Nostradamus, ou de Mathieu Laensberg. A la veillée, on lit les *contes* et *histoires* de la *Bibliothèque bleue*, dont les colporteurs approvisionnent nos foires, et l'on a plus ou moins de confiance à ces livrets remplis de prodiges.

Autres superstitions. — Peu de personnes croient à l'astrologie, qui est une science trop savante ; mais beaucoup sont persuadées que la lune influe sur le beau et le mauvais temps, sur les maladies, etc., et bien des gens observent les divers *quartiers*

de la lune pour couper ou planter les arbres, labourer ou semer. Les *lunes blanches* de juillet et d'août sont funestes. Il paraît que les jours heureux et les jours malheureux ont perdu beaucoup de leur crédit; cependant, on croit que certains jours de l'année, s'ils sont beaux ou pluvieux, déterminent au beau ou au mauvais temps un certain nombre de journées.

Le cri de la chouette est redouté dans les les villages, où l'on dit *qu'il agace malheur*. On pense que son chant sinistre est un présage de mort, et l'on assure avoir vu cet oiseau frapper de ses ailes les fenêtres d'une maison où il y avait un mourant.

Le roitelet (*rebelette*) est respecté même des enfans qui n'enlèvent jamais son nid. Il paraît qu'il apporta le feu du ciel sur la terre; et que, s'étant brûlé, les oiseaux lui donnèrent chacun une plume pour le revêtir; mais, dans cette assemblée des oiseaux, le hibou ayant refusé de donner de ses plumes au roitelet, encourut, pour cette ingratitude, la haine du peuple ailé, qui ne lui permit plus de paraître au grand jour.

Les taches rouges qu'on voit sur la peau et qu'on nomme *envies*, sont dues, selon nos villageois, à des envies de femmes enceintes. L'impression du désir de la mère s'est fait sentir au fœtus, on ne sait comment.

Une opinion singulière et fort accréditée, c'est que les femmes accouchent quelquefois de monstres fort étranges, et qui souvent ne paraissent tenir en rien à l'espèce humaine. On raconte, à ce sujet, des histoires prodi-

gieuses, qui sont crues de la meilleure foi du monde. Ces monstres sont regardés comme un effet de la malédiction divine. Il en est parmi eux de fort alertes, qui se réfugient sous le lit, qui grincent des dents, et qu'on a beaucoup de peine à chasser de la maison : souvent il faut recourir à une fourche de fer pour les chasser et en avoir raison.

Le cri de certaines poules qui *chantent* est de mauvais augure : on doit se défaire de ces poules.

On ne voit plus de gens *possédés* ou *obsédés* du démon, dans nos cantons ; mais des vieillards se souviennent d'avoir vu, dans leur jeunesse, de ces possédés qu'on exorcisait et qui étaient fort lunatiques et revêches : on avait beaucoup de peine surtout à les faire entrer dans l'église. La plupart étaient sans doute des fourbes qui voulaient se donner en spectacle, des hypocondriaques, des superstitieux, des maniaques, etc.

Quelques-uns croient qu'une branche d'églantier, suspendue au plancher ou au-dessus d'une porte, peut garantir les personnes de la maison de la fièvre et des enchantemens des sorciers ou des magiciens.

Les *aurores boréales* qu'on vit au commencement de la première révolution et du 19.e siècle, passaient pour des *signes* de guerre ou de la fin du monde.

La comète de 1811 brûla les récoltes ; elle fut la cause de la disette qui survint ; elle annonça aussi les guerres et les désastres qui devaient fondre sur la France. Si la fameuse comète périodique, observée en 1456, 1531,

1607, calculée par Halley en 1682 et prédite par lui pour reparaître en 1758 ou 1759 (ce qui arriva), dont la révolution autour du soleil est d'environ 75 à 76 ans, reparaît encore vers 1833, elle produira une profonde sensation dans nos campagnes.

Nombre de personnes croient qu'à la messe de minuit les bœufs s'agenouillent dans leurs étables. Un rocher qui est situé à Breuville, où il y a une petite caverne nommée la *chambre aux fées* ou *au loup*, tourne trois fois à la même époque. La même chose arrive à des pierres plantées comme des bornes, nommées *pierres butées*, *longues pierres*, *etc*, qui furent anciennement érigées par les Druides, et qu'on voit en quelques lieux de notre presqu'île.

Plus d'un villageois regarde encore les danseurs de corde, les charlatans, les joueurs de gobelets comme des magiciens, qui font leurs tours *par illusion*. On trouve des gens qui ont vu, au milieu du bourg de Bricquebec, des danseurs de corde jeter en l'air un peloton de fil qui, s'étant dévidé, leur a servi à s'enlever en l'air et à s'échapper sans payer leur dépense à l'auberge : ce sont-là des faits *avérés*.

Presque tous ceux qui mangent des œufs sont très-attentifs à en écraser les coquilles, de crainte que leur ennemi prenant une des coquilles, et l'ayant remplie de rosée et placée dans une épine blanche, ne les fasse *sécher sur pied;* car, à mesure que le soleil boit cette rosée, la personne se dessèche et meurt de marasme.

On trouve quelquefois, dans les vieux lits de plume, des choses fort suspectes et fort étranges; tantôt ce sont des agglutinations de plumes, de poussière et de duvet, qui figurent des boules aplaties, des espèces de croix, des ailes d'oiseaux, etc.; d'autres fois, ce sont de petits os, de petits fragmens d'une substance singulière, remplie de poils, et qui ressemble un peu à de vieux bois ou à un feutre endurci. On ne doute pas que ces diverses choses n'aient une mauvaise origine, et qu'elles ne puissent nuire ou même causer la mort à celui qui coucherait long-temps sur un lit ainsi maléficié. Aussi est-on très-soigneux, en pareil cas, de purger parfaitement le lit de toutes ces sorcelleries que l'on brûle. Il est certain qu'on trouve dans de vieux lits de plume des choses assez bizarres, mais on pourrait aisément rendre raison de ces singularités sans recourir aux maléfices.

Pendant l'été, quand il fait beau temps, on entend ici, presque toutes les nuits et presque sans interruption, les cris mesurés de certains oiseaux de passage, qui volent par troupes. Les paysans nomment cela *la chasse Hel-chien*, et la plupart attribuent ces cris singuliers à des causes mystérieuses; par exemple à une *chasse aérienne de Saint Hubert*, etc. J'ai entendu cent fois cette chasse par un temps fort clair, et jamais je n'ai pu voir les oiseaux qui la produisent; mais il ne me reste aucun doute sur leur existence; ils volent toujours fort haut; quelquefois on entend cette chasse de plusieurs côtés en même temps.

On croit que les gens qui se pendent sont souvent aidés par le démon, qui les empêche de saisir quelqu'objet quand ils se ravisent; et cela explique comment des pendus ont été trouvés, les pieds reposant sur le plancher, ou même à genoux : le diable les avait étranglés. Personne ne veut habiter la maison où ils ont si tragiquement terminé leur vie, et souvent on la laisse tomber en ruines.

Un sorcier peut faire contre celui qu'il n'aime pas *un envoi de rats de campagne*, qui assiègent sa maison, où ils font beaucoup de dégât. Le meilleur moyen de les chasser est d'user de quelque recette pour les envoyer dans une autre maison.

Quelques-uns prétendent que, le jour St-Jean-Baptiste, on voit *le soleil danser trois fois* au moment de son lever.

Plusieurs fontaines du pays ont des vertus merveilleuses. Je puis citer celle du *bienheureux Saint-Thomas*, située dans une lande de Biville : elle est fréquentée des pélerins, qui s'y lavent, boivent de son eau et en emportent chez eux. Une autre fontaine, située à Brix, près la chapelle St-Jouvin, est visitée, le lundi de la Pentecôte, par les pélerins attirés à la belle fête qui a lieu en cet endroit. On plonge dans cette fontaine les enfans faibles. Cette immersion subite retrempe, dit-on, leur tempérament et les fortifie. S'il y a quelque chose de réel dans cette opinion, ne pourrait-on pas attribuer la cause de ce bien-être au bain froid dont la vertu tonique est très-énergique ?

Il y a environ 15 ans que, dans une com-

mune voisine de Bricquebec, il se passa une singulière aventure. Un homme tomba malade. Un soir, on voit entrer dans la maison du mourant, un petit cavalier, vêtu de noir, qui va droit à son lit, et l'entretient quelques instans. Bientôt il sort et disparaît; mais quelle fut la surprise des gens de la maison, de ne plus trouver leur maître! Alors il ne resta plus de doute que ce cavalier ne fût le diable, qui venait de s'emparer du corps et de l'âme du mourant, conformément au pacte qu'ils avaient fait ensemble. Cet homme prêtait à la *petite semaine*, on ne douta plus que le démon de l'eût enrichi. On enterra un morceau de bois à la place de l'homme enlevé; mais la chose, comme on le voit, n'a pu rester secrète. Cette histoire passe, dans le pays pour très-authentique.

Au lieu de la révoquer en doute, je vais terminer cette esquisse par une courte notice sur un autre acte de la puissance du diable. C'est un admirable exemple des suites funestes de l'avarice.

Vers l'embouchure de la Saire, à l'extrémité du riche et beau val de ce nom, vivait avec son père, un moine qui doit à sa cupidité sa triste renommée. Comme ils avaient de la fortune, un jour leur fermier vint pour leur payer 5 à 600 francs, prix d'une année de sa ferme. N'ayant trouvé que le fils de la maison, il lui donna cet argent, sous la promesse qu'il le remettrait à son père; mais, au lieu de cela, ce méchant moine garda l'argent pour lui, et nia depuis que le fermier lui en eût donné. Celui-ci lui proposa de jurer, en

présence de son père, *que le diable l'emportât dans la mer, s'il avait touché cet argent.* Malgré l'avertissement du père, de prendre attention à un serment aussi sérieux, le fils n'hésita pas de le faire; mais, par une épouvantable punition, il disparut aussitôt, et le démon l'emporta dans la mer. Sans doute qu'il n'y fut pas noyé, puisque très-souvent depuis on l'a vu, on l'a entendu, pendant la nuit, sur le rivage et aux environs, où il cherche à faire périr les personnes qui ne se tiennent pas assez sur leurs gardes, ou qui suivent ses conseils. Il se place souvent dans la mer, sur les rochers, et ne cesse de crier à ceux qui marchent sur la grève : *venez, venez par ici, allez par-là*, etc., voulant ainsi les attirer dans la mer ou dans la rivière de Saire. Aussi les riverains et les pauvres mariniers ne sont-ils pas moins attentifs à fuir ses conseils perfides, que ne l'était Ulysse à se précautionner contre le chant des Sirènes. C'est surtout sur le rivage de Réville et de Rideauville et vers le pont de la Saire, que le moine apparaît, de nuit, avec son ancien costume. Il est en quelque sorte familier avec les sauniers de ces parages, qui cependant s'en méfient toujours et avec juste raison, car avec eux il n'est pas en reste de mauvais tours. On dit que quelques-uns ont *joué aux cartes avec lui*; mais ils s'en sont mal trouvés, ayant habituellement perdu leur argent, et n'ayant pu en tirer satisfaction; ce qui ne doit étonner personne.

Ce *moine* évidemment possédé, était naguères l'épouvantail du pays. Sa réputation

s'est répandue dans la presqu'île, où il jouit d'une célébrité aussi justement acquise, que celle de Robert-le-Diable, de la fée Mélusine, de Barbebleue et autres personnages mémorables. Ce serait un digne héros pour un roman de M. V. Hugo, et pour un mélodrame de M. Pixérécourt.

J'allais oublier de dire que notre *moine* aime les métamorphoses ; on dit qu'il se change en divers animaux pour *visionner*.

Un soir, il se changea en agneau. Un bon villageois l'emporta chez lui; mais à peine l'eut-il mis à terre, que l'agneau-moine lui ordonna de le reporter à l'endroit où il l'avait pris, ce qui ne mit pas dans un petit embarras notre homme effrayé. Comme ce moine jouit d'une mauvaise renommée, on met sur son compte toutes les visions, apparitions, etc., de la contrée. Heureusement que, depuis la révolution, il ne paraît plus, ou presque plus; sans doute que, comme la fée de Lusignan, il aura fait sa pénitence.

Pierre Le Fillastre, de
Bricquebec.

# BIOGRAPHIE.

*(L'Annuaire n'offre, cette année, que la biographie d'hommes de la Manche, qui ont échappé à tous les dictionnaires historiques.)*

## L'ABBÉ DE TOURLAVILLE.

Il est des hommes qui ont des titres véritables à la reconnaissance publique, et dont cependant le nom reste ensévéli dans la nuit des temps passés. Un de ces hommes vénérables est né dans notre ville de Cherbourg, il y a près de trois siècles. Il est honorable pour nous de l'avoir pour compatriote, et cependant son nom n'est jamais prononcé parmi nous. C'est cette trop longue injustice que nous allons tâcher de réparer.

L'abbé de Tourlaville, qui est l'objet de cette notice, n'est point un de ces hommes célèbres qui ont joui de l'éclat de la renommée : il a passé sa vie à faire du bien ; voilà toute son histoire et la matière de son éloge ! Mais il a fondé, en faveur des villes de Coutances et de Cherbourg, des établissemens de bienfaisance et d'instruction publique ; et c'est-là ce qui recommande sa mémoire aux habitans du département de la Manche.

Jean de Ravalet, sieur de Tourlaville, abbé de Hambie, grand-vicaire de Coutances,

gieuses, qui sont crues de la meilleure foi du monde. Ces monstres sont regardés comme un effet de la malédiction divine. Il en est parmi eux de fort alertes, qui se réfugient sous le lit, qui grincent des dents, et qu'on a beaucoup de peine à chasser de la maison : souvent il faut recourir à une fourche de fer pour les chasser et en avoir raison.

Le cri de certaines poules qui *chantent* est de mauvais augure : on doit se défaire de ces poules.

On ne voit plus de gens *possédés* ou *obsédés* du démon, dans nos cantons ; mais des vieillards se souviennent d'avoir vu, dans leur jeunesse, de ces possédés qu'on exorcisait et qui étaient fort lunatiques et revêches : on avait beaucoup de peine surtout à les faire entrer dans l'église. La plupart étaient sans doute des fourbes qui voulaient se donner en spectacle, des hypocondriaques, des superstitieux, des maniaques, etc.

Quelques-uns croient qu'une branche d'églantier, suspendue au plancher ou au-dessus d'une porte, peut garantir les personnes de la maison de la fièvre et des enchantemens des sorciers ou des magiciens.

Les *aurores boréales* qu'on vit au commencement de la première révolution et du 19.e siècle, passaient pour des *signes* de guerre ou de la fin du monde.

La comète de 1811 brûla les récoltes ; elle fut la cause de la disette qui survint ; elle annonça aussi les guerres et les désastres qui devaient fondre sur la France. Si la fameuse comète périodique, observée en 1456, 1531,

1607, calculée par Halley en 1682 et prédite par lui pour reparaître en 1758 ou 1759 (ce qui arriva), dont la révolution autour du soleil est d'environ 75 à 76 ans, reparaît encore vers 1833, elle produira une profonde sensation dans nos campagnes.

Nombre de personnes croient qu'à la messe de minuit les bœufs s'agenouillent dans leurs étables. Un rocher qui est situé à Breuville, où il y a une petite caverne nommée la *chambre aux fées* ou *au loup*, tourne trois fois à la même époque. La même chose arrive à des pierres plantées comme des bornes, nommées *pierres butées*, *longues pierres*, *etc*, qui furent anciennement érigées par les Druides, et qu'on voit en quelques lieux de notre presqu'île.

Plus d'un villageois regarde encore les danseurs de corde, les charlatans, les joueurs de gobelets comme des magiciens, qui font leurs tours *par illusion*. On trouve des gens qui ont vu, au milieu du bourg de Bricquebec, des danseurs de corde jeter en l'air un peloton de fil qui, s'étant dévidé, leur a servi à s'enlever en l'air et à s'échapper sans payer leur dépense à l'auberge : ce sont-là des faits *avérés*.

Presque tous ceux qui mangent des œufs sont très-attentifs à en écraser les coquilles, de crainte que leur ennemi prenant une des coquilles, et l'ayant remplie de rosée et placée dans une épine blanche, ne les fasse *sécher sur pied;* car, à mesure que le soleil boit cette rosée, la personne se dessèche et meurt de marasme.

liers. L'acte de ces donations est du 6 novembre 1602, devant Marin Lamerdieu, et Mathurin de Chambrepus, tabellions à Coutances. Ainsi l'abbé de Tourlaville devint le fondateur du collége de cette ville. Il existait cependant depuis 1569 ; mais il n'avait aucuns revenus.

Ces actes de bienfaisance ne suffisaient pas pour satisfaire sa générosité ; il en faisait un usage habituel envers les pauvres. Sa famille aussi en ressentait les effets. Ce fut lui qui fit rebâtir le château de Tourlaville, qui subsiste aujourd'hui. Il en possédait la terre, comme étant l'aîné ; il la donna à son frère, plus jeune que lui, aussi du nom de Jean. Il donna aussi son abbaye de Hambie, et sa dignité de chantre, en 1602, à un de ses neveux, du nom de Franquetot, aumônier du roi.

L'abbé de Tourlaville et son frère, si dignes d'être heureux, furent condamnés à passer leur vieillesse dans une douleur profonde, à la suite de l'événement le plus affreux qui puisse arriver à une famille. Nous en parlerons bientôt. Ce fut à cause de cette catastrophe qu'ils sollicitèrent et obtinrent une charte de Henri IV, qui les autorisait à changer leur nom de Ravalet en celui de Tourlaville. Nous voyons en effet que le frère de l'abbé de Tourlaville, qui lui survécut, ne prit plus le nom de Ravalet dans l'acte de fondation qu'il fit, en 1625, avec Madeleine de la Vigne, son épouse, d'une abbaye de Bénédictines dans la ville de Cherbourg. Cette abbaye n'y a subsisté qu'une année, parce

que le terrible fléau de la peste, qui avait désolé la Normandie en 1504, 1517 et 1554, ayant recommencé ses ravages à Cherbourg depuis 1621, jusqu'en 1626, l'abbesse de Medavy, et trois religieuses qui l'accompagnaient, quittèrent Cherbourg, à l'exemple du plus grand nombre de ses habitans, et furent se réfugier à Valognes, où l'établissement de cette abbaye, d'abord provisoire, a fini par être définitif, sous le nom de l'abbaye de Notre-Dame-de-Protection. Les deux maisons que Jean de Tourlaville avait acquises pour les religieuses, étaient situées rue du Fourdrey. Leur porte d'entrée qui existe encore, est remarquable par un petit portique en colonnes, et quelques ornemens de sculpture.

Nous devons dire que cette dernière peste fut apportée à Cherbourg par un navire venant de la ville de la Rochelle, que ce fléau avait dépeuplée. Elle durait encore en 1626; car nous lisons dans les actes civils : « Gratien Houillot, curé de Cherbourg, est mort de la contagion, le 15 août de cette année. »

Ce que nous venons de dire de la vie du vénérable abbé de Tourlaville et de son frère, nous donne l'occasion de parler de leur château de Tourlaville, à cause des souvenirs d'événemens mémorables, qui en restent, et qui lui avaient donné une grande célébrité dans les temps les plus reculés. Les uns sont véritables, et ils appartiennent à l'histoire; les autres sont fabuleux et de pure invention; mais ils ont passé si long-temps pour des réalités, qu'ils ont acquis une notoriété de

tradition ; et comme ils nous instruisent des mœurs et des usages de ces temps, ils sont aussi du domaine de l'histoire.

Un acte qui passait pour constant parmi les habitans du canton, était celui d'un seigneur de Tourlaville, qui, dit-on, avait tué son frère, et fait ensuite le voyage de Rome, d'où il avait rapporté des indulgences et son absolution. Aucun livre, aucune chronique ne parle de ce fait, qui paraît n'avoir d'autre fondement que d'avoir passé de bouche en bouche depuis celui qui l'a inventé. Les prétendues taches de sang qui avaient jailli, disait-on, sur un poteau de l'intérieur du château, et que les habitans disaient être ineffacables, démentent ce fait au lieu d'en être la preuve; et c'est en vain que, pour justifier le mot d'ineffacables, on a fait une entaille, qu'on voit encore dans le poteau, à la place où l'on supposait qu'étaient ces taches.

Il n'en est pas ainsi de l'histoire du jeune Ravalet de Tourlaville, et de sa sœur, dont on voudrait pouvoir douter ; mais les actes publics en font foi. Tous deux étaient sortis de ce château de Tourlaville, et de la famille qui l'occupait depuis des siècles. Tous deux furent condamnés par le parlement de Paris, à la peine capitale pour crime d'inceste, et ils subirent leur jugement au commencement du règne de Henri IV, qui résista aux sollicitations les plus instantes qu'on lui fit pour obtenir leur grâce. Leur histoire est écrite fort au long dans un volume imprimé à Rouen, in-8°. 1700. Il est intitulé *Histoire tragique de notre temps, par de Rossel.* Cet auteur par

respect pour les familles, a mis des noms supposés, à la place des véritables, dans toutes les histoires de ce genre, qui remplissent ce volume. Le titre de celle-ci est *Des amours incestueuses d'un frère et d'une sœur, et de leur fin malheureuse.* Les noms supposés qu'il leur donne sont *Lisaran et Doralice.* Ils furent enterrés sous une même tombe, dans une église de Paris, avec cette épitaphe : *Ci-gît le frère et la sœur : passant, ne t'informe point de la cause de leur mort ; passe et prie Dieu pour leurs âmes.* Ce fut, comme nous l'avons dit, cette catastrophe qui accabla de douleur les deux vertueux, mais inconsolables vieillards, et qui les porta à quitter le nom de Ravalet, pour prendre celui de Tourlaville. Ce nouveau nom n'a pas subsisté long-temps, car après eux cette famille s'est éteinte : il n'en existe que leur nom de Ravalet, qui est resté attaché à une grande ferme dans la paroisse de Sideville.

Depuis cet événement, un autre propriétaire du château de Tourlaville, du nom de Franquetot, qui l'habitait, y perdit la vie sous les coups de quatre assassins, dont deux étaient ses domestiques. Ces misérables après avoir consommé leur crime, prirent la fuite, et on ne put les atteindre. Le parlement instruisit cependant leur procès, et les condamna au dernier supplice. On conserve au château de Tourlaville les pièces de ce procès.

Si de ces événemens tragiques, mais véritables, nous passons dans la région des traditions fabuleuses qu'on attribuait au château de Tourlaville, nous dirons qu'il existait une croyance générale d'ombres et de spectres de

toutes les formes, qui apparaissaient et rôdaient, toutes les nuits, autour de ce château, qui, avant qu'on l'eût rebâti, était une masse gothique entourée des bois de la forêt de Brix, et d'un aspect redoutable, dont on avait le plus grand soin d'éviter l'approche. Au surplus, cette terreur qu'inspiraient les tours menaçantes, les hauts donjons et les beffrois de ces châteaux, s'appliquait autant à toutes les autres demeures féodales, qu'à celle de Tourlaville; car, à cette époque, la France entière était sous le joug de ces seigneurs féodaux.

Mais il y avait une croyance spéciale sur ce château de Tourlaville; elle était généralement répandue dans tous les environs, et notamment dans le val de Saire: c'est qu'il en était sorti un être fantastique, une de ces puissances démoniaques, qui, pendant tout le moyen-âge, ont exercé un si grand empire sur les esprits par la terreur. On l'appelait le Moine de Saire, parce que, toutes les nuits, il fréquentait les bords de la rivière de ce nom. Sa mission diabolique était de tromper et d'égarer les passans par toutes sortes de flatteries et de prestiges qu'il faisait apparaître; il passait pour constant qu'il n'avait pas reçu du diable d'autre pouvoir que celui-là, et qu'il ne pouvait frapper ni tuer personne; mais malheur à ceux qui se laissaient conduire par lui! car son but était de les faire noyer, et on disait qu'il y avait réussi quelquefois, au pont de Saire et au pont de Cherbourg. Le grand nombre d'habitans qui se vantaient de l'avoir vu, accréditaient l'exis-

tance de cet être par leurs récits mensongers. Les lieux où ces apparitions étaient le plus fréquentes, étaient Réville, où la Saire a son embouchure, et les communes environnantes : on l'y voyait si souvent, disaient les habitans, que plusieurs d'entr'eux prétendaient qu'il était familier avec eux. La plaine des mielles de Cherbourg, qui touchait presque au château de Tourlaville, était aussi un lieu de son domaine, où il faisait de fréquentes apparitions pour exercer son empire. Mais on disait que sa puissance s'arrêtait au milieu du pont qui séparait Cherbourg des mielles, et qu'il ne pouvait avancer au-delà. On composerait des volumes de toutes ces inventions, et de tous ces récits mensongers : c'était à qui raconterait les plus merveilleux. Comme ils sont à peu près ensévelis dans l'oubli, grâce à une instruction plus répandue, notre intention n'est pas de les en faire sortir.

L'origine de cet être aérien et malfaisant était, disait-on, un moine receveur d'un seigneur de Tourlaville, qui, ayant dissipé follement l'argent de sa recette, fut forcé tout-à-coup de rendre son compte, et de faire la remise des sommes qu'il devait à son seigneur. Etant dans l'impossibilité d'y satisfaire, il envisageait une mort inévitable, et il était au désespoir : en ce moment, le diable qui le guettait depuis long-temps, à cause de sa mauvaise conduite, lui offrit tout l'argent qu'il devait; mais à condition de se livrer à lui, et de se dévouer à être l'instrument de tout le mal qu'il lui commanderait de faire. Le moine signa cet affreux pacte avec son

sang ; mais comme il allait se trouver exposé à toutes sortes de mésaventures dans ses courses de nuit, le diable lui accorda le privilège de pouvoir s'échapper de partout en vent ou en fumée.

Serait-il vrai que les hommes puissans d'alors, encourageaient ces croyances extravagantes ; qu'ils se prêtaient eux-mêmes à toutes ces inventions d'objets de terreur pour frapper l'imagination, et rendre plus timides et plus serviles les habitans plongés dans l'ignorance, et par là toujours disposés à croire le merveilleux ?

Aug. Asselin.

## JEAN CLÉRÉE.

Jean Clérée naquit à Blainville, dans le 15.e siècle. Il entra dans l'ordre des frères prêcheurs, devint leur général, et confesseur de Louis XII : il mourut à Dijon, dans une maison de son ordre, au commencement du 16.e siècle. Ses sermons furent imprimés à Paris, en 1526 et 1529, par les soins de Jean Duchastel, de Vire, docteur en théologie, qui les dédia à un autre docteur de Coutances, nommé Jean Michel. Les sermons de Clérée sont dans le goût de ceux de Maillard et de Menot.

Frédéric Peuquet.

## JEAN GUITON.

Jean Guiton, fils de Raoul, seigneur de Carnet

et de la Roussellière, et de Guillemette-aux-Espaules, né au manoir des Guiton en Saint-James, vers l'an 1392, ne voulut jamais se soumettre au roi d'Angleterre, usurpateur de la Normandie. Henri V confisqua ses propriétés, le 4 mars 1420. Réfugié à Vitré, en Bretagne, il fit toujours la guerre de partisans. L'an 1423, il s'enferma dans le Mont-St-Michel, et fut un des 119 héros qui défendirent victorieusement cette forteresse contre 15000 Anglais. Devenu écuyer de Charles VII, il soutint constamment la cause de ce prince. Le maréchal de Loheac ayant repris Saint-James, en 1448, *en bailla la garde au sieur de Guiton, vieil capitaine desja celebre en cette guerre*, dit une chronique du temps. Il en fit rebâtir les églises, leur donna des ornemens, et y fonda une messe pour chaque samedi de l'année. Il mourut capitaine de cette place, l'an 1460. Il s'était marié à Vitré, le 26 novembre 1429, avec Perine-de-la-Croisille, dont il eut deux fils et une fille. — L'an 1447, ayant été inquiété à cause des contributions et pillages qu'il avait été obligé de faire pour soutenir la cause de son prince, il se rendit à sa cour et en reçut une lettre de grâce(1), dont nous

(1) NOTE DE L'ÉDITEUR. L'original de cette pièce, écrite sur parchemin, m'ayant été communiqué, j'ai cru faire plaisir à quelques lecteurs, en copiant, lettre pour lettre, sauf quelques mots effacés par le temps, ce curieux échantillon du style et de l'orthographe de la chancellerie de Charles VII. J'ai conservé scrupuleusement les abréviations (1),

(1) L'impossibilité de les reproduire par les caractères de l'imprimerie nous a forcés d'indiquer ces abréviations par un . placé après le mot abrégé.

avons vu l'original entre les mains de M. de

---

l'absence complète des accens et la rareté des signes de ponctuation.

Charles par la grace de dieu roy de france Sauoir faisons A tous pns. et auenir. Nous auons receue humble supplicacion de nre. ame Jehan guiton escuier demeurant en nre. pas et duche de normandie contenant que ledit suppliant dès son jeune aage nous a tousjours seruy on fait de nos guerres tant soubs la charge de not. chr. et ame cousin le seigneur destouteuille capitaine du mont saint michiel que autres seigneurs et chiels de guerre / et durant les guerres et diuisions qui ont eu cours en nre. royaume ledit suppliant nous a seruy alencontre de nos anciens ennemis et aduersaires les anglois / et expose son corps en plusieurs perils et dangiers de renom despendu et fraye du sien Et pour ce que lceliuy suppliant durant led. temps s'est trouue a plusieurs sieges noyages et raencontres tant de jour que de nuicz esquelles souventes fois se sont faictes plusieurs destrousses bateries mutilacions et dont aucune fois mort sen est ensuye Et aussi sest led. suppliant trouue en plusieurs lieux ou plusieurs destrousses ont este faictes sur plusieurs manieres de gens tant deglise que autres de nre. obéissance et a lceulx oste or argent bagues cheuaulx et autres biens oultre z (sic, pour *et*) par dessus nos lires. de seurte et saufconduiz. lesquels estoient butinez et dont led. suppliant auoit et prenoit part et porcion et fait tant en compaignie que seul plusieurs autres destrousses pilleries raenconnemens et bateries enfraing nosd. seurtez et saufconduiz et autres crimes et deliz desquelz apnt. Il nest recors Et dont aucuns apnt. seffoircent le tenir en grans involucions dud. pas par deuant nre. tres chr. et ame cousin le connestable de france et ailleurs Et doubte led. suppliant que alloccon. des choses dessusd. et autres que ..... pourroit auoir comises. par la maniere dessud. et luy estant en nre. seruice que on temps auenir on luy voulsist faire aucune question ou demande le tenir en procès et luy faire despendre et antamer le sien et faire reparacion dicelx Et le traiter a rigueur de justice Se nos grace et misericorde ne luy estoient sur ce imparties Si comme il dit humblement requerant que actendu les seruices que led. suppliant nous a faiz on fait de nosd. guerres

Guiton-Villeberge, l'un de ses descendans, membre de la Société des antiquaires de

---

que les cas comis. par nosd. gens de guerre durant Icelles ont este par nous generalement pardonnez et aboliz Il nous plaise lui Impartir Icelles. Pourquoy nous ces choses considerees uoulant misericorde preferer a rigueur de justice / Audit suppliant auons quicté aboly et pdonne. et par la teneur de ces pntes. de nre. grace espal. plaine puissance et auctorite royal quictons pardonnons et abolissons tous et chuns. les cas par luy comis. et perpetrez luy estant en nre. seruice ou fait de noz guerres non declarez ne exprimez en ces pntes. tout ainsi que silz y estaient par expres contenuz et declairez. Reserve touct ..... sacrilege boutement de feuz forcement de femmes et murdre daguet appense ensemble toute peine admende et offense corporelle criminelle et civile En quoy pour occon. diceulx il pourroit estre encouru emuers nous et justice. Et lauons restitue et restituons a ses bonne fame et renommee gaiges seigneuryes et biens non confisquez Et quant ace Imposons silen. perpetuel a nre. procureur et a tous autres / Si donnons en mandement par ..... pentes. au bailly du costentin et a tous noz autres justiciers ou a leurs lieuxtenans pns. et auenir et a chu. deulx si comme a lui appartiendra que de not. pnte. grace quittance abolicion et pardon facent soulfrent led. suppliant joir et user plainement et paisiblement sans lui faire ne donner ne soulfrir estre fait ou donne ores ou pour le temps auenir en corps ne en biens aucun destourbier ou empeschement en aucune maniere. Mais se son ..... ou aucuns de ses biens sont ou estoient pour ce prins saisiz mis en not. main arrestez ou autrement empeschez lui metent ou facent metre sans delay a plaine delivrance et au pmier. estat et deu. Et afin que ce soit chose ferme et estable a tousjours Nous auons fait metre nre. seel a ces pntes. sauf en autres choses nre. droit et lautruy en toutes / Donné a Bourges ou moys de septembre lan de grace mil eccc quarante-sept et de nre. regne le xxvme

Par le Roy en son conseil
Roland

Visa
Contentor
Duban

Normandie, et maire de Montanel, près St-James, arrondissement d'Avranches.

ANONYME.

JEAN GUITON.

Jean Guiton, fils de Raoulland, seigneur de Carnet, et de Charlotte de Roncherolles, né au château des Guiton, près St-James, vers l'an 1540, archidiacre et chanoine de la cathédrale d'Avranches, vers l'an 1572, fut député dudit évêché, pour assister et coopérer à l'absoute de Henri IV, qui eut lieu à St-Denis, le 25 juillet 1593. Ce prince lui toucha le bras, et lui dit : *Mons l'archidiacre, je sçais que vous estes des nostres.* De retour à Avranches, il monta en chaire, et bravant les ligueurs et même monseigneur Péricar, son évêque, qui était presque leur chef dans l'Avranchin, il commença son sermon par ces paroles : *Nominatus est usquè ad extremæ terræ, etc.*, et ramena le peuple à son roi. Il se retira ensuite dans la paroisse de Carnet, près St-James, en fut curé, fit reconstruire le chœur de son église, et y fut inhumé, au pied du maître-autel, le 4 mars 1604. Il avait été désigné pour être évêque. Sur le chapiteau de la porte du chœur de l'église précitée, on lit encore aujourd'hui (1831) ces deux lignes.

« C'est Jehan Guiton, seigneur de Carnet
Et Curé dudit lieu qui m'a fait »

ANONYME.

THOMAS VOISIN-DE-LA-HOUGUE.

Thomas Voisin, sieur de la Hougue, né à Cherbourg en 171.. On ignore où il fit ses études. Sur la présentation du Conseil d'amirauté, Voisin fut nommé hydrographe du roi à Cherbourg. Il cultivait l'histoire, et fut l'un des fondateurs de la Société académique de Cherbourg, dont il fut constamment le secrétaire. Il est l'auteur d'un journal historique, rédigé jour par jour, et maintenant entre les mains de son neveu, M. Le Monnier, membre de la Société académique de Cherbourg, et professeur d'hydrographie. C'est de ce journal que l'Annuaire tira, l'année dernière, les détails curieux qu'il publia sur la prise de Cherbourg par les Anglais, en 1558. Voisin de-la-Hougue a composé une Histoire de Cherbourg, restée manuscrite et devenue la propriété de M. Boulanger, imprimeur à Cherbourg. Cette histoire, d'un style incorrect, est cependant précieuse par l'exactitude, le nombre des faits et les nombreuses recherches que renferme cet ouvrage de toute la vie d'un homme studieux. C'est cette histoire qui fut copiée en majeure partie et arrangée par M.me Réteau-du-Frêne, qui la publia sous son nom, sans que le nom du véritable auteur y parût en rien.

Voisin est mort à Cherbourg, le 25 novembre 1773.

RAGONDE, régent de 3e. au collége de Cherbourg.

### JACQUES ENOUF.

Jacques Enouf, né à Saint-Lo, au commencement du XVII^e. siècle, professa quelque temps la rhétorique dans cette ville : ensuite il entra dans la congrégation des Eudistes, et fut principal du collége de Lisieux. Il était contemporain et ami de M. Ybert, auteur d'un poème sur la ville de St-Lo. Enouf a composé beaucoup de pièces de vers latins sur les événemens de son temps. On remarque entr'autres une pièce assez longue sur la réception des reliques de St-Lo. Ses vers ont de la douceur et de l'harmonie.

Frédéric PLUQUET.

### LOUIS BLONDEL.

Avranches est la patrie de Louis Blondel. Né en 1743, il fut d'abord avocat. Nommé dans la suite maire de sa ville natale et membre du Conseil général de la Manche, il se distingua par son zèle et par ses lumières. Malgré les soins de l'administration publique et de ses propres affaires, il cultiva les lettres avec succès. Les Muses, quoiqu'un peu rebelles à sa voix, ne laissèrent pas que de charmer ses loisirs, et, dans les dernières années de sa vie, il dictait encore à l'une de ses nièces, des vers de circonstance très-passables.

C'est particulièrement d'études historiques qu'il s'occupa, et il acquit des connaissances

assez étendues dans les antiquités de notre pays. Il avait depuis long-temps mis au jour une *Vie de Henri IV*, lorsqu'il publia une *Notice historique et topographique du Mont-St-Michel, de Tombelaine et d'Avranches*. La seconde édition de cet ouvrage, revue et augmentée par l'auteur, a paru en 1823; Avranches, imprimerie d'A. Tribouillard, in-12 de 175 pages. Cette Notice ne se distingue point par une grande critique; mais elle a demandé des recherches, et elle se lit avec intérêt. Voici les jugemens qu'ont portés sur cet ouvrage feu Labbey-de-la-Roque et M. de Gerville.

« Il n'entre pas dans notre plan, dit le premier, de passer ici en revue les auteurs modernes qui ont parlé du siège du Mont-St-Michel en 1423. Cependant M. L. Blondel semble mériter une exception, et nous consacrons quelques lignes à sa Notice historique du Mont-St-Michel; Avranches, 1818, in-12. Louer cet ouvrage serait une tâche aussi facile qu'inutile, son mérite étant suffisamment constaté par le débit de sa 1.re édition, presque aussitôt épuisée que mise en vente: c'est pourquoi, nous bornant à la critique, nous allons marquer sommairement ce que ce livre nous a paru laisser encore à désirer.

« M. Blondel aurait dû nommer ses garans et indiquer les sources qui lui ont fourni les détails des entreprises formées contre le Mont-St-Michel, en 1418 et 1423, en 1577, 1589, 1591, 1595. Entre les attaques des protestans, il ne fallait pas omettre celle de 1563 par le fameux Gabriel, comte de Mont-

sommes]. Ce qu'on lit, page 61, sur ce personnage est incomplet, inexact et ne peut qu'induire en erreur ceux qui d'ailleurs ne connaîtraient pas son histoire. » ( *Mémoire sur le siège du Mont-Saint-Michel par les Anglais, en 1423 et 1424; Caen, F. Poisson*, 1828, *p.* 58 *et* 59 ).

Dans ses *Recherches sur le Mont-St-Michel*, imprimées dans le 4e. volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, M. de Gerville s'exprime ainsi sur la Notice de feu Blondel : « M. Blondel est d'Avranches ; sa Notice est écrite avec de la méthode et de la clarté. Il a présenté des faits qui sont généralement bien choisis ( sauf le conte des Druidesses ) ; il a puisé à de bonnes sources ; on voit qu'il a consulté le *Gallia christiana*, le *Neustria pia*, et les anciens écrivains de Normandie, recueillis par Duchesne. C'est dommage qu'il n'ait pas connu les matériaux dont il était entouré et qu'il en ait parlé sans les connaître ; il eût pu rendre plus complet un ouvrage qui, avec bien des omissions, n'en est pas moins la meilleure Notice qu'on ait sur le Mont-St-Michel. »

Après les deux ouvrages dont j'ai parlé, je ne connais de feu Blondel qu'un opuscule intitulé : *La Domfrontienne, par M. B***, épître à M. Casimir Delavigne, né au Havre : en réponse aux vers suivans, extraits de son discours d'inauguration pour le théâtre du Hâvre.*

La pomme de discorde, offerte à trois rivales,
Se brisa dans vos champs en deux moitiés égales,
Et si des noirs pépins le germe trop fécond

A semé les procès qu'on récolte à Domfront,
La blanchiseur de la pomme, où l'incarnat se joue,
Embellit la Cauchoise et brille sur sa joue.

Paris, imprimerie de Mme. Huzard, 1826, in-8°. de 8 pages.

Cette pièce d'un vieillard de 83 ans, qui d'ailleurs n'était pas né poète, porte le cachet d'une grande faiblesse : on y trouve cependant quelques vers faciles.

Louis Blondel est mort dans la nuit du 14 au 15 juin 1829.

L'Éditeur.

## ALPHONSE VAULTIER.

Alphonse Vaultier, né à St-Lo, le 12 avril 1742, se distingua de bonne heure dans la marine. Dès l'âge de 22 ans, il fit en qualité de lieutenant plusieurs voyages à l'île de France et dans les Indes. Embarqué comme auxiliaire en 1779, sur la frégate *la Surveillante*, il soutint contre *le Québec* un combat à jamais mémorable, et reçut plusieurs blessures très-graves, qui lui firent perdre en partie l'usage du bras droit. Dans un rapport fait au roi en 1782 sur le funeste combat, où le comte de Grasse fut fait prisonnier, on voit que c'est au courage et au sang-froid de Vaultier qu'on dut le salut du vaisseau *la Bourgogne*. La même année, il fut fait capitaine de brûlot. Quoique les blessures dont il était couvert lui eussent déjà valu une pen-

sion sur la caisse des invalides, il ne voulut pas encore abandonner le service de sa patrie. Il mérita bientôt d'être reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine de vaisseau de 3e, puis de 1re. classe, et commandant du port de Cherbourg. Enfin le 26 brumaire an 2, il fut nommé contre-amiral. C'est en cette qualité qu'il commanda, en l'an 3, une division de l'escadre de Brest. Malgré les observations de Vaultier sur le mauvais état des vaisseaux, et le danger qu'il y avait de se mettre en mer, on s'obstina à faire sortir l'escadre du port, et tous les efforts de notre intrépide marin ne purent empêcher que la perte de six vaisseaux ne justifiât la sagesse de ses conseils. Il ne fut pas compris dans l'organisation de la marine de l'an 4, et il se retira à St-Vaast la-Hogue, où ses vertus civiles lui attirèrent autant d'amis que ses vertus guerrières lui avaient fait d'admirateurs. Ne voulant pas cesser d'être utile à ses concitoyens, il accepta les places de maire et de membre du conseil général du département. Il fut enlevé à sa famille et à ses nombreux amis, le 9 juillet 1817.

T. Papinau.

## GUSTAVE LE BLASTIER.

Isaac-Jacob-Gustave Le Blastier, avocat, nâquit à Saint-Lo, le 22 août 1787. Peu de naturels plus heureux firent concevoir de plus hautes espérances. Ses succès de collége fu-

rent le prélude de ses brillans débuts au barreau. Sa facilité pour la versification française lui valut, à 20 ans, une lettre flatteuse du poète Legouvé. Toutefois, il n'a composé qu'un petit nombre de pièces de circonstance, dont aucune ne pouvait survivre.

Les événemens politiques commandèrent à son patriotisme diverses brochures qui se relisent encore avec intérêt. Malheureusement il sommeilla sous le même arbre que Millevoye (1), et, après deux ou trois années d'exercice, il négligea complètement le soin de son cabinet.

Gustave Le Blastier nourrit long-temps l'espoir d'établir à St-Lo un journal politique. L'*Echo de la Manche*, semi-politique, ne lui parut pas répondre au besoin de l'époque; il se déclara son adversaire. Soldat obscur dans les rangs constitutionnels, l'*Echo* s'en tint à des escarmouches, toujours prêt à céder sa place à l'artillerie libérale, si elle eût jeté une de ses compagnies dans notre département. Revenu de ses préventions, Gustave Le Blastier tint à honneur de reparaître au barreau dans le procès que nous fit intenter le comte d'Estourmel, pour notre n.° du 9

---

(1) Il est, sur un lointain rivage,
Un arbre où le Plaisir habite avec la Mort,
Sous ses rameaux trompeurs malheureux qui s'endort!
Volupté des amours, cet arbre est ton image:
Et moi, j'ai reposé sous le mortel ombrage;
Voyageur imprudent, j'ai mérité mon sort.

MILLEVOYE. *El.* Le poète mourant.

mai 1830, au sujet des incendies. Notre défense, que prit Benjamin Constant dans le *Courrier français*, eût réveillé dans l'orateur un talent que n'avait point fait oublier un repos de dix années. Il est peut-être regrettable que l'indépendance éclairée de la Chambre du Conseil, à St-Lo et à Caen, en reconnaissant l'injustice de l'attaque, nous ait privés d'une éloquente plaidoirie et d'un triomphe judiciaire.

Après la révolution de 1830, nommé membre du conseil municipal de St-Lo, Gustave Le Blastier remplit, dans ce conseil, les fonctions de secrétaire, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 19 septembre 1831.

La pièce suivante qu'il adressa, peu de temps après les événemens de juillet, à la Commission départementale, expose une partie des titres que Gustave Le Blastier eut à l'estime de ses concitoyens.

« Isaac-Jacob-Gustave Le Blastier, avocat à St-Lo, parvenu à sa 42.e année, sans avoir cessé de combattre, dans ses discours comme dans ses écrits, pour la cause de la patrie et de la liberté, désire que MM. les membres composant la commission départementale de la Manche, certifient la vérité des faits ci-après avancés, pour servir et valoir en tant que de droit.

» En 1813, époque de l'invasion étrangère, le sieur Le Blastier, voulant relever l'esprit des jeunes gens appelés à la défense du pays, composa un poème intitulé *L'amour de la Patrie*, dont M. Montalivet, alors ministre de l'intérieur, agréa la dédicace, en

adressant à M. de Bossi les choses les plus flatteuses pour le jeune auteur.

» Pendant les Cent-jours, il fut nommé membre et secrétaire du conseil municipal de Saint-Lo, et il obtint dans cette place le suffrage de tous ses collégues. A la même époque, il fit un chant patriotique intitulé *la Saint-Loise*, que les circonstances récentes viennent en quelque sorte de rajeunir.

» En avril 1816, M. De Vanssay, préfet de la Manche, circonvenu par quelques ultras, exila le sieur le Blastier, en vertu de la loi des suspects, l'envoya à Falaise, et, sans motifs, sans accusation, sans jugement, le retint, pendant quatre mois, enfermé dans la prison de cette ville.

» De retour dans sa famille, le sieur Le Blastier se livra à son cabinet avec plus d'ardeur que jamais. Dans presque toutes les causes politiques, son ministère fut réclamé : il l'accorda avec désintéressement, et toujours avec intrépidité, malgré des menaces réitérées, notamment dans l'affaire du nommé St-Pierre dit Simiam.

» Malgré les occupations du barreau, presqu'aucunes de nos libertés n'ont été en péril, sans que le sieur Le Blastier en ait aussitôt pris la défense. Il peut citer entre autres un traité sur le *droit de pétition*, une brochure sur *l'indemnité des émigrés*, et la *Défense de la dernière loi des élections*, dont plusieurs personnes connaissent le manuscrit, mais qui ne sera point imprimé, grâce aux heureux événemens qui viennent de s'accomplir.

» De 1813 à 1830, Le sieur le Blastier n'a point cessé de combattre pour la cause nationale. Le jour où sa conduite doit être constatée lui semble arrivé.

G. Le Blastier. »

La Commission départementale écrivit au bas de cette pièce :

« Nous membres, etc. certifions, avec la plus parfaite connaissance de cause, que l'exposé qui précède est de la plus exacte vérité, et qu'il est loin d'énumérer tous les titres du sieur Le Blastier à la reconnaissance publique et à la bienveillance du gouvernement.

» *Signés :* Feuillet, Le Menuet-de-la-Jugannière, Diguet, Guillot, Houyvet. »

Les principales publications de G. Le Blastier sont, 1°. *Du droit de pétition, tel qu'il est établi par la charte ;* Saint-Lo, imprimerie de Marais, 24 février 1820, in-8°. de 40 pages. 2°. *Sur l'indemnité qu'on propose d'accorder aux émigrés dont les biens ont été vendus ;* Paris, imprimerie de Chanson, 1825, in-8°. de 58 pages.

L'Éditeur.

---

## VARIÉTÉS BIOGRAPHIQUES.

Il existe sous le nom supposé de Palaidor, un ouvrage assez rare, ayant pour titre « Le » festin nuptial dressé dans l'Arabie heu-

» reuse, au mariage d'Esope, de Phèdre, » de Pilpai, avec trois fées, divisé en trois » tables, par M. de Palaidor. A Pirou, en » Basse-Normandie, chez Florent, à fable, » à l'enseigne de la vérité dévoilée ; » 1700, in-12 de 384 pages. Au *verso* du titre se trouve une prétendue approbation datée de Cherbourg et signée Appolinaire Fabien. Ce livre est une espèce de satire en mauvais vers dont le cadre est une traduction ou plutôt un travestissement des principales fables d'Esope, de Phèdre et de Pilpai ; il est terminé par une table ou clef qui fait connaître les événemens ou les personnes auxquelles ces fables font allusion. M. Barbier, dans son examen critique des dictionnaires historiques, attribue ce livre à Jean-Chrisostôme Bruslé de Montpleinchamp, chanoine de Ste-Gudule de Bruxelles, et dit qu'il fut imprimé dans cette ville. Alors il faut supposer que ce chanoine était né dans le Cotentin, ou y avait long-temps séjourné, car son livre est rempli d'allusions à des personnes ou à des événemens de ce pays.

Frédéric Pasquet.

# MÉLANGES.

## CHOLÉRA-MORBUS.

Le Choléra continue sa marche et ses ravages en Europe ; mais tout porte à croire que, s'il franchit nos cordons sanitaires, il sera vaincu ou du moins fort affaibli par les conditions hygiéniques au milieu desquelles la France est placée. Loin de nous donc des alarmes pusillanimes ; le fléau touche probablement à sa dernière période. Toutefois, gardons-nous, à son approche, d'une sécurité qui proscrive de sages mesures, et, s'il éclate parmi nous, usons de tous les moyens pour combattre son influence.

Une instruction générale, relative au Choléra-Morbus, vient d'être publiée par l'Académie de médecine. (1) Cette pièce ne peut être appréciée que par les hommes de l'art et n'est guère écrite que pour eux. Les extraits que j'en pourrais faire seront suppléés par le fragment suivant d'un opuscule imprimé à

(1) Dans la foule d'écrits publiés sur le Choléra, on en distingue peu de vraiment remarquables. Nous recommandons à nos lecteurs un article de dix colonnes, publié par le *Cabinet de lecture* dans son no. du 14 novembre 1831.

St-Lo, dans les premiers jours de décembre 1831, et intitulé : *Au Peuple, sur le Choléra; par un cousin du bonhomme Richard.*

MES BONS AMIS,

Je croirais vous faire injure en insistant sur les considérations et les conseils que vous venez de lire. Mais la tâche que je me suis imposée ne serait pas remplie, si je ne vous parlais plus particulièrement du Choléra, de ses effets, des précautions à prendre pour s'en préserver, enfin du traitement qu'il faut employer en l'absence du médecin ou en attendant son arrivée.

Le Choléra, parti de l'Inde, cherche, depuis trois ans, à prendre pied dans l'Europe; mais, à mesure qu'il avance chez les nations policées, il est moins meurtrier et cause moins de ravages.

Voici quelques-uns des symptômes ou signes de la maladie : douleurs d'estomac et de ventre; vomissemens et selles fréquentes, crampes violentes, refroidissement du corps, suppression d'urine; la peau des extrémités, des pieds surtout, pâle, humide, froide et ridée; décomposition du visage, grand affaiblissement du pouls.

Quand le Choléra se déclare dans un lieu, presque toutes les personnes qui vivent dans ce lieu éprouvent des lassitudes, des malaises, des pesanteurs de tête, des faiblesses à perdre connaissance. L'influence se fait sentir à peu près sur tous les individus, forts ou faibles, sains ou malades. Ne vous effrayez donc pas si vous sentez cet affaiblissement général. Le

Choléra ne dure quelquefois que quinze jours dans une localité, et rarement il y reste plus de deux ou trois mois.

Je vous l'ai déjà dit, on peut sans aucun péril, en cas d'attaque, secourir les objets de son affection : en Europe comme en Asie, les malades sont visités, touchés, remués, changés, pansés, sans que le Choléra se communique.

Pendant toute sa durée, mettez plus que jamais en pratique les conseils que je vous ai donnés plus haut, sur la propreté de vos personnes et de vos maisons. Frottez-vous tous les jours avec de la flanelle. Evitez les refroidissemens subits ; exposez-vous le moins possible à l'humidité, à la pluie, aux intempéries de l'air, et plus particulièrement à celles que la nuit amène.

Une très-bonne habitude, c'est, chaque fois que l'on rentre chez soi, et même sans en sortir, de se laver la figure et les mains dans de l'eau qui ne soit pas plus froide que l'air du lieu que l'on habite.

Si vos moyens vous le permettent, ayez les reins, le bas-ventre et les flancs continuellement couverts de flanelle, portée immédiatement sur la peau. Le froid et l'humidité des pieds sont dangereux.

Il est prudent de ne pas sortir, le matin, sans avoir pris quelque chose. Autant que vous le pourrez, nourrissez-vous de viandes fraîches et d'œufs plutôt que de légumes, et surtout n'oubliez pas ce que j'ai dit des excès dans le boire et dans le manger. Une indigestion même légère, durant le règne du Choléra, produit la maladie presque à coup

sûr. L'abus du cidre, de la bière, du vin ou de l'eau-de-vie, a le même effet.

Quand un individu quelconque sentira des indices ou seulement une crainte vive du Choléra, on le fera mettre au lit chaudement, et, autant que possible, dans un lieu aéré, mais sans courant d'air.

Il se couchera tout de son long sur le dos; c'est la position la plus favorable : il ne faut la quitter que lorsqu'on n'a plus la moindre crainte du mal.

En attendant l'arrivée du médecin, on réchauffera les parties du corps qui seraient froides : un fer à repasser chaud, promené sur la peau, le frottement d'une brosse douce, ou d'un morceau de flanelle, sont les moyens les plus usités.

De quart d'heure en quart d'heure, on fera prendre au malade une petite dose de tisane (tiède) de tilleul, de camomille, de mélisse ou de thé.

Contre les coliques, vous emploierez des lavemens d'eau chaude.

Si le malade éprouve une grande soif, vous pourrez lui donner de l'eau fraîche par cuillerées.

Ce qui précède suffit pour vous donner le temps d'appeler un médecin. Dès qu'il sera venu, votre rôle ne consistera plus qu'à suivre scrupuleusement ce qu'il aura prescrit.

Si la peau se réchauffe, si le pouls se relève, espérez, le malade est sauvé; mais craignez pour lui tant que vous ne verrez pas l'un ou l'autre de ces signes.

Le Choléra va vite en besogne, ce qui lui

a valu le nom ridicule de *trousse-galant*. On l'a vu mettre ses victimes hors de combat en dix minutes. C'est pire qu'une apoplexie foudroyante, pire qu'une asphyxie; mais je vous cite là des exceptions. Sa marche est ordinairement moins rapide : terme moyen, elle dure de 24 à 72 heures. Plus elle se prolonge, plus il y a d'espoir pour les malades. Il est rare que ceux qui atteignent le quatrième jour succombent.

Beaucoup de ménagemens sont nécessaires dans la convalescence; car on peut être atteint du Choléra plusieurs fois et à peu d'intervalle. On s'astreindra quelque temps à un régime sévère : la rechute serait pire que le mal.

Voilà, mes frères et amis, ce qu'il m'a paru le plus utile de porter à votre connaissance au sujet du fléau qui nous menace. Si je comptais moins sur votre générosité et votre patriotisme, je vous dirais que, dans de telles circonstances, vous devez seconder avec empressement les administrateurs et les médecins dans la haute tâche qui leur est imposée. Je vous répéterais ce que l'expérience a prouvé mille fois; que, dans les épidémies, le désordre et le tumulte ajoutent à tous les dangers; que la maladie gagne un plus grand nombre d'individus; que les secours, plus difficiles, ont moins d'effet; que la mortalité prend un funeste accroissement. *En tout temps*, a dit le bonhomme Richard, *l'ordre et la tranquillité générale sont une condition nécessaire de la prospérité et du bonheur; en temps d'épidémie, l'ordre et la tranquillité sont des moyens efficaces de préservation et de salut.*

Je ne terminerai pas cet opuscule, mes bons amis, sans vous mettre en garde contre une crédulité à laquelle vous avez trop de propension. Les plus grossiers charlatans trouvent à débiter leurs drogues et à vous faire acheter des repentirs. Vous n'avez pas la moindre indisposition sans que dix remèdes opposés, mais infaillibles, vous soient proposés par les commères du voisinage. Elles ne resteront point court devant le Choléra; elles vous donneront les recettes les plus absurdes pour le guérir. De grâce, songez aux conséquences qu'auraient vos méprises. Rappelez-vous ce qu'a dit le bonhomme Richard : *Dans les affaires de ce monde, ce n'est point par la foi qu'on se sauve, c'est en n'en ayant pas.*

Comprenez bien le sens de cette vérité, et vous n'en ferez pas une arme contre les conseils désintéressés de ma franche affection pour vous. Vous serez aussi loin de tout croire par aveuglement, que de ne rien croire par entêtement : en un mot, la crainte d'être induit en erreur par des charlatans, d'être pris pour dupe par des fripons, ne vous empêchera pas, à l'arrivée du fléau, d'accueillir les principes de cet écrit, que je résume en trois mots : SOBRIÉTÉ, PROPRETÉ, COURAGE.

---

*Intendance et Commissions sanitaires.*

Conformément à l'ordonnance royale du 20 septembre 1831 et aux instructions ministérielles, M. le préfet a pris le 3 novembre un arrêté, dont voici les principales dispositions :

» L'intendance sanitaire du chef-lieu de la Manche, se composera de dix membres, indépendamment des fonctionnaires qui en sont membres de droit.

» Il y aura une Commission sanitaire au chef-lieu de chacune des sous-préfectures de Mortain, Avranches, Coutances et Valognes. Il en sera pareillement établi une à Carentan.

» Leur organisation portera le nombre des Commissions sanitaires de ce département à huit, y compris celles qui sont en exercice depuis 1822 à Cherbourg, St-Vaast et Granville.

» Leur ressort est respectivement fixé comme il suit : 1°. Mortain, l'arrondissement entier ; 2°. Avranches, les cantons d'Avranches, Pontorson, St-James, Ducey, Brecey, Villedieu et La Haye-Pesnel ; 3°. Granville, les cantons de Granville et Sartilly ; 4°. Coutances, l'arrondissement entier ; 5°. Valognes, l'arrond^t. moins le canton de Quettehou ; 6°. St-Vaast, le canton de Quettehou ; 7°. Cherbourg, l'arrond^t. tout entier ; 8°. Carentan, le canton de Carentan ; et les communes de Tribehou, Graignes, le Mesnil-Angot, le Mesnil-Véneron, Saint-Jean-de-Daye, St-Fromond et Montmartin-en-Graignes. Le surplus de l'arrond^t. de St-Lo sera du ressort immédiat de l'intendance du chef-lieu qui y exercera les fonctions attribuées aux Commissions dans les autres arrondissemens.

L'institution des administrations sanitaires a pour objet d'organiser dès à présent les moyens de préserver le pays du Choléra, et de diriger, dans l'occurrence, l'emploi de ces moyens de la manière la plus régulière et la plus efficace. »

# ADMINISTRATIONS.

## PERSONNEL.

EXPLICATION DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.

G✱ — *Grand'Croix de la Légion d'honneur.*
GO✱ — *Grand Officier de la Légion d'honneur.*
O✱ — *Officier de la Légion d'honneur.*
✱ — *Chevalier de la Légion d'honneur.*
M. — *Maire.*
a. — *Adjoint.*
c. — *Curé.*
d. — *Desservant.*
v. — *Vicaire.*
p. — *Percepteur.*
j. — *Juge de paix.*

## PRÉFECTURE.

*Préfet* ; M. Gattier ✱.
*Secrétaire général* : M. Feuillet ✱.
*Conseillers de préfecture* : MM. Houyvet, Le Bas, Le François ; Le Maître, Heot.

## SOUS-PRÉFECTURES.

*Sous-Préfets* : MM. Gaudin-de-St-Brice ✱, à Avranches ; Le Breton, à Coutances ; Cla-

morgan ✻, à Valognes; Bonissent, à Cherbourg; Josset, à Mortain.

## CONSEIL GÉNÉRAL.

MM. Boudent; Duhomme; le comte Donnatien-de-Sesmaisons, pair de France; Avoyne-de-Chantereyne, président du tribunal de commerce de Cherbourg; Avril; Brohon; Le Pesant ✻; Le Chevalier-Duperrey; Le Jolis-de-Villiers ✻; L'Epron-de-la-Fossardière; Angot, député; Abraham Dubois, maire de Granville; De Bricqueville O ✻, député; Dudouyt, député; le lieutenant-général Bonnemains GO ✻. Le Rebours; Pelée-de-Varennes, maire de Valognes; De Lossendière; Enouf, député; Samson-Lavalesquerie; Dap-de-la-Vauterie ✻, ingénieur en Chef; Guillot ✻, ancien sous-préfet; le comte Lemarois G O ✻, lieutenant-général; le lieutenant-général Baillod G ✻, député.

## CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

*Arrondissement d'Avranches.* MM. Motet, Thébault-Grimbot, Carbonnet-Boissel, Le Grandais, Le Pelletier, La Houssaye, Montier, Tanguy, Despréaux, Ferré-Montifier, Gilbert.

*Arrondissement de Cherbourg.* MM. Collart, Fouques-Duparc O ✻, Desvaux-Delaporte, Groult, Paris-Desfontaines, Javin O ✻, Lebuhotel, Nicolet-la-Rivière, Asselin-Duvey, Sellier, Le Mansois-Duprey.

*Arrondissement de Coutances.* MM. Lavergne, Vautier, le baron Le Forestier-de-Mobecq, chevalier de Malte; Jouenne, Savary, Le Loup, Dagoury, Rihouey, Le Mare, Turquetil, Le Maître.

*Arrondissement de Mortain.* MM. Champs, Postel-Rouerie, Gautier-de-Carville, Hélie, Delauney, Regnault, Roullin, Meslay, Fouqué, Noël, Bourrée-Foucandière.

*Arrondissement de St-Lo.* MM. Hervieu-Laplanche, Saint ✻, Bernard-Lavigne, Gohier, Gendrin-Dumesnil, Le Brun, Le Touzé, Gislot, Havin, Le Hodey, Vauttier.

*Arrondissement de Valognes.* MM. De Traynel, Langlois, Vigoureux, Bertin, Grisel, Gallemand, Salley, Renouf, Brohier, Le-Laidier, Jacquelin-de-la-Pierre.

---

## COMMUNES.

Dans cette nomenclature des communes, on trouve la liste des maires et adjoints nommés avant le 1.er décembre 1831. Une liste complète ne serait possible que dans un ou deux mois : la publication de l'Annuaire ne saurait attendre ce délai.

On trouvera une nouvelle commune, celle d'Anneville, dans le canton de Lessay.

Par ordonnance du roi du 13 octobre 1831, St-Martin-des-Champs est réuni à St-Aubin-de-Losque, sous le nom de *Les Champs-de-Losque;* et Le Hommet à St-Pierre-Darthenay, sous le nom de *Le Hommet-Darthenay*.

Aucuns changemens de maires ou d'adjoints n'avaient encore eu lieu le 1.er décembre dans l'arrondissement de Mortain. A l'exception des villes, les nominations étaient généralement faites dans les autres arrondissemens.

MM.

*Acqueville*. M. Amiot, a. Varin, d. Groult, (1) p. Houyvet.

*Agneaux*. M. *, a. Garnier, d. Guilbert-Duperron, p. Dillaye.

*Agon*. M. Tanqueray, a. Mesnage, d. Auvray, p. Le Pelletier.

*Airel*. M. Hue-de-la-Roque, a. Le Canu, d. Deshogues, p. Maurouard.

*Alleaume*. M. Née, a. Vicq, c. Jean, p. Tardif.

*Amand. (St)*. M. Gaillard, a. Fontaine, d. Pucel-la-Vallée, p. Gillouet.

*Amfreville*. M. Ferey, a. Debrix, d. Regnouf, p. De Boyer.

*Amigny*. M. Le Grand, a. Pelhaste, d. Lelion, p. Girette.

---

(1) Nous n'avons indiqué, parmi les vicaires, que ceux des villes principales, et, parmi les desservans, que ceux qui sont payés par l'état.

*Ancieville.* M. Laurent, a. Cardin, d. Hervieu, p. Lecrivain.

*Anctoville.* M. Herpin, a. Desdouitils, d. Loyer, p. Hélène.

*André-de-Bohon (St).* M. Yvetot, a. Boissel, d. Massieu, p. Esnault.

*André-de-l'Epine (St).* M. Pezeril, a. Baudet, d. Le Barbey, p. Foulcrocq.

*Angey.* M. Onfroy, a. Septans, d. Fillatre, p. Lhoste.

*Angoville.* M. Auvray, a. Duhoux, p. Levitre.

*Angoville-au-Plain.* M. Mériel, a. Allain, d. Bléhou, p. Robiquet.

*Angoville-sur-Ay.* M. Guillemin, a. Losouet, d. Le Blond, p. Aubert.

*Anneville.* M. Guilbert, a. Vigor, d. Groult, p. Le Grand.

*Anneville*, canton de Lessay. Voir p. 266.

*Annouville.* M. Mahé, a. Delisle, d. Burvingt, p. Mauviel.

*Appeville.* M. Mesnage, a. Eudes, d. Lecerf, p. Le Court-de-Ste-Marie.

*Ardevon.* M. Cribier, a. Guesdon, d. Geneaux, p. Fontaine.

*Argouges.* M. Piton, a. Herambourg, d. Cauchon, p. Roussel.

*Aubin-des-Préaux (St).* M. Delepault, a. Vivier, d. Delepault, p. Dubrec.

*Aubin-de-Terregatte (St).* M. Besnard, a. Etienvre, d. Fisel, p. Trochon.

*Aubin-du-Perron (St).* M. Destouches, a. Vaultier, d. Tesson, p. Varin.

*Aucey.* M. Duguéperoux, a. Davy, d. Tullet, p. Fontaine.

*Auderville.* M. Enquebec, a. Delay, d. Gompère, p. Digard.

*Audouville.* M. Maine, a. Scelles, d. Mercent, p. Vicq.

*Aumeville.* M. Revert, a. Le Praël, d. Fontaine, p. Dupont.

*Auvers.* M. Delarue, a. Lecaudey, d. Hamel, p. Gislot.

*Auville-sur-le-Vey.* M. Pigault, a. Le Harivel, p. Fontaine ✻.

*Auxais.* M. Roquelin, a. Saint, d. Alexandre, p. Gislot-Bordemer.

*Avranches.* M. Olivier, 1.er a. De Pracontal, 2.e a. Boudent, c. de St-Gervais, Lesplu-Dupré, v.s Le Paulmier, Ruby, c. de Notre-Dame-des-Champs, Eudes, v. Mauviel, p. Boyssou.

*Azeville.* M. Lemoigne, a. Fontaine, p. Pommier.

*Bacilly.* M. Lemaître, a. Brehier, d. Esnault, p. Guérin.

*Bahais.* M. Lemennicier, a. Clément, p. Girette.

*Baleine (La).* M. Le Grand, a. Dupont, d. Deshogues, p. Guidon.

*Barenton.* M. Postel, 1.er a. Laumondais, 2.e a. Bechet, c. Abraham, p. Trouessart.

*Barfleur.* M. Cléret, 1.er a. Le Chosel, 2.e a. Le Grin, d. Anthouard, p. Enée.

*Barneville.* M. Pellecat, a. Bazin, c. Le Grand, p. Clément.

*Barre-de-Semilly (La).* M. Lemieux, a. Buot, d. Genas, p. Bucaille.

*Barthélemy (St).* M. Gaallard, a. Loisel, d. Alix, p. Adelée.

*Baubigny.* M. Larquemin, a. Le Chevalier, d. Lebredonchel, p. Liout.

*Baudre.* M. Trefeu, a. Chouquais, d. Triphagne, p. Douchin.

*Baudreville.* M. Thomas, a. Aubert, d. Olivier, p. Quiedeville.

*Bâupte.* M. Auvray, a. La Perruque, d. Dorange, p. Fauvel.

*Bazoge (La).* M. Bagot, a. Trochon, d. Vivier, p. Poulain.

*Beauchamps.* M. Février, a. Lepetit-la-Chambre, d. Fras, p. Le Bourgeois.

*Beaucoudray.* M. Papillon, a. Le Gablier, d. Vaugeois, p. Godard.

*Beauficel.* M. Le Jemble, a. Hamon, d. Noël, p. Beaumont.

*Beaumont.* M. Ouitre, a. Le Nepveu, c. Le Carpentier, p. Dacier.

*Beauvoir.* M. Gentil, a. Raux, d. Jouey, p. Fontaine.

*Belléfontaine.* M. Bouillant, a. Bochin, d. Bonnel, p. Adelée.

*Belval.* M. De Vesly, a. Lerendu, d. Leroux, p. Devaux.

*Benoîtville.* M. Langlois, a. Racine, d. Legoupil, p. Leriche.

*Bérigny.* M. Lebaron, a. Marie, d. Durand, p. Morel.

*Beslière (La).* M. Hubert, a. Porée, d. Guerard, p. Thébault.

*Beslon.* M. Le Blanc, a. Lerdu, d. Loyer, p. Le Pesant ✻.

*Besneville.* M. De Clamorgan, a. Renouard, d. Le Fillastre, p. Rouelle.

*Beuvrigny.* M. Delaville, a. Godard, d. Menard, p. Desportes.

*Beuzeville-au-Plein.* M. Marguerie, a. Milet, p. Loyer.

*Beuzeville-la-Bastille*. M. Adam, a. Elisne, d. Baudin, p. Le Grand.

*Beuzeville-sur-le-Vey*. M. Trainel, a. Groult, d. Hébert, p. Larue.

*Biards (Les)*. M. Pinel, a. Jeanne, d. Des Grippes, p. Bonnemains.

*Biéville*. M. Auvray, a. Marie, d. Le Conte, p. James.

*Biniville*. M. Taillefaice, a. Obé, d. Vaultier, p. Roublot.

*Bion*. M. Hamon, a. Guyard, d. Hue, p. Pelletier.

*Biville*. M. Le Costé, a. Bigard, d. Fleury, p. Agnès.

*Blainville*. M. Héron, a. Robin, d. Desvallées, p. d'Aubrée.

*Blosville*. M. Borel, a. Loquet, d. Regnault, p. Colomb.

*Bloutière (La)*. M. Le Gentil, a. Crespin, d. Lebargy, p. Voisin.

*Boisroger*. M. Blaisot, a. Le Clerc, d. Desvallées, p. d'Aubrée.

*Boisyvon*. M. Gaultier, a. Lair, d. Ermeneux, p. Le Pelletier.

*Bolleville*. M. Le Poupet, a. Hebert, d. Juin, p. Vaultier.

*Bonneville (La)*. M. Mercent, a. Blandamour, d. Mauger, p. Poret.

*Boucey*. M. Pichard, a. Guichard, d. Oury, p. Fontaine.

*Bouillon*. M. Lévêque, a. Aubin, d. Gentil, p. Michel.

*Boulouze (La)*. M. Refuveille, a. Mazure, p. Lusley.

*Bourey*. M. Le Boucher, a. Le Paumier, d. Le Monnyer, p. Bottin.

*Bourgueuolles*. M. Tetrel, a. Groult, d. Chapel, p. Le Grand.

*Boutteville*. M. Hasley, a. Badet, p. Vallogne.

*Braffois*. M. Gauquelin, a. Chapel, d. Yvon, p. Ledru.

*Brainville*. M. Le Fillastre, a. Le Tourmy, d. Coupey, p. Lecrivain.

*Branville*. M. Devauquelin, a. Hamel, p. Agnès.

*Brecey*. M. Lanos, a. Desfeux, c. Tesnière, p. Poisnel.

*Brectouville*. M. Beaufils, a. Duval, d. Le Soismier, p. Guillouet.

*Bréhal*. M. Brohon, a. Gallien, c. Noel, p. Hélène.

*Bretteville*. M. Germain, a. Le Brettevillois, d. Mangon, p. Vincent.

*Bretteville-sur-Ay*. M. Luce, a. Robillard, d. Rapilly, p. Aubert.

*Breuville*. M. Bonnissent, a. Hébert, d. Le Bas, p. Bazan.

*Brévands*. M. Bucaille, a. Gançelle, d. Beaufils, p. Larue.

*Bréville*. M. Eudes, a. Sauvage, d. Fontaine, p. Hélène.

*Brice-de-Landelles (St)*. M. Baron O ✱, a. Gesnouin, d. Mondhair, p. Ladvoué.

*Brice (St)*. M. Huvé, a. Lemains, p. Gilbert.

*Bricquebec*. M. De Traynel, 1.er a. Lucas-Durocher, 2.e a. Le Rendu, c. Coupey, p. Gorbel.

*Bricquebosq*. M. Martin, a. Lemoigne, d. Levavasseur, p. Leriche.

*Bricqueville-la-Blouette*. M. Billard, a. Le Gagneur, d. Savary, p. Gosselin.

*Bricqueville-sur-Mer*. M. Guillot, a. Fremin, d. Piton, p. Barbier.

*Brillevast*. M. Lallemand, a. Daboville, d. Lami, p. Osbert.

*Brix*. M. Vrac, 1.er a. Sanson, 2.e a. Langevin, c. Feret, p. Laisné.

*Brouains*. M. Buffard, a. Davy, d. Guytard, p. Beaumont.

*Brucheville*. M. Beauguillot, a. Miquelot, d. Vilette, p. Vallogne.

*Buais*. M. Blandet, a. Feron, d. Nicolle, p. Guesdon.

*Buat (le)*. M. Helie, a. Maillard, d. Muriel, p. Lair.

*Cambernon*. M. Colette, a. Le Chevalier, d. Le Rendu, p. Pouret.

*Cametours*. M. Blanchard, a. Ozouf, d. Corbet, p. Devaux.

*Camprond*. M. Lecordier, a. Vigot, d. le Tenneur, p. Rouelle.

*Canisy*. M. Girard, a. Vieillard, c. Ybert, p. Groualle.

*Canteloup*. M. Deshayes, a. Le Tellier, d. Dehennot, p. Osbert.

*Canville*. M. Samson, a. Jean, d. Leconnétable, p. De Pierrepont.

*Carentilly*. M. Blanchard, a. Huault-le-Longpré, d. Lerebours, p. Doublet.

*Carentan*. M. Gire-Desjardins, 1.er a. Gislot, 2e. a. Gouville, c. Savary, p. Patin.

*Carnet*. M. Petipas, a. Salmon, d. Doré, p. Roussel.

*Carneville*. M. Guerard, a. Fouquet, d. Gosnouf, p. Lefêvre.

*Carolles*. M. Taupin, a. Fillâtre, d. Lainé, p. Michel.

*Carquebut.* M. Perrotte, a. Mignot, d. Fremine, p. Coulomb.

*Carteret.* M. Noël, a. Le Pelletier, d. Leroux, p. Liout.

*Catteville.* M. Hottot, a. Vasselin, d. Violette, p. Rouelle.

*Catz.* M. Larue, a. Poignavent, p. Fontaine ✻.

*Caviny.* M. Duhamel, a. Guillemette, d. Vallée, p. Girette.

*Ceaux.* M. Provost-Dumée, a. Provost-les-Vergées, d. Le Breton, p. Duteil.

*Cécile (Ste).* M. Michel, a. Pitel, d. Lemoine, p. Edeline.

*Cérences.* M. Jouenne, a. Hue, c. Duronceur, p. Bottin.

*Cerisy-la-Forêt.* M. Pennier, a. Le Tellier, d. Le Roussel, p. Delignerolles.

*Cerisy-la-Salle.* M. Savary, a. Marie, c. Turgis, p. Dumesnil-Adelée.

*Chaise-Baudouin (La).* M. Delaporte, a. Dumont, d. Guiard, p. Le Masson.

*Chalandrey.* M. Fleury, a. *, d. *, p. Bonnemains.

*Chambres (Les).* M. Busnel, a. Besnard, p. Boudent.

*Champs-de-Losque (Les).* Voir p. 266.

*Champservon.* M. Maillard, a. Bréham, d. Bréham, p. Boudent.

*Champcey.* M. Le Tenneur, a. Legros, d. Mauviel, p. Lhoste.

*Champeaux.* M. Coupard, a. Lenoble, d. Piton, p. Michel.

*Champrepus.* M. Néel, a. Duronceur, d. Pichard, p. Voisin.

*Chanteloup*. M. Mesnage, a. Paris, d. Rihouet, p. Hélène.

*Chapelle-Cecelin (La)*. M. Harivel, a. Debrecey, d. Benoist, p. Le Pelletier.

*Chapelle-du-Fest (La)*. M. Eury, a. Eury, p. Bucaille.

*Chapelle-en-Juger (La)*. M. Doublet, a. Dumont, d. Ysabel, p. Poulain.

*Chapelle-Heuzebrocq (La)*. M. Delaville, a. Delaville, p. Desportes.

*Chapelle-Urée (La)*. M. Huet-la-Brousse, a. Daligault, p. Poisnel.

*Chasseguey*. M. Videlou, a. Milet, p. Poulain.

*Chavoi*. M. Guillou, a. Police, d. Lebel, p. Dubaux.

*Chef-du-Pont*. M. Rachine, a. Duprey, d. Moynet, p. Aillet.

*Chefresne (Le)*. M. Hinet, a. Duchemin, d. Hervy, p. Le Pesant ✻.

*Cherbourg*. M. Javin O ✻, 1.er a. Pinel, 2e. a. Noël-Agnès, c. Briquet, ve. Frigoult, Lecarpentier, Tassel, Godefroy, Bitouzé, p. Laval-Bohon.

*Chérencé-le-Héron*. M. Le Jamptel, a. Le Provost, d. Lair, p. Le Grand.

*Chérencé-le-Roussel*. M. Pasturel, a. Le Peigné, d. Gerard, p. Adelée.

*Chéris (Les)*. M. Roupnel, a. Charuel, d. Lévesque, p. Morin.

*Chevreville*. M. Thomas, a. Roblin, d. Ollivier, p. De Mezange.

*Chevry*. M. Hervy, a. Lemonnier, d. Hervieu, p. Godard.

*Christophe-du-Foc (St)*. M. Lemenant, a. Audouère, d. Bonnemains, p. Leriche.

*Clair (St).* M. Bazire, a. Parfouru, c. Flaust, p. Foulcroq.

*Clément (St).* M. Hamelin, a. Boursin, d. Balais, p. Demarceul ✻.

*Clitourps.* M. Lelong, a. Sorin, d. Delisle, p. Osbert.

*Coigny.* M. Deschamps, a. Mariage, d. Boscage, p. Le Court-de-Sainte-Marie.

*Colombe (La).* M. Dubreuil-Prémarais, a. Le Maître, d. Avril. p. Le Pesant ✻.

*Colombe (Ste).* M. Le Courtois, a. Yvetot, d. Duhamel, p. Roublot.

*Colomby.* M. Dupont, a. Jourdan, d. Pommier, p. Roublot.

*Côme-du-Mont (St).* M. Avril, a. Belin, d. Foubert, p. Patin.

*Condé-sur-Vire.* M. Laforge, a. Heuzebrocq, d. Lhermite, p. Marin.

*Contrières.* M. De Monceaux, a. Deguelle, d. Amy, p. Mesnage.

*Cosqueville.* M. Gaillard, a. Gervais, d. Hamel, p. Levitre.

*Coudeville.* M. Liron, a. Garnier, d. Carnet, p. Hélène.

*Coulouvray.* M. Huet, a. Aumont, d. Ozenne, p. Mauduit.

*Courcy.* M. Chasles, a. Le Crosnier, d. Lerendu, p. Pouret.

*Courtils.* M. Trochon, a. Coupart, d. Pichard, p. Duteil.

*Coutances.* M. Le Pesant ✻, 1.er a. Henri, 2.e a. Herbert, p. Chardot.

*Couvains.* M. Le Bœuf, a. Le Cocq, d. Faudais, p. Foulcroq.

*Couville.* M. Lecourt, a. Fleury, d. Lecordier, p. Chauvin.

*Crasville*. M. Cadel, a. Cauf, d. Dagier, p. Dupont.

*Créances*. M. Moulin, a. Patquet, d. Lerouge, p. Pouret.

*Cresnay (Les)*. M. Laurent, a. Pasturel, d. Duhamel, p. Poisnel.

*Cretteville*. M. Pontis, a. Asseline, d. Drieu, p. Le Court-de-Ste-Marie.

*Croix-Avranchin (La)*. M. Hubert, a. Davy, d. Gautier, p. Roussel.

*Croix-Hague (Ste)*. M. Le Carpentier, a. Millet, d. Bouchet, p. Agnès.

*Croix (Ste)*. M. Desplanques, a. Trefeu, c. Hélain, v. Langlois, p. Douchin.

*Crollon*. M. Juin, a. Rose, d. Gislot, p. Duteil.

*Crosville*. M. Corbin, a. Piquenot ✱, d. Pommier, p. Poret.

*Curey*. M. Farcy, a. Basire, d. Allain, p. Trincot.

*Cuves*. M. Jouvin, a. Bunel, d. Bunel, p. Poisnel.

*Cyr (St)*. Canton de Mortain. M. Levesque, a. Anfray, d. Leriche, p. Le Mardeley.

*Cyr (St)*. Canton de Montebourg. M. Lemoigne, a. Lebarbanchon, d. Delacotte, p. Launay.

*Dangy*. M. Le Fevre, a. Porée, d. Le Masson, p. Lenepveu.

*Denis-le-Gast (St)*. M. Lair, a. Roussel, d. Lefranc, p. Guidon.

*Denis-le-Vêtu (St)*. M. Delarue, a. Leroux, d. Legravereng, p. Lehoux.

*Denneville*. M. Vasselin, a. Piquot, d. Philippe, p. Quiedeville.

*Désert (Le)*. M. Le Bas, a. Thouroude, d. Lefranc, p. Godefroy.

*Digoville.* M. Fenard, a. Bourdet, d. Saillard, p. Lepelley.

*Digulleville.* M. Gauvin, a. Gain, d. Herpeu, p. Dacier.

*Domjean.* M. Tricard, a. Denis, d. Boudet, p. Desportes.

*Donville.* M. Le Pelley-Fonteny, a. Lemaître, d. Caignon, p. Leriche.

*Doville.* M. Hostingue, a. Lesage, d. Lefebvre, p. De Pierrepont.

*Dragey.* M. Duchemin, a. Girré, d. Leplat, p. Lhoste.

*Ducey.* M. *, a. *, d. Delaroche, p. Morin.

*Ebrémond-de-Bon-Fossé (St)* M. Leturc, a. Douchin, d. Maréchal, p. Groualle.

*Ebrémond-sur-Lozon (St).* M. Nicolle, a. Rihouet, p. Giffard.

*Ecausseville.* M. Ferrand, a. Gallot, p. Le Villant.

*Ecoqueneauville.* M. Lemasson, a. Lemasson, p. Viçq.

*Eculleville.* M. Paris, a Cousin, p. Dacier.

*Emondeville.* M. Duval, a. Hottot, d. Guilbert, p. Le Cauf.

*Eny (St).* M. Bourdon, a. Le Sage, d. Souffrant, p. Gislot-Bordemer.

*Equeurdreville.* M. Mignot, a. *, d. Quenault, p. Lehuby.

*Equilly.* M. Crespin, a. Caqueville, d. Le Gentil, p. Cotterel.

*Eroudeville.* M. Le Saché, a. Lelouey, d. Dauneville, p. Le Villant.

*Esglandes.* M. Pimor, a. Leduc, d. Lecanuet, p. Girette.

*Etienville.* M. Bertin, a. Sehier, d. Leloup, p. Le Grand.

*Eugienne (St).* M. Duchemin, a. Quinton, p. Ledru.

*Fermanville.* M. Gallien, a. Raoul, d. Néel, p. Lefevre.

*Ferrières.* M. Gesbert, a. Loisel, d. Tesnières, p. Guesdon.

*Fervaches.* M. Beaufils, a. Bretonnière, d. Hécan, p. Godard.

*Feugères.* M. Rauline, a. Dameuve, d. David, p. Noel.

*Feuillie (La).* M. Gallopin, a. Mahier, d. Salmon, p. Delavallenerie.

*Fierville.* M. Lelubez, a. Gisles, d. Lequertier, p. Pontenay.

*Flamanville.* M. Moquet, a. Bourget, d. Turbert, p. Noel.

*Fleury.* M. Jourdain, a. Godefroy, d. Piédoie, p. Voisin.

*Flottemanville.* M. Leneveu, a. Thomelin, d. Tesson, p. Launay.

*Flottemanville-Hague.* M. Dumoncel, a. Le Bienvenu, d. Couppey, p. Houyvet.

*Floxel (St).* M. James, a. Le Boulanger, d. Liot, p. Le Villant.

*Folligny.* M. Alix, a. Nivard, d. Desroches, p. Thebault.

*Fontenay.* canton de Mortain. M. Couette, a. Guillard, d. Moulin, p. Poulain.

*Fontenay.* canton de Montebourg. M. Lepron, a. Lerouge, d. Fontaine, p. Pommier.

*Foucarville.* M. Edet, a. Lemasson, d. Jouenne, p. Roger.

*Fourneaux.* M. Leduc, a. Duval, p. Desportes.

*Fresne-Poret (Le).* M. Lalouel, a. Jubel, d. Hébert. p. Eneu.

*Fresville.* M. Lecouflet, a. Fremin, d. Avice, p. Le Cauf.

*Fromond (St).* M. Laisné, a. Frigot, d. Hue, p. Lachaussée.

*Gathemo.* M. Danjou, a. Maupas, d. Lemonnier, p. Beaumont.

*Gatteville.* M. Lefebre, a. Levaillant, d. Gouhier, p. Angouillant.

*Gavray.* M. Lefebvre, a. Delafosse, c. Michel, p. Guidon.

*Geffoses.* M. Rosselin, a. Lecouillard, d. Duhamel, p. Pouret.

*Genest.* M. Estorre, a. Bienvenu, d. Le Goupil, p. Guérin.

*Geneviève (Ste).* M. Besnel, a. Touzard, d. Caillet, p. Enée.

*Georges-de-Bohon (St).* M. Ferey, a. Osmont, d. Lemasurier, p. Esnault.

*Georges-de-la-Rivière (St).* M. Marie, a. Bonvalet, d. Couppey, p. Clément.

*Georges-de-Livoye (St).* M. Vaugrente, a. Renault, d. Tesnière, p. Le Masson.

*Georges-d'Elle (St).* M. Pacary, a. Huet, d. Le Roussel, p. Morel.

*Georges-Montcocq (St).* M. Descoqs, a. Le Cocq, d. Rioult, p. Dillaye.

*Georges-de-Rouelley (St).* M. Mâlon, a. *, d. James, p. Lemardelay.

*Ger.* M. Esneu, 1.er a. Laurent, 2e. a. Robbes *, c. Bidault, p. Esneu.

*Germain-d'Elle (St).* M. Godey, a. Youf, d. Dubourg, p. Morel.

*Germain-des-Vaux (St).* M. Le Vallois, a. Mosqueron, d. Digard, p. Digard.

*Germain-de-Tournebut (St).* M. Dubrisay, a. Lemaître, d. Gosselin, p. Germain.

*Germain-de-Varreville (St).* M. Le Sénécal. a. Mouton, d. Hamel, p. Vicq.

*Germain-le-Gaillard (St).* M. Vaultier, a. Chevalier, d. Roulland, p. Simon-de-Vaudiville.

*Germain-sur-Sèves (St).* M. Goulliot-de-Saint-Germain, a. Le Comte, d. Savary, p. Demelun.

*Germain-sur-Ay (St).* M. Fossey, a. Leroux, d. Desplanques, p. Aubert.

*Gerville.* M. Doblet, a. Vallée, d. Legendre, p. Joubert.

*Gièville.* M. Mette, a. Lesoef, d. Lemonnier, p. Guillouet.

*Gilles (St).* M. Guillet ✻, a. Requier, d. Aubril, p. Poulain.

*Glatigny.* M. Le Sage, a. Holley, d. Destouches, p. Quiedeville.

*Godefroy (La).* M. Yvon, a. Blandin, d. Trincot, p. Gilbert.

*Gohannière (La).* M. Evard, a. Besnier, d. Renauld, p. Gilbert.

*Golleville.* M. Folliot, a. Couppey, d. Laurence, p. Roublot.

*Gonfreville.* M. Palla, a. Loquet, d. Varin, p. Demelun.

*Gonneville.* M. Le Marquier, a. Guillemel, d. Corbin, p. Lepelley.

*Gorges.* M. Delalonde, a. Duprey, d. Digne, p. Demelun.

*Gouberville.* M. Lesellière, a. Lebrun, d. Thin, p. Angouillant.

*Gourbesville.* M. Franchomme, a. Berot, d. Arifon, p. De Boyer.

*Gourfaleur.* M. Dufour, a. Duval, d. Leredde, p. Groualle.

*Gouvets.* M. Fevaux, a. Le Brun, d. Gardin, p. Morel,

*Gouville.* M. Chapel, a. Enouf, d. Ybert, p. d'Aubrée.

*Graignes.* M. Birée, a. Folliot, d. Langlois, p. Vattier.

*Grand-Celland (Le).* M. Anfray, a. Lefillatre, d. Belloir, p. Poisnel.

*Granville.* M. Abraham-Dubois, 1.er a. Hervey, 2e. a. Vallée, c. Mauduit, vs. Follin, Lepelley, p. Le Bouffy.

*Gratot.* M. Lemière, a. Delaroque, d. Lemière, p. Gosselin.

*Gréville.* M. Hairon, a. Collin, d. Dacier, p. Dacier.

*Grimesnil.* M. Germain, a. Letouzé, d. Godreuil, p. Guidon.

*Grosville.* M. Pigeon, a. Lenoir, d. Hamel, p. Le Bouffy.

*Guéhébert.* M. Lehodey, a. Joret, d. Lelong, p. Lehoux.

*Guilberville.* M. Lesieur, a. Demortreux, d. Huet, p. Le Grand.

*Guislain (Le).* M. Le Franc, a. Houssin O ✻, d. Soysmier, p. Morel.

*Hambye.* M. Lebrun, 1.er a. Letouzé, 2e. a. Lebrun, c. Daveney, p. Burnouf.

*Hamelin.* M. Rault, a. Charuel, p. Trochon.

*Ham (Le).* M. Fortin, a. Lechevalier, d. Feret, p. Launay.

*Hardinvast.* M. Hamel, a. Leroux, d. Sorel, p. Buttel.

*Hautteville.* M. Abasquesné, a. Aigret, d. Laurence, p. Poret.

*Hautteville-le-Guichard.* M. Jouan, a. Lecardonnel, d. Chasles, p. Rouelle.

*Haye-Bellefond* ( *La* ). M. Estur, a. Duval, d. Lemercère, p. Morel.

*Haye-d'Ectot* ( *La* ). M. Bazin, a. Vibert, d. Houyvet, p. Clément.

*Haye-du-Puits* ( *La* ). M. Chanteux, a. Touzard, c. Vilette, p. Vaultier.

*Haye-Pesnel* ( *La* ). M. Neslet, a. Guesnon, c. Mette, p. Le Bourgeois.

*Héauville*. M. Messent, a. Le Flambe, d. Cauvin, p. Houyvet.

*Hébécrévon*. M. Le Brun, a. Desurvire, d. Bernard, p. Poulain.

*Helleville*. M. Toulorge, a. Després, d. Leroux, p. Chauvin.

*Hemevez*. M. Feret, a. Viel, d. Le Paulmier, p. Launay.

*Hemeville*. M. Hignard, a. Poitevin, d. Voisin, p. Lehuby.

*Hérenguerville*. M. Le Fêvre, a. Thomas, d. Dudouit, p. Mauviel.

*Herqueville*. M. Havard, a. Leboulanger, d. Belhomme, p. Digard.

*Heugueville*. M. Lecaplain, a. Hebert, d. Frestel, p. Le Pelletier.

*Heussé*. M. Tusson, a. Segot, d. Sauvé, p. Guesdon.

*Hiesville*. M. Corbin, a. Lancre, d. Lancelot, p. Coulomb.

*Hilaire-du-Harcouet* (*St*). M. Roulin, a. *, c. Navet, p. Bernard.

*Hilaire-Petit-Ville* (*St*). M. Tahot, a. Haize, d. Bazire, p. Fontaine*.

*Hocquigny*. M. Duval, a. Baudry, d. Hasley, p. Thébault.

*Hommet - Darthenay* (*Le*). Voir p. 266.

*Houesville.* M. Frigoult, a. Moinet, d. Derouet, p. Robiquet.

*Houtteville.* M. Adam, a. Creveuil, p. Le Court-de-Ste-Marie.

*Huberville.* M. Tardif, a. Gosselin, d. Burnouf, p. Tardif.

*Hudimesnil.* M. Tapin, a. Harasse, d. Coulomb, p. Cottérel.

*Huisnes.* M. Fresnel, a. Duprey, d. Lurois, p. Trincot.

*Husson.* M. Denot, a. Mesnil, d. Chevalier, p. Gerard.

*Hyenville.* M. Chevreuil ✱, a. Dubreuil, d. Levivier, p. Le Bas.

*Isigny.* M. Levindrey, a. Lecesne, c. Lecapitaine, p. Bonnemains.

*James* (*St*). M. Surseois, 1.er a. Lemazurier, 2e. a. Loysel, c. Charuel, p. Collin.

*Jean-de-Daye* (*St*). M. Merienne, a. Le Bas, c. Mangon, p. Godefroy.

*Jean-de-la-Haize* (*St*). M. Dubreuil, a. Lechevretel, d. Bondard, p. Dubaux.

*Jean-de-la-Riviere* (*St*). M. Lefevre, a. Vibert, d. Couppey, p. Clément.

*Jean-de-Savigny* (*St*). M. Capelle, a. Forêt, d. Forest, p. Gerard.

*Jean-des-Baisans* (*St*). M. Godey, a. Marie, d. Gardie, p. Bucaille.

*Jean-des-Champs* (*St*). M. Le Breton, a. Macé, d. Dairou, p. Thébault.

*Jean-du-Corail* (*St*). M. Le Jamtel, a. Robine, p. Le Masson.

*Jean-le-Thomas* (*St*). M. Soulâtre, a. Turgot, d. Trouvé, p. Lhoste.

*Jobourg.* M. Mauger, a. Sanson, d. Colin, p. Digard.

*Jogamville*. M. Macé, a. Leconte, p. Le Cauf.
*Jores* (*St*). M. Leterrier, a. Lehouelleur, d. Louveau, p. Fauvel.
*Juilley*. M. Gilbert, a. Rigot, d. Dapilly, p. Duteil.
*Jucigny*. M. Grossin, a. Gasté, c. Guytard, p. Poullain.
*Lamberville*. M. Corbrion, a. Auvray, d. Gault, p. James.
*Lande-d'Airou* (*La*). M. Lechartier, a. Blouet, d. Letellier, p. Le Grand.
*Lapenty*. M. Hamelin, a. Lainé, d. Rogues, p. Heurtault.
*Lastelle*. M. Le Planquais, a. Digne, d. Leblond, p. Fauvel.
*Laulne*. M. Jouninet, a. Beuve, d. Leplanquais, p. Delavalleinerie.
*Laurent-de-Cuves*. (*St*). M. Lalleman, a. Herbin, d. Legros, p. Le Pelletier.
*Laurent-de-Terregatte* (*St*). M. Chevalier, a. Bliard, d. Colet, p. Trochon.
*Leger* (*St*) M. Ruel, a. Dairou, p. Thebault.
*Lengronne*. M. Lecanu, a. Fatou, d. Osouf, p. Perrotte.
*Lessay*. M. Fauvel, a. Bataille, c. Lamy, p. Vray.
*Lestre*. M. Lafolley, a. Heurtevent, d. Villard, p. Germain.
*Liesville*. M. Belin, a. Langlois, d. Beurcy, p. Robiquet.
*Lieusaint*. M. Després, a. Boistard, d. Martin, p. Tardif.
*Lingeard*. M. Chuteaux, a. Le Sage, d. Leduc, p. Mauduit.
*Lingreville*. M. Vincent, a. Lecastelier, d. Champel, p. Gautier.

*Lithaire.* M. Martin, a. Davodet, d. Ledanois, p. Joubert.

*Loges-Marchis (Les).* M. Cordon, a. Delaporte, d. Levindrey, p. Heurtault.

*Loges-sur-Brecey (Les).* M. Benoît, a. Coulon, d. Anquetil, p. Le Masson.

*Lolif.* M. Delongraye, a. Delongraye, d. Legros, p. Boudent.

*Longueville.* M. Delarue, a. Longueville, d. Bidel, p. Hélène.

*Loreur (Le).* M. Tanqueray, a. Couillard, d. Simonné, p. Cotterel.

*Lorey (Le).* M. Lavieille, a. *, d. Laloë, p. Rouelle.

*Lo (St).* M. Clement *, 1.er a. Lemenuet-de-la-Jugannière, 2e. a. Vialatte, c. Adeline, vs. Hébert, Leheup, Bazire, Delaunay, Germain, p. Vialatte.

*Louet-sur-Lozon (St).* M. Ozouet, a. Le Guélinel, d. Le Vivier, p. Giffard.

*Louet-sur-Vire (St).* M. Mastier, a. Anguerrant, d. Bottin, p. Desportes.

*Loup (St).* M. Hardy, a. Gilbert, d. Morin, p. Delentaigne.

*Luot (Le).* M. Ledru, a. Couenne, d. Loisel, p. Ledru.

*Luzerne (La).* c. de la Haye-Pesnel. M. Lebreton, a. Lorault, d. Barenton, p. Le Bourgeois.

*Luzerne (La)* canton de St-Lo. M. Villiers, a. Villiers, p. Dillaye.

*Macey.* M. Postel, a. Faguais, d. Marigny, p. Trincot.

*Magneville.* M. Cossin, a. Lequertier, d. Lacotte, p. Duval.

*Malo-de-la-Lande (St).* M. Jehenne, a. Raoult, c. Guillard, p. d'Aubrée.

*Moncellière (La)*, canton d'Isigny. M. Lebrun, a. Le Guerinais, d. Lericolais, p. Lair.

*Moncellière (La)*, canton de Canisy. M. Ozenne, a. Pouchin, d. Carrey, p. Groualle.

*Marcé*. M. Le Tellier, a. Magnier, d. Coespel, p. Guérin.

*Marchésieux*. M. Regnault, a. Burais, d. Sebire, p. Lenoel.

*Marcilly*. M. Grimbot, a. Gallien, d. Simard, p. Lusley.

*Marcouf (St)*. M. David-Dumutel, a. Poisson, d. Antoine, p. Pommier.

*Margueray*. M. Le Pesant, a. Manson, d. Allain, p. Morel.

*Marie-du-Bois* (*Ste*). M. Chemin, a. Restaux, d. Juvigny, p. Gerard.

*Marie-du-Mont* (*Ste*). M. Prémont, a. Vermont, d. Louis, p. Vallogne.

*Marigny*. M. Hervieu, a. Salles, c. Jamet, p. Doublet.

*Martigny*. M. Piel, a. Delentaigne, d. Gereux, p. Demezange.

*Martin-d'Aubigny* (*St*). M. Lecanu, a. Leroux, d. Alexandre, p. Lenoel.

*Martin-d'Audouville* (*St*). M. Jouenne, a. Vivier, d. Goubert, p. Germain.

*Martin-de-Bon-Fossé* (*St*). M. Couilleray, a. Leconte, d. Auvray, p. Lenepveu.

*Martin-de-Cenilly* (*St*). M. Dauvercher, a. Lebrun, d. Dufour, p. Ernault.

*Martin-de Chaulieu* (*St*). M. Heurtault, a. Fougeray, d. Lallemand, p. Eneu.

*Martin-de-Landelles* (*St*). M. Alleaume, a. Charbonnel, d. Gournel, p. Ladvoué.

*Martin-des-Champs* (*St*). M. Herbert,

a. Desmonts, d. Quetier, p. Delenigne.

*Martin-de-Varreville* (*St*). M. Osmont, a. Bretot, d. Menicier, p. Vicq.

*Martin-le-Bouillant* (*St*). M. Dumont, a. Servain, d. Poulain, p. Le Pelletier.

*Martin-le-Gréard* (*St*). M. Hamel, a. Hamel, p. Chauvin.

*Martin-le-Hébert* (*St*). M. Dubost, a. Diénis, d. Lacotte, p. Bazan.

*Martinvast*. M. Helouin, a. Cousin, d. Lucas, p. Buttel.

*Maupertuis*. M. Papillon, a. Chapelle-Maisonneuve, d. Estur, p. Morel.

*Maupertus*. M. Bourdet, a. Noyon, d. Houyvet, p. Lefevre.

*Maur-des-Bois* (*St*). M. Benoist, a. Bocher, p. Le Pelletier.

*Maurice* (*St*). M. Giot, a. Meslin, d. Gourdan, p. Pontenay.

*Meauffe* (*La*). M. Lamarche, a. Allix, d. Godey, p. Maurouard.

*Méautis*. M. Leviantre, a. Duval, d. Triquet, p. Gislot.

*Mère-Eglise* (*Ste*). M. Marguerie, a. Fossey, c. Guéret, p. Aillet.

*Mesnil-Adelée* (*Le*). M. Escoignard, a. Voisin, d. Chonaux, p. Adelée.

*Mesnil-Amand* (*Le*). M. Piel, a. Auvray, d. Bazire, p. Guidon.

*Mesnil-Amey* (*Le*). M. Menant, a. Groult, d. Leblond, p. Doublez.

*Mesnil-Angot*. (*Le*). M. Germain, a. Lamaison, d. Corbet, p. Godefroy.

*Mesnil-Aubert* (*Le*). M. Le Souef, a. Quesnel, d. Moncel, p. Barbier.

*Mesnil-Auval* (*Le*). M. Levallot, a. Pannier, d. Leconte, p. Lepelley.

*Mesnil-Bœufs* (*Le*). M. Jouenne, a. Jouenne, d. Heslouin, p. Lair.

*Mesnil-Bonant* (*Le*). M. Lefevre, a. Gosse, d. Gosselin, p. Guidon.

*Mesnil-Bus* (*Le*). M. Poutret, a. Campain, d. Turgis, p. Varin.

*Mesnildrey* (*Le*). M. Jenvresse, a. Porée, d. Hecquart, p. Thébault.

*Mesnil-Durand* (*Le*). M. Gire, a. Aupoix, d. Grimoult, p. Girette.

*Mesnil-Eury* (*Le*). M. Le Vavasseur, a. Menant, d. Bernard, p. Giffard.

*Mesnil-Garnier* (*Le*). M. Mauger, a. Lemonnier, d. Durand, p. Anquetil.

*Mesnil-Gilbert* (*Le*). M. Lemardelay, a. Lechevalier, d. Lemardelay, p. Mauduit.

*Mesnil-Herman* (*Le*). M. Legras, a. Demarcambie, d. Auvray, p. Cocaigne.

*Mesnil-Hue* (*Le*). M. Fossey, a. Datin, d. Larsonneur, p. Anquetil.

*Mesnillard* (*Le*) M. Delafaucherie, a. Cordon, d. Badier, p. De Mezange.

*Mesnil* (*Le*). M. Lacotte, a. Hervieu, d. Laisné, p. Pontenay.

*Mesnil-Opac* (*Le*). M. Fossard, a. Briard, d. Lecardonnel, p. Le Gentil.

*Mesnil-Ozenné* (*Le*). M. Barbé-Boissière, a. Lecompagnon, d. Le Franc, p. Lusley.

*Mesnil-Rainfray* (*Le*). M. Lejamtel, a. Anfray, d. Salles, p. Poulain.

*Mesnil-Raoult* (*Le*). M. Lecann, a. Chouquais, d. Laforge, p. Le Gentil.

*Mesnil-Rogues* (*Le*). M. Decley, a. Guidon, d. Foubert, p. Perrotte.

*Mesnil-Rouxelin* (*Le*). M. Le Soudain, a. Surget, d. Lebarrier, p. Dillaye.

*Mesnil-Thébault* (*Le*). M. Cordon, a. Poulain, d. Lericolais, p. Bonnemains.

*Mesnil-Tove* (*Le*). M. Gasté-Dubourg, a. Hedou, d. Geffroy, p. Adelée.

*Mesnil-Veneron* (*Le*). M. Thouronde, a. Martin, p. Godefroy.

*Mesnil-Vigot* (*Le*). M. Carrey, a. Paing, d. Hamelin, p. Giffard.

*Mesnil-Villeman* (*Le*). M. Yvon, a. Desvagues, d. Briens, p. Anquetil.

*Meurdraquière* (*La*). M. Février, a. Bazin, d. Langevin, p. Cotterel.

*Michel-de-la-Pierre* (*St*). M. Rouelle-Lesprés, a. Le Roussel, d. Lecrosnier, p. Varin.

*Michel-des-Loups* (*St*). M. Maillard, a. Mallet, d. Labé, p. Michel.

*Millières*. M. Hue, a. Lelièvre, d. Hue, p. Delavalleinerie.

*Milly*. M. Heslouis, a. Simon, d. Breillot, p. De Mezange.

*Mobecq*. M. Davy, a. Philippe, d. Vasse, p. Joubert.

*Moidrey*. M. Lange, a. Lochet, p. Fontaine.

*Moitiers-d'Allonne* (*Les*). M. Mabire, a. Surcouf, d. Bigot, p. Liout.

*Moitiers* (*Les*). M. Patrix, a. Raisin, d. Meslin, p. Le Grand.

*Montabot*. M. Lemasurier, a. Bossard, d. Robert, p. Morel.

*Montaigu*, canton de Torigni. M. Duchemin, a. Poret, p. Le Grand.

*Montaigu*, canton de Valognes. M. Rainel, a. Duprey, d. Hirard, p. Mariette.

*Montaigu-les-Bois.* M. Lejametel, a. Aubert, d. Boussard, p. Anquetil.

*Montanel.* M. De Guiton-Villeberge, a. Anguebard, d. Letullier, p. Roussel.

*Montbray.* M. Renault, a. Bouillie, d. Murie, p. Huault.

*Montchaton.* M. Guillemin, a. Delamare, d. Lebreton, p. Lebas.

*Montcuit.* M. Fremond, a. Vallée, d. Lepelley, p. Rouelle.

*Montebourg.* M. Lemore, 1.er a. Delenable, 2.e a. Guerin, c. Genet, p. Levillant.

*Montgardon.* M. Dufour, a. Lengronne, d. Lebreton, p. Vaultier.

*Montgothier.* M. Hamelin, a. Lion, d. Chauvel, p. Lair.

*Monthuchon.* M. Deschamps, a. Amourette, d. Desbarres, p. Burnouf.

*Montigny.* M. Dumesnil, a. Colibeaux, d. Boudet, p. Lair.

*Montjoie,* canton de St-James. M. Despréaux, a. Despréaux, d. Leroy, p. Collin.

*Montjoie*, canton de St-Pois. M. Viel, a. Bouillet, d. Dubois, p. Mauduit.

*Montmartin-en-Graignes.* M. Gueroult, a. Martin, d. Hue, p. Vattier.

*Montmartin-sur-Mer.* M. Robillard, a. Roussel, c. Lebouteiller, p. Mauviel.

*Montpinchon.* M. Levionnais, a. Durand, d. Hélie, p. Dumesnil.

*Montrabot.* M. Denise, a. Le Tellier, d. Allain, p. James.

*Montreuil.* M. Herouard, a. Marie, d. Herouard, p. Giffard.

*Mont-St-Michel.* M. Chenin, a. Roger, d. Peslin, p. Fontaine.

*Montsurvent* M. Epiard, a. Robin, d. Mauger, p. Lecrivain.

*Montviron*. M. Turgot, a. Champion, d. Torel, p. Boudent.

*Moon*. M. Langlois, a. Busquet, d. Noury, p. Maurouard.

*Morigny*. M. Lebosquain, a. Beslon, d. Trochu, p. Huault.

*Morsalines*. M. Legendre, a. Pottaire, d. Ravend, p. Leconardel.

*Mortain*. M. Le Verdays, 1.er a. Mitaine, 2.e a. Bonnesœur, c. Morin, p. Demarceul ✻.

*Moroville*. M. Besnard, a. Avoine, d. Jeanne, p. Duval.

*Mouche* (*La*). M. Dugué, a. Yvon, d. Lemardelay, p. Le Bourgeois.

*Moulines*. M. Ladvoué, a. Soulard, d. Cordoën, p. Hourtault.

*Moyon*. M. Beaufils, a. Lechartier, d. Besnehard, p. Le Gentil.

*Muneville-le-Bingard*. M. Lecesne, a. Lecesne, d. Thomas, p. Burnouf.

*Muneville-sur-Mer*. M. Jourdan, a. Blanchard, d. Bertaux, p. Barbier.

*Nacqueville*. M. Grisel, a. Liot, d. Mosqueron, p. Le Huby.

*Naftel*. M. Painblanc, a. Guilmard ✻, p. Bonnemains.

*Nay*. M. Lemelletier, a. Siquet, d. Savary, p. Demelun.

*Négréville*. M. Dagoury, a. Couppey, d. Leteinturier, p. Duval.

*Néhou*. M. Ogé, a. Delamarre, d. Quettier, p. Girot.

*Neufbourg* (*Le*). M. Poulain, a. Levallois, d. Nicolle, p. Demarceul ✻.

*Neufmesnil.* M. Levaigneur, a. Leriche, d. Fourmi, p. Vaultier.

*Neuville-au-Plein.* M. Osmont, a. Aubey, d. Lebarbenchon, p. Roger.

*Neuville-en-Beaumont.* M. Falaise, a. Delalande, d. *, p. Rouelle.

*Néville.* M. Pontus, a. Delatour, d. Delisle, p. Levitre.

*Nicolas-de-Coutances* (*St*). M. Chevreuil, a. Le Loup, c. Desponts, p. Gosselin.

*Nicolas-de-Pierrepont* (*St*). M. Fossey, a. Vaultier, d. Renault, p. Depierrepont.

*Nicolas-des-Bois* (*St*). M. Debenne, a. Lepelletier, d. Baudry, p. Lemasson.

*Nicolas-près-Granville* (*St*). M. Epron, a. Fortier, d. Callop-d'Urville, p. Leriche.

*Nicorps.* M. Olivier-Lepagelet, a. Grillon, d. Beaumer, p. Pouret.

*Noirpalu.* M. Marqué, a. Frémond, d. Chanteclair, p. Le Bourgeois.

*Notre-Dame-de-Cenilly.* M. Horel, a. Larsonneur, d. Le Breton, p. Ernault.

*Notre-Dame-de Livoye.* M. Moulin, a. Desfeux, d. Turquetil, p. Le Masson.

*Notre-Dame-d'Elle.* M. Marie, a. Jeannette, d. Leblond, p. Morel.

*Notre-Dame-de-Touchet.* M. Libor, a. Debon, d. Legoupil; p. Pelletier.

*Nouainville.* M. Leneveu, a. Hamelin, d. Desmares, p. Lehuby.

*Octeville.* M. Lamy, a. Lebourgeois, c. Marion, p. Butel.

*Octeville-la-Venelle.* M. Lepoitevin, a. Le-Marquand, d. Larquemin, p. Dupont.

*Omonville-la-Petite.* M. Mesnil, a. Richer, d. Digard, p. Digard.

*Omonville-la-Rogue.* M. Bachelet, a. Millet, d. Dacier, p. Dacier.

*Orglandes.* M. Lecappon, a. Lebacheley, d. Mahieu, p. Poret.

*Orval.* M. Royer, a. Guenon, d. Duchemin, p. Lebas.

*Ourville.* M. Tanqueret, a. Attinat, d. Caillet, p. Clément.

*Ouville.* M. Duprey, a. Hedouin ✻, d. Levenard, p. Devaux.

*Ovin* ( *St* ). M. Duchemin, a. Dumont, d. Portais, p. Delantaigne.

*Ozeville.* M. Gautier, a. Lafoley, d. Mouchel, p. Pommier.

*Pair* ( *St* ). M. Leboucher, a. Beaumont, d. Belin, p. Michel.

*Parigny.* M. Hamel, a. Hamel, d. Ganné, p. De Mezange.

*Pas* (*Les*) M. Delanoe, a. Desfeux, d. Bazire, p. Fontaine.

*Patrice-de-Claids* ( *St* ). M. Delalonde, a. Cavey, d. Savary, p. Delavaleinerie.

*Pellerin* ( *St* ). M. Le Vallois, a. Groult, d. Gascouin, p. Fontaine ✻.

*Percy.* M. Gendrin-Dumesnil, 1.er a. Hubert, 2.e a. Villain, c. Lemaistre, p. Blouet.

*Périers.* M. Leclerc, 1.er a. Rivière, 2.e a. Le Rendu, c. Flambart, p. Leval.

*Pernelle.* ( *La* ). M. Massieu, a. Alix, d. Verney, p. Le Grand.

*Perques* ( *Les* ). M. Novince, a. Durel, d. Hulin, p. Le Poitevin.

*Perriers.* M. Guesdon, a. Murie, d. Guillochet, p. Beaumont.

*Perron* ( *Le* ). M. Regnault, a. Eudeline, d. Bazire, p. Le Grand.

*Petit-Celland (Le)*. M. Desfeux, a. Cosson, d. Lebrun, p. Poisnel.

*Picauville*. M. Colas, a. Tostain, d. Becquet, p. Le Grand.

*Pience (Ste)*. M. Servain, a. Chauvet, d. Ledru, p. Le Dru.

*Pierre-d'Artéglise (St)*. M. Goderel, a. Boscage, d. Lelaidier, p. Pontenay.

*Pierre-de-Coutances (St)*. M. Savary, a. Lepetit, c. Dubreuil, v. Vaultier, Dufour, p. Gosselin.

*Pierre-de-Semilly (St)*. M. Leguedois, a. St-Laurent, d. Adeline, p. Foulcrocq.

*Pierre-du-Tronchet (St)*. M. Lecerf, a. Jardin, d. Laurence, p. Edeline.

*Pierre-Eglise (St)*. M. Leroux, a. Gabart, c. Lecourtois, p. Lefevre.

*Pierre-Langers (St)*. M. Deschamps, a. Esnault, d. Coupart, p. Dubuc.

*Pierreville*. M. Grisel, a. Blandamour, d. Le Boisselier, p. Simon-de-Vaudiville.

*Pieux* ( *Les* ). M. Lanchon, a. Chevalier, d. Guillebert, p. Lebouffy.

*Pirou*. M. Harasse, a. Lenoir, d. Fauchard, p. Pouret.

*Placy*. M. Denise, a. *, d. Guibé, p. Le Grand.

*Planchers (St)*. M. Avril, a. Gilbert, d. Leriverain, p. Dubrec.

*Plessis (Le)*. M. Lemoigne, a. Roulland, d. Olivier, p. Fauvel.

*Plomb*. M. Couenne, a. Patin, d. Helluin, p. Dubaux.

*Pottley*. M. Godin, a. Colet, d. Michel, p. Morin.

*Pois (St)*. M. Chapin, a. Esnault, c. Dolé, p. Mauduit.

*Pontaubault*. M. Royer, a. Yger, d. Besnier, p. Delentaigne.

*Pontorson*. M. Tanguy, a. Jourdan, d. Boissel, p. Fontaine.

*Ponts*. M. Gilbert, a. Couenne, d. Lebedel, p. Dubaux.

*Portbail*. M. Herault, a. Denis, d. Asselin, p. Clément.

*Précey*. M. Abraham, a. Anfray, d. Lebocey, p. Duteil.

*Précorbin*. M. Saffray, a. Leclerc, d. Barbenchon, p. Bucaille.

*Prétot*. M. Mesley, a. Fortain, d. Godefroy, p. Potier.

*Quentin*. ( *St* ). M. Dupont, a. Cordoen, d. Vivier, p. Lusley.

*Querqueville*. M. Damourette, a. Quettebarge, d. Canu, p. Lehuby.

*Quettehou*. M. Viel, a. Viel, c. Adelée, p. Le Conardel.

*Quettetot*. M. Cosnefroy, a. Cosnefroy, d. Lemaître, p. Lepoitevin.

*Quettreville*. M. Desponts, a. Pannier, d. Lamort, p. Gautier.

*Quibou*. M. Douchin, a. Lemouchois, d. Hebert, p. Lenepveu.

*Quinéville*. M. Osmond, a. Néez, d. Auvray, p. Germain.

*Raids*. M. Poignavent, a. Finel, d. Chênais, p. Gislot-Bordemer.

*Rampan*. M. Guilbert, a. Jehanne, d. Menant. p. Dillaye.

*Rauville-la-Bigot*. M. Pellerin, a. Hamel, d. Renard, p. Bazan.

*Rauville-la-Place*. M. Hantonne, a. Gamas, d. Cardet, p. Jacquelin.

*Ravenoville*. M. Le Drouet, a. Le Cacheux, d. Truffer, p. Roger.

*Reffuveille*. M. Delauney, a. Macé, d. Raulin, p. Poulain.

*Regnéville*. M. Le Chevalier, a. Olivier, d. David, p. Mauviel.

*Reigneville*. M. Josse, a. Lecappon, p. Poret.

*Remy-des-Landes (St)*. M. Mahaut, a. Roulland, d. Hervieu, p. Quiedeville.

*Remilly*. M. Defontaine, a. Ginard, d. Duval, p. Giffard.

*Réthôville*. M. Duhoux, a. Lorens, d. Paulmier, p. Levitre.

*Réville*. M. Rouxel, a. Lefevre, d. Jean, p. Le Grand.

*Rochelle (La)*. M. Chenu, a. Plaine, d. Fortin, p. Boudent.

*Romagny*. M. Trictin, a. Benoist, d. Davy, p. Demarcéul ✱.

*Romphaire (St)*. M. Quetel, a. Dupont, d. Prioult, p. Cocaigne.

*Roncey*. M. Hamelin, a. Lebourg, d. Letouzé, p. Lehoux.

*Ronde-Haye (La)*. M. Larose, a. Regnault, d. Voisin, p. Burnouf.

*Ronthon*. M. Bisson, a. Bunel, d. Desroches, p. Lhoste.

*Rouffigny*. M. Boudent, a. Tetrel, d. Havard, p. Le Grand.

*Rouxeville*. M. Lenault, a. Gillette, d. Mullot, p. James.

*Rozel (Le)*. M. Villot, a. Yvetot, d. Gosselin, p. Lebouffy.

*Sacey*. M. Guislard, a. Février, d. Doré, p. Trincot.

*Samson-de-Bon-Fossé (St)*. M. Lecrosnier, a. Diverande, d. Gourdier, p. Cocaigne.

*Sartilly*. M. Goupil, a. Doussin, c. Dufresne, p. Lhoste.

*Saultchevreuil*. M. Gilbert, a. Le Dos, d. Lemoine, p. Edeline.

*Saussemesnil*. M. Touraine, a. Mangon, d. Duval, p. Mariette.

*Saussey*. M. Laurent, a. Jounot, d. Roussel, p. Pouret.

*Sauveur-de-Bon-Fossé (St)*. M. Blanchet, a. Labbé, p. Cocaigne.

*Sauveur-de-Chaulieu (St)*. M. Hamel, a. Galodé, p. Eneu.

*Sauveur-de-Pierrepont (St)*. M. Dagoury, a. Touraine, d. Gourbaram, p. De Pierrepont.

*Sauveur-la-Pommeraye (St)*. M. Bourey, a. Allain, d. Coulombier, p. Cotterel.

*Sauveur-Lendelin (St)*. M. Le Maitre, a. Dujardin, c. Leprovost, p. Varin.

*Sauveur-le-Vicomte (St)*. M. Michel, 1.er a. Hérault, 2.e a. Lemauviot, c. Davy, p. Jacquelin.

*Savigny*. M. Mahé, a. Lejolivet, d. Basset, p. Devaux.

*Savigny-le-Vieux*. M. Tencé, a. Mondher, d. Marguerite, p. Guesdon.

*Sébastien-de-Raids (St.)*. M. Jouvet, a. Poignavent, d. Mesnage, p. Jouvet.

*Sébeville.* M. Lemarquand, a. Lemarquand, p. Coulomb.

*Senier-de-Beuvron (St.)* M. Lhomme, a. Chevalier, d. Loisel, p. Collin.

*Senier-sous-Avranches (St.)* M. Gautier, a. Lechoesne, d. Teilleul, p. Gilbert.

*Senoville.* M. Lesauvage, a. Osmond, d. Jourdain, p. Liout.

*Servigny.* M. Cauvin, a. Blaisot, d. Leconte, p. Lecouvin.

*Servon.* M. Blin, a. Robert, d. Peslin, p. Trincot.

*Sideville.* M. Leblond, a. Legrancher, d. Lecouvey, p. Buttel.

*Simphorien (St)*, canton du Teilleul. M. Juhé, a. Morel, d. Gohier, p. Guesdon.

*Simphorien (St)*, canton de Torigni. M. Madeleine, a. Raoult, d. Vallée, p. Legrand.

*Siouville.* M. Lenoir, a. Moquet, d. Alexandre, p. Noel.

*Sortosville.* M. Dupont, a. Le Saulnier, p. Launay.

*Sortosville-en-Beaumont.* M. Heulin, a. Hérauville, d. Colin, p. Liout.

*Sottevast.* M. Dorléans, a. Lecoquière, d. Le Sauvage, p. Bazan.

*Sotteville.* M. Voisin, a. Colombel, d. Langlois, p. Leriche.

*Soules.* M. Lefranc, a. Lechartier, d. Lefrançois, p. Cocaigne.

*Sourdeval.* M. Gallouin, 1.er a. Meslay. 2.e a. Lelavendier, c. Voisin, p. Boiton ✻.

*Sourdeval-les-Bois.* M. Soret, a. Hinard, d. Havel, p. Anquetil.

*Subligny.* M. Pigeon, a. Eude, d. Hebert, p. Ledru.

*Surtainville.* M. Denis, a. Avoine, d. Fleury, p. Simon-de-Vaudiville.

*Surville.* M. Lelievre, a. Fourey, d. Diesnis, p. Quiedeville.

*Suzanne* ( *Ste* ). M. Burguet, a. Lebœuf, d. Dalidan, p. Fauvel.

*Suzanne-sur-Vire* ( *Ste* ). M. Boivin, a. Aze, d. Launay, p. Douchin.

*Symphorien* ( *St* ). M. Lengronne, a. Langlois, p. Vaultier.

*Taillepied.* M. Ledoux, a. Le Canu, d. Lemoucheux, p. Rouelle.

*Tamerville.* M. Touraine, a. Hebert, d. Levéziel, p. Mariette.

*Tanis.* M. Isabel, a. Jamault, d. Roussel, p. Trincot.

*Tanu (Le).* M. Allain, a. Frémond, d. Anger, p. Le Bourgeois.

*Teilleul* ( *Le* ). M. Devaufleury, a. Regnault, c. James, p. Gerard.

*Tessy.* M. Lecorps, a. Voisin, c. Lemutrecy, p. Godard.

*Teurtéville-Bocage.* M. Raynel, a. Fouques, d. Vastel, p. Dupont.

*Teurtéville-Hague.* M. Lecontour, a. Pouilly, d. Lerouvillois, p. Chauvin.

*Theil (Le).* M. Postaire, a. Corbin, d. Elie, p. Lepelley.

*Théville.* M. Renouf, a. Gibon, d. Lévêque, p. Lefevre.

*Thomas (St).* M. Demarcambie, a. *, p. Douchin.

*Tirepied.* M. Hallais, a. Fontaine, d. Pepin, p. Gilbert.

*Tocqueville.* M. Rouxel, a. Lemoigne, d. Anthouard, p. Angouillant.

*Tollevast.* M. Drouet, a. Eustace, d. Leconte, p. Buttel.

*Tomeville* M. Fleury, a. Orenge, d. Henri, p. Agnès.

*Torigni.* M. Le Foulon, a. Rabec, c. Goulhot, p. Guillouet.

*Tourlaville.* M. Jennet, 1.er a. Gallis, 2e. a. Enol, c. Le Gentilhomme, p. Vincent.

*Tourville.* M. Severie, a. Grillon, d. Boulan, p. Caruel.

*Tréauville.* M. Lefevre, a. Giot, d. Leberger, p. Noël.

*Trelly.* M. Mourocq, a. Nicolle, d. Duval, p. Mesnage.

*Tribehou.* M. Damecourt, a. Bonnet, d. Hébert, p. Lecuyer.

*Trinité (La).* M. Poirier, a. Leboucher, d. Tetrel, p. Legrand.

*Troisgots.* M. Beaufils, a. Mourocq, d. Hulmel, p. Le Gentil.

*Turqueville.* M. Duval, a. Allain, d. Blaisot, p. Vicq.

*Ursin (St).* M. Chenu, a. *, d. Béatrix, p. Thebault.

*Urville.* M. Lehutrel, a. Colombel, d. Ingouf, p. Launey.

*Urville-Hague.* M. Lesdos, a. Paris, d. Dacier, p. Agnès.

*Vaast (St).* M. Asselin, 1.er a. Barbey, 2e. a. *, c. Jouan, p. Leconardel.

*Vains.* M. Le Metayer, a. Le Tellier, d. Dupont, p. Guérin.

*Valcanville* M. Lemignot, a. Buhot, d. Crochard, p. Enée.

*Valdecie. (Le).* M. Durel, a. Ribet, d. Hennequin, p. Pontenay.

*Valognes.* M. Pelée-Devarennes, 1.er a. Leraf, 2e. a. Lesaché, c. Roulland, ve. Hamel, Bellot, Desquesnes, Antoine, p. Yver.

*Val-St-Pair (Le).* M. Foucher, a. Labbé, d. Levesque, p. Delentaigne.

*Vandelée (La).* M. Lamperière, a. Blanchet, d. Lechevalier, p. Lecrivain.

*Varenguebec.* M. Lechanoine, a. Lemarinier, d. Langlois, p. Potier.

*Varouville.* M. Germain, a. Houlegate, d. Voisin, p. Levitre.

*Vasteville.* M. Le Conteur, a. Roussel, d. Nicollet, p. Houyvet.

*Vast (Le).* M. Bessin, a. Joret, d. Gibon, p. Osbert.

*Vaudreville.* M. Basroger, a. Dufort, d. Goubert, p. Germain.

*Vaudrimesnil.* M. Lecanu, a. Jouminet, d. Fautard, p. Varin.

*Vauville.* M. Simon, a. Agnès, d. Lemaître, p. Agnès.

*Vengeons.* M. Basselin, a. Beaugeard, d. Hamel, p. Beaumont.

*Ver.* M. Le baron Leforestier-de-Mobecq ✻, chev. de Malte, a. Le Gros, d. Gaunel, p. Perrotte.

*Vergoncey.* M. Gautier, a. Picot, d. Morel, p. Roussel.

*Vernix.* M. De Juvigny, a. Chesnel, d. Louise, p. Lemasson.

*Vesly.* M. Beuve, a. Le Houssel, d. Guillot, p. Vray.

*Vessey.* M. Louiche, a. Lebrec, d. Cosson, p. Trincot.

*Vezins.* M. Fauchon, a. Clouard, d. Vassal, p. Bonnemains.

*Vicel (Le).* M. Cabart, a. Depierrepont, d. Le Goupil, p. Le Grand.

*Videcosville.* M. Lefanu, a. Surdive, d. Le Guest, p. Dupont.

*Vieville.* M. Brohier, a. Le Vert, p. Robiquet.

*Vigor-des-Monts (St).* M. Pesrard, a. Lalesnel, d. Vimard, p. Huault.

*Villebaudon.* M. Sebert, a. Hervieu, d. Beaufils, p. Morel.

*Villechien.* M. Suvigny, a. Hervieu, d. Hanteraye, p. Pelletier.

*Villedieu.* M. Vimont, 1.er a. Boulogne, 2e. a. Loyer, c. Delaporte, p. Edeline.

*Villiers.* M. Le Gendre, a. Royer, d. Nicolle, p. Collin.

*Villiers-Fossard.* M. Raoult, a. Poullet, d. Aubril, p. Maurouard.

*Vindefontaine.* M. Cottelle, a. Lalande, d. Bazire, p. Potier.

*Virandeville.* M. Lemarinel, a Lamarquand, d. Marest, p. Chauvin.

*Virey.* M. Delaporte, a. Lecouvreur, d. Bliard, p. Bernard.

*Vrasville.* M. Gervais, a. Bonhomme, p. Levitre.

*Vrétot (Le).* M. Lainé, a. Laroque, d. Jeanne, p. Lepoitevin.

*Yquelon.* M. Pinsonnet, a. Desdouetil, d. Duguéperoux, p. *.

*Yvetot.* M. Varin, a. Navet, d. Le Marié, p. Tardif.

## CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM.

*Directeur* : Pernot, à St-Lo.
*Inspecteur* : Hébré, à St-Lo.
*Contrôleur principal* : Allain, à Avranches.
*Contrôleurs* : De Villiers, à Avranches; Hardy, à Cherbourg; Le Tullier, Le Gouigout fils, Lagueronnière, à Coutances; Tirel-de-la-Martinière, à Mortain; Le Gouigout père, Le Maître, à St-Lo; Patry, Voisins-Debrugairolles, à Valognes.

## CADASTRE.

*Géomètre en chef* : M. Bitouzé-Dauxmesnil.

## ENREGISTREMENT, DOMAINES ET HYPOTHÈQUES.

MM.

*Directeur* : Ramel, à St-Lo.
*Inspecteurs* : Hauduc, à St-Lo; Longer, Valognes.
*Vérificateurs* : Roger-Valhubert, à Mortain; Folloppe, à Coutances; Ceillier, à Saint-Lo; Roger-Dubos, à Cherbourg.

1.er *commis de la direction* : Jourdheuil, à St-Lo.

*Garde-magasin et contrôleur du timbre* : Guesdon-de-Beauchesne, à Saint-Lo.

*Receveur du timbre extraordinaire et contrôleur du magasin :* Plouïn.

*Receveurs et conservateurs des hypothèques :* ( actes civils ) Lemaistre, ( actes judiciaires, domaines et hypothèques ) Couillard-Viconterie, à Avranches; Dufermon, à Brecey; Le Marié-des-Landelles, à Bréhal; Chevrel, à Bricquebec; Dumesnil, à Canisy; Rouillon-Boislambert, à Carentan; ( actes civils et judiciaires ) Peschau, ( domaines et hypothèques ) Le Roux, à Cherbourg; ( enregistrement ) Babin, ( hypothèques ) Roblin, à Coutances; Gritton, à Gavray; Le Redde, à Granville; Le Tanneur, à la Haye-du-Puits; Goulet, aux Pieux; ( toutes les parties y compris les hypothèques ) Collibeaux, à Mortain; Regnault, à Périers; Dupuis, à Pontorson; Le Verrier, à Ste-Mère-Eglise; Hurel, à St-Hilaire-du-Harcouet; Vray, à St-James; ( actes civils et judiciaires) Le Chartier-de-Cagny, ( domaines et hypothèques ) Dubois, à Saint-Lo; Eonnet, à St-Pierre-Eglise; Durand, à St-Sauveur-le-Vicomte; Grimard, à St-Vaast-la-Hogue; Collibeaux, à Sourdeval; Delatour, à Tessy; Vialatte, à Torigni; ( enregistrement ) Le Dieu-Ruaudière, ( hypothèques ) Le Grand, à Valognes; Calbrie, à Villedieu.

*Surnuméraires :* Jayet, à St-Lo; Le Maistre, à Coutances; Fougeray-Ducoudray, à Avranches; Vauquelin, à Mortain; Lenoir, à Valognes; Hourier, à Cherbourg.

## RECEVEURS DES FINANCES.

MM.

*Receveur général :* Bourboulon-de-St-Edme ✻, à Saint-Lo.

*Receveurs particuliers :* Boudent, à Avranches ; Sibertz, à Cherbourg ; Liénard, à Coutances ; Le Crosnier, à Mortain ; Busnel, à Valognes.

## PAIEMENS DIVERS.

*Payeur :* M. Le Guay, à Saint-Lo.

## EAUX ET FORÊTS.

*Sous-inspecteur, chef du service forestier dans le département :* M. Harambert, à St-Lo.

## PONTS ET CHAUSSÉES.

MM.

*Ingénieur en chef :* Dan-de-la-Vauterie ✻, à Saint-Lo.

*Ingénieurs ordinaires* : Borgognon, à Coutances ; Mequet, à Avranches ; Batailler, à *id.* pour la baye du Mont-St-Michel ; Larue, à Valognes; Tostain, à St-Lo.

## CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM.

*Directeur de département* : Le Dissez-Pénanrun, à St-Lo.

*Contrôleur de comptabilité* : Guittière, à *idem*.

1.er *commis de direction (contrôleur de ville)* : Desmazières-Deséchelles, à *idem*.

2.e *commis de direction (commis à cheval)* : Chevalier, à *idem*.

*Directeurs d'arrondissement* : Palustre, à Avranches et Mortain, réunis ; Pajot-de-Marcheval, à Cherbourg; Garnier-Kérigan, à Coutances ; Bourbon, à Valognes.

*Receveurs principaux entreposeurs* : D'Albaret, à St-Lo ; Thion, à Valognes ; Mélin, à Avranches ; Le Boucher-Duvigny, à Coutances ; Coquoin, à Cherbourg.

*Receveur particulier entreposeur* : Fayard-de-Bourdeil, à Mortain.

*Receveur particulier sédentaire* : Le Pelley, à Granville.

*Contrôleurs de ville* : Delongraye, à St-Lo ; Corbeil-Judicelli, à Coutances ; Fricot-Maisonneuve, à Avranches ; Perrigois, à Cherbourg ; Le Corney-Leval, à Granville ; Gerfana, à Valognes.

*Contrôleurs ambulans :* Faux et Peffault-de-la-Tour, sans résidence fixe.

## POIDS ET MESURES.

MM.

*Vérificateurs :* Beaudequin, à Saint-Lo ; Le Campion, à Avranches ; Agnès-Préfontaine, à Cherbourg ; Coupperie, à Coutances ; Chalette, à Mortain ; Jouenne, à Valognes.

## ORDRE MILITAIRE.

MM.

*Commandant de la 3e subdivision de la 14e. division militaire :* Le vicomte Maucomble C ✻, chev. de la couronne de fer, maréchal-de-camp, à St-Lo.

*Aide-de-Camp :* Brousseau ✻.

### INTENDANCE MILITAIRE.

*Sous-intendans militaires :* Moze ✻, à St-Lo ; Bouaissier-de-Bernouis, chevalier de Saint-Ferdinand, à Cherbourg.

### ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

*Lieutenans de Roi :* Le maréchal-de-camp

Jouan O ✻, à Cherbourg; le chef-de-bataillon Doutrelaine ✻, à Granville; le chef-de-bataillon Le Bon ✻, au fort La Hogue; le capitaine Leclerc, au fort du Roule; le capitaine De Busselot, à Carentan; le capitaine Bardin ✻, au fort de Querqueville; le capitaine Dubreuil O ✻, chevalier de la couronne de fer, au Fort-Royal; * à l'île de Tatihou.

*Adjudans de place* : Le capitaine De Villeneuve ✻; le lieutenant Prunier, à Cherbourg.

*Secrétaires de place* : Le lieutenant Georges, à Cherbourg; l'adjudant Giel, au Fort-Royal; l'adjudant Simon, au fort la Hogue; l'adjudant Billecart-des-Côtes, à Granville.

### ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

*Directeur* : Le colonel Paixhans O ✻, à Cherbourg.

*Sous-directeur* : Le chef-de-bataillon Plivard ✻, à Cherbourg.

*Capitaines* : Dezert, à la Hogue; Bourgouin ✻, à Granville.

*Contrôleur d'armes* : * à Cherbourg.

*Garde de 2e. classe* : Ducoudray, à *id.*

### ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

*Colonel-directeur* : Bodson-de-Noirefontaine O ✻, à Cherbourg.

*Chef-de-bataillon* : Courtois ✻, ingénieur en chef à Cherbourg.

*Capitaines* : De Mondésir, chef du génie, à Cherbourg; Groult, *id.*, à Carentan, St-

Lo et la Hogue ; Demonthers-de-Boisroger, *id.*, à Granville.

RECRUTEMENT.

*Capitaine* : Escher ✻, à Saint-Lo.

REMONTE.

*Commandant du dépôt* : Le lieutenant-colonel Tarlé ✻, à Saint-Lo.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

*Capitaine* : Lemercier ✻.

## MARINE ROYALE.

### 1.er ARRONDISSEMENT MARITIME.

MM.

CHEFS DE SERVICE.

*Préfet maritime* : le contre-amiral, baron Lemarant GO✻. *Major de la marine* : le capitaine de vaisseau de 1.re cl., Leboucher ✻. *Commissaire principal, chef d'administration* : Gachot ✻. *Directeur des constructions navales* : Lefebvre ✻. *Directeur des mouvemens du port* : le capitaine de vaisseau Lamarche ✻. *Chef-de-bataillon, directeur de l'artillerie* : Le Lubois-

de-Marsilly ✻. *Directeur des travaux hydrauliques et bâtimens civils* : Fouques-du-Parc O✻. *Inspecteur de la marine* : Perroty ✻.

CORPS DES OFFICIERS.

*Capitaine de frégate* : Génebrias ✻, Delarouvraye ✻, Lehuby ✻, Jourdan ✻, De Peronne ✻, Durand ✻, Bosc ✻, Derubé ✻, Revel-de-Bretteville ✻, Cecile ✻, Lemarié ✻, Ransonnet ✻.

*Capitaines de Corvette* : Marc ✻, Suin ✻, Lefebvre, Vallin ✻.

*Lieutenans de vaisseau* : Delaforterie ✻, Quandale, Quesnel, Jehenne, Foubert, Zylof-de-Créquy ✻, Lempereur ✻, Saffrey, Plongeon ✻, Boignet, Davy, Michau, Collignon, Allain, Destrousseaux, Bellenger, Sallenave ✻, Pouyer, Quernel.

*Lieutenans de frégate* : Lambert, Gachot, Girard, Normand, Rigantes-de-Genouilly, Gallien, Renaudeau, Villard, Bernaert, David, Allix, Esnol, Vigneux, Gachot, Hue-de-Caligny.

CORPS ROYAL DES ÉQUIPAGES DE LIGNE.

*Major de la marine, commandant supérieur* : Leboucher ✻. *Capitaine de vaisseau, major de la division* : Laurens-de-Choisy ✻. *Capitaine de frégate, aide-major* : Reynaud. *Lieutenant de vaisseau, capitaine d'habillement* : Rivet ✻. *Idem de casernement* : Couey. *Capitaine d'infanterie, faisant fonctions de chef-de-bataillon, rapporteur* : Darnaud ✻. *Aumônier* : l'abbé Delville. *Chirurgien-major* : Ferré ✻.

15.e COMPAGNIE DU RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE MARINE.

*Capitaine-commandant* : Teulières. *Capitaine en* 2.e : Gobillot.

5.e COMPAGNIE D'OUVRIERS D'ARTILLERIE.

*Capitaine-commandant* : Moulin ✻. *Capitaine en* 2.e : Raoul.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

*Chef-de-bataillon, directeur* : Le Lubois-de-Marsilly ✻. *Capitaine en* 1.er, *adjudant du parc* : Cartault-de-la-Verrière ✻. *Capitaine en* 2.e, *idem* : Cambernon.

GÉNIE MARITIME.

*Directeur des constructions navales* : Lefebvre ✻. *Ingénieur de* 1.re *classe, sous-directeur* : Rigault-de-Genouilly ✻. *Ingénieur de* 2.e *classe* : Daviel ✻. *Idem* : Leroux O✻. *Sous-ingénieurs de* 2.e *classe* : Lamaëstre, Robert.

ADMINISTRATION.

*Commissaire principal, chef d'administration* : Gachot ✻. *Commissaire de* 2e. *classe* : Lefranc ✻. *Idem* : Roussin. *Sous-commissaires de* 1.re *classe*, Besnard ✻ ; *de* 2.e, Lepigeon-de-Vierville, Lemarié, Vouseland, Lefranc.

*Commis principaux* : Folliot - Fierville, Vesque, Lebouffy, Naudet, Feret.

INSPECTION.

*Inspecteur de 2.e classe* : Perroty ✻. *Sous-inspecteurs, de 1.re classe*, Dastugue ✻ ; *id. de 2.e*, Grée. *Commis principal* : Duchemin.

SERVICE DE SANTÉ.

*Second médecin en chef* : Obet ✻. *Second chirurgien en chef* : Laurent ✻. *Pharmacien de 1.re classe* : Guyon. *Chirurgien de 2.e* : Duchevreuil. *Pharmacien d'idem* : Dubots.

TRIBUNAL MARITIME.

*Commissaire du Roi, rapporteur* : Debout. *Greffier* : Duprey.

TRAVAUX HYDRAULIQUES ET BATIMENS CIVILS.

*Directeur* : Fouques-Duparc O ✻. *Ingénieur en chef de 2e. classe* : Leroux ✻. *Ingénieur ordinaire de 2.e classe* : Virla.

ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES.

*Commissaire* : Bonjour. *Sous-commissaire* : Dehon. *Garde-magasin* : Jossand. *Contrôleur de 2e. classe* : Rihouet.

GENDARMERIE MARITIME.

*Capitaine-commandant* : Couraye-Duparc. *Lieutenant-trésorier* : Salon.

*Aumônier de la marine* : Lemoigne.
*Professeur d'hydrographie* : Lemonnier.
*Trésorier des invalides* : Pasquier.

PORT DE LA HOGUE.

*Commis principal, chargé du service des classes* : Costagliola. *Trésorier des invalides* : Jennet.

2e. ARRONDISSEMENT MARITIME.

GRANVILLE.

*Commissaire d'inscription* : Dubosq.
*Trésorier des invalides.* : Girard.
*Professeur d'hydrographie* : De Crevoisier.
*Commis de 1.re classe* : Girodroux.

## ADMINISTRATION DES DOUANES.

DIRECTION DE CHERBOURG.

MM.

*Directeur*, à Cherbourg, Cadran ✱. *Inspecteur*, à Cherbourg, Eudel ; à Granville, Pringaus. *Sous-inspecteurs divisionnaires* : Delagrené, à Avranches ; Desbois, à Lessay.

### INSPECTION DE GRANVILLE.

*Receveur principal* à Avranches, Guarin-de-Vitry. *Id.* à Granville, Gaslonde. *Sous-inspecteur sédentaire*, à *id.* Marin. *Contrôleur aux entrepôts*, à *id.* James-Duhamel. *Commis principal à la navigation*, à *id.* Boestel-du-Buison. *Capitaine de brigades*, à Haut-Courtils, Morin. *Contrôleurs de brigades*, à Genets, Le Forestier; à Granville, Mathelin; à Pirou, Dulaurens-de-la-Barre; à Carteret, Cavanagh.

### INSPECTION DE CHERBOURG.

*Receveur principal*, à Cherbourg, Fourquier. *Sous-inspecteur sédentaire*, à *id.* Logre-de-Francourt. *Contrôleur aux entrepôts*, à *id.* Delaugle. *Commis principal à la navigation*, à *id.* Gentil. *Contrôleurs de brigades*, à Beaumont, Mahaud; à Cherbourg, Le Sieur; à Barfleur, Massard-la-Houssaye; à Ste-Mère-Eglise, Perrin.

---

## DÉPÔT D'ÉTALONS DE SAINT-LO.

### MM.

*Directeur* : Dupont.
*Agent comptable* : Houel (Ephrem).
*Vétérinaire* : Dignet.

## POSTES AUX LETTRES.

( Départ tous les jours pour tous les points de la France. )

MM.

*Directeur comptable du département :* Darlu, à Saint-Lo. *Inspecteur* : Olivier, à Saint-Lo. *Sous-inspecteur* : Delaporte, à Avranches.

*Directeurs et directrices :* Huet, à Avranches; m.me Despointes, à Barfleur; m.lle Louvel, à Bréhal; Prot, à Carentan; Lengray, à Cherbourg; m.me Guillebert, à Coutances; m.me v.e Lubis, à Gavray; m.me Clément, à Granville; m.me Le Bellier, à Montebourg; Boursin, à Mortain; Vaultier, à Périers; m.me Chequier, à Pontorson; Ruby, à St-Hilaire-du-Harcouet; Le Mazurier, à Saint-James; le Roux, à Ste-Mère-Eglise; m.lle Vaultier, à St-Vaast-la-Hogue; m.me Debon, à Sourdeval; Armandie, à Torigni; m.me Belliard, à Valognes; Pitel, à Villedieu; m.lle Hebert, à St-Sauveur.

## MESSAGERIES ROYALES ET GÉNÉRALES.

*Directeurs.* MM. Mauger, à Saint-Lo, Desrez, à Carentan; Jouenne, à Valognes; Viel, à Cherbourg,

# ORDRE JUDICAIRE.

## TRIBUNAUX DE 1.re INSTANCE.

### TRIBUNAL CIVIL SÉANT A AVRANCHES.

MM.

*Président :* Motet ; *juge d'instruction*, Le Dieu-Ruaudière ; *juge*, Rioult-de-Montbray ; *suppléans*, Guérin-Duchemin, La Hougue ; *procureur du Roi*, Dubois ; *substitut*, Lemarié.

*Avocats* : Guérin père, *bâtonnier* ; Janvresse, La Hougue, Leroux-Delaunay, Salles, Guérin-Duchemin, Vallée, Guérin fils, Gauquelin, Fontaine, Hue, Maillard jeune, Godin, Delouche, Loyer, Abraham-Dubois jeune, Louvel, Delongraye, Bondelet, Turgis, Robillard-de-Beaurepaire, Carbonnet jeune, Bréhier, Guerin-Duvivier, Maufras, Chrétien-de-Montreuil, Touquerant, Turgot, Barenton, Dauxais.

*Avoués* : Dubois, Soulâtre, Lebeurier, Lebourlier, Bereult, Ameline, Tullet, Turgot, Hersent, Lelimousin, Foucher.

*Huissiers audienciers* : Chesnay, Maufras, Levident, Restout, Bataille, Lefrançois, Pepin, Le Gros, Guérin.

*Huissiers non-audienciers* : à Avranches, Touquerand, Lhoste ; à Brecey, Boudier, Duval ; à Ducey, Lerocher, Fleury ; à Granville, Cottereau, Jouenne, David, De St-

Planchez ; à la Haye-Pesnel, Le Mains ; Lepenant, Jouenne ; à Pontorson, Delouche, Provost, Marion ; à St-James, Belloir, Depincé, Simon ; à Sartilly, Benoist, Poidevin ; à Villedieu, Loyer-Boudier, Béatrix-Loges, Lemaistre, Beust.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A CHERBOURG.

MM.

*Président* : Vrac ; *juge d'instruction*, Couppey ; *juge*, Delaporte ; *suppléans*, Rossignol, Asselin ; *procureur du roi*, * ; *substitut*, Fossey ; *greffier*, Ludé.

*Avocats* : Noel-du-Marais, Queslin, Le Buhotel, Rossignol, Hervieu, Laplanque, De Bout, Leguillon, Hervieu (Eugène), Bonfils, Dumont-Moulin, Foulon.

*Avoués* : Davivier, Chevrel, Vallogne, Belin, Tharel, Mahieu.

*Huissiers audienciers* : Pierrot, Le Griffon, Mabire.

*Huissiers non-audienciers* : A Cherbourg, Lemétais, Lerouvillais, Lemière, Porquet, Cauvin, Allain, Millet ; Jauvry ; à Beaumont, Linotte, Lecouvey ; aux Pieux, Lenetrelle, Millet ; à Octeville, Lefevre, Nicolet ; à St-Pierre-Eglise, Gibert, Boullard.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A COUTANCES.

MM.

*Président*, Dusaussey (Alphonse) ; *président*

*honoraire*, Lebrun; *vice-président*, Troye; *juge d'instruction*, Bourdon; *juges*, Massy père, Le Maître, Dusaussey (Constant), Letrescher, Delalande, Le Mansois-Duprey; *suppléans*, Lebrun, Dudouyt, Leloup, Hervieu; *procureur du roi*, Blouet; *substituts*, Lemonnier-Gouville, Delahaye; *greffier*, Martin.

*Avocats* : Leloup, Jourdain-de-Beaulieu, Guesney, Massy-des-Maisons, Lebuffe, Dudouyt, Jehenne, Legallet, à la Haye-du-Puits; Lebrun, Morin (Victor), Le Cordier, Grandin père, Grandin fils, Hébert, Rosselin-du-Vivier, Pottier fils, Hervieu, Chauvet fils, Vimont, Pilevesse, à Périers; Pigeon-Létan, Leloup fils, De St-Marie, Michaud, Quenault.

*Avoués* : Delcourt, Maillard, Guerard, Rachinel, Marie, Leloutre, Tardif, Cardin, Lécrivain, Sevestre, Jehenne.

*Huissiers audienciers* : Guerin, Boulan, Le Rendu aîné, Picot, Cariot, Le Rendu jeune.

*Huissiers non-audienciers* : à Coutances, Marie, Tellot, Menard, Hubert, Demonceaux, Burnel, Durand; à Bréhal, Le Monnier, Belin; à Cérences, Le Gallais, Poulain, Belin; à Bricqueville-sur-Mer, Godefroy; à Gavray, Bouhours, Duchemin, Boudier, Delahaye; à Hambye, Beaufils, Lefranc; à la Haye-du-Puits, Landragin, Langlois, Chanteux; à Périers, Le Bellier, Vibet, Carbonnel, Hulmer; à Cerisy-la-Salle, Heudes, Dameron; à Lessay, Letourneur, Menard; à Quettreville, Godefroy; à St-Malo-de-la-Lande, Levionnais.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A MORTAIN.

MM.

*Président :* Demezange ; *juge d'instruction*, Bourrée-Foucaudière ; *juge*, Le Court ; *suppléans*, Bernard-Duparc, Poullain-la-Croix, Alais ; *procureur du roi*, Robert ; *substitut*, Paris ; *greffier*, Champs.

*Avocats :* Bernard-Duparc, *bâtonnier ;* Poullain-la-Croix, Bonnesœur père, Miquelard, Bonnesœur fils, Clouard, Alais, Laumondais, Collibeaux ( Hippolyte ), Poullain-la-Croix fils, Noël, Champs, Piel.

*Avoués :* Clouard père, Bernard fils, Cordoën ✱, Mitaine, Amand, Robbes, Heurtault.

*Huissiers audienciers :* Thomas aîné, Chevrier, Hedon, Le Bansais, Le Chartier.

*Huissiers non-audienciers :* A Mortain, Ferré, Thomas le jeune, Le Franc ; à Saint-Hilaire-du-Harcouet, Le Chevalier, Miquelard, Dupont ; à Sourdeval, Trochon, Douettée, Le Prince ; à Juvigny, Besnier ; à Reffuveille, Barbot ; au Teilleul, Deslandes, Le Bigot ; à Barenton, Cahu, Dary ; à Chalandrey, Desmonts ; à St-Pois, Margerie ; à Isigny, Cordon.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A SAINT-LO.

MM.

*Président :* Hervieu-Laplanche ; *juge d'ins-*

*truction*, Le Chevalier-Duperrey ; *juge*, Montcuit ; *suppléans*, Delacotte, Lecampion, Blet; *procureur du roi*, Diguet ; *substitut*, Lefebvre; *greffier*, Adeline.

*Avocats* : Vaultier, *bâtonnier* ; Lepegois, Hulmel ✻, Formey-St-Louvent, Delacotte, Vialatte, Massy, Hulmel fils, Adam, Houyvet, Groualle, Blet, Beaufils, Dieu-Labrasserie, Le Campion, Yvetot, Le Jolis-de-Villiers, Caillemer (Charles), Bottin, Benoist, Poret, Heudeline, Guidon-la-Vallée, Le Bas, Dubois, Houel (Eutime).

*Avoués* : Casimir Bernard, Just Savary, Lainé, Bernard, Guelle, Ruel, Pouchin, Douchin, Chauvin, Lemelletier.

*Huissiers audienciers* : Olivier, Verable, Lavalley, Hodey, Angoville, Lemariey, Pagel, Dupont.

*Huissiers non-audienciers* : à St-Lo, Sanson, Douchin, Touroude, Enouf, Damecourt, Trefeu, Ozouf, Lefèvre, Jouet, Guérin ; à Carentan, Foucher, Leury, Lallemand ; à Torigni, Marchand, Lemaire, Deschamps; à Percy, Gobier, Heuzebrocq ; à St-Clair, Letellier ; à Cerisy-la-Forêt, Guelle, Godey ; à Tessy, Regnault, Hurel, Pezeril ; au Pont-Hébert, Tabart ; à Saint-Jean-de-Daye, Pezeril ; à Marigny, Osmond ; à Canisy, Mezeray.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A VALOGNES.

MM.

*Président* : Dorléans ✻ ; *juge d'instruction*, La Fillastre-de-la-Luzerne ; *juges*, Premer,

Revel ; *suppléans*, Delalande, Lerat, Le Cauf ; *procureur du roi*, Bottin-Desilles ; *substitut*, Prémont ; *greffier*, Avril.

*Avocats :* Delalande, *bâtonnier* ; Lerat père, Moitié, Cardronnet, Le Cacheux, Massieu, Duchemin, Legendre, Clément, Manger, Lepelletier, Salles (Amédée), Salles (Jean-François), Le Cauf, Lerat fils, Enouf, Doivetain.

*Avoués :* Marguerie, Othon, Bouchard-Desfontenelles, Leledy, Le Goupil, Macé, Maurouard, Griset, Ramillon, Boutry.

*Huissiers audienciers :* Maurouard, Claringue, Levéel, Couillard, Burnouf, Le Vaufre.

*Huissiers non-audienciers :* à Valognes, Dumesnil-Deschevaux père, Caillard père, Falaise, Aubert, Rouy ; à Montebourg, Cuquemel, Orry, Mabire, Villette ; à Sainte-Mère-Eglise, Jacques, Villette, Grisel ; à Picauville, Pinchon, David ; à St-Sauveur, Vernier, Dubos, Fossey ; à Portbail, Hamel ; à Barneville, Durel ; à Bricquebec, Pain Lafontaine, Le Belier, Dumesnil-Deschevaux fils ; à Quettehou, Le Barbanchon ; à Saint-Vaast, Duhommet, Caillard fils, Jourdain ; à Barfleur, Blanchemain.

---

## TRIBUNAUX DE COMMERCE.

### GRANVILLE.

MM.

*Président :* Campion ; *juges*, Du Coudray, Beautemps, Varin, Harasse ; *suppléans*, Villedieu, Lemoine.

CHERBOURG.

*Président* : Le Costé ; *juges*, Delachapelle, Formage, Boulanger, Antenor Maugen ; *suppléans*, Noblet, Liais, Bonfils, Bonissent.

COUTANCES.

*Président* : Piton ; *juges*, Le Breton, Tellot, Le Marré (banquier) ; *suppléans*, Le Pelletier, Le Mière.

SAINT-LO.

*Président* : Douchin ; *juges*, Le François, Roulland, Fromond ; *suppléans*, Duprey, Lecluze-Biard.

---

JUGES DE PAIX.

MM.

*Arrondissement d'Avranches.* Dubecquet, à Avranches ; Morin, à Brecey ; Delaroche, à Ducey ; Hugon, à Granville ; Maillard, à la Haye-Pesnel ; Chauvel, à Pontorson ; Cantilly, à Saint-James ; Maillard, à Sartilly ; Masselin-Foulerie, à Villedieu.

*Arrondissement de Cherbourg.* Dumont-Moulin, à Cherbourg ; Le Buhotel, à Beaumont ; Gesland, aux Pieux ; Lechosel, à Octeville ; Desvaux-Laporte, à St-Pierre-Eglise.

*Arrondissement de Coutances.* Brohier-Letinière, à Coutances; Briens, à Bréhal; Lonessy-de-la-Lande, à Cerisy-la-Salle; Piel-Feronnière, à Gavray; Le Bailly, à la Haye-du-Puits; Jourdan, à Lessay; Ernouf, à St-Malo-de-la-Lande; Lecomte, à Montmartin-sur-Mer; Avril, à Périers; Leloutre, à St-Sauvour-Lendelin.

*Arrondissement de Mortain.* James, à Mortain; Davy, à Barenton; Cocard, à Isigny; Helie, à Juvigny; Nicolle, à St-Pois; Le Rebours-Pigeonnière, à St-Hilaire-du-Harcouet; Levivier, à Sourdeval; Tusson, au Teilleul.

*Arrondissement de St-Lo.* Havin, à St-Lo; Pilon, à Saint-Clair; Lainé, à Carentan; Ozenne, à Canisy; Labarre, à Marigny; Bernard-Poisson, à Saint-Jean-de-Daye; Caillemer, à Tessy; Estur, à Percy; Danicon, à Torigni.

*Arrondissement de Valognes.* Sanson, à Valognes; Caillet, à Barneville; Viel-Deslongchamps, à Bricquebec; Euvremer, à Sainte-Mère-Eglise; Massieu, à Montebourg; Frigot, à Quettehou; Bottin-Desilles, à St-Sauveur.

---

NOTAIRES.

MM.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

A Avranches, James-Dubamel, Boudent; à La Chapelle-Urée, *; à Brecey, Lefevre;

à Ducey, Baron, Heuzé; à Granville, Durier, Levionnais, Dubois; à La Haye-Pesnel, Nelet, Morin; à Pontorson, Morel, Jourdan; à St-James, Lemasurier, Delaroche; à Sartilly, Desfeux, Doussin; à Villedieu, Vimont; à Saultchevreuil, Godefroy.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

A Cherbourg, Morin, Poret-Lacouture, Nicolet, Le Barbenchon; à Beaumont, Le Cerf; à Ste-Croix-Hague, Millet; aux Pieux, Lechevalier, Querier-Desrosiers; à Octeville, Quoniam; à Tourlaville, Enol; à St-Pierre-Eglise, Michel; à Gonneville, Richer.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

A Coutances, Guillot, Piton, De Brucourt; à Cérences, Maheu; à Bréhal, Dumont; à Cerisy-la-Salle, Jehenne; à Roncey, Lepeinteur; au Mesnil-Garnier, Mauger; à Gavray, Lefevre; à Hambye, Pignolet; à Prétot, Lecordier; à La Haye-du-Puits, Bataille, Mahault; à Lessay, Fauvel; à Pirou, Harasse; à Blainville, Turquetil, Lesage; à Montmartin-sur-Mer, Bourdon; à Quettreville, Delepault; à Périers, Le Rendu, Flambart; à Saint-Sauveur-Lendelin, Joret, Girard.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

A Mortain, Queslier, Le Roi, Chrétien; à Barenton, Béchet; à St-Cyr-de-Bailleul,

Ozouf fils; à St-Hilaire-du-Harcouet, Brehier, Anger, Barbey; à Isigny, Demirleau, Demirleau; à Juvigny, Jamet, Grossin; à Coulouvray, Montaufray; à St-Pois, Dâtin; à Sourdeval, Trochon, Rondel; au Teilleul, Renault, de La Broise; au Buat, Bidard.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

A St-Lo, Gosselin, Rouelle, Caillemer; à Canisy, Girard; à St-Samson, Gaumain; à Carentan, Le Noel aîné, Le Noel jeune; à Marigny, Michel; à La Chapelle-en-Juger, Delapaintrerie; à Percy, Gendrin-Dumesnil; à Montbray, Daniel; à St-Clair, Letouzé; à Cerisy-l'Abbaye, Pezeril; au Pont-Hébert, Pimor aîné; à St-Jean-de-Daye, Moncel; à Tessy, Jourdan; à Domjean, Lesage; à Torigni, Lehodey, Hébert-de-la-Vicomterie.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

A Valognes, Benoist, Sanson, Langlois fils; à Brix, Travers; à Barneville, Pellecat; à Bricquebec, Hébert, Le Rendu; à Ste-Mère-Eglise, Cirou; à Picauville, Duhommet; à Ste-Marie-du-Mont, Hubert; à Montebourg, Cuquemel, Guerin; à Barfleur, Cleret; à Quettehou, Bouillon; à St-Vaast, Lépiney; à St-Sauveur, Hamel, Tirel.

---

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Montier-Paumerie, à Avranches;

Bonissent, à Cherbourg; Fatout, à Coutances; Giron, à Granville; Engerrand-Dudemaine, à Saint-Lo; Foucher, à Valognes.

## COMMISSAIRES DE POLICE.

MM. Oursin-Lamarzelle, à Avranches; Maubant, à Granville; Souques, à Cherbourg; Le Moyne, à Coutances; Le Bouteiller, à St-Lo; Colin, à Valognes.

## CULTE CATHOLIQUE.

MM.

*Evêque de Coutances :* Dupont-Poursat ✻.

*Vicaires généraux :* L'Hermite, archidiacre de l'est; Dupré *id.* du centre.

*Vicaires généraux honoraires :* Cottret, évêque de Caryste, chanoine de St-Denis; Dancel, év. de Bayeux; Bosvy, Chanoine; Mauger, *id.*; Lesplu-Duprey, curé d'Avranches, archidiacre du sud; Roulland, curé de Valognes; Morin, curé de Mortain; Adeline, curé de St-Lo; Briquet, curé de Cherbourg.

*Secrétaire de l'évêché :* Cornu; *sous-secrétaires*, Michel, Lequesne-Blot.

*Chanoines titulaires :* Bosvy (grand-chantre), Mauger (théologal), Cardin, Sorel, Cornu, Leroux, Doyère, Fleury.

*Chanoines honoraires résidans :* Le Canu,

Semelle, Leroux, Liber, Pacquet, Gilbert.

*Missionnaires du diocèse* : Harel, directeur; Helleu, Painblanc, Leclerc, Bosmel, Moisson, Buhot, Guérin.

Il est mort, en 1830, 48 ecclésiastiques. Dans le courant de 1831, M. l'évêque a ordonné 54 prêtres, 28 diacres et 60 sous-diacres.

*SÉMINAIRE. Supérieur*, Mauger. *Directeur*, Hérambourg. *Econome*, Semelle. *Professeurs* : d'écriture sainte, Gilbert; de morale, Buhot; de dogme, Lecler et Desfeux. *Répétiteur*, Menand. — Nombre des élèves de 1.re année, 57; de 2.e, 73; de 3.e, 78.

*ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE DE COUTANCES. Supérieur* : Liber. *Professeurs* : Lebrec, Delafosse, Ginard, Truffault. Cet établissement a 117 élèves.

*ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE DE L'ABBAYE-BLANCHE. Supérieur* : Caillemer. *Professeurs* : Regnault, Hébert, Marye, Boursin, Mesnil. Cet établissement a 111 élèves.

## COLLÉGES COMMUNAUX.

### MM.

*Collége d'Avranches.* Principal et régent de mathématiques et de physique, Delaunay; de mathématiques élémentaires, Michel; de philosophie, Foucault; de rhétorique, Turgis; de 2.e, Chancé; de 3.e, Le Bourgeois;

*Comité de Cherbourg.* MM. Cabart, Desvaux-Laporte, Lanchon, Le Bruman, Le Buhotel, avocat; Le Buhotel, juge de paix; Ch^es^. Asselin, Le Mansois-Duprey, Dumont-Moulin^r^, Claston.

Secrétaire, M. Couppey.

*Comité de Coutances.* MM. Le Chanteux, Le Febure, Dudouyt, Brohier-Letinière, Guerin, Quesnel, Basmesnil, Harasse.

Secrétaire, M. Le Tertre.

A partir du 1.er janvier 1832, l'imprimerie lithographique établie à St-Lo aura deux ouvriers constamment occupés, l'un aux écritures et aux dessins, l'autre au tirage.

# ANNONCES
## ET AVIS DIVERS.

( Dans cette partie de l'Annuaire, nécessitée par l'absence de tout journal, de toute voie effective de publicité dans notre département, sont gratuitement annoncés tous les ouvrages dont nous avons reçu un exemplaire *au moins*, toutes les feuilles périodiques que leurs rédacteurs prennent l'engagement de nous envoyer pendant une année. On y admet également les *Avis* relatifs au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, etc., à raison de 50 c. par ligne (1). Peu d'annonces sont reçues après le 1.er octobre ).

N. B. *Les lettres et paquets qui ne sont pas affranchis restent à la poste.*

( On s'abonne, à St-Lo, chez l'Editeur de l'Annuaire, aux journaux ci-dessous annoncés ).

Le Messager des Chambres, journal *quotidien*. Prix 20 fr. pour 3 mois. Depuis un an, le Messager a considérablement agrandi son format. Il a d'ailleurs un immense avantage sur les autres journaux, en donnant la plupart des nouvelles 24 heures avant eux.

Le Pilote du Calvados, Paraissant le di-

(1) On prendrait des arrangemens pour les articles d'une grande étendue.

manche, le mercredi et le vendredi. Prix 8 fr. par trimestre. Ce journal a maintenant 4 colonnes de petit texte, qui lui permettent d'offrir une abondance et une variété de matières qu'on ne trouve à si bas prix dans aucun recueil.

Revue normande. Ce journal trimestriel forme chaque année 1 fort vol. in-8°. qui présente l'état de la littérature des sciences et des arts dans les cinq départemens de l'ancienne province que nous habitons et dans quelques départemens voisins. Le prix est de 15 f. par an ; à Caen, chez le rédacteur en chef, rue des Carmes, n°. 22.

Mémorial *encyclopédique et progressif des connaissances humaines*, ou Annales des sciences des lettres et des beaux-arts ; de l'industrie, des manufactures et des métiers ; de la géographie, des voyages et de l'histoire, etc., sous la direction de M. Bailly-de-Merlieux, directeur de l'Union encyclopédique.

*L'Encyclopédie portative* donne l'état des connaissances humaines à notre époque : pour suivre leur marche progressive, il fallait un journal mensuel, et c'est le besoin de cette feuille qui a fait créer le *Mémorial encyclopédique*. Sa publication a commencé le 1.er janvier 1831. Il se compose par année de 12 cahiers de 80 pages ou 3 forts vol. in-32 ; ou de 12 cahiers de 20 pages, formant 1 vol. grand in-8°. à 2 colonnes. Prix 11 f. par an.

## LE CABINET DE LECTURE.

*Littérature, histoire, biographie, sciences et arts, ouvrages nouveaux, mémoires, voyages, nouvelles, esquisses de mœurs, anecdotes, tribunaux, revue des journaux, théâtres, modes, etc.*

L'Annuaire de 1831 a fait connaître à ses lecteurs ce vaste répertoire de littérature périodique. De nouveaux et nombreux motifs nous engagent à recommander cet excellent journal, le plus curieux comme le plus considérable recueil qui sorte des presses parisiennes.

Pendant près de deux années, il a paru in-folio (double du *Moniteur*). On ne pouvait se dissimuler les inconvéniens de ce format gigantesque. Les réclamations de 2000 abonnés déterminèrent enfin les rédacteurs à chercher une dimension aussi étendue sous une forme plus commode. En prenant l'in-4.° le problême fut résolu, et le public y gagna près d'un tiers. Le grand format avait 20 colonnes; le nouveau en a 48, dont chacune est plus considérable que la moitié d'une colonne du grand format.

Malgré cette augmentation qui date du 1.er février 1831, le prix du journal est demeuré le même : une table des matières sera distribuée gratis à la fin de chaque année.

Le Cabinet de lecture avance dans sa 3.e année, et sa réputation s'accroît dans sa marche Aucun recueil, en effet, ne présente

autant d'avantages. C'est une bibliothèque variée, un salon littéraire à domicile, qui s'adresse à tous les genres de lecteurs, et où l'on trouve souvent de l'instruction et toujours de l'intérêt. Chaque n°. renferme de 2 à 300 pages in-8°. Sa collection d'une année représente donc *soixante-douze* vol. in-8°. (caractère cicéro).

Malgré les frais nouveaux des actionnaires pour faire de ce journal un recueil commode et qui se relie facilement, grâce au grand nombre des abonnés, le prix est resté le même que la première année. Le bureau est, à Paris, rue St.-Germain-des-Prés, n.° 9.

PRIX D'ABONNEMENT.

| | |
|---|---|
| Un an..... | 48 f. |
| Six mois..... | 25 |
| Trois mois..... | 13 |

---

**SOUSCRIPTIONS.**

*Histoire du Cotentin, par Toustain-de-Billy, curé du Mesnil-Opac.* Depuis plus de 120 ans, les antiquaires de notre pays copient ou font copier le manuscrit du savant et consciencieux Toustain. En voyant ces copies qui deviennent de plus en plus informes à mesure qu'elles se multiplient, on regrette bien vivement que cet ouvrage n'ait jamais été imprimé. Il ne tiendra pas à nous qu'il ne voie enfin le jour. S'il se présente 120 souscripteurs, nous donnerons une édition de Toustain en 2 vol. in-8°.,

imprimés sur beau papier. Cette édition ne se tirera qu'à 200 exemplaires, qui seront tous numérotés. A la fin du deuxième volume, seront imprimés les noms des souscripteurs. Pour les cent premiers, le prix sera de 20 fr. l'exemplaire : pour les autres, de 24 fr., et plus tard, pour les non-souscripteurs, de 30 francs *au moins*. On souscrit, sans rien payer d'avance, à Saint-Lo, chez l'éditeur de l'Annuaire de la Manche.

*Œuvres poétiques de Michel Le Goupil*. L'Écho de la Manche a révélé aux habitans de Cherbourg l'existence d'un modeste barbier, qui composait *incognito* de petits poèmes au pied de la montagne du Roule. Quelques personnes ont désiré que l'auteur publiât le recueil de ses compositions : Michel Le Goupil n'a dû y consentir qu'à la condition qu'une souscription paierait les frais de l'édition. L'ouvrage formera un volume in - 8.°, imprimé sur beau papier et en caractères neufs, avec le portrait de l'auteur. Prix pour les souscripteurs : 2 f. 50 c. On souscrit chez l'éditeur de l'Annuaire, et chez tous les libraires qui vendent ce dernier ouvrage.

*Statistique sommaire et Atlas du département de la Manche*. ( Voir le prospectus sur la couverture de l'Annuaire ).

Si le nombre des souscripteurs n'est pas suffisant pour couvrir les frais d'impression, l'éditeur ne publiera provisoirement que l'Atlas dont le prix, soit pour chaque arrondissement en particulier, soit pour l'ensemble du département, est fixé à la moitié du prix marqué dans le prospectus.

*Annuaire du département de la Manche*, 1.re année (1829), 1 vol. in-12; prix 2 f. 25 c.

*Id.* 2e et 3.e années (1830-1831), 1 vol. in-12 de 420 pages; prix 3 f. 50 c. Chez les principaux libraires de la Manche et du Calvados.

*Au Peuple sur le Choléra-Morbus, par un cousin du bonhomme Richard*; brochure in-12, avec un calendrier pour 1832; prix 20 c. l'exemplaire, 2 fr. la douzaine et 15 fr le cent. Chez tous les libraires où se vend l'Annuaire de la Manche.

*Annuaire du Calvados*, 1.re année (1829), 2.e (1830), 3e. (1831), à Saint-Lo, chez J. Elie. Chaque année se vend 2 fr..

*Mémoires de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen*, publiés par M. P.-A. Lair, secrétaire de cette Société; 3 vol. in-8.°, chez Poisson; prix 18 fr.

*Histoire et description de Falaise*, par M. Frédéric Galeron; avec un portrait de Guillaume-le-Conquérant, par M. Ch. de Vauquelin, et une vue du château, par M. Albert d'Oilliamson, 1 vol. in-8.°; prix 3 fr. A Falaise, chez M. Brée l'aîné.

*Abrégé chronologique de l'histoire universelle*, par M. l'abbé Daniel, proviseur du collége royal de Caen; nouvelle édition, 1831, in-8.°; à Coutances, chez Voisin; à Caen, chez Mancel.

*Notice historique sur l'abbé Gambier.* Même auteur, même format, mêmes libraires.

*Des qualités de l'orateur sacré.* Même auteur, même format, mêmes libraires.

# TABLE DES MATIÈRES.

*Avertissement.* 3
*Calendrier.* 5
*Famille royale.* 11
*Composition du ministère.* 12
TOPOGRAPHIE. 13
Population du dép^t. — Son étendue en hectares. — Prix moyen de l'hectare dans chaque commune. 14
Arrondissement d'Avranches. 15
de Cherbourg. 24
de Coutances. 29
de Mortain. 36
de St-Lo. 41
de Valognes. 48
Nombre d'hect. qu'occupent les bois, landes, etc. 55
Résumé de la population en 1831. 56
Statistique de l'arrond.^t de Mortain. 57
MÉTÉOROLOGIE. 85
AGRICULTURE. — Récoltes de 1830. 89
Questions et réponses sur la production et la vente des céréales. 94
Dépôt d'étalons de St-Lo. 99

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06942 8905